

Bourse du travail
Procès-verbaux
De 1 à 292
Du 19 mai 1892 au 15 janvier 1895

Transcription réalisée entre 2018 et 2024 par Bernard Duval, bénévole au CHT.

Une harmonisation de la mise en page a été réalisée sans tenir compte des changements de présentation du document original. La pagination ne correspond pas à celle du document original, il faut donc se repérer aux dates des réunions pour retrouver l'information recherchée.

La plupart du temps, les abréviations ont été développées pour clarifier la lecture du document et faciliter les recherches. Exemple : citoyen pour Cit., Général pour Gal

Conserver les textes avec toutes les fautes les rendait plus difficiles à lire. Certains délégués avaient été choisis pour leur aptitude à rendre compte des réunions malgré leurs difficultés de rédaction, excepté pour les typographes.

Comité général
Séance du 19 mai 1892

L'appel des corporations convoquées constate l'absence des syndicats suivants : Maçons, Chapeliers, Ouvriers du port, Colleurs de papiers peints, Charpentiers de navires, Selliers, Coiffeurs, Boulangers, Limonadiers, Tonneliers, Couvreur Charpentiers de hauteur, Chaisiers Vanniers, Chapeliers appropriateurs, Employés des Chemins de fer.

L'assemblée nomme le citoyen Jousse président et le citoyen Doualas secrétaire rapporteur de la séance.

Le Président expose le but de la réunion qui doit être l'entente générale pour la marche à suivre dans la formation et le fonctionnement de la Bourse du Travail.

Le délégué de la corporation des Ajusteurs pense qu'il serait bon de former dès maintenant une commission chargée de s'occuper de la question.

Le citoyen Colombe dit qu'à la réunion de la salle Hiver, ordre a été donné de créer immédiatement la Bourse du Travail. Le citoyen Brunellière ajoute qu'à cette même réunion la Bourse a été fondée en principe et qu'aujourd'hui il ne reste plus qu'à faire à la nouvelle municipalité la demande d'un local et d'une subvention. Le délégué des Ajusteurs réclame de nouveau la nomination de la commission chargée d'aller annoncer au conseil municipal l'existence de la Bourse du Travail de Nantes. Le citoyen Colombe pense que la Bourse du Travail doit fonctionner dès maintenant qu'il peut y avoir au besoin un ou deux délégués tous les soirs au siège de la société.

Le citoyen Brunellière dit qu'il faut bien se pénétrer d'une chose. C'est que la Bourse du Travail existe véritablement à Nantes ; que ce n'est pas une commission d'initiative qui doit se présenter devant le conseil municipal mais bien une Commission exécutive chargée de prouver à nos conseillers que la Bourse est créée, qu'elle fonctionne et qu'aujourd'hui elle réclame de la ville aide et protection.

Le citoyen Frémont approuve complètement cette idée. La Bourse est complètement créée dit-il. Chaque syndicat ne s'est-il pas du reste imposé une cotisation de 0,50 centimes par an et par sociétaire pour subvenir aux premiers frais.

De la discussion ci-dessus, il ressort que la Bourse du Travail doit dès aujourd'hui nommer sa Commission exécutive. Lecture est donnée par le citoyen Colombe des articles relatifs à la création de ladite commission.

Avant de passer au vote le citoyen Frémont propose que cette commission soit composée d'un membre de chaque syndicat jusqu'à concurrence du chiffre voulu. Cette proposition est adoptée

par tous les membres présents.

La séance est alors suspendue pendant cinq minutes pour que les sociétaires présents puissent se consulter sur le choix du délégué de leur syndicat.

La Commission exécutive est composée de la manière suivante :

<u>Corporations</u>	<u>Délégués</u>	<u>Adresses</u>
Menuisiers Ebénistes	Legallou	1 rue d'Alger
Imprimeurs	Frémont	44 rue Saint-André
Plâtriers	Gris	11 rue de La Fosse
Menuisiers en bâtiment	Plantard	22 rue Saint Similien
Ferblantiers Boitiers	Caillet	2 rue de la Brasserie
Ajusteurs-Tourneurs	Codet	10 rue de Miséricorde
Chaudronniers	Egasse	4, rue de Clisson
Maçons	Brillouet	18 rue Kervégan
Ouvriers en voitures	Lefevre	11 rue Baclerie
Sculpteurs	Le Palmec	4 Quai de Versailles
Mouleurs en fonte	Jousse	1 rue Gde Biesse
Forgerons	Nicolas	14 rue de Coulmiers
Corroyeurs	Ribrac	8 rue Emery
Cordonniers	Doceul	15 rue Thiers
Frappeurs	Braud	44 bis Bd St Aignan
Peintres en Bâtiments	Gendron	15 rue des Hauts Pavés
Colleurs de Papiers	Lesimple	9 rue Paré
Modeleurs	Tulève	6 rue Fontaine Barbin
Ouvriers des tabacs	Juguet	1 rue du Port Maillard
Boulangers	Joyeux	14 rue de Rennes
Confiseurs	Garis	Quai des Tanneurs
Chaisiers	Descroix	39 rue de Rennes
Limonadiers	Jaguet ¹	9 Rue Grétry
Employés Chemin de fer	Salmon	2 Rue d'Erdre

Le citoyen Frémont prend alors la parole et demande à ce que les membres présents adjoignent à cette commission les citoyens Colombe et Brunellière qui se sont occupés tout spécialement de la formation de cette Bourse et dont les conseils et les renseignements pourront être d'un grand secours à la Commission.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En conséquence les citoyens Colombe et Brunellière sont nommés membres adjoints de la Commission exécutive de la Bourse du Travail de Nantes.

Le citoyen Colombe réclame, en acceptant ces fonctions, l'inscription de cette clause au procès-verbal.

Le citoyen Brunellière accepte aussi et en remerciant les membres présents il les assure de son dévouement et de son attachement à la classe ouvrière.

Le citoyen Jousse président annonce que la commission ainsi composée se réunira le mercredi 1^{er} juin à 8 heures du soir au siège de la Bourse actuelle.

Il fait ensuite appel aux corporations qui ont voté des fonds pour couvrir les frais occasionnés par les conférences publiques qui avaient été organisées pour la Bourse du Travail. Il prie ces corporations de vouloir bien faire parvenir au plus vite le montant de leur souscription.

Le citoyen Colombe annonce que le dimanche 22 mai a lieu l'inauguration de la nouvelle

¹ Il s'agit de Jaguet

Bourse du Travail de Paris ; il croit qu'il serait bon d'annoncer à cette Bourse la création de celle de Nantes.

Il demande aussi à ce que le citoyen Larcher auquel il doit écrire soit choisi pour représenter à Paris où il habite la Bourse du Travail de Nantes.

Ces propositions sont adoptées sans discussion.

La séance est levée à 10h10.

Le secrétaire de séance.

Doualas

Commission exécutive
Séance du 1^{er} juin 1892

Présidence du citoyen Frémont délégué des Typographes. Le citoyen Colombe est nommé Secrétaire.

Sont présents les Menuisiers Ebénistes, Imprimeurs Typographes, Ferblantiers-Boitiers, Ajusteurs-Tourneurs, Chaudronniers, Maçons, Mouleurs, Forgerons, Corroyeurs, Cordonniers, Frappeurs, Colleurs de papiers, Modeleurs, Tabacs, Confiseurs, Limonadiers, Chemins de fer.

Excusés : Peintres en Bâtiments, Boulangers

Absents : Menuisiers en Bâtiments et Chaisiers.

Communication des Ferblantiers-Boitiers qui désignent le citoyen Caillet comme délégué et des Chaudronniers le citoyen Egasse. Lecture est faite du citoyen Joyeux des Boulangers qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, d'une lettre des employés de Chemin de fer qui désignent le citoyen Salmon comme délégué et d'une lettre des Plâtriers qui se plaignent que leur syndicat n'a pas été consulté sur le choix du délégué à la Commission exécutive.

Le citoyen Frémont pense que les Plâtriers ont fait confusion il propose qu'on leur écrive et que l'on nomme deux délégués qui seront chargés de leur donner tous les renseignements au sujet de la direction de la Bourse.

Le citoyen Garris des Confiseurs propose Jousse et Colombe (adopté)

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 19 mai qui est adopté après rectification du délégué des Cordonniers qui déclare avoir été présent à cette séance.

Au sujet de la nomination des citoyens Colombe et Brunellière comme membres adjoints à la Commission exécutive le citoyen Frémont déclare que dans son idée ils ont été admis au même titre que les membres de la Commission et qu'au lieu de 22 elle se trouve portée à 24 membres.

Le citoyen Jousse donne des explications au sujet du vote qui a eu lieu à ce sujet.

Après une discussion assez longue il est décidé qu'ils ne pourront prendre part au vote et qu'ils n'auront qu'une voix consultative.

Sur la demande des délégués des Chemins de fer il est donné connaissance de la façon dont a été formée la Commission exécutive, conformément d'ailleurs au règlement général. Plusieurs délégués demandent que le règlement soit envoyé aux syndicats. Le citoyen Colombe reconnaît l'utilité de la proposition mais dit qu'il n'est pas possible de l'appliquer faute d'argent. Le règlement d'ailleurs n'est que provisoire et sa copie demande au moins trois heures pour chaque exemplaire. Tant qu'à le faire imprimer, c'est une chose matériellement impossible. La proposition est rejetée.

Abordant l'ordre du jour, le président déclare que le but de la réunion est de faire connaître à la municipalité ce que l'on veut faire. Le citoyen Jousse donne l'avis de son syndicat qui est de se mettre immédiatement en relation avec le Maire.

Le citoyen Salmon : « La Bourse du Travail doit être exclusivement ouvrière et non mixte ». Plusieurs citoyens prennent successivement la parole dans le même sens et tous les délégués sont de cet avis. Les citoyens Brunellière, Codet et Jousse proposent d'écrire immédiatement au Maire pour lui réclamer le local et une subvention, et lui faire connaître qu'une délégation est prête à lui donner tous les renseignements nécessaires (adopté).

Le citoyen Ribrac propose que la délégation se compose de cinq membres. Le citoyen Nicolas propose sept membres.

Le citoyen Jousse propose Colombe pour la délégation. Celui-ci décline le mandat en donnant pour raisons qu'ayant été lancé à fond dans la politique au moment des élections municipales, il craindrait que cela porta préjudice à la fondation de la Bourse du Travail. Le citoyen Brunellière partage son avis. Le citoyen Frémont pense qu'il est préférable que la délégation soit composée d'hommes nouveaux et qui n'ont aucune attache politique. Tous les délégués se rangent à cet avis.

La séance est suspendue pour la nomination des sept délégués. À la reprise de la séance le président donne le résultat du vote.

Votants 18

Majorité absolue 10

Sont élus au premier tour

Frémont (Typographes) par 15 voix

Jousse des Mouleurs 15

Codet des Ajusteurs Tourneurs 15

Ribrac des Corroyeurs 14

Salmon (Chemins de fer) 14

Le Palmec des Sculpteurs 13

Le citoyen Nicolas des Forgerons vient ensuite avec neuf voix.

Le citoyen Jousse se propose de désigner comme septième délégué le citoyen Juguet des Tabacs qui représente un syndicat nombreux. Le citoyen Nicolas se rallie à la proposition Jousse et déclare se retirer devant le délégué des Tabacs. Le citoyen Brault appuie la proposition. À l'unanimité le citoyen Juguet est nommé pour la délégation.

Le citoyen Brunellière demande que le secrétaire écrive immédiatement au Maire pour lui réclamer un local et une subvention. Cette proposition est adoptée.

Il est décidé que sitôt la réponse du maire, le secrétaire devra convoquer les sept délégués. La prochaine séance est fixée au deuxième mardi de juin tel que le comporte le règlement.

La séance est levée à 10h10.

Le secrétaire

Colombe.

Commission exécutive
Séance du 14 juin 1892

La séance est ouverte à 8h20 sous la présidence du citoyen Caillet des Ferblantiers-Boitiers. Sont présents les Imprimeurs-Typographes, Ferblantiers-Boitiers, Ajusteurs-Tourneurs,

Chaudronniers, Maçons, Sculpteurs, Mouleur en fonte, Forgerons, Corroyeurs, Frappeurs, Peintres en Bâtiments, Modeleurs, Tabacs, Boulangers, Confiseurs et Chaisiers.

Excusés - Ouvriers de Chemins de Fer

Absents - Plâtriers, Menuisiers en Bâtiments, Limonadiers.

Le citoyen Brillouet fait remarquer que le citoyen Lefeuvre qui a été désigné comme membre de la Commission exécutive par les Ouvriers en voitures, a déclaré à maintes reprises qu'il n'acceptait pas ce mandat. Le secrétaire est chargé d'écrire à son syndicat pour le prier de désigner un remplaçant.

Le citoyen Colombe annonce qu'il a oublié l'ordre qui lui avait été fait à la dernière réunion d'écrire aux Plâtriers. Il promet de réparer cet oubli dès le lendemain. Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin est lu et adopté sans observation.

Le secrétaire donne lecture de la lettre adressée au Maire et de la réponse qu'il a reçue, dans laquelle les délégués étaient convoqués pour le 11 juin (samedi).

Au nom de la délégation le citoyen Jousse rend compte de l'entrevue qui a eu lieu avec M. Riom Maire, Roch, Montfort et Liébaud adjoints. Ces Messieurs se sont prononcés en faveur de la Bourse du Travail Ouvrière et ont reconnu l'impossibilité d'une Bourse Mixte. Ils se prononcent pour la construction de la bourse sur un terrain de 4200 situé Boulevard Victor Hugo. Cette construction se composerait d'une salle de réunion de 700 m.c pouvant contenir de 1500 à 2000 personnes, d'une salle d'abri pour les ouvriers attendant du travail, d'une salle de bibliothèque et de 20 bureaux pour les syndicats. En outre, ils auraient l'intention de réserver un local pour les syndicats patronaux, mais complètement séparé de la Bourse Ouvrière. La délégation a fait des réserves à ce sujet. Ils voudraient aussi y installer une bibliothèque populaire et le Conseil des Prud'hommes. L'administration a ensuite demandé aux délégués le montant des subventions accordées par les villes de province qui possèdent des Bourses du Travail. Le citoyen Le Palmec n'a cité que Saint-Étienne dont la Bourse a un budget de 21 000 Fr. compris le loyer, le chauffage et l'éclairage ; il demande à la Commission exécutive que le secrétaire soit chargé d'écrire aux Bourses du Travail pour s'informer du chiffre de leurs subventions, afin que l'on puisse fournir ces renseignements nécessaires à la Mairie (adopté).

Après un échange d'observations à ce sujet, le citoyen Frémont déclare que l'on doit se tenir dans la plus stricte vérité, car d'un côté si nous avons nos renseignements particuliers, certainement d'un autre la municipalité est bien informée.

Le citoyen Le Palmec : « quand on nous a proposé de mettre le Conseil des Prud'hommes dans le bâtiment de la Bourse, je n'ai rien répondu mais à la réflexion, je crois que l'on doit combattre cette promiscuité avec les patrons prud'hommes ».

Le citoyen Frémont : on désire aussi mettre une Bibliothèque populaire qui posséderait des livres instructifs au point de vue du travail et dont certainement profiteraient les travailleurs inoccupés.

Le citoyen Brunellière rappelle que la population ouvrière a le droit de demander énergiquement ce dont elle a besoin.

Car Nantes n'est pas seulement une ville commerciale elle est surtout industrielle ; il faut profiter des bonnes dispositions dont sont animés les administrateurs de la ville et provoquer une nouvelle entrevue car la Bourse ne peut rester telle qu'elle est maintenant.

Le citoyen Frémont demande que l'on écrive au maire pour lui dire que la Commission exécutive a pris bonne note des dispositions de l'administration et que l'on attend le devis que M Liebaud adjoint a promis dans le délai d'un mois. Le citoyen Colombe invite la Commission exécutive à travailler sans trêve car il craint que si la création de la bourse ne marche pas rondement il y ait des défections dans les syndicats. Le citoyen Jousse croit qu'au contraire en convoquant dans quelques temps une réunion plénière et rendant compte des travaux faits, il y aura un redoublement d'encouragement de la part des groupes organisés.

Le secrétaire annonce que d'après le règlement on doit réunir le comité dans le courant du mois. La dernière réunion ayant eu lieu le 19 mai. Le citoyen Codet trouve que cela fait beaucoup de réunions et propose de ne réunir la Commission exécutive qu'une fois par mois.

Le citoyen Brunellière réplique qu'on est lié par le règlement, que la Commission exécutive doit se réunir les deuxième et quatrième mardi du mois, mais que la date de la réunion du Comité général est à fixer et qu'on doit le faire séance tenante (accepté). La réunion est fixée au mardi 21 courant.

Le citoyen Gendron, des Peintres, donne connaissance d'une lettre de son syndicat qui annonce sa résolution de réclamer une réforme dans les tarifs existants et prie la Commission exécutive de se charger de cette demande.

Le citoyen Le Biboul fait remarquer que les peintres ont environ quatre mois de chômage par an et un salaire moyen de 2 Fr 75. Le citoyen Gendron demande que la Bourse nomme des délégués pour soutenir la demande devant les patrons. Le citoyen Colombe ne pense pas que ce soit dans les attributions de la Bourse de trancher les différents entre patrons et ouvriers et que se lancer dans cette voie à l'heure actuelle serait peut-être porter un grave préjudice à l'organisation de l'œuvre que nous poursuivons. Le citoyen Nicolas s'élève avec force contre cette manière de voir et dit qu'on l'a fait pour d'autres, les ouvriers du Port par exemple et qu'on doit le faire également pour les peintres. Le citoyen Colombe lui réplique que cela a été fait à l'Union des chambres syndicales, qui elle était dans son rôle et qu'aujourd'hui encore il devrait en être de même. Le citoyen Frémont pense que le syndicat des peintres doit envoyer lui-même sa lettre et que cela n'est pas dans le rôle de la Bourse du Travail. Le citoyen Jousse est du même avis et engage les peintres à envoyer par la poste leur lettre recommandée en prévenant les patrons qu'une délégation est prête à entrer en pourparlers avec eux.

Le citoyen Brunellière donne lecture du règlement qui concerne le but de la Bourse du Travail, il désirerait voir se former une fédération de tous les métiers qui seraient chargés de discuter tous les différents entre patrons et ouvriers.

La proposition Frémont et Jousse est mise aux voix et adoptée.

Le secrétaire donne lecture de deux lettres de la Bourse du Travail de Paris qui nous adresse leurs règlements ainsi que les bulletins officiels de leur organisation.

La séance est levée à 10h20.

Le secrétaire

D. Colombe

Comité général
Séance du 21 juin 1892

Présidence du citoyen Le Biboul.

Sont présents : les Imprimeurs, Menuisier en bâtiments, Ferblantiers-Boitiers, Ajusteurs-Tourneurs, Chaudronniers, Maçons, Ouvriers en voitures, Sculpteurs, Mouleurs, Forgerons, Corroyeurs, Frappeurs, Peintres, Colleurs de Papiers, Modeleurs, Tabacs, Boulangers, Confiseurs, Chemins de fer.

Absents : Plâtriers, Chaisiers, Limonadiers.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal. Le citoyen Jousse déclare que dans le compte rendu qu'il a fait de l'entrevue des délégués avec le Maire il convient d'ajouter la construction de 2 ou 3 salles pouvant contenir de 250 à 300 personnes pour les réunions de syndicats.

Le procès-verbal est adopté.

Le citoyen Frémont déclare que dans la pensée de la Commission exécutive, sitôt le vote de la fondation de la Bourse par le conseil municipal la demande sera faite d'un local provisoire

et de la subvention nécessaire à son fonctionnement. Le citoyen Le Palmec annonce que le conseil est disposé à donner un local cours Cambronne. Le citoyen Colombe déclare qu'ayant rencontré M. Ponceau conseiller municipal, celui-ci lui ayant demandé certains renseignements sur le fonctionnement de la Bourse du Travail et principalement sur le projet de règlement soumis à l'administration municipale, il demande au Comité général s'il doit acquiescer à cette demande. Le citoyen Le Palmec n'est pas d'avis de fournir des renseignements. Le citoyen Jousse pense qu'il est bon de donner ce qui est nécessaire mais d'agir adroitement. Le citoyen Frémont est du même avis et pense que c'est peut-être utile et de l'intérêt de la Bourse du Travail. Le citoyen Le Biboul appuie la proposition. Après quelques explications du citoyen Colombe il est décidé de donner à M. Ponceau les éclaircissements strictement nécessaires qui pourraient nous être utiles.

Lecture est donnée ensuite de la lettre adressée au Maire. Le citoyen Frémont au nom de la Commission exécutive qu'on a voulu faire comprendre au Maire que l'on avait pris note des engagements qu'il avait pris verbalement devant la délégation ouvrière. Lecture également de deux lettres de la Bourse du Travail de Paris.

Le citoyen Ribrac donne connaissance des dépenses et des recettes depuis la formation de la Bourse.

Le déficit se monte à 83 f 85.

Après un débat assez long sur la façon dont cette différence doit être comblée et dans lequel le citoyen Brodu des ajusteurs déclare qu'il n'a aucun mandat de son syndicat, il est décidé sur la proposition du citoyen Frémont que les cotisations seront perçues à partir du 1^{er} Mai et que les syndicats seront invités à verser immédiatement six mois. Le citoyen Juguet des Tabacs demande que l'on statue sur la situation des femmes de son syndicat qui ne paient que moitié des cotisations imposées aux hommes. Tous les membres présents décident que la cotisation de 0,50 centimes sera abaissée à 0,25 pour les femmes du syndicat des Tabacs. Le citoyen Colombe demande à ce que les femmes soient représentées au Conseil Général par trois membres dont une fera partie de la Commission exécutive et cela dans l'intérêt de l'émancipation intellectuelle de la femme (adopté).

Il est ensuite procédé à la nomination du Bureau définitif.

Les résultats des votes se répartissent de la façon suivante :

	Secrétaire général	(votants 33)
Colombe	30 voix (élu)	
Le Biboul	2	
Salmon	1	

	2 Secrétaires adjoints	(votants 36)
Le Biboul	25 voix (élu)	
Salmon	19 voix (élu)	
Doualas	9	
Vallée	3	
Frémont	3	
Le Palmec	2	
Jousse	1	
Hougward, Richard, Ribrac	1 voix chacun	

	Trésorier
Launay	31 voix (élu)
Frémont	2 voix

	Bibliothécaire archiviste
Frémont	26 voix (élu), Doualas 7, 1 bulletin blanc

Commission de Contrôle (6 membres)

Sont élus les citoyens Maurice, Doualas, Gunet, Juguet², Levy. Une place est réservée pour une femme.

Le citoyen Colombe en acceptant le poste de Secrétaire général déclare qu'il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour la Bourse du Travail mais qu'il fait ses réserves au sujet de l'acceptation définitive pour le jour où le poste devra être occupé tous les jours.

Le citoyen Brunellière rappelle aux délégués que la Bourse est définitivement fondée. Sur la proposition du citoyen Jousse, le secrétaire est chargé de convoquer les délégués sitôt une lettre de la municipalité.

La séance est levée à 10h40.

le secrétaire adj.
A. Le Biboul

Commission exécutive
Séance du 12 juillet 1892

Présidence du citoyen Tulève délégué des Modeleurs mécaniciens.

L'appel des corporations fait constater les absences suivantes - Menuisiers Ebénistes, Ferblantiers-Boitiers, Ouvriers en voitures, Sculpteurs, Cordonniers, Boulangers, Chaisiers, Limonadiers. Excusés : les Imprimeurs Typographes et les Menuisiers en Bâtiments.

Le procès-verbal de la dernière séance du Comité général est adopté.

Correspondances : Lettre des Vanniers avisant la Bourse du Travail que les citoyens Mazuc, Blind et Bertrand sont chargés de les représenter. Même avis des Modeleurs Mécaniciens nommant les citoyens Richard, Ternier et Tulève, des Tabacs désignant leurs trois déléguées femmes qui sont les citoyennes Sayset, Gireau et Morel, des Menuisiers en bâtiment déléguant le citoyen Plantard à la Commission exécutive, du délégué Typographe s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion à cause du Congrès Typographique et déclarant que son syndicat a voté la somme de 7,50 Fr. pour subvenir aux premiers frais de la bourse.

Correspondances des Bourses du Travail de Cholet, Roanne, Toulouse ; cette dernière demande à la Bourse du Travail de Nantes de se faire représenter à l'inauguration de son nouveau local. Il est décidé à ce sujet que le secrétaire écrira aux amis de Toulouse pour qu'ils désignent eux-mêmes un camarade de la localité, notre organisation étant trop jeune pour suppléer aux frais d'envoi d'un délégué.

Le secrétaire est également chargé de se mettre en communication avec les Charpentiers de navires dans le but de les amener à adhérer à la Bourse du Travail.

Le citoyen Colombe raconte qu'ayant vu ces jours derniers, le citoyen Salmon délégué des chemins de fer, celui-ci lui a fait remarquer qu'il était impossible à son syndicat de payer les 50 centimes de cotisations par membre ; étant donné qu'ils versaient déjà une somme très élevée à leur siège central de Paris.

Le secrétaire ayant écrit à ce sujet à la Bourse du Travail, il a reçu une lettre du citoyen Lhermite délégué des chemins de fer, de laquelle il résulte que les sections de province appartenant à leur syndicat conservent dans toutes les questions d'organisation locale leur entière autonomie.

Les citoyens Lévy et Salmon développent la situation exacte de leur section de Nantes. Leur cotisation annuelle est de 4 Fr. et 3 sont envoyés au siège central.

² Mention Jaquet ajoutée au crayon de papier

A la suite d'une discussion entre, ces deux délégués d'une part, et les citoyens Jousse, Brunellière, Colombe et divers orateurs, il est décidé que le syndicat des Chemins de fer, par ce fait qu'il ne lui reste en caisse que 1 franc par membre et par an, le supplément de leurs cotisations étant versé à leur siège central, il se trouve en comparaison des autres syndicats adhérents à la Bourse dans une situation exceptionnelle et qu'il y a lieu de statuer d'une façon toute spéciale à leur sujet.

Le citoyen Colombe fait remarquer que seul le Comité général a le droit de prendre une décision définitive dans toutes les questions. Il prit les délégués de la Commission exécutive de réfléchir sur ce cas et de soumettre leurs propositions à la prochaine réunion du Comité général.

Le citoyen Brunellière dit que le règlement ne peut être changé que par les réunions générales de toutes les corporations, mais à son avis il existe un article qui vise le cas des Chemins de fer.

C'est celui ayant trait aux fédérations ou groupes corporatifs ayant leur siège en dehors de Nantes et qui ne doivent payer que 25 centimes de cotisation. Il pense que cet article peut parfaitement s'appliquer aux syndicats Employés des Chemin de fer, qui comme l'explique le citoyen Lévy ont leurs membres répandus dans tous les cantons environnants.

De cette façon continue le citoyen Brunellière, le syndicat des Chemins de fer n'aurait pas à payer plus des 100 à 110 F qu'il a résolu de ne pas dépasser.

La discussion est close pour être renvoyée au Comité général.

Le secrétaire donne connaissance d'un journal de Saint-Nazaire qui nous est adressé par la Bourse du Travail. Il contient une lettre adressée par cette dernière à la municipalité, en réponse à une invitation au défilé du 14 juillet. Nos camarades de Saint-Nazaire estimant que la prise de la Bastille n'a nullement amélioré leur sort, laissent à la Bourgeoisie le soin de fêter son triomphe.

Communication est faite également de l'annuaire de la Bourse du Travail de Paris.

Le citoyen Brunellière conseille d'acheter une copie de lettres, ainsi qu'une presse et un biblorate.³

Bonne note en est prise pour le jour où les syndicats auront commencé à verser leur cotisation. À ce sujet, le citoyen Salmon fait remarquer que son syndicat a voté cinq francs pour les premiers frais de la Bourse.

Il est ensuite procédé au vote pour la commission des finances devant se composer de trois membres.

Sont élus les citoyens Nicolas 10 voix, Jousse 9, Ribrac 7. Les citoyens suivants obtiennent Brillouet 3 voix, Godet 2, Braud, Lévy, Tulève et Hougmard 1.

Sur une proposition du citoyen Colombe, il est décidé de commencer à faire le placement des ouvriers Boulangers au siège provisoire. A ce sujet, il se charge de faire un projet qu'il développera à une séance ultérieure.

Le citoyen Jousse demande au sujet du Maire que la Bourse se remette en communication avec lui si dans le délai d'un mois en dépit de sa promesse aucune lettre de sa part ne nous était parvenue (adopté).

Les réunions du Comité général sont fixées aux troisièmes mardis de chaque mois.

La séance est levée à 10h40.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Comité général
Réunion du mardi 19 juillet 1892.

³ Un biblorhapte (orthographe conforme) est un classeur à reliure mobile, et parfois mécanique, pour des lettres, des papiers, des documents, etc. en général de grand format avec deux grands anneaux.

La séance est ouverte à 8h30 sous la présidence du citoyen Louvet délégué des Colleurs de Papiers.

Sont absents les syndicats suivants : Menuisiers Ebénistes, Menuisiers en bâtiments, Ouvriers en voiture, Mouleurs en fontes, Cordonniers, Frappeurs, Chaisiers, Limonadiers.

Lecture d'une lettre du citoyen Jousse avertissant la Bourse du Travail qu'il a donné à son syndicat sa démission de délégué, et du citoyen Salmon secrétaire adjoint s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion.

Sur une proposition des citoyens Frémont et Colombe il est décidé de faire une demande près du syndicat du citoyen Jousse dans le but de le faire revenir sur sa démission, le poste qu'il occupe dans la commission déléguée à la Mairie le rendant des plus utiles.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le cas des Chemins de fer. Le délégué présent déclare que son syndicat a décidé dans une réunion récente de ne payer aucune cotisation à une Bourse subventionnée par la ville. Selon les camarades des Chemins de fer, il serait préférable pour eux de rester indépendants et de payer un loyer ailleurs où ils seraient chez eux. Brunellière combat le mot « indépendants » attendu que la Bourse sera maîtresse chez elle et que la municipalité suivant nos règlements n'y aura aucune autorité.

Le citoyen Frémont pour ne pas élargir la question précise les faits. D'après les délégués, le syndicat des Chemins de fer a décidé d'aider les autres syndicats dans la campagne pour l'obtention d'une Bourse du Travail ; il accepte de contribuer à toutes les dépenses nécessitées par cette campagne. Or le point en question ne peut être relatif qu'au jour où la Bourse sera subventionnée par la ville. D'ici là, la situation future des ouvriers des Chemins de fer dans la Bourse du Travail pourra être définie.

Après quelques échanges de vues entre les citoyens Brunellière, Colombe, Le Biboul etc. le citoyen Frémont propose pour éclairer la question et dissiper tout malentendu que le Secrétaire général demande à se présenter à la prochaine réunion générale des Chemins de fer pour leur donner tous les renseignements nécessaires – adopté –

Le citoyen Colombe développe son projet de création à la Bourse d'un service de placement pour les ouvriers Boulangers si exploités par les placeurs à la ville.

Il s'est mis à ce sujet en communication avec le citoyen Joyeux délégué des Boulangers. Ce dernier combat le projet de Colombe et dit que les ouvriers Boulangers ne peuvent, à cause de leur travail, s'occuper de former entre eux un service de placement. D'un autre côté cela ne réussirait pas car les patrons ne voudraient pas venir chercher leurs ouvriers à la Bourse et cet échec serait funeste à notre organisation. Le citoyen Codet fait appel au dévouement du syndicat des Boulangers pour la cause ouvrière et fait remarquer que ce n'est que par le désintéressement, l'énergie, le courage que l'on arrivera à triompher des obstacles s'opposant à l'affranchissement du prolétariat.

Malgré les encouragements chaleureux du citoyen Codet et de la plupart des délégués le citoyen Joyeux persiste dans son opinion sur l'impossibilité du placement des Boulangers par la Bourse du Travail.

Le citoyen Codet propose de passer à une autre corporation. La question reste à l'ordre du jour.

Le secrétaire donne lecture d'un manifeste de la Fédération du Bâtiment au sujet d'un Congrès National. Ces divers documents sont distribués aux délégués des Corporations du Bâtiment pour être soumis à leurs syndicats respectifs.

La citoyenne Sayset déléguée des Tabacs est désignée pour la Commission exécutive.

La séance est levée à 10h35.

Le secrétaire adjoint
A. Le Biboul

Commission exécutive

Réunion du 26 juillet [1892]

Présidence du citoyen Juguet des Tabacs.

Il est décidé de faire désormais l'appel nominal des délégués.

Sont absents les citoyens Legallou, Brillouet, Lefevre, Nicolas, Joyeux, Descroix, Jacquet, Salmon.

Excusés, les citoyens Jousse, Braud, Gendron.

Le Secrétaire général est absent.

Le citoyen Codet dit qu'il est regrettable qu'il n'ait pas envoyé sa correspondance et demande que, d'un autre côté, il soit constaté au procès-verbal les absences suivies de certains délégués et d'en aviser leurs syndicats.

Il demande en outre que cette question soit portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité général et discutée –adopté–

Lecture d'une lettre des Menuisiers en Bâtiments déléguant les citoyens Rétière et Bocné au Comité général avec le citoyen Plantard.

Ce dernier demande que l'on donne mandat au Secrétaire général de représenter la Bourse à la prochaine réunion de son syndicat, afin de fournir des explications au sujet du fonctionnement de la Bourse du Travail –adopté–

Sur quelques mots du citoyen le Biboul il est convenu que le Secrétaire général sera chargé en même temps de soumettre aux Menuisiers en Bâtiments le manifeste de la Fédération nationale du Bâtiment de Bordeaux et de leur faire part du projet des Peintres de former dans l'ouest une Fédération régionale du Bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9h30.

Le secrétaire adjoint

A. Le Biboul

Commission exécutive

Séance du mardi 2 août 1892

Présidence du citoyen Garez, délégué des Confiseurs.

Sont absents les citoyens Lefevre, Doceul, Descroix, Gendron, Jacquet, Bertrand.

Le Secrétaire général s'excuse de ne pas avoir assisté à la dernière réunion, s'étant trouvé indisposé et n'ayant d'ailleurs eu aucune correspondance à transmettre à la Commission.

Le procès-verbal est adopté après rectification du citoyen Nicolas qui dit s'être fait excuser.

Le Secrétaire général donne lecture de la lettre qu'il a adressé au Maire et dont il n'a reçu aucune réponse. Lettre des Mouleurs, au sujet du citoyen Jousse. Les délégués désignés par cette corporation sont les citoyens Olivier, Letheur et Ferdet.

Communication au sujet de la grève de Saint-Nazaire.

Appel des camarades de cette ville à notre solidarité.

La parole est au citoyen Bertreux secrétaire de la Bourse du Travail de Saint-Nazaire délégué par les grévistes pour éclairer les travailleurs de Nantes sur l'origine de cette grève.

La cause première est la suppression de deux portes occasionnant dans un atelier de forgerons un courant d'air mortel, au mépris de la santé humaine l'ingénieur n'ayant pas voulu accéder à la réclamation des forgerons, la grève a pris d'importantes proportions. Toutes les parties similaires des chantiers de la Loire se sont déclarées solidaires dans la question et formulant chacune de leur côté des revendications particulières ont suivi les forgerons dans leur mouvement. Actuellement la grève est générale excepté chez les Charpentiers de navires.

Le citoyen Colombe engage les délégués à la Bourse du Travail en tant que délégués à influencer sur leurs syndicats pour venir en aide aux ouvriers des chantiers de Saint-Nazaire.

Il rend compte ensuite de la réunion générale des employés des Chemins de fer, à laquelle il avait été délégué par la Bourse du Travail au sujet de la cotisation.

La proposition de 0,25 centimes pour les membres seulement habitant Nantes, appuyée par le citoyen Levy a été acceptée moralement. La question méritant étude, sur l'avis du citoyen Levy, La décision définitive a été reculée à un mois.

Communication des Congrès de Tours et Marseille.

Lettre de l'Union Syndicale priant la Bourse du Travail de bien vouloir désigner elle-même des délégués pour assister à ces deux congrès. L'Union se charge de son côté de demander à la Municipalité une subvention pour ces délégués.

La demande de l'Union est combattue par le citoyen Frémont. Elle est appuyée par les citoyens Tulève, Codet, Salmon etc. et finalement adoptée.

Le Secrétaire général est chargé de se mettre en communication avec le secrétaire de l'Union.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire adjoint.

A. Le Biboul

Nota

Une réunion commune de l'Union Syndicale et de la Bourse du Travail ayant eu lieu le lundi 8 août le procès-verbal dressé par le secrétaire de l'Union se trouve dans les archives de ce groupe – A. Le Biboul -

Comité général Réunion du mardi 16 août 1892

Présidence du citoyen Mazuc délégué des Vanniers.

La réunion étant composée de l'Union syndicale et de la Bourse du Travail l'appel par corporation est mené.

Sont absents les : Ouvriers en voitures, Forgerons, Cordonniers, Limonadiers.

Excusés : les Ferblantiers-boîtiers, Boulangers.

Les procès-verbaux du Comité général et de la Commission exécutive sont adoptés.

Le citoyen Descroix fait une rectification à la lecture du procès-verbal du secrétaire de l'Union Syndicale. La démission des conseillers prud'hommes n'est pas motivée par la question des métallurgistes.

Lecture d'une lettre du citoyen Mariot.

Par cette lettre, les conseillers élus sous les auspices de l'Union Syndicale font part de leur décision de donner leur démission motivée par la partialité des jugements. La présidence du conseil de prud'hommes étant toujours entre les mains des conseillers patrons une inégalité choquante en résulte dans les débats. Les conseillers ouvriers estiment de leur devoir et dans l'intérêt de l'impartialité des jugements d'obtenir la présidence alternative entre les patrons et les ouvriers.

Les citoyens Piron et Descroix donnent des explications.

Un vote au Conseil a eu lieu à ce sujet et les conseillers ouvriers ont été battus.

Devant cette perspective ces derniers ont décidé de donner leur démission.

Le citoyen Codet appuie les conseillers ouvriers dans leurs intentions et dit qu'il désirerait voir se former un Comité de vigilance des Conseils de Prud'hommes comme il en existe dans beaucoup de grandes villes et qui ont pour mission de soutenir les élus dans l'application des programmes ouvriers et de donner un caractère plus ferme à leur mandat.

Le citoyen Piron présente le citoyen Bodet Conseiller Prud'homme d'Angers qui explique que dans cette localité la présidence est alternative.

Après une longue discussion dans laquelle la plupart des délégués appuient énergiquement la démission des conseillers, le secrétaire propose qu'on accepte en principe la démission des élus et que l'acceptation définitive en soit soumise à une réunion publique de tous les travailleurs.

Cette proposition est adoptée.

Le citoyen Le Palmec demande que l'on ajoute au programme des candidats de l'Union Syndicale une mention visant l'acceptation du mandat impératif – adopté –

Une commission de trois membres est nommée pour demander à la mairie le Foyer de la Renaissance pour le jeudi 25 août. Ce sont les citoyens Brunellière, Ribrac et Le Biboul.

Correspondance : Lettre de Saint-Nazaire au sujet de la grève.

Lettre de la mairie au sujet de la commission ; du citoyen Frémont donnant sa démission. À ce sujet le citoyen Brunellière demande qu'en cas d'une convocation soudaine de la part de la Mairie l'on conserve aux citoyens Jousse et Frémont leurs mandats de délégués – accepté –

La Commission exécutive est chargée de terminer l'ordre du jour à sa séance du 23 août.

La séance est levée à 11h20.

Le secrétaire adjoint
A. Le Biboul

Commission exécutive.

Séance du mardi 23 août. [1892]

Présidence du citoyen Frémont, délégué des Typographes.

Les absences suivantes sont constatées – Menuisiers-ébénistes, Ferblantiers-Boitiers, Chaudronniers, Ouvriers en voitures, Cordonniers, Chaisiers, Limonadiers, Chemins de fer.

Excusés : les Forgerons.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Comité général.

Lecture du programme de l'Union Syndicale relatif aux élections de conseil prud'hommes. Le citoyen Frémont fait part du retrait de sa démission. Lettre du citoyen Salmon donnant sa démission. Le citoyen Brunellière rend compte des démarches de la commission auprès de la Mairie. Elle a obtenu la salle du Foyer de la Renaissance pour le jeudi 25 août. La Commission est chargée de nouveau de l'organisation de la réunion.

Il est décidé de fixer à 0,65 c le prix de l'heure pour les délégués chargés des travaux extérieurs de la Bourse du Travail.

Communication de la Fédération nationale des Bourses du Travail ; demande d'adhésion à l'organisation. – Cette proposition acceptée en principe reste à l'étude.

Il est également décidé de fixer à 300 Fr. le chiffre de la demande à la municipalité pour l'envoi de chacun des deux délégués au Congrès National de Marseille.

Lettre de Tours – Congrès - Le secrétaire est chargé de répondre négativement, étant donné le refus d'une subvention municipale.

Lettre des mouleurs de Lille ; demande de secours.

Lecture de la lettre adressée aux Conseillers prud'hommes ouvriers. Le texte en est accepté.

La séance est levée à 11h15.

Le secrétaire adjoint.
A. Le Biboul

Réunion publique
du 25 août [1892] au théâtre de la Renaissance

La séance est ouverte à 8h30. Le citoyen Frémont est appelé à la présidence.
Assesseurs les citoyens Tulève et Jousse.
Secrétaire le citoyen Le Biboul.

Le président explique le but de la Réunion. Les conseillers prud'hommes ouvriers ont réclamé la présidence alternative aux séances du Conseil des prud'hommes, elle leur a été refusée ; par conséquent, décidés de donner leur démission ils viennent prendre l'avis de leurs électeurs.

Le citoyen Mariot, conseiller prud'hommes vient donner des explications et fait part de sa décision de donner sa démission.

Le citoyen Piron conseiller prud'hommes appuie énergiquement les paroles du citoyen Mariot et déclare qu'il n'acceptera de nouveau un mandat qu'à la condition d'obtenir cette revendication.

Les citoyens Jousse et Descroix sont d'avis que l'on attende l'élection des membres vacants au conseil et que l'on fasse ce soir une protestation.

Le citoyen Vallée demande que l'on impose la démission aux conseillers prud'hommes.

Le citoyen Codet dans des termes énergiques engage l'assemblée à voter la démission des conseillers ouvriers.

Il cite le cas de plusieurs grandes villes où le même fait s'est produit, ce n'est que par démission sur démission que l'on a obtenu gain de cause.

Le citoyen Gautrey conseiller déclare que quel que soit la décision de l'assemblée, Il fera ce qu'elle lui commandera.

Après quelques échanges de vues entre divers citoyens l'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité moins une voix.

« Les travailleurs réunis au foyer de la Renaissance le 25 août 1892 décident que tous les conseillers prud'hommes ouvriers doivent démissionner en bloc pour protester contre la présidence continuelle des patrons. »

Le citoyen Colombe Secrétaire général de la Bourse du Travail rend compte de la correspondance qu'il a entretenu avec la Mairie au sujet de la subvention.

Le citoyen Jousse rend compte des démarches de la Commission déléguée à ce sujet auprès de la municipalité.

Les promesses que le Maire avait faites et qui consistent dans la construction d'un vaste immeuble Boulevard Victor Hugo composé d'une salle de conférence pouvant contenir 1500 à 2000 personnes et d'une vingtaine de salles pour les syndicats est encore lettre morte même en tant que projet.

Le citoyen Codet dit qu'il faut se rappeler que les élections ont été faites sur cette promesse et que les conseillers municipaux élus, l'ont été avec un programme qui comprenait la construction d'une Bourse du Travail. Il émet l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité.

« Les travailleurs réunis au nombre de 500 au Foyer de la Renaissance le 25 août réclament énergiquement de l'administration municipale qu'elle mette à la disposition des chambres syndicales ouvrières ce qui est nécessaire au fonctionnement immédiat de la Bourse du Travail »

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire de séance
A. Le Biboul

Comité général
Réunion du 20 septembre [1892]

Le citoyen Maurice des Ferblantiers-Boitiers préside.

Rectification du citoyen Nicolas au sujet des citoyens Bernard et Lachassaigne qui n'ont pas été convoqués.

Absents les citoyens Frémont, Daoulas, Caillet, Mariot, Pogu, Hervé, Ferdet, Auffray, Melle Morel, Descroix, Jouan, Jaquet.

Excusés : Vinçon, Hacques, Colombe, Le Palmec.

Les procès-verbaux sont adoptés. Le procès-verbal de la réunion de la Renaissance est également adopté.

Communication des ouvriers ferblantiers de la Seine, en grève, demande de souscription.

Au sujet de la Fédération des Bourses du Travail cette question reste à l'étude jusqu'à la subvention municipale. Le secrétaire est chargé de demander à cette Fédération 30 exemplaires de statuts.

Sur une proposition du citoyen Tulève les délégués s'engagent moralement à conseiller à leur syndicat l'abonnement au Bulletin officiel de la Bourse du Travail de Paris.

Questions des conseillers prud'hommes, le citoyen Codet développe longuement l'utilité d'un conseil de vigilance des conseils de Prud'hommes. Après une étude générale de la question, il est décidé que le Comité général de la Bourse du Travail se transformera une fois par mois en comité de vigilance.

Le premier Mardi de chaque mois est adopté pour ces réunions. Vu les prochaines élections au Conseil des Prud'hommes les délégués sont chargés de faire désigner à leur chambre syndicale des candidats, pour les soumettre au Comité de Vigilance, lequel statuera sur le choix définitif.

La séance est levée à 10h30.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Commission exécutive
Séance du 27 septembre [1892]

Présidence du citoyen Codet

Sont absents les citoyens Bernard, Descroix, Jaquet, Joyeux.

Excusés : Colombe, Le Palmec, Brault.

Lecture d'une lettre des citoyens Le Palmec et Colombe délégués au Congrès de Marseille, s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion à cause des fatigues de leur voyage.

Lettre des Chemins de fer avisant de leur adhésion définitive à la Bourse du Travail. La cotisation de 0,25 c par membre habitant Nantes étant acceptée par ce syndicat.

Au sujet du citoyen Salmon, secrétaire adjoint, le secrétaire est chargé de lui écrire pour connaître ses intentions relatives à son poste avant la réunion du Comité général.

Au sujet de la municipalité d'après l'avis du citoyen Tulève, la Commission exécutive décide d'attendre une réunion ou deux du Conseil Municipal avant de se remettre en communication à nouveau avec lui.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Commission exécutive
Réunion du 14 octobre. [1892]

Présidence du citoyen Egasse des Chaudronniers.

Absents : Caillet, Nicolas, Menard, Juguet, Descroix, Jaquet, Salmon, Joyeux.

Excusée : Mme Saysey⁴

⁴ Il s'agit de Mme Sayset

Communication de la Ligue Fédérative Nationale pour la suppression des bureaux de placement. Cette communication reste à l'ordre du jour du Comité général.

Le citoyen Brunellière fait part d'une lettre du citoyen Remy Larcher s'excusant de n'avoir pu passer ses vacances à Nantes. Il sera tout à la disposition de la Bourse du Travail l'année prochaine.

Le citoyen Colombe se basant sur ce fait que la Mairie peut d'un jour à l'autre convoquer la délégation, demande que la sous-commission des Finances soit complétée et se réunisse au plus vite pour dresser le budget de la Bourse du Travail.

Les citoyens Le Palmec et Tulève sont nommés en remplacement de Jousse et Ribrac. Cette commission devra avoir son travail fait pour la prochaine réunion du Comité général.

Le citoyen Brunellière propose un envoi de fonds aux grévistes de Carmaux.

Il est décidé que la Commission exécutive proposera elle-même au Comité général le vote d'une souscription.

La séance est levée à 10h30.

Le secrétaire

A. Biboul

Comité général
Réunion du 18 octobre 1892

Présidence du citoyen Brillouet délégué des Maçons.

Absents les citoyens Daoulas, Launay, Moreau, Plantard, Perraud, Maurice, Dubé, Mariot, Menard, Descroix, Denion, Jaquet, Joyeux.

Excusés, Dupré, Ferdet, Delle Sayset

Les procès-verbaux de la Commission exécutive et de la dernière réunion générale sont acceptés.

Le Secrétaire général fait part d'une demande des ouvriers Cordiers, au sujet de l'organisation d'un syndicat dans leur corporation.

Un mouvement dans le même but a lieu parmi les ouvrières de l'usine Dercelles.

Un comité de propagande de 5 membres est formé pour s'occuper immédiatement et à l'avenir de toutes ces questions.

Ce comité se compose des citoyens Codet, Tulève, Brunellière, Colombe et Ribrac.

Le citoyen Olivier fait des observations contre l'élection du citoyen Brunellière, à la demande générale l'incident est clos.

Correspondance. Lettre des Chemins de fer, adhésion définitive de ce syndicat à la Bourse du Travail.

Le citoyen Salmon n'ayant pas fait connaître ses intentions au sujet de ses fonctions, sa démission est acceptée et le citoyen Ribrac élu en son remplacement.

Congrès de la Ligue Fédérative pour la suppression des bureaux de placement. L'adhésion morale à ce Congrès est décidée.

Communications de la Fédération Métallurgique. Ces documents sont remis aux Syndicats intéressés.

La Commission exécutive propose une souscription pour soutenir les grévistes de Carmaux.

Le chiffre de 25 francs est adopté.

Demande du Syndicat des ouvriers du Port au sujet d'une réunion avec le concours du citoyen Briand de Saint-Nazaire. Le Comité général accepte de prendre cette réunion sous ses auspices et charge le Comité de Propagande de s'occuper de l'organisation.

Après la lecture de quelques passages du rapport des délégués au Congrès de Marseille, la séance est levée à 10 h 20.

Le secrétaire

A. Le Biboul

Commission exécutive
Réunion du 25 octobre [1892]

Président Le Palmec.

Sont absents les citoyens Caillet, Brillouet, Nicolas, Ménard, Descrois⁵, Joyeux, Joquet, Salmon.

Le citoyen Guedon Menuisier, fait une observation au sujet des délégués de sa corporation. Ce camarade prétend être délégué alors que son nom ne figure nullement sur la liste. Cette corporation est invitée à établir d'une façon exacte la désignation de leurs trois délégués. La correspondance du Secrétaire général est acceptée.

Le citoyen Le Palmec présente à la commission un camarade Tisseur en métaux, qui désirerait organiser un syndicat dans sa corporation.

La Commission exécutive assure à ce citoyen le concours de la Bourse du travail et le prie d'assister à la prochaine réunion de son comité de propagande.

Le citoyen Le Palmec donne connaissance du rapport de la sous-commission des finances au sujet du budget annuel de la Bourse du travail.

Ce rapport établit un chiffre total de 8200 Fr. pour les besoins généraux de la Bourse.

La Commission exécutive, d'après la proposition du citoyen Colombe, décide qu'il y a lieu d'ajouter à la liste détaillée les affectations diverses la somme de 300 pour frais d'entretien du matériel et de 500 pour frais imprévus, ce qui compose un total de 9000 Fr.

Rapport du comité de propagande lu par Codet. Le comité organise deux réunions pour le dimanche 30 octobre ; la première privée, pour grouper en syndicat les ouvrières de l'atelier Dercelles, La seconde publique pour les ouvriers du Port. Le concours du citoyen Briand de Saint-Nazaire est assuré pour cette réunion.

Ce rapport est accepté.

Le Secrétaire général est autorisé à acheter un bibliographe, ainsi que 200 feuilles de papiers à lettres imprimées.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire.

A. Le Biboul

Commission exécutive
Séance du 8 novembre [1892]

Président citoyen Ollivier des Mouleurs en Fontes

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Correspondance. – Lettre du secrétaire de la Ligue Fédérative pour la suppression des Bureaux de placement.

Communication du citoyen Rozier de Tours.

Le citoyen Brunellière développe au nom du Comité de propagande, la conférence qu'il a faite comme délégué de la Bourse du Travail, dans la commune de Maisdon.

Grâce à ses efforts, le syndicat des vignerons prospère de plus en plus.

Le citoyen Juguet réclame du trésorier qu'il rende ses comptes. Le règlement n'ayant pas fixé de date périodique le citoyen Frémont demande que cet oubli soit réparé et que

⁵ Il s'agit de Descroix

provisoirement, la commission de contrôle qui n'a pas fonctionné, soit remplacée par trois délégués, chargés de contrôler pour cette fois-ci, les comptes du trésorier – adopté, Les citoyens Tulève, Le Palmec, Frémont sont désignés.

Il est décidé que l'état financier de la Bourse du travail sera établi à la prochaine séance du Comité général et que régulièrement tous les trois mois ensuite.

Le secrétaire est chargé de faire imprimer 1000 lettres de convocation.

L'appel constate les absences suivantes :

Citoyen Caillet, Egasse, Brillouet, Le Palmec, Nicolas, Gendron, Joyeux, Descroix, Joquet, Lévy, Rambaud, Braud.

Excusés, Plantard, Melle Saiset⁶

La séance est levée À 10h20

Le secrétaire
Le Biboul

(Omission) (Comité général)
Séance du mardi 1^{er} novembre [1892]

A l'issue de la réunion du Comité de vigilance des Conseils de Prud'hommes, le Comité général siège, pour la lecture du rapport des délégués au Congrès de Marseille.

Ce rapport lu par le citoyen Colombe est adopté à l'unanimité.

- Adoption également d'un texte de lettre devant être adressé au journal «le Progrès » en réponse à un article malveillant concernant la Réunion privée des ouvrières de l'usine Dercelles.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Comité général
Réunion du 15 novembre 1892

Présidence du citoyen Nicolas délégué des Forgerons

Les procès-verbaux sont acceptés.

Rectification du citoyen Moreau, qui déclare avoir assisté à la dernière séance du Comité général.

Correspondance. – Communication des Ouvriers Potiers de la Broche (Saône-et-Loire) en grève. – Demande de souscription.

Lettres des Bourses du Travail de Montpellier et Bordeaux.

Lettre du syndicat des menuisiers mandatant le citoyen Guedon en remplacement du citoyen Bocné au Comité général.

Lettre du Comité Socialiste de Nantes. Ce comité demande à la Bourse communication du rapport des délégués du Congrès de Marseille.

Cette demande soutenue d'un côté par les citoyens Gendron, Tulève, Piteau, etc. est combattue par les citoyens Frémont, Olivier, Maurice etc.

Par 20 voix contre 7 la Bourse du travail se déclare favorable à la demande du Comité Socialiste.

⁶ Il s'agit de Melle Sayset.

Rapport de la commission provisoire de contrôle.

Les chiffres suivants sont fournis

Recettes	335 F 35
Dépenses	<u>125 F 25</u>

Boni	210 F 10
------	----------

Sur une observation du citoyen Colombe, le trésorier est prié d'écrire aux Syndicats en retard dans leurs versements.

Le citoyen Codet donne lecture du rapport du comité de propagande.

Trois syndicats ont été formés, les ouvriers du Port, les femmes Métallurgistes, et les Tisseurs en métaux.

Relativement au rapport des délégués au Congrès de Marseille le citoyen Ollivier ouvre une discussion sur la façon dont la subvention municipale a été accordée.

Le citoyen soulève un incident au sujet de la délégation pour Saint-Nazaire du citoyen Briand à Marseille et accuse d'un autre côté la Bourse du Travail de Nantes de vouloir se substituer à l'Union Syndicale.

Ces différentes observations sont combattues par les citoyens Codet, Tulève, Colombe, Le Palmec etc.

L'incident est clos.

Le citoyen Frémont demande que l'on fixe la réunion publique pour la lecture du rapport. Sur l'avis du citoyen Codet qui estime que ce serait trop reculer que d'attendre pour concorder avec la réunion relative aux Prud'hommes la réunion publique est fixée au jeudi 1^{er} décembre au foyer de la Renaissance.

Le Comité de propagande est chargé de l'organisation. Les secrétaires de syndicats seront priés de convoquer et l'impression de petite circulaire est adoptée.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Étaient absents les citoyens Daoulas, Mariot, Vinçon, Thiodet, Brillouet, Pogu, Bernard, Lachassaigne, Auffray, Radenac, Hacques, Gaulay, Moreau, Levy, Ollivier, Neau, Leguevel, Cuzou, Rambaud.

Excusés - Perraud, Deniau, Bouillé.

Commission exécutive

Réunion du 22 novembre [1892]

Présidence du citoyen Ménard des Cordonniers.

Sont absents les citoyens Codet, Rambaud, Egasse, Brillouet, Nicolas, Lévy.

Excusés, Garés, Braud, citoyenne Sayset.

Correspondance. – Reçu les Statuts de la Fédération des Bourses du Travail. Lettre du secrétaire de la Bourse du Travail de Cholet et du Comité Socialiste.

Le citoyen Colombe fait part à la Bourse du Travail de la fondation à Nantes d'une section de la Fédération Nationale de la Métallurgie.

Les citoyens Piteau et Le Biboul sont délégués pour aller demander à la Mairie une réponse au sujet du foyer de la Renaissance pour le 1^{er} décembre.

Le texte de la circulaire devant être distribué parmi les syndiqués comme convocation à cette réunion est adopté.

Reçu le Bulletin Officiel de la Fédération nationale des syndicats. L'abonnement à cet organe est adopté.

Lecture du questionnaire de la Fédération des Bourses du Travail au sujet du prochain Congrès.

Discussion sur la proposition de la Bourse du Travail de Paris tendant à remettre entre les mains de la Fédération des Bourses l'initiative des Congrès nationaux des Syndicats de France.

Cette proposition, combattue par les citoyens Colombe, le Palmec, Frémont, Tulève etc., est défendue par le citoyen Le Biboul.

La question reste à l'étude du Comité général.

Le citoyen Brunellière donne connaissance de deux lettres provenant des citoyens Larcher et Andrieux à Paris.

Au sujet de la Réunion à la Renaissance le citoyen Tulève propose d'inviter le citoyen Briand de Saint-Nazaire à venir y prendre la parole. Mandaté au Congrès de Marseille, son concours ne peut que nous être précieux. Adopté.

Le citoyen Ribrac propose de remplacer Jousse et Salmon dans la délégation près de l'administration municipale.

Les camarades Tulève et Ollivier sont désignés.

La nomination de la commission de contrôle reste à l'ordre du jour de la réunion générale.

La séance est levée à 10h30.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Séance du 29 novembre [1892]

Présidence du citoyen Juguet délégué des Tabacs

Absents les citoyens Moreau, Rambaud, Riou, Gendron, Levy.

Excusés, Brillouet, Caillet, Garés, Ménard, citoyenne Sayset.

Correspondance, lettre du citoyen Briand de Saint-Nazaire, qui accepte de nous prêter son concours.

Le citoyen Codet demande que chaque membre de la Bourse du Travail soit présent près du bureau à la réunion de la Renaissance.

Le bureau suivant est accepté pour être proposé à l'assemblée, Président Codet, Assesseurs Tulève et Plantard.

Le citoyen Code demande s'il n'y aurait pas moyen en plus de l'ordre du jour, de soulever la question des prud'hommes.

Après discussion, il est décidé de s'en tenir à l'ordre du jour et de réserver cette question pour le comité de vigilance.

Le citoyen Le Palmec et Brunellière sont chargés d'aller à la gare recevoir le citoyen Briand.

Communication de la Bourse du travail de Lyon nous invitant à la réouverture de leur Bourse.

Sur la proposition des citoyens Colombe et Le Palmec, le Secrétaire général écrira au citoyen Naschurie de Lyon de nous représenter à cette inauguration. Lettre de Dunkerque relative aux ouvriers du Port. Lettre questionnaire de la Ligue Fédérative pour la suppression des Bureaux de Placement. Remis entre les mains des Syndicats intéressés.

Le secrétaire est autorisé à faire la dépense d'un polycopié.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Réunion Publique au Théâtre de la Renaissance

Jeudi 1^{er} décembre, la Bourse du Travail convoquait à une Réunion publique au théâtre de la Renaissance les ouvriers syndiqués et non syndiqués de la ville.

Le but de la Réunion était la lecture du rapport des délégués Colombe et Le Palmec au Congrès de Marseille.

Le citoyen Briand délégué par les syndicats de Saint-Nazaire à ce congrès avait été invité par la Bourse du travail à venir lui prêter le concours de sa parole.

Les travailleurs nantais ont répondu à l'appel de la Bourse du Travail avec un remarquable empressement car en effet non seulement le foyer de la Renaissance était comble mais les couloirs regorgeaient de monde. – La séance est ouverte à 8h30 et le citoyen Brunellière acclamé président, les citoyens Codet et Plantard assesseurs, le citoyen Le Biboul secrétaire.

Avant la lecture du rapport le citoyen Ollivier proteste en termes qui soulèvent l'indignation de l'assemblée contre la présence du citoyen Briand. – En quelques mots le citoyen Briand lui répond. Il lui fait remarquer la besogne louche qu'il vient accomplir en venant jeter le désordre dans une réunion ouvrière. La salle entière fait au citoyen Briand une ovation enthousiaste. – L'incident clos, le citoyen Colombe donne lecture du rapport, lecture qui ne dure pas moins de 50 minutes. Ce rapport très complet donne une idée exacte et concise des discussions qui ont eu lieu et des résolutions qui ont été prises au sein du Congrès. – Le citoyen Colombe termine sa lecture, aux applaudissements unanimes des assistants. – La parole est donnée au citoyen Briand. L'orateur avec la voix chaude et sympathique qu'on lui connaît commence par établir la nécessité de l'Union des travailleurs dans leurs réunions, réunions qui sont l'objet de la plus anxieuse curiosité des capitalistes. – Faisant allusion aux insinuations malveillantes du citoyen Ollivier, il tient à faire remarquer que loin de regarder la question ouvrière comme un tremplin aux succès politiques il préconise, partout où on l'invite à prendre la parole, l'abandon relatif du terrain politique au bénéfice du terrain économique. Il rappelle à ce sujet la lutte qu'il a eu à soutenir au congrès politique pour la question de la grève générale. Prenant les résolutions du Congrès de Marseille dans leur ordre de discussion, la journée de huit heures, le travail des femmes dans l'industrie, il prouve dans une dissertation pleine de logique la nécessité du mouvement international pour battre en brèche, la stupide et hideuse question de concurrence de patron à patron, de pays à pays. C'est aux applaudissements frénétiques de la salle qu'il flétrit la société capitaliste d'avoir fait remplir à la femme, contrairement au rôle élevé qui lui était assigné dans l'humanité, le rôle démoralisant de salariée de l'usine et de la manufacture. Abordant la grave question de la Grève générale, le citoyen Briand développe ses idées personnelles sur la tactique spécialement corporative qui devrait être la caractéristique du mouvement de rénovation sociale qui a lieu de nos jours.

Sur ce terrain dit l'orateur, l'union est facile : toutes les fractions du Parti ouvrier s'entendent : il n'en est pas de même dès qu'il s'agit du côté politique. D'ailleurs, l'action des députés ouvriers est presque nulle à la chambre. Leur utilité ne se manifeste réellement que dans les moments d'agitation populaire alors que ceints de leur écharpe de représentants du Peuple ils doivent servir de tampon entre les balles gouvernementales et les grévistes.

Il n'en est pas de même des municipalités qui entre les mains des travailleurs peuvent être les outils les plus précieux de leur affranchissement. Ils en ont la preuve à Marseille où le drapeau du prolétariat universel a pu se promener dans les rues aux regards respectueux de la foule.

Puisque la grève générale est un terrain sur lequel peut se faire l'union des travailleurs, nous devons

nous engager sur ce terrain. L'orateur expose la physionomie de la classe possédante devant une grève générale d'une grève par exemple. C'est l'arrêt absolu de tous les rouages sociaux. Les gouvernements, devant ce spectre, seront forcés de capituler et d'accorder les revendications du prolétariat.

L'époque des barricades, des descentes dans la rue est terminée. C'est la révolution pacifique des bras croisés qu'il faut employer maintenant. Le 1^{er} Mai doit être un jour de consultation mondiale à ce sujet : c'est ce que le congrès de Marseille a compris.

La conférence du citoyen Briand se termine au milieu d'un tonnerre d'applaudissements.

Le citoyen Ollivier éprouve le besoin de s'excuser mais la parole lui fait défaut.

Le citoyen Blanchard viens faire un appel chaleureux aux ouvriers du bâtiment et les adjure de s'inspirer du congrès national du bâtiment qui a eu lieu tout récemment à Bordeaux.

Le citoyen Brunellière soumet au vote des travailleurs l'ordre du jour suivant qui est adoptée à l'unanimité :

« Les Travailleurs Nantais réunis au nombre de 1200 environ au Foyer de la Renaissance le 1^{er} décembre 1892, acceptent les résolutions du Congrès de Marseille et manifestent leur intention énergique de poursuivre leur émancipation en s'inspirant des décisions prises à ces grandes assises du travail. Ils demandent, en outre, à la Municipalité qu'elle mette une subvention et un local à la disposition de la Bourse du Travail, afin qu'elle puisse fonctionner utilement. »

La séance est levée à 10h30.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Commission exécutive
Séance du 13 décembre [1892]

Présidence du citoyen Tulève.

Sont absents les citoyens Caillet, Brillouet, Ollivier, Garis, Piteau.

Excusés - Gendron, Codet, Melle Sayset.

Correspondance - Refus de réception d'une lettre provenant de Nantes, non affranchie, adressée à la Bourse.

Invitation de la Bourse du Travail de Nîmes à son inauguration.

De même qu'à Lyon il est décidé de s'y faire représenter par un camarade de la localité.

Lettre du Havre. Le citoyen Colombe fait part d'une entrevue qu'il a eu avec M. Roch, adjoint au maire, à la suite de la Réunion publique de la Renaissance. Des dégâts qui semblent dus à la malveillance ont été commis dans le moment.

La Commission exécutive est unanime à regretter ce fait. Le citoyen Tulève rend compte de l'entrevue qui a eu lieu le 12 décembre entre la délégation et la Commission municipale.

Cette dernière a apporté certains changements au règlement général qu'il conviendrait d'étudier. La délégation, à laquelle il est adjoint les membres du bureau, est chargée de ce soin avant la réunion générale. Le citoyen Tulève, soulève la question Ollivier. La conduite de ce citoyen à la Renaissance dit-il a été indigne. Il a discrédité la Commission exécutive de la Bourse du Travail en plein public et s'est mis par ce fait en dehors de tout règlement. Il demande s'il n'y aurait pas lieu de discuter son exclusion de la Bourse du Travail.

Le citoyen Frémont reconnaît la conduite du citoyen Ollivier comme ayant été inqualifiable, mais estime que le rôle de la Commission Exécutive devrait s'arrêter à un blâme sévère adressé à ce délégué.

Les citoyens Braud et Moreau se déclarent partisans de l'exclusion.

Le citoyen Frémont, s'appuyant sur ce point, que le citoyen Ollivier était libre de soumettre au Comité général ses observations au sujet de la CE et qu'en portant cette question en réunion publique, il portait atteinte au bon ordre qui n'avait cessé de régner au sein de la Bourse du Travail

demande que l'on procède à un vote de blâme énergique et que communication en soit faite au syndicat des sculpteurs.

Le vote de blâme appuyé par Tulève, Juguet, etc. est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire est chargé d'envoyer un extrait du procès-verbal relatant cet incident au Syndicat des Sculpteurs.

Le citoyen Le Biboul demande que le Secrétaire général écrive au syndicat des Pavés pour les inviter à adhérer à la Bourse du Travail. Adopté.

Il demande, en outre, si l'on a connaissance de la formation d'un nouveau syndicat dans les travailleurs du cuivre.

La Commission Exécutive manquant de renseignement cette question reste à élucider et le camarade Tulève se charge de fournir plus tard des renseignements à ce sujet.

La séance est levée À 11 heures.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Comité général
Séance du 20 décembre [1892]

Le citoyen Riou préside

L'appel constate les absents suivants : Daoulas, Halloun, Guedon, Dupré, Vinçon, Brillouet, Pogu, Hervé, Ollivier, Letheur, Ferdet, Bernard, Nicolas, Lachassaigne, Auffray, Ménard, Ollivier (Chemin de fer), Gendron, Richard, Cuzon.

Excusés, Confiseurs.

A la lecture des procès-verbaux, le citoyen Ollivier (sculpteurs) démissionnaire, proteste contre les termes du compte rendu de la réunion de la Renaissance.

Les citoyens Mariot et Piron contestent à la Commission exécutive le droit de voter un blâme à un de ces membres.

Ils déclarent avoir mandat de leur Syndicat de se retirer de la Bourse du Travail si le Comité général donne raison à la Commission exécutive.

Des protestations générales contre ces citoyens ont lieu, et une discussion confuse se produit.

Le citoyen Le Biboul demande au citoyen Mariot de formuler une proposition qui mette fin à l'incident.

Le citoyen Mariot demande au Comité général d'annuler le vote de blâme de la Commission exécutive.

Cette proposition soutenue par huit voix est repoussée à une très forte majorité.

En conséquence les citoyens Piron, Mariot, Dubé, Ollivier et Chauveau se retirent.

Correspondance. – Demande d'admission des syndicats des Cordiers et des Tourneurs–Robinetiers – adopté.

Reçu par erreur de M. Maillard Directeur de la Démocratie de l'Ouest un mandat à payer – Renvoi à son auteur.

Lettre d'un ouvrier Brossier du département du Lot et Garonne demandant des renseignements pour formation d'un syndicat.

Lettre du Secrétariat National du Travail avisant l'envoi d'un questionnaire sur le chômage.

Rapport de la commission de propagande, formation par ses soins du syndicat des cordiers.

Ce rapport est adopté.

Lecture et discussion du règlement proposé par la Commission municipale. Les modifications portent spécialement sur les articles relatifs aux Réunions publiques et la cotisation des syndicats que la Commission voudrait voir portée à 2 Fr. Ce dernier point est repoussé sans discussion.

Tant qu'à la clause visant les réunions publiques, la délégation est chargée de sauvegarder d'une façon absolue le principe des réunions générales et publiques des corporations.

Pour le budget, le citoyen Tulève demande que l'on laisse à la délégation une certaine élasticité dans la discussion. Le citoyen Colombe demande que la délégation ait plein pouvoir sauf à en référer, pour discuter le budget. On sera certainement forcé de diminuer le budget, mais ce qu'il faut sauver à tout prix c'est le principe de la création de la Bourse – adopté.

Le questionnaire de la Fédération des Bourses est remis à la prochaine réunion générale.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Commission exécutive
Réunion du 27 décembre 1893⁷

Le citoyen Rambaud préside.

Sont absents les citoyens Frémont, Codet, Le Palmec, Le Bailly, Robinet.

Excusés Plantard, Juguet.

Correspondance – Lettre de Cholet, de Nîmes. Le citoyen Boisson, d'après l'avis de la Bourse du Travail de cette localité, est chargé de représenter la Bourse du Travail de Nantes à l'inauguration.

Le citoyen Tulève rend compte de l'entrevue des délégations municipales et syndicales. Le principe des réunions générales de corporations à la Bourse du travail est sauvegardé dans le projet de la Commission municipale.

Proposition du citoyen Tulève relative à la nomination d'une commission pour l'étude du règlement intérieur - adopté – Sont désignés les citoyens Tulève, Riou, Moreau, Lesimple, Egasse.

Le citoyen Riou parle de la corporation des couvreurs ; un mouvement en faveur de la reconstitution du syndicat a lieu parmi eux. Réserver à la commission de propagande. Le citoyen Colombe demande que l'on remplace le citoyen Brunellière à la Commission de propagande. Riou est nommé.

Le citoyen Ollivier demande, que pour éviter à la Bourse du Travail un renouvellement complet chaque année, ce qui occasionnerait une gêne, dans la bonne gestion, le renouvellement par moitié tous les six mois ait lieu.

D'après l'avis du citoyen Tulève cette question qui devra être résolue par le règlement intérieur, reste à l'étude de la commission nommée à ce sujet.

La séance est levée à 10h.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Commission exécutive
Séance du 10 janvier 1893

Présidence du citoyen Riou

Sont absents, les citoyens Caillet, Codet, Brillouet, Nicolas, Lévy

Excusé Frémont.

Correspondance - Lettre des Sculpteurs avisant du remplacement des citoyens Ollivier et Hervé par les citoyens Pasquer et Piron.

⁷ Il s'agit du 27 décembre 1892 en réalité.

Lettre du citoyen Briand de Saint-Nazaire ; du syndicat des Cordiers de Nantes.
La correspondance du Secrétaire général est acceptée.
La commission de propagande est chargée d'assister à la réunion des ouvriers couvreurs le dimanche 15 janvier.
La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Comité général
Séance du 17 janvier 1893

Présidence du citoyen Nicolas.

Le citoyen Le Biboul présente à l'assemblée générale deux délégués de la corporation en grève, les fileuses de l'atelier Péan. Il explique en quelques mots leur situation et demande à chaque délégué leur appui moral, au point de vue pécunier, au sein de leur syndicat.

Le citoyen Tulève, Colombe, Lesimple, et quelques autres délégués, appuient les paroles du citoyen Le Biboul.

Mandat est donné à ce dernier de subvenir dans la mesure du possible aux premiers frais de correspondance et d'imprimés que nécessitent les premiers jours de leur grève.

Le citoyen Tulève donne aux grévistes quelques explications sur les règlements d'atelier adoptés à Lille et les invite à se mettre en garde contre eux, car ils sont de la dernière sévérité.

Les délégués robinetiers demandent un conseil à la Bourse du Travail sur leur grève, motivée par le renvoi du fondateur de leur syndicat et son remplacement par un délateur.

Le Comité général prend en considération la grève des Robinetiers. Les délégués s'engagent moralement à faire de leur mieux dans leur syndicat.

Correspondance. – Lettre des cuisiniers. Adhésion du Syndicat des Paveurs à la Bourse du Travail. Le citoyen Tulève rend compte des démarches qu'il a faite près de ce syndicat et qui ont favorablement abouti.

Ils ont nommé les délégués suivants, Levesque, Edlin et Moinard.

Lettre du bureau provisoire du syndicat des serruriers demandant l'appui de la Bourse du Travail à leur réunion du 29 janvier. Avis en est donné à la commission de propagande.

Adhésion du syndicat des couvreurs.

Leurs délégués sont les citoyens Le Moux, Lepage et Gaultier.

Le citoyen Riou au sujet de la formation de ce syndicat donne lecture de son rapport qui est adopté.

Lettre des Ferblantiers- boitiers avisant du remplacement des citoyens Maurice et Perraud par les citoyens Doceul et Martin.

Discussion sur le questionnaire de la Fédération des Bourses du Travail.

Il est répondu de la façon suivante :

Question, 1, 2 et 3 acceptées

Question 4 néant

Question 5 proposition émanant de Paris acceptée

Cette proposition est ainsi :

« Fixation de la cotisation mensuelle à 1 Fr. par dix syndicats ou fraction de dizaine. »

Question 6 – Ajouter à l'article 2 des statuts « Les Congrès changeront de région tous les ans »

Question 7. – La Bourse de Nantes sera représentée au Comité Fédéral aussitôt qu'elle sera subventionnée.

Question 8. – 30

Question 9. – Le règlement étant encore à l'état le projet, Il sera envoyé au Comité Fédéral aussitôt l'organisation terminée.

Question 10. –Même réponse.

Propositions de la Bourse du Travail de Paris.

1ère proposition relative aux cotisations Un franc par dizaines de syndicats accepté à l'unanimité.
2ème proposition, tendant à remettre entre les mains la Fédération des Bourses, l'initiative de la convocation des congrès nationaux les syndicats et la tenue d'un premier congrès à Paris en juillet 1893 est rejetée par tous les syndicats, hors les peintres qui vote pour.

Le Secrétaire général est chargé d'écrire à Toulouse pour prier la Bourse du Travail de nous désigner un délégué, auquel envoi sera fait de son mandat.

La séance est levée à 10 h 20.

Le secrétaire.

A. Le Biboul

Commission exécutive
Séance du 24 janvier [1893]

Président citoyen Egasse

Sont absents les citoyens Caillet, Godet, Brillouet, Lévy, Huteau

Excusé : Levesque

Correspondance : lettre du citoyen Garis avisant la Bourse du Travail du fait regrettable de la dissolution de leur syndicat.

Du syndicat des Fileuses déléguant au Comité général les citoyennes Huelo, Lenoë et Bibard.

Du syndicat des serruriers déléguant les citoyens Hamelin, Touzé et Bizerais.

Ces deux syndicats sont acceptés ; le citoyen Touzé désigné pour la Commission exécutive.

Le syndicat des Paveurs délègue de son côté le citoyen Levesque, Paris et Hamelin pour le représenter.

Lettre du citoyen Lévy des chemins de fer. Ce syndicat adhère toujours la Bourse du Travail.

Le citoyen Lévy est remplacé au Comité général par le citoyen Salmon.

Lettre d'un fabricant de meubles de Cholet demandant un ouvrier.

Lettre de Nîmes. Le délégué nîmois chargé de nous représenter à l'inauguration de leur Bourse du Travail n'ayant pas paraît-il reçu de mandat ; le Secrétaire général est chargé de le lui renouveler.
Le citoyen Le Biboul donne quelques explications au sujet de la grève des Fileuses de l'atelier Péan.

Il est chargé de faire un rapport sur ce mouvement. Au sujet du montant des souscriptions en faveur des grévistes, il est décidé sur l'avis des citoyens Tulève, Colombe etc. de verser le supplément du chiffre correspondant à leur salaire moyen entre les mains du trésorier de la Bourse du travail pour aider à la constitution d'une caisse de grève.

Le citoyen Tulève est également chargé de faire un rapport au sujet des serruriers.

Ce dernier se plaint du petit nombre de délégués à la commission de propagande.

Il est décidé le nommer deux nouveaux membres. Les citoyens Moreau et Le Moux sont désignés.

La nomination de la Commission de Contrôle reste à l'ordre du jour du Comité général.

Demande du Comité Fédéral au sujet de la gratuité des délégués au Congrès des Bourses. Le Secrétaire général est chargé de répondre.

Le citoyen Tulève se basant sur des faits regrettables qui se sont produits à la Bourse du Travail par suite de l'introduction d'étrangers à nos délibérations demande que l'on fasse imprimer des cartes de délégués. Adopté.

Les couleurs rouges et vertes sont acceptées. 300 pour le Comité général et 100 pour la Commission exécutive.

Le Secrétaire général est chargé d'écrire au syndicat des ajusteurs–tourneurs au sujet de l'absence suivie de leurs délégués.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire.
A. Biboul

Comité général
Séance extraordinaire du 7 février 1893

Présidence du citoyen Le Palmec sur une proposition du citoyen Tulève, la séance qui devait être consacrée au comité de vigilance est transformée en réunion du Comité général étant donné un cas exceptionnel.

Il développe à l'assemblée générale la situation du syndicat des Boulangers. Le citoyen Tulève a assisté le matin à une réunion générale de leur corporation. Il résulte des explications fournies par le citoyen Tulève que les Boulangers qui à la suite du mouvement que nous connaissons tous ont réussi à démolir le bureau de placement qui les exploitait, viennent demander à la Bourse du Travail son concours pour l'organisation d'un service gratuit de placement.

Le citoyen Tulève est d'avis que la Bourse leur doit son appui le plus désintéressé.

Le délégué des Boulangers explique que si l'on ne réussit pas immédiatement à créer et assurer un service régulier de placement, les patrons vont avoir le temps d'installer un placeur à eux et tous leurs efforts resteront inutiles.

L'assemblée se déclare favorable à la demande des Boulangers.

Le citoyen Colombe demande comment on trouvera les fonds nécessaires pour assurer le service du placement, le budget de la Bourse étant réduit à sa plus simple expression.

Une discussion assez confuse a lieu à ce moment. Le citoyen Le Palmec est d'avis que coûte que coûte une décision doit être prise ce soir, décision qui doit donner satisfaction aux Boulangers.

Le citoyen Le Biboul propose que l'on vote une somme de 100 francs devant suffire pour les besoins du premier mois et que d'ici là, la situation à l'avenir soit étudiée et légalisée.

Un délégué des Boulangers demande qu'il soit ajouté à la proposition ci-dessus, que les Bureaux de la Bourse du Travail et du Syndicat des Boulangers s'entendent dans le courant du mois pour étudier la situation et assurer à l'avenir le fonctionnement régulier du service du placement.

La proposition du citoyen Le Biboul avec adjonction de l'amendement du délégué des Boulangers est votée à l'unanimité.

La prochaine réunion de la Commission exécutive ayant lieu le mardi gras, il est décidé de la reporter au lendemain.

Le Président lève la séance à 10h30 en invitant tous les délégués à assister à la séance du conseil municipal devant s'occuper de la question de la Bourse du Travail.

Le secrétaire.
A. Le Biboul

Commission exécutive
Séance du 15 février [1893]

Président citoyen Ollivier

Sont absents les citoyens Brillouet, Brault, Gendron, Salmon, Huteau, Rambaud, Levesque.

Le citoyen Le Moux s'excuse de ne pouvoir assister à la séance par suite de la mort de deux camarades de leur syndicat. Il demande que vu les exigences des propriétaires au sujet des congés à fournir dès le 25 mars la nomination du concierge ait lieu à la prochaine réunion. Cette question reste à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Correspondance. – Lettre du citoyen Delcluse de Calais, du citoyen Garis ex- délégué des confiseurs.

Réponse du syndicat des ajusteurs-tourneurs confirmant le mandat des délégués aux citoyens Godet, Dubé et Mariot, ces deux derniers s'étant retirés de la Bourse du Travail dans un mouvement de vivacité.

Lettre de Saint-Nazaire au sujet du marchandage. Des renseignements supplémentaires seront demandés par le Secrétaire général.

Lecture d'un n° du journal « La Dépêche » de Toulouse donnant un compte rendu à peu près complet du Congrès de la Fédération des Bourses.

Godet propose d'envoyer à toutes les Bourses du Travail une circulaire pour les avertir du danger d'empiéter sur les rôles des différents Congrès. Adopté.

Il est décidé également de les avertir par une autre circulaire de notre victoire au Conseil municipal. Le Secrétaire général est chargé d'écrire au citoyen Boisson de Nîmes pour lui demander s'il a eu à supporter des frais en notre nom à l'inauguration de leur Bourse du Travail.

Le citoyen Colombe est autorisé à faire la dépense de 200 lettres aux entêtes de la Bourse. Au sujet de la Grève de Rive-de-Gier, la Commission exécutive proposera au Comité général de voter un envoi de fonds.

Le citoyen Garnier délégué des Boulangers demande que la Bourse du Travail fasse des démarches près de la Mairie contre le beau-frère de leur ancien placeur qui continue clandestinement le placement des ouvriers qui logent chez lui. Reste à l'ordre du jour du Comité général.

La séance est levée à 10 h

Le secrétaire
A. Le Biboul

Comité général
Séance du 21 février [1893]

Présidence du citoyen Nicolas

Sont absents des citoyens Caillet, Martin, Vinçon, Thiodet, Pogu, Epeau, Le Palmec, Piron, Pasquer, Bertret, Radenac, Menard, Hougmard, Gendron, Ollivier, Neau, Salmon, Leguevel, Worch, Garitrau, Faure, Arliska, Robinet, Pien, citoyennes Pelaud, Schenel, Clero, Tanguy.

Excusés, Tulève, citoyenne Sayset.

Les procès-verbaux sont adoptés.

La correspondance du Secrétaire général est acceptée.

Ce dernier donne lecture de 2 numéros du journal « La Dépêche » de Toulouse, donnant le compte rendu des séances du Congrès.

Le citoyen Mariot demande que l'on réclame à notre délégué de Toulouse, le citoyen Bousquet, de nous envoyer autant de rapport il y a de syndicats adhérents à la Bourse. Adopté.

Lettre de la Fédération du Bâtiment demandant à avoir son siège à la Bourse du Travail. Cette demande est acceptée.

Le citoyen Colombe fait remarquer qu'il serait illégal que les Fédérations de métiers aient des représentants à la Bourse du Travail attendu que les syndicats groupés dans ces fédérations sont déjà représentés dans l'administration de la Bourse et que cela créerait une double représentation qui serait dangereuse de l'égalité absolue de tous les syndicats. S'il fait ces réflexions, quoique la Fédération du Bâtiment ne fasse pas une pareille demande c'est bien pour établir dans l'avenir la situation des Fédérations vis-à-vis de la Bourse.

Cette façon de voir est adoptée.

Le citoyen Le Biboul demande que l'on supprime à l'article 7 de nos statuts, les termes, Fédérations, groupements corporatifs, etc. et que l'on laisse subsister simplement cette phrase. – La Bourse du Travail est administrée par les syndicats. Adopté.

La lecture de 3 rapports à l'ordre du jour est remise à une prochaine séance.

Le citoyen Colombe rend compte d'une entrevue qu'il a eu avec l'architecte de la ville au local futur de la Bourse du travail.

Un point reste obscur au sujet de la location par la ville de l'établissement de la rue de Flandres.

La ville a-t-elle loué simplement ce qui est disponible en ce moment ou tout l'établissement y compris les locaux occupés ; l'architecte l'ignore.

Le citoyen Godet dit que dans l'esprit des commissions municipales et ouvrières il avait toujours été entendu que le projet comprenait toute la propriété le monsieur Suzer.

Sur une proposition du citoyen Colombe, il est décidé pour que tout le monde ait connaissance des lieux, d'y faire une visite collective dimanche matin à 9 heures.

Lecture de quelques lettres relatives à une grève des ouvriers de Tramways de Nogent.

On regrette à ce sujet l'absence des délégués des Chemin de fer.

Nomination de la commission de contrôle.

Le citoyen Riou propose que l'on fasse comme au dernier trimestre, que l'on nomme trois membres chargés de vérifier les comptes du trésorier. Adopté.

Les citoyens Chauveau, Plessé, Gaulay sont désignés.

Nomination du concierge.

Après une longue discussion à laquelle prennent part les citoyens Dupré, Ollivier, Godet, Moreau, Frémont etc. Ce dernier dépose la proposition suivante.

« Le Secrétaire général est chargé d'écrire à chaque syndicat pour les inviter à présenter leur candidat à la place de concierge. Une commission sera chargée d'étudier les titres de chacun de ces candidats et de fournir un avis moral au Comité général, lequel statuera en dernier lieu ». Adopté.

Il est décidé en outre que toutes ces candidatures devront être déposés entre les mains du Secrétaire général pour le 13 mars dernier délai.

Il est procédé à la nomination d'une commission de six membres chargée de remplir les fonctions prévues par la proposition Frémont.

Ce sont les camarades Godet, Lesimple, Dupré, Brault, Nicolas, Ribrac.

Grève de Rive-de-Gier. – Lecture d'un n° du *Bulletin de la Métallurgie* donnant des détails sur cette Grève.

La Bourse du Travail reconnaissant son bien fondé sur la proposition du citoyen Frémont vote un secours de 100 (Cent) francs devant être pris sur le fonds de la caisse des Grèves.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Commission exécutive
Séance du 28 février [1893]

Le citoyen Juguet préside

Sont absents les citoyens Caillet, Nicolas, Menard, Salmon, Robinet,
Excusés Brault, Lemoux.⁸

Est présent à la séance, un ouvrier menuisier en voiture, qui vient demander à la Bourse du Travail son appui pour la constitution d'un syndicat dans sa corporation.

Une réunion de menuisiers en voitures ayant lieu le mercredi, la Commission exécutive délègue les citoyens Tulève et Ribrac pour la représenter et y faire œuvre de propagande.

⁸ Autre orthographe : Le Moux

Le délégué des Boulangers demande à la Bourse de bien vouloir les aider dans leur situation qui ne s'améliore pas. Le citoyen Garnier explique que les compagnons Boulangers ont l'intention de monter à Nantes une chambre compagnonnique où le placement des compagnons boulangers serait fait concurremment avec le syndicat.

Après un échange de vues entre le délégué Boulanger et les citoyens Godet, Colombe et Tulève qui pensent que le danger n'est pas encore bien prouvé et qu'une simple démarche auprès de la Mairie est la seule chose possible, le citoyen Le Biboul est délégué pour se joindre au président du syndicat des Boulangers dans ce but.

Lettre des Chaudronniers désignant les citoyens Teizière et Potigny en remplacement de Vinçon et Thiodet.

Sur une proposition du citoyen Colombe, il est décidé de convoquer à tour de rôle un membre de la commission de contrôle aux réunions de la Commission exécutive, lequel membre serait chargé de remplir ses fonctions.

Au sujet de la Grève de Rive-de-Gier, le citoyen Godet flétrit la conduite de certains renégats qui là-bas compromettent les intérêts de la classe ouvrière par leur lâcheté. Il voudrait que dans chaque Bourse du Travail il exista un tableau où les noms de tous les traîtres présents et futurs du moins les plus coupables seraient affichés de façon à les connaître dans l'avenir.

Il propose que le Secrétaire général écrive dans ce sens à Paris et à Rive-de-Gier. Adopté.

La séance est levée à 10 h.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Comité général

Séance du 7 mars [1893] (séance extraordinaire)

Président citoyen Mundling

Le citoyen Colombe explique que s'il a fait convoquer le Comité général c'est sur l'invitation des citoyens Frémont et Le Biboul et le motif étant sérieux, il n'a pas cru devoir hésiter.

Le citoyen Le Biboul en quelques mots rend compte de son mandat auprès de M. Roch au sujet des Boulangers. Il a profité de cette occasion pour lui demander quels étaient les termes exacts du bail passé entre la Mairie et M. Luzer.

M. Roch lui a répondu que le bail comprenait purement et simplement la grande salle et la tour.

Les citoyens Colombe, Tulève, Frémont, Ollivier, Guedon, etc. estimant que le local ainsi compris ne peut remplir les conditions exigées pour le bon fonctionnement de la Bourse, proposent de charger l'ancienne commission d'entrer en pourparlers avec l'administration municipale à seule fin d'obtenir tout le local de M. Luzer et ce avant le 25 mars. Adopté.

La séance est levée à 9 heures.

Etaient absents les citoyens Clouet, Dupré, Dubé, Piron, Moreau, Leguével, Worch, Gautreau, Arliska.

Excusés, Mariot, Pogu, Lethour, Doucet, Louvet, Rousseteau⁹

Le secrétaire
A. Le Biboul

Commission exécutive
Séance du 14 mars [1893]

Président Tulève

⁹ Corrigé au crayon de papier : Roussetean. Il s'agit de Roussetan.

Sont absents les citoyens Codet, Lesimple, Salmon, Robinet
Excusé Braud

Correspondance. - La lecture d'une lettre anonyme est refusée.

Lettre de Bordeaux au sujet de la Grève des ouvrières fileuses. Des cordonniers, déléguant le citoyen Plessis en remplacement du citoyen Radenac ; Lettre d'Auxerre.
Lettre de Nîmes relative à la médaille commémorative.

Réponse de l'administration municipale, accordant une entrevue pour le mercredi 11 mars à la délégation.

Le citoyen Colombe fait part d'une démarche d'agent de police pour lui demander les statuts des syndicats adhérents à la Bourse. Il est décidé de ne tenir compte que des demandes officielles émanant des commissaires et de passer outre à toute demande verbale.

Lecture d'un ordre du jour de félicitations à la Bourse du Travail émanant du syndicat des serruriers.

Le citoyen Colombe fait part du décès du secrétaire du syndicat des coiffeurs. Il a prononcé quelques paroles d'adieu au nom de la Bourse du Travail sur la tombe de ce camarade qui fut un dévoué collaborateur de l'émancipation ouvrière dans son milieu.

Lettre d'un fournisseur de papeteries.

Le rapport du citoyen Ribrac sur la formation du syndicat des ouvriers menuisiers en voitures est accepté.

Le citoyen Le Biboul donne lecture d'un article du *Populaire*, attaquant le Secrétaire général en tant que délégué à la Bourse du Travail.

La Commission exécutive constatant que le citoyen Colombe a toujours su dépouiller l'homme politique en entrant à la Bourse du Travail dédaigne cette provocation intéressée et passe outre.

Au sujet de la nomination du concierge, il est décidé sur l'avis des citoyens Tulève, Le Palmec, Frémont, Colombe, etc. que la Commission exécutive demandera au Comité général de nommer ce fonctionnaire à la majorité absolue et d'arrêter le nombre de scrutins à 4 tours dans une soirée.

La séance est levée à 10 h.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Comité général
Séance du 21 mars 93 [1893]

Présidence du citoyen Riou

Les procès-verbaux des précédentes réunions sont acceptés sans modification.

Sont absents les citoyens Clouet, Plantard, Dupré, Egasse, Epeau, Piron, Plessis, Chauveau, Tessier, Olivier, Neau, Salmon, Blin, Worch, Moinard, Bizerais.

Correspondance. - Demande de la Fédération du Bâtiment au sujet du concours de la Bourse du Travail pour la reconstitution du syndicat des Maçons. Réserve à la commission de propagande.

Le citoyen Frémont rend compte des démarches de la délégation auprès de l'administration municipale.

Il résulte de ces pourparlers qu'un seul locataire logeant sur la façade du local de la Rue de Flandres déménage à la Saint-Jean. Un autre n'ayant pas de bail est susceptible de partir, mais le fait n'a rien de certain.

Le citoyen Tessier est d'avis de refuser la Bourse du Travail dans ces conditions. Plusieurs délégués appuient cette façon de voir.

Le citoyen Codet au contraire estime que nous devons accepter et faire ressortir aux yeux de la population que les pouvoirs publics n'ont accordé aux ouvriers que la moitié de ce qu'ils demandaient aussi bien comme subvention que comme local.

Dans la lettre de remerciement nous devons avoir soin de bien le leur faire remarquer ainsi que dans la réunion publique que nous devons organiser ultérieurement.

L'adoption du local mise aux voix est acceptée.

Le citoyen Riou fait observer avant d'ouvrir le scrutin pour l'élection du concierge que le budget dont nous disposons étant trop restreint nous pourrions faire fusionner le service de la conciergerie avec celui du titulaire de l'alimentation.

Cet amendement est combattu par les citoyens Codet, Frémont et quelques autres délégués étant donné que notre budget ne prévoit nullement le service du titulaire de l'alimentation, ce service étant d'ailleurs resté à l'étude depuis la disparition du Bureau de placement des Boulangers. Il est décidé de passer outre et d'ouvrir le scrutin.

Le citoyen Ribrac donne lecture du rapport de la commission d'enquête sur les candidats présentés par les Chambres Syndicales.

Sont nommés scrutateurs les citoyens Tulève, Frémont, Doceul, Richard, Mundling.

Au dépouillement du scrutin les résultats suivants sont annoncés

Votants	62
Ont obtenu les citoyens :	
Dolbeau	33 voix
Nias	13
Boury	4
Trotreau	4
Mouraud	2
Jousse	2
Mazuc	2
Doceul	1
Morice	1
	62

En conséquence le citoyen Dolbeau est élu concierge de la Bourse du Travail.

Lecture d'une lettre du syndicat des Ferblantiers Zingueurs demandant son adhésion à la Bourse du Travail et désignant comme délégués les citoyens Piguet, Morin et Chabouré. Ce syndicat est accepté.

La séance est levée à 11h.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Commission exécutive
Séance du 28 mars [1893]

Présidence du citoyen Rambaud

Sont absents les citoyens Caillet, Menard, Lesimple, Mazuc, Salmon, Robinet, Jouanne.

Correspondance. Grève des Manufactures d'allumettes demande de secours. La presse du soir annonçant la Grève terminée, il est décidé de surseoir à tout envoi.

Le citoyen Tulève rend compte de l'entrevue de la commission de propagande avec le conseil de la Fédération du Bâtiment au sujet des maçons.

Une grande réunion sera organisée pour le 16 avril dans le but de les grouper dans un véritable syndicat et à ce sujet le citoyen Tulève fait remarquer qu'il serait bon que les hommes qui composent actuellement les débris de l'ancien syndicat disparaissent pour ne pas nuire au nouveau.

Le Secrétaire général est chargé d'écrire en ce sens au citoyen Brillouet.

Le citoyen Codet demande qu'une lettre soit adressée à la municipalité relatant la communication du citoyen Frémont au sujet de son entrevue avec M. Roch et dans laquelle nous manifestons le regret que la Bourse octroyée ne répond pas aux promesses faites, et qu'inévitablement le bon fonctionnement de l'institution est compromis par la pénurie des moyens d'action qui nous sont donnés.

Le citoyen Codet désire en outre voir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion générale, l'organisation d'une réunion publique à la Renaissance.

Ces deux propositions sont acceptées.

Communication des Ouvriers du Port réclamant le concours de la Bourse du Travail pour une réunion qu'ils organisent le dimanche de Pâques dans le but de finir le groupement commencé au sein de leur corporation.

Les citoyens Colombe et Riou sont désignés pour y représenter la Bourse.

Le citoyen Godet demande une indemnité de 1 Fr. 70 pour chacun des membres de la commission d'étude des candidats concierges et que l'on fixe à 0,60 c par séance l'indemnité à accorder à tout membre de la commission.

Cette proposition combattue par quelques camarades reste à l'ordre du jour du Comité général.

Le citoyen Garnier délégué des Boulangers demande que la Bourse du Travail étant donné, les inconvénients du local actuel, s'occupe de procurer à son syndicat une salle plus confortable.

Il est décidé, dans la lettre de remerciements adressée à l'administration municipale de demander à cette dernière de bien vouloir, jusqu'à la St Jean nous fournir une salle quelconque pour y installer provisoirement le bureau de placement des Boulangers.

La séance est levée à 10h30

Le secrétaire
A. Le Biboul

Comité général (extraordinaire)

Séance du 4 avril 1893

Présidence du citoyen Bras

Le citoyen Barthès délégué des Cordiers demande l'appui de la Bourse du Travail pour syndiquer les Cordiers de Paimboeuf. Aucun mouvement dit le camarade Barthès ne peut avoir lieu dans la corporation si toute la région n'est pas syndiquée. Il faut absolument que les Cordiers de Paimboeuf soient au syndicat ainsi que ceux des Ponts-de-Cé et d'Angers.

Le citoyen Colombe est désigné pour aller faire la propagande et représenter la Bourse le dimanche 9 avril.

Lecture d'une lettre de Cholet, invitant la Bourse du Travail de Nantes à assister à l'inauguration du nouveau local de la Bourse de cette ville.

Le camarade Tulève est délégué à cet effet.

Le Secrétaire général est autorisé à faire l'achat d'un registre pour les inscriptions des ouvriers sans emploi.

Le citoyen Colombe parle au sujet du 1^{er} Mai :

Les délégués au Congrès de Marseille dit-il ont voté ce jour de manifestation en faveur de la journée de 8 heures au nom de la Bourse du Travail. Il serait donc logique que l'on tienne compte de ce vote et que l'on recherche dans quel sens il serait possible de manifester le 1^{er} Mai.

Le citoyen Frémont est d'avis que l'on invite chaque syndicat à faire de son mieux ce jour-là.

La majorité des délégués se range à cette façon de voir.

La séance est levée à 11h

Le secrétaire

A. Le Biboul

Commission exécutive
Séance du 11 avril [1893]

Président citoyen Touzé

Sont absents les citoyens Ménard, Lesimple, Mazuc, Rambaud, Levesques.

Correspondance. - Lecture de la lettre du Secrétaire général adressée au Maire et relative à l'obtention du local de la Rue de Flandres.

Lettre du citoyen Mazuc avisant la Bourse du Travail de sa démission et de son remplacement par le citoyen Bertrand.

Demande d'adhésion du syndicat des Granitiers (accepté).

Lettre du syndicat des Ferblantiers-Boitiers, regrettant la conduite de deux individus, Barbier et Noë, ouvriers ferblantiers qui ont travaillé au déchargement du Lesbos pendant la Grève des déchargeurs.

Le citoyen Codet demande l'application de sa proposition concernant le tableau de flétrissure. - Adopté.

Lettre de remerciement des ouvriers Cordiers de Nantes pour la propagande faite par les camarades Colombe et Frémont pour la constitution de leur syndicat.

Lettre de la Fédération Nationale des Syndicats recommandant à notre solidarité le camarade Suzanne Baptistin de Marseille actuellement à l'hôpital de Nantes. La Bourse du Travail s'engage à faire son possible par l'initiative individuelle de ses délégués.

Lettre de la Fédération des Bourses du Travail invitant la Bourse de Nantes à poursuivre l'application des décisions du dernier Congrès des Bourses.

Demande d'adhésion des syndicats des charpentiers et des plâtriers. Ces deux syndicats sont acceptés.

Communication des Forgerons nommant le citoyen Angibaud en remplacement du citoyen Bertret.

Lettre du journal *Le Phare de la Loire* nous avisant de l'envoi régulier du *Petit Phare* à la Bourse.

Le Secrétaire général est chargé de remercier.

Le citoyen Le Biboul dépose sur le bureau un volume *Le Passé et l'avenir* des Trades Unions d'Angleterre. Don de M. Flornoy, Conseiller municipal, à notre bibliothèque. Même réponse qu'au Phare.

Relativement à la réunion publique de la Renaissance pour les élections au Conseil de Prudhommes, le secrétaire du Comité de Vigilance déclare n'avoir rien reçu de la Mairie relativement à la salle du Foyer de la Renaissance.

Vu l'époque tardive, le citoyen Garnier est chargé d'aller trouver le Maire ou son secrétaire dès le lendemain matin et de s'arranger immédiatement avec l'imprimeur pour l'impression des circulaires.

Il est décidé de faire les bulletins au nom de la Bourse du Travail, ainsi que les circulaires et d'en faire les nombres suivants :

200 pour la 1^{ère} Catégorie – 500 pour la 2^{ème} - 1000 pour la 4^{ème} et 500 pour la 5^{ème}.

La séance est levée à 11h

Le secrétaire
A. Le Biboul

Comité général
Séance extraordinaire du 14 avril [1893]
Présidence du citoyen Hamelin

Sont absents les citoyens Daoulas, Mariot, Egasse, Pasquer, Ferdet, Plessis, Chauveau, Gumet, Moreau, Roussetan, Louvet, Leguevel, Bertrand, Worch, Gautreau, Robinet, Rousseau, Bouguet, Morin.

Le citoyen Le Biboul explique le motif de cette réunion extraordinaire. Il a reçu du Secrétaire général une lettre de démission occasionnée par des questions personnelles vis à vis de son syndicat.

Etant donné les services signalés qu'il a rendu à la Bourse, le citoyen Le Biboul se prononce contre l'acceptation de cette démission. Beaucoup de camarades appuient cet avis.

Les citoyens Codet, Tulève, Frémont, Ollivier, demandent que l'on écrive au syndicat des Forgerons une lettre pressente dans laquelle on l'inviterait à refuser également la démission du citoyen Colombe et à le maintenir à son poste de secrétaire.

Le citoyen Frémont, demande en outre qu'on le nomme dès ce soir, puisque nous sommes en réunion générale, Secrétaire général définitif.

Sur quelques observations du citoyen Ollivier, lui faisant remarquer que ce serait anti-réglementaire, le citoyen Frémont ne maintient pas sa dernière proposition.

Le citoyen Le Biboul est d'avis que l'envoi d'une délégation au syndicat des Forgerons qui se réunit le dimanche 16 avril s'impose.

Cette délégation aurait pour mandat d'inviter les Forgerons à ne pas laisser le citoyen Colombe se retirer de leur syndicat et de ne pas accepter sa démission.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Sont désignés pour faire partie de cette délégation les citoyens Frémont, Le Palmec, Juguet, Plantard et Garnier.

Le citoyen Frémont conseille au citoyen Nicolas de formuler des excuses à l'adresse du citoyen Colombe devant tous les délégués.

Le citoyen Nicolas dit qu'il regrette ses paroles mais que Colombe de son côté lui ayant dit des choses désagréables, il ne s'abaissera pas entièrement devant lui.

Devant cette attitude un vote de blâme proposé par Codet est adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une circulaire réclame de l'organe officiel de la manifestation du 1^{er} Mai.

Sur l'avis de plusieurs camarades cette question pouvant entraîner une longue discussion qui aboutirait à nous occuper d'un voyage d'un délégué de la Bourse de Paris à Saint-Nazaire, lequel voyage est soudé à une troisième question, le prochain Congrès de Paris en Juillet, il est décidé de la mettre à l'ordre du jour de la réunion générale du mardi 18 avril.

Les citoyens Tulève et Codet proposent que le Secrétaire général écrive aux Bourses du Travail de la région pour leur rappeler le mandat que la Bourse de Nantes a reçu du Congrès de Marseille et relatif au Congrès de 1894, et au besoin s'entendre pour avoir une ligne de conduite uniforme pour l'avenir. Adopté.

La séance est levée à 10h ¼

Le secrétaire
A. Le Biboul

Comité général
Séance du 18 avril 1893

Présidence du citoyen Bizerais

Les procès-verbaux des réunions précédentes sont acceptés sans modification.

Sont absents les citoyens Daoulas, Moreau, Clouet, Plessis, Martin, Dubé, Pasquer, Ollivier, Angibaud, Menard, Dousset, Gendron, Tulève, Ollivier, Salmon, Leguevel, Bertrand, Bouru, Arliska, Worch, Le Tessier, Bouguet, Lepage, Moinard, Fresneau.

Correspondance. Avis du Syndicat des mouleurs notifiant le remplacement des citoyens Ferdet et Letheur par les citoyens Jousse et Gillet.

Lettres de Saint-Nazaire et de Paimboeuf. Demande du syndicat des Serruriers. Ce syndicat de plus en plus prospère se trouve à l'étroit dans la salle actuelle de la Bourse du Travail et réclame un bureau dans le futur local. Note est prise de cette demande.

Les Robinettiers font part à la Bourse du travail d'un conflit existant entre eux et leurs patrons. Réclamant de la part de leurs patrons l'inscription des prix sur les bons de marchandage, et décidé d'un autre côté à poursuivre la suppression des travaux aux pièces, ils viennent de déclarer la grève à ce sujet.

La discussion est ouverte sur la lettre de la Fédération Nationale des Bourses du travail, invitant la Bourse de Nantes à appliquer les décisions du Congrès de Toulouse.

Les 1^{ère} et 2^{ème} résolution restent à l'étude. Celle relative au Congrès de Paris est combattue par les citoyens Jousse et Le Palmec.

Sur la Résolution relative au 1^{er} Mai, la majorité des délégués estiment que la manifestation par le chômage s'impose. Le citoyen Jousse est d'avis qu'une réunion publique soit organisée dans le courant de la journée.

Le citoyen Colombe craint que cela ne réussisse pas étant donné le nombre de nouveaux syndicats qui se sont formés depuis la création de la Bourse et un échec à ce sujet serait très regrettable.

Le citoyen Mariot est d'avis d'afficher à Nantes le manifeste de la Fédération des Chambres syndicales.

Le citoyen Le Biboul propose l'affichage d'un manifeste provenant de la Bourse de Nantes.

Plusieurs camarades craignant une dépense trop forte se rangent à l'avis du citoyen Mariot et le principe d'afficher spécialement le manifeste de la Fédération Nationale des Syndicats est adopté.

Le nombre de 250 manifestes est ensuite accepté.

Journal « La Manifestation du 1^{er} Mai » - Le citoyen Le Biboul, certain qu'un très grand nombre de cet organe peut être vendu à Nantes si l'on peut se procurer un nombre suffisant de crieurs sérieux, demande que l'on fasse venir une certaine quantité. – Accepté.

La commission exécutive est chargée de voir, ultérieurement, à quel chiffre d'exemplaires la demande pourra s'arrêter.

Lettre du citoyen Briand de Paris demandant à la Bourse de bien vouloir lui donner mandat de la représenter à la commission de la manifestation du 1^{er} Mai. La demande du citoyen Briand prise en considération il est décidé, après quelques observations des citoyens Mariot et Le Palmec, de donner au citoyen Briand le mandat de parler au nom de la Bourse de Nantes à la manifestation du 1^{er} Mai à Paris.

Le citoyen Le Biboul au nom de la commission exécutive fait part d'une proposition émanant du citoyen Codet et consistant à allouer une indemnité de 1 Fr. 50 à chacun des membres de la Commission d'étude des candidats concierges et de 0 Fr. 60 c. pour l'avenir à chaque membre de Commission autre que la Commission exécutive. Adopté.

Le citoyen Garnier au nom des Boulangers vient déclarer que leur syndicat est rendu à bout et que les sacrifices qu'ils ont fait pour assurer le bon fonctionnement de leur service de placement ont obéré complètement leur caisse.

Ils viennent demander, en conséquence, que la Bourse du travail leur vienne en aide en faisant auprès de l'administration municipale une démarche dans le but d'obtenir un supplément de subvention destiné à assurer les frais d'installation d'un titulaire de l'alimentation.

Le citoyen Le Palmec appuie la demande des boulangers. A la suite de quelques explications fournies par le citoyen Colombe, il est décidé que la commission qui a déjà été chargée de se mettre en communication avec la municipalité, soit de nouveau déléguée pour obtenir de l'administration municipale l'entrée en vigueur de notre budget pour (à partir du) le 1^{er} Mai.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Commission exécutive
Séance du 25 avril 1893

Présidence du citoyen Jouanne

Sont absents les citoyens Egasse, Salmon, Bouquet.

A l'ouverture de la séance le citoyen Jousse, quoique ne faisant pas partie de la commission exécutive demande à être entendu. La parole lui est accordée.

Il cite un fait. Une délégation des ouvriers du Port an grève est venue chercher les manœuvres de son atelier qui se sont unis à eux. Les mouleurs viennent de décider de suivre le mouvement demain matin plutôt que de faire le travail de leurs manœuvres. Plusieurs camarades adressent leurs félicitations au citoyen Jousse.

Correspondance. Lettre du citoyen Galimardet de Paris annonçant l'arrivée à Nantes du citoyen Léon Martin délégué de la Bourse de Paris à Saint-Nazaire.

Les délégués maçons demandent l'appui de la Bourse du travail pour leur réunion générale du 30 avril. Avis en est donné à la commission de propagande.

La délégation près de la Mairie a été convoquée la veille par la municipalité au sujet des boulangers.

Le citoyen Codet rend compte des résultats de l'entrevue. La délégation n'a pu obtenir que des promesses platoniques.

Le citoyen Colombe et Codet, au sujet du passage à Nantes du citoyen Léon Martin, demandent qu'on le reçoive de notre mieux et qu'une commission soit désignée à ce sujet. Cette commission aurait également pour mission d'organiser la réunion publique dans laquelle ce délégué parisien prendrait la parole.

Sont désignés les citoyens Launay, Garnier et Le Biboul.

Le citoyen Colombe est chargé de le recevoir, le nourrir aux frais de la Bourse.

Les délégués Robinettiers rendent compte de leurs demandes près de leurs patrons. Ces démarches n'ont pas abouti.

La grève pour la suppression des travaux aux pièces est déclarée. Le citoyen Codet leur conseille de faire des listes de souscription.

Communication du citoyen Bernard d'Angers donnant à la Bourse du Travail de Nantes un aperçu du mouvement gréviste qui a lieu en ce moment à Angers, ainsi que les revendications formulées par les syndicats des tissus.

Demande de souscription pour les Grèves d'Amiens.

La somme de 5 Fr. pour chaque corporation en grève est votée.

La somme de 15 Fr. est également votée au bénéfice des Robinettiers.

Il est décidé de faire venir 1 millier d'exemplaires du journal le 1^{er} Mai.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Comité général
Séance du lundi 8 mai 1893

Président citoyen Moreau

Sont absents les citoyens Daoulas, Clouet, Plessé, Codet, Dubé, Mariot, Potigny, Teizière, Bigueur, Pasquer, Doucet, Lesimple, Louvet, Roussetan, Bertrand, Blin, Leguevel, Worch, Bourse, Arliska, Bouguet, Colin, Jouanne, Chevalier, Aubert, Perthuis, Thabouré.

Les procès - verbaux des deux dernières séances sont acceptées sans modification.

Il est procédé à l'admission des syndicats suivants : Granitiers, Carriers, Employés de Commerce, Cochers-palefreniers, Manœuvres du bâtiment, Scieurs, Mécaniques, Porteurs et

Porteuses de pain, Brossiers et Brossières, Savonniers-Huiliers, Chauffeurs-Navigateurs, Camionneurs.

Correspondance. – Lettre du citoyen Gendron relative à la constitution du syndicat des Camionneurs.

Lettre de Saint-Nazaire faisant part de l'envoi d'une collecte de 74 Fr. au bénéfice des grévistes en général, et demandant d'autre part les statuts du syndicat des ouvriers du Port. Le citoyen Letessier délégué de cette corporation s'engage à satisfaire cette demande.

Lettre des auxiliaires de la Métallurgie – Lettre de Couëron concernant la demande d'un délégué de la Bourse du Travail pour la formation d'un syndicat de la Métallurgie. La commission de propagande a délégué le camarade Tulève.

Lettre du *Phare de la Loire*, adressant 140 Fr. au bénéfice des victimes de la Grève. Le Secrétaire général rend compte de sa lettre de remerciement.

Le citoyen Tulève rend compte, en quelques mots, de son mandat à Couëron. Le syndicat devant comprendre toutes les fractions de la métallurgie est formé et compte déjà 160 adhérents.

Lettre des cordonniers confirmant le changement du citoyen Plessé par Souabeau.

Communication de Rochefort - Demande de secours pour les Grévistes.

Demande du Syndicat des Garçons Bouchers relative à un délégué pour assister à une de leur réunion.

Le citoyen Garnier est désigné.

Le même citoyen est nommé à la commission de propagande en remplacement de Lemoux parti de Nantes.

Le citoyen Tulève demande que la commission de propagande se réunisse tous les samedis – Adopté.

Le citoyen Colombe donne connaissance du motif qui a empêché la Réunion du Lion d'Or d'avoir lieu ; réunion où le citoyen Martin délégué de la Bourse du Travail de Paris devait prendre la parole.

Ce motif est un arrêté préfectoral, interdisant d'une façon formelle toute réunion ce soir-là au Lion d'Or.

Cette interdiction préfectorale soulève parmi les délégués une indignation générale.

Le citoyen Colombe proteste au nom de la Loi qui se trouve violée par l'acte du Préfet.

Les citoyens Tulève et Le Biboul proposent d'inviter, de sommer au besoin, les députés de la circonscription Ms Sibille et Lecour, d'interpeller à ce sujet le ministre de l'Intérieur, et en cas de refus de la part de ces deux députés de charger les citoyens Dumay, Baudin ou Jaurès d'interpeller à la Chambre à leur place.

Cette double proposition est acceptée à l'unanimité.

Le citoyen Braud soulève un incident relatif aux frappeurs et aux forgerons au sujet de la Grève qui vient d'avoir lieu. La Bourse du Travail, quoique ne ménageant pas ses sympathies au Syndicat des Frappeurs, passe outre, la question n'étant pas de son ressort.

Le citoyen Goudon des Robinettiers fait part à la Bourse de la rentrée aux ateliers des camarades de sa corporation, les patrons ayant accédé à une partie de leurs revendications.

Le Secrétaire général expose la situation des ouvriers Cordiers de Paimboeuf et Nantes en Grève. Ces camarades ont fait preuve, entre eux, d'une solidarité qui mérite toute la sympathie des corporations représentées à la Bourse du Travail, qui devraient avoir à cœur de soutenir ces vaillants grévistes.

Au sujet du délégué de la Bourse de Paris qui n'a pu remplir à Nantes le mandat dont il était chargé, le citoyen Colombe demande s'il y a lieu de prier la Bourse de Paris de renvoyer à ses frais le même délégué ou un autre, chargé de refaire le travail empêché par le Préfet. La Bourse du Travail se prononce par l'affirmative.

Le citoyen Garnier délégué des Boulangers réitère sa question au sujet du service de placement de son syndicat. Le Secrétaire général ayant sujet de voir Ms Roch et Marchand dans

le courant de la semaine, il est chargé de leur parler en ce sens, ainsi que dans le but d'obtenir de la municipalité une salle d'ici la Saint-Jean, pour les réunions du Comité général.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Commission exécutive
Réunion du 15 mai [1893]

Président citoyen Ollivier

Sont absents les citoyens Caillet, Codet, Gendron, Bouquet, Marchand, Chadrias, Budan, Tanguy, Danais.

Il est procédé à l'admission des syndicats des ouvriers Galochiers et des Garçons Bouchers. Correspondance. - Lettre des Tisseurs en métaux avisant la Bourse du Travail qu'ils ont adjoint à leur syndicat les ouvriers grillageurs de la ville.

- des ouvriers en voitures complétant leurs trois délégués.

- du Syndicat des Brossiers au sujet d'une somme reçue de Paris, et leur grève étant terminée, demandant quel emploi en faire. Cette demande allait entraîner une certaine discussion, lorsqu'un délégué Brossier vient déclarer que cette somme a été employée à venir en aide à quelques victimes nécessiteuses de la grève.

Lettre de Saint-Nazaire envoyant 70 Fr. à la grève générale.

Lecture d'une lettre signée – Besset – et déposée par le citoyen Le Tessier de la part d'un inconnu actuellement à Nantes. Cette lettre est reconnue comme devant être fausse et la signature du secrétaire de la Fédération des Bourses du travail, exploitée dans un intérêt personnel. Cette affaire est réservée et la lettre devant rester entre les mains du Secrétaire général.

Le Secrétaire général donne lecture d'une dépêche, qu'il a cru devoir de concert avec le citoyen Codet envoyer aux camarades de Paris organisant un meeting de protestation contre les paroles indignes du député Yves Guyot à la Chambre, paroles à l'adresse des Bourses du travail. Cette dépêche est ratifiée à l'unanimité par le Comité général.

Réponses des députés Lecour et Sibille au sujet de l'interpellation demandée. Comme il était prévu ces deux députés ont refusé d'interpeller, sous prétexte que la loi de 1884 n'était pas applicable en la circonstance. Le Secrétaire général ayant écrit au citoyen Jaurès député de Carmaux ce dernier a répondu demandant les journaux de l'époque pour se renseigner.

Lettre du syndicat des Menuisiers en grève, déposant sur le bureau des listes de souscriptions.

Le citoyen Colombe déclare avoir reçu la somme de 44 Fr. 75 à répartir entre le citoyens Jousse victimes de la grève, la Corporation des Menuisiers et celle des Cordiers. Le Comité général répartit ainsi cette somme : 10 Fr. pour le camarade Jousse, 20 Fr. pour les Cordiers et 14 Fr. 75 pour les Menuisiers.

Lettre des ouvriers Vanniers soumettant à la Bourse leurs revendications vis à vis de leurs patrons.

Le citoyen Tulève donne lecture du projet de règlement intérieur adopté par la commission élue à ce sujet.

L'adoption de ce règlement reste à l'ordre du jour de la prochaine réunion générale, qui aura lieu salle du Conseil des prud'hommes, Ecole communale de la rue du Moulin.

La séance est levée à 10h30.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Comité général
Séance du 23 mai 1893

Présidence du citoyen Chesnage

Sont absents les citoyens Clouet, Plessé, Pasquer, Bigueur, Dousset, Sourisseau, Hougmard, Gendron, Moreau, Louvet, Roussetan, Richard, Tessier, Salmon, Ollivier, Neau, Worch, Gautreau, Bertin, Vallée, Bouquet, Gaultier, Edlin, Moinard, Thabouré, Freneau, Gueguen, Panème, Foureau, Chadrias, Ledros, Chiron, Hérault, Langlois, Arnault, Danais, Dugast.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont acceptés sans modification.

Correspondance. - Dépêche de Bordeaux relative à la grève générale du Bâtiment. Un délégué des corporations du Bâtiment faisant la remarque que le Conseil local de la Fédération du Bâtiment, siège en ce moment Rue de la Baclerie, demande que cette dépêche lui soit transmise. La dépêche est portée immédiatement par un camarade à ce Conseil Local.

Lettre du Syndicat des Ouvriers Typographes et des Charpentiers apportant quelques changements dans leurs délégués.

- de la Fédération Métallurgique adressant la somme de 90 Fr. 80 à la commission de la grève générale.

- du syndicat des Tabacs envoyant 100 Fr. au bénéfice des ouvriers Cordiers.

- le citoyen Mundling estime qu'il serait du devoir de chaque syndicat de s'imposer extraordinaire chaque semaine au bénéfice des grévistes Cordiers dont la cause est si digne d'intérêt.

Le Comité général ne pouvant faire mieux que d'assurer les Cordiers de son appui moral passe à l'ordre du jour.

Lettre du syndicat des Coiffeurs de Paris au sujet d'une prétendue grève des Coiffeurs de Nantes. Le Secrétaire général a répondu à ces camarades de Paris leur établissant nettement la situation de ce syndicat vis à vis de la Bourse et les assurant d'un autre côté qu'aucune grève de Coiffeurs n'avait eu lieu dans la localité.

Lettre du citoyen Jaurès député de Carmaux avisant la Bourse du travail que son interpellation n'aura lieu qu'après la question du député ouvrier Baudin résolue.

Lettre du citoyen Martin. Communication du rapport du Secrétaire général de la Bourse du travail de Toulouse sur le Congrès de la Fédération des Bourses.

Lecture du rapport des citoyens Colombe et Frémont délégués à Paimboeuf près des ouvriers Cordiers.

Le citoyen Tulève donne lecture également de son rapport sur sa délégation à l'inauguration de la Bourse de Cholet.

Le citoyen Colombe rend compte de son entrevue avec Ms Roch et Marchand. La question de l'anticipation du budget reste toujours dans l'ombre tant qu'à l'aménagement de la Bourse, une réunion aura lieu un dimanche matin au futur local même où tous les délégués seront convoqués. Là des vues pourront être échangées entre l'administration de la Bourse du travail et l'administration municipale.

Le camarade Codet vu le petit nombre de pièces mis à notre disposition serait d'avis d'exiger la Bibliothèque composée de vitrines devant et aménagées dans la grande salle pour cette année.

Plusieurs délégués partagent sa façon de voir.

Au sujet des mensualités réclamées à M. Roch, le citoyen Jousse est d'avis que la commission déléguée près de la Mairie réclame une audience.

Le Secrétaire général est chargé de réclamer cette audience pour le samedi 27 mai.

Le Secrétaire général estimant que la municipalité nous doit l'éclairage propose que l'on demande à être exonéré des frais de gaz pour nos Réunions à la Salle du Conseil des Prud'hommes. Adopté.

L'ordre du jour appelant la discussion du règlement intérieur. Vu l'heure tardive et la demande de plusieurs délégués, cette lecture est remise à une prochaine réunion générale.

Le citoyen Tulève fait observer que le travail à faire est considérable et que nous ne serions pas prêts pour le 24 juin si nous ne faisons pas de réunions supplémentaires.

Après une discussion à laquelle prennent part les citoyens Colombe, Codet, Tulève, Garnier, Jousse etc., il est décidé de réunir le Comité général tous les jeudis et la Commission exécutive tous les mardis.

Le citoyen Le Palmec prononce un chaleureux appel en faveur du citoyen Jousse victime de son dévouement pendant la grève et dépose la proposition suivante :

Article 1^{er} : Dans tous les Syndicats adhérents à la Bourse du Travail

Il sera perçu 0 Fr. 50 en plus des cotisations bi-mensuelles, ou 0 Fr. 10 c. en plus des cotisations mensuelles pour la formation d'une caisse dont le but est de subvenir aux besoins des victimes de leur dévouement à la cause des travailleurs. Les trésoriers de chaque syndicat auront à effectuer leurs versements dans le plus bref délai au trésorier de la Bourse du Travail.

Article 2 : Une commission spéciale nommée par le Comité général sera chargée de vérifier les demandes faites par les Syndicats ayant un ou plusieurs membres se trouvant dans les conditions prescrites par l'article 1er.

Le citoyen Codet demande qu'elle soit tirée au polycopie et adressée à tous les syndicats.

Le même et le citoyen Garnier sont partisans que sur la même circulaire les Syndicats soient appelés à fournir pour une époque fixe leur candidat à la Commission exécutive ainsi qu'au Secrétariat général.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

On fixe ensuite au lundi 12 juin dernier délai, le jour où les Syndicats devront avoir envoyé à la Bourse leur réponse à cette circulaire, passé cette date, aucune candidature pour un poste quelconque, ne sera valable.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Comité général
Séance du 25 mai 1893

Présidence du citoyen Olivier des mouleurs.

La parole est donnée au Secrétaire général pour la lecture de la correspondance. D'une lettre de Cholet demandant courrier 1 ouvrier forgeron, d'une lettre de Bordeaux demandant des fonds pour les grévistes du bâtiment.

Ensuite la parole est donnée au citoyen Tulève rapporteur de la commission chargée d'élaborer les intérieurs de la Bourse, après lecture du règlement l'on passe à la discussion des articles.

Tous sont adoptés sauf l'article 5 qui est rejeté, la permanence est établie de 8h à 10h du soir. Commissions : les articles 1, 2 et 3 adoptés, art. 4 est adopté à condition que la commission de propagande soit prise dans le Comité général et dans la Commission exécutive.

Journal : art 5 adopté, rédaction 6 et 7 adoptés, art. 8 commission d'administration adopté, 9 et 10 questure adopté, Comité général les articles de 1 à 16 sont adoptés, conciergerie attributions les articles de 1 à 8 sont adoptés, l'ensemble mis aux voix est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire de séance
Ribrac

Commission exécutive
Séance du mardi 30 mai [1893]

Présidence du citoyen Tulève.

Sont absents les citoyens Caillet, Egasse, Nicolas, Salmon, Braud, Bouquet, Jouanne, Gris, Blineau, Chadrias, Gueguan.

Correspondance. Lettre du Syndicat des Maçons désignant imparfaitement leurs délégués. Il est décidé de ne pas les considérer comme adhérents, leur demande d'admission officielle n'ayant pas été faite.

Demande d'admission du syndicat des Facteurs d'Orgues. Ce syndicat est accepté. Il est également procédé à l'admission du Syndicat des Auxiliaires Boîtiers.

Communication d'une lettre adressée à la Commission de la Grève par la Bourse du Travail de Dijon.

Demande d'entrevue des ouvriers Raffineurs.

Le Secrétaire général a convoqué ces camarades pour la réunion de la commission de propagande le samedi 9 Juin.

Lettre de la Fédération Métallurgiste envoyant 5 Fr. au nom des mouleurs en fonte pour les grévistes.

Fédération des Chambres Syndicales du Havre adressant également de son côté 24 Fr. au bénéfice des grévistes.

Lecture de deux lettres de la Fédération Nationale des Bourses du Travail invitant la Bourse de Nantes à désigner au plus vite son délégué à la Fédération, ainsi qu'à déposer une demande de subvention de 3000 Fr. à la municipalité pour permettre à notre Bourse d'envoyer un délégué à l'Exposition Universelle de Chicago.

Le citoyen Colombe a répondu au secrétaire de la Fédération des Bourses, que conformément à des lettres déjà échangées, le délégué à la Fédération sera nommé, aussitôt que touchant de la municipalité la subvention votée, il nous sera possible de payer nos cotisations.

Quant à la délégation au Congrès de Chicago cette question reste à l'ordre du jour. Plusieurs camarades combattent cette délégation estimant qu'ayant déjà de la peine à obtenir de la municipalité une mesquine subvention il nous sera complètement impossible d'obtenir quoique ce soit en ce sens, et surtout étant donné que la somme à allouer est de 3000 Fr. par délégué.

Une longue discussion s'engage à ce sujet.

Le citoyen Le Biboul reconnaissant en effet qu'il serait matériellement impossible d'obtenir une subvention à ce sujet, n'est pourtant pas d'avis d'abandonner le principe de la question pour cela. Il serait bon qu'à Chicago les Bourses du Travail de France soient représentées. Il dépose la proposition suivante :

« La Bourse du travail de Nantes dans l'impossibilité d'envoyer un délégué en son nom personnel à l'Exposition de Chicago, émet le vœu que la Fédération des Bourses du travail de France obtienne du gouvernement la subvention nécessaire à l'envoi de délégués à cette exposition.

Charge la Fédération de soumettre cette proposition aux Bourses du travail de France »

La Commission exécutive adopte à l'unanimité cette proposition et charge le citoyen Le Biboul d'en faire un rapport près le Comité général.

Le Secrétaire général, pour les besoins de la correspondance ayant été obligé de perdre une demi-journée, demande qu'on l'autorise à en toucher le montant près du trésorier. Adopté.

Le citoyen Codet demande que l'on désigne dès ce soir les différentes commissions pour les élections à la Commission exécutive. Il demande la création de 4 bureaux de 3 membres chargés de contrôler et compter les bulletins de vote.

Le citoyen Colombe demande, pour décharger un peu le bureau, la nomination d'une commission de 5 membres chargée de préparer les élections.

Il est procédé à la nomination de cette commission. Sont désignés les citoyens Garnier, Tulève, Ollivier, Marchand, Le Biboul.

Pour les 4 bureaux de 3 membres, soit 12 délégués chargés des élections, sont désignés les citoyens Codet, Juguet, Bertrand, Bras, Riou, Lambert, Marchand, Le Palmec, Tulève, Moreau, Ollivier, Babonneau.

Le Trésorier fait remarquer que beaucoup de Syndicats sont très arriérés dans leur versement et particulièrement le syndicat des Chemins de fer.

Il est décidé d'écrire à tous les syndicats d'avoir à régulariser leur situation.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire
A. Le Biboul

Proposition de la Fédération Nationale des Bourses du Travail

Envoi de délégués à l'exposition de Chicago Rapport de la Commission exécutive Au Comité général

Citoyens

Comme vous avez dû le remarquer à la lecture des procès-verbaux, la Bourse du travail de Nantes a été invitée par la Fédération Nationale des Bourses du travail à demander au Conseil municipal et au Conseil Général une subvention de 3000 pour l'envoi de délégués à l'Exposition Universelle de Chicago. Après avoir étudié longuement les raisons suffisantes qui l'empêchaient de faire une réclamation aussi forte aux approches surtout d'un Congrès International devant avoir lieu en août à Zurich et d'un autre Congrès devant avoir lieu à Paris encore plus prochainement, elle me charge de déposer en son nom, la proposition suivante :

« La Bourse du Travail de Nantes dans l'impossibilité d'envoyer en son nom personnel, un délégué à l'Exposition Universelle de Chicago, émet le vœu que la Fédération Nationale des Bourses du Travail obtienne du gouvernement la subvention nécessaire à l'envoi de délégués à cette exposition.

Elle charge la Fédération de soumettre cette proposition à toutes les Bourses du Travail. »

Le rapporteur
A. Le Biboul

Comité général
Séance du 1^{er} juin [1893]

Présidence du citoyen Richard

Sont absents les citoyens Plantard, Dupré, Caillet, Martin, Codet, Dubé, Teizière, Potigny, Pasquer, Bigueur, Moinard, Hougmar, Moreau, Louvet, Roussetan, Richard, Salmon, Neau, Ollivier, Bertrand, Blin, Leguével, Worch, Gautreau, Pion, Bertin, Bouquet, Levesques, Edlin, Moinard, Morin, Chabouré, Faivre, Fresneau, Chadrias, Ledros, Chiron, Hérault, Langlais, Menereau, Giraud, Gourbil, Rubaud.

Citoyennes Schenel, Clero, Tanguy, Guifrot, Huelo, Baillevaire.

Lettre des Syndicats des Typographes et des Brossiers au sujet de leurs délégués ; du Syndicat des Forgerons adressant 15 Fr. pour les Cordiers.

Lettre d'un M. Luminais négociant à Nantes relative à un projet de pétition qu'il poursuit. Pétition devant être adressée au Sénat dans le but d'obtenir le vote de la loi permettant aux Communes de supprimer leurs octrois.

Vu le travail important qui incombe en ce moment-ci à la Bourse du Travail, la Commission exécutive est chargée de remettre cette question jusqu'à l'extinction des questions importantes de l'ordre du jour.

Lettre du citoyen Garnier des Boulangers proposant à la Bourse du Travail les grandes lignes d'une fête inauguratrice de la Bourse du Travail.

Après une discussion à laquelle prennent part les citoyens Colombe, Tulève, Jousse, Deprez, Marchand, Mariotte, Le Palmec et plusieurs autres délégués il est décidé de nommer une commission de onze membres chargée d'étudier la proposition Garnier et d'étudier tout projet relatif à la cérémonie d'inauguration de la Bourse.

Le principe de l'inauguration préalablement mis aux voix est accepté à la majorité et combattu par le citoyen Mariotte qui estimant le peu d'importance du Local accordé se prononce contre toute inauguration.

Sont nommés membres de la Commission les citoyens Garnier, Jousse, Braud, Marchand, Nicolas, Moreau, Riou, Deprez, Tulève, Ribrac et Le Biboul.

Le citoyen Riou donne lecture de son rapport au nom de la Commission de propagande près du Syndicat des Auxiliaires Boitiers. Accepté.

Lettre de la Fédération des Bourses du Travail. Au nom de la Commission exécutive, le citoyen Le Biboul lit une proposition tendant à remettre entre les mains de la Fédération des Bourses, le soin d'obtenir une subvention gouvernementale pour l'Exposition à Chicago. Les termes de cette proposition sont insérés au procès-verbal de la Commission exécutive.

~~Cette proposition est adoptée~~ Au sujet du vote de cette proposition une discussion s'élève sur le point de savoir si la Commission exécutive doit prendre part aux votes des propositions qu'elle émet.

Le citoyen Marchand dit qu'il est de toute logique qu'elle soutienne et défende les propositions qui émanent d'elle.

Le citoyen Le Palmec appuie le citoyen Marchand.

Cette façon de voir est combattue par les citoyens Colombe, Tulève, Le Biboul et quelques membres de la Commission exécutive qui craignent pour cette commission l'accusation de diriger la Bourse du Travail.

Finalement il est décidé qu'à l'avenir la Commission exécutive pourra prendre part au vote sur ses propositions personnelles.

En conséquence la proposition de la Commission exécutive est adoptée à l'unanimité.

Le citoyen Tulève donne lecture du compte rendu officiel de l'Inauguration de la Bourse du Travail de Cholet.

Le même donne lecture également d'un rapport de la Commission de propagande à Couëron près des Métallurgistes qui est adopté.

Il est décidé de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission exécutive et du Comité général les deux questions suivantes :

- 1 Bulletin officiel
- 2 Congrès de Paris et de Zurich

La séance est levée à 10 h ¼.

Le secrétaire adjoint
A. Le Biboul

Commission exécutive
Réunion du mardi 6 juin [1893]

Présidence du citoyen Le Tessier.

Sont absents les citoyens Moreau, Caillet, Briand, Le Palmec, Menard, Braud, Lesimple, Salmon, Riou, Bouquet, Levesques, Touzé, Piguet, Gris, Gueguen, Chatrias, Hérault, Bourasseau, Danais, Templé.

Correspondance -

Lettre de Paris. Envoi de 50 Fr. pour les Grèves, et demandant de répondre à des questionnaires au sujet des différentes grèves produites dans la localité.

Réponse de M. Roch accordant un entretien aux délégués pour le 9 Juin.

Le citoyen Codet, chargé de travail près de son syndicat et par cette délégation à la Mairie, prie la Commission exécutive de l'excuser à la prochaine réunion du Comité général.

L'ordre du jour amène la discussion sur l'organe officiel de la Bourse du travail. Le camarade Colombe demande qu'une sous-commission de 5 membres qui comprendrait les trois délégués Typographes soit chargée de se mettre en communication avec les imprimeurs afin d'obtenir l'impression du bulletin pour le meilleur marché possible.

Le citoyen Chevée délégué des Typographes accepte de faire partie de cette commission pour la raison suivante ; c'est qu'ils sauront choisir parmi les patrons imprimeurs, à prix égal ou même à quelques différences près dans les prix offerts ceux qui emploient des ouvriers syndiqués.

Le citoyen Codet est d'avis que la Bourse du travail ne peut faire d'économie sur le prix de 75 Fr. inscrit à son budget pour le bulletin officiel. C'est notre meilleur moyen de propagande il faut le faire le plus largement possible.

Le citoyen Le Biboul serait d'avis que la Commission s'inspire du format du bulletin des Bourses de Paris, de Toulouse et de Lyon comme étant les plus commodes à loger dans des Bibliothèques.

Ces différents avis sont pris en considération et la commission composée de la façon suivante : Chevée, Cormier, David, Marchand et Deprez.

Congrès de Paris

Cette question soulève une longue discussion.

Le citoyen Codet dit que nous pouvons adhérer à ce Congrès après les explications que nous a fourni à son passage le citoyen Léon Martin.

Le citoyen Colombe, s'inspirant des votes antérieurs de la Bourse, maintient le contraire.

Le citoyen Marchand s'arrêtant à ce principe que le Congrès est ouvert à toutes les Fédérations est d'avis que nous y adhérons.

Le citoyen Le Biboul estime qu'il est de notre devoir d'assister à un Congrès organisé par la Fédération des Bourses par ce seul fait que nous faisons partie de cette Fédération.

Le citoyen Colombe ne se rangerait à l'adhésion au Congrès qu'à la Condition que notre délégué aurait le double mandat.

1° Protester contre la tenue du Congrès de Paris.

2° Demander la fusion des deux Congrès de 1894 à Nantes.

L'adhésion au Congrès est acceptée avec cette double restriction.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire adjoint

A. Le Biboul

Comité général

Séance du jeudi 8 juin [1893]

Présidence du citoyen Riou

Sont absents les citoyens Cormier, Martin, Caillet, Dubé, Garel, Pasquer, Ollivier, Doucet, Chesnay, Joui, Louis, Sourisseau, Ollivier Lesimple, Louvet, Roussetan, Richard, Tessier, Salmon, Ollivier, Néau, Tulleau, Leguevel, Blin, Worch, Gautreau, Pion, Bertin, Bouquet, Leveques, Blin, Moinard, Hamelin, Piquet, Morin, Chabouré, Lamin, Renaud, Dupé, Amaut, Juvin, Valade, Corgnier, Rubaud, Léauté, Groussier, et les trois délégués des Syndicats Plâtriers, Scieurs Mécaniques, Porteurs de Pain, Manœuvres du Bâtiment, Femmes Métallurgistes, Fileuses prépareuses, Tisseuses et parties similaires.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont adoptés sans modification.

Correspondance. - Demande d'admission des Syndicats de Maçons et des Chaisiers et Menuisiers en Fauteuils. Ces deux adhésions sont acceptées.

Le citoyen Desprez au nom de la commission d'inauguration de la Bourse du Travail donne lecture d'un rapport duquel il ressort que les deux questions suivantes doivent être soumises à l'appréciation du Comité général.

1° Adoption d'une bannière grenat pour la Bourse du Travail à l'occasion de l'inauguration.

2° Démarches près de la Municipalité dans le but d'obtenir la salle de la Renaissance et la décharge des frais de gaz et de plancher.

Le principe de la bannière est voté ; trois voix seulement se prononçant contre.

Le choix de la couleur entraîne les votes suivants

pour la couleur Grenat	24 voix
Rouge	19
Verte	7

Un second tour de scrutin donne 37 voix pour la couleur grenat.

Après discussion sur le prix à allouer pour cette bannière, la commission d'inauguration est autorisée à faire pour le mieux entre les sommes de 30 et de 50 Fr. au maximum.

Congrès de Paris. - L'ordre du jour amène la question du Congrès de Paris.

Le citoyen Colombe rappelle les votes antérieurs de la Bourse à ce sujet et demande que l'on n'assiste pas à ce Congrès.

Les citoyens Jousse et Le Palmec parlent dans le même sens.

Le citoyen Le Biboul donne lecture de la proposition de la Commission exécutive. Il répète ce qu'il a déjà dit plusieurs fois à savoir que la Bourse du Travail est partie intégrante de la Fédération des Bourses et que ce seul fait nous entraîne à une certaine discipline. Il reste toujours d'ailleurs partisan du principe de la Convocation des Congrès Nationaux par la Fédération Nationale des Bourses du Travail.

Le citoyen Tulève rappelle que notre délégué à Toulouse a violé le mandat qu'on lui a donné au Congrès des Bourses.

Le citoyen Le Biboul demande que l'on proteste près de la Fédération, mais prétend que cela ne pouvait avoir qu'une portée isolée sur le vote relatif au Congrès National attendu que les délégués venaient avec un mandat ferme de leur Bourse respective.

La question étant d'ailleurs étudiée depuis longtemps l'adhésion au Congrès est mise [aux voix] et repoussée. Le citoyen Le Biboul vote seul pour.

Les citoyens Tulève et Colombe proposent d'adresser une protestation à l'ouverture du Congrès contre l'illégalité de sa tenue.

Cette proposition mise aux voix est votée dans les mêmes conditions que la précédente.

La question du Congrès de Zurich est remise à une séance ultérieure. Il est décidé que les séances du mardi 13 et jeudi 15 juin seront consacrées exclusivement aux élections pour la Commission exécutive et des fonctionnaires définitives de la Bourse du Travail.

La séance est levée à 11h.

Le secrétaire adjoint
A. Le Biboul

Comité général Réunion du mardi 13 juin 1893

Conformément à la décision de la dernière séance il est procédé au scrutin pour l'élection des 22 membres de la Commission exécutive.

Ont été présentés candidats à cette Commission par leur Chambre Syndicale les citoyens : Allain, Babonneau, Bizeret, Bras, Braud, Chevé, Coignard, Deniau, Deprez, Douillard, Douillet, Garnier, Gris, Hervé, Jouanne, Joui, Juguet, Lambert, Louvet, Marchand, Moreau, Nicolas, Pacaud, riou, Rambaud, Ribrac, Richard, Riou, Templé, Tulleau, Tulève, Vallée, Viau.

Le dépouillement a donné les résultats suivants

Sont élus		
les citoyens	Allain	avec 50 voix
	Babonneau	54
	Bizerais	63

Bras	52
Braud	61
Chevé	51
Deprez	49
Douillet	56
Garnier	68
Jouanne	51
Juguet	52
Lambert	59
Marchand	59
Moreau	64
Nicolas	50
Paneme	49
Rambaud	56
Ribrac	65
Richard	68
Riou	60
Tulleau	50
Tulève	65

ont obtenu les citoyens Coignard 31 voix, Deniau 42, Douillard 30, Gris 22, Hervé 41, Joui 39, Louvet 27, Pacaud 47, Templé 42, Vallée 48, Viau 41

La séance est levée à 11h ½.

Le secrétaire adjoint
A. Le Biboul

Comité général
Séance du jeudi 15 juin (1893)

Suite des élections
Présidence du citoyen Rambaud

Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre des ajusteurs-tourneurs dans laquelle ce syndicat porte à la candidature du Secrétariat général le nom du citoyen Gicquel.

Le citoyen Tulève fait observer que le Règlement ne reconnaît comme candidats au Secrétariat général que les délégués du Comité général.

Les citoyens Mariot et Codet estiment que le Comité général est toujours maître de défaire ce qu'il a fait. Ils demandent que l'assemblée soit consultée.

La question mise aux voix est repoussée. La candidature du citoyen Gicquel n'est pas acceptée.

Le citoyen Mariot se retire de la salle en déclarant que la Bourse du Travail fait preuve d'autoritarisme.

Le scrutin est ouvert pour les élections du Secrétaire général.

Résultats

Votants 86

Colombe	79	voix	élu
Gicquel	1		
Burleau	2		
Deprez	2		
Nuls	2		

Election du Trésorier

Votants 78

Barthès	74	élu
Codet	2	
Mariot	1	
Nul	1	

Bibliothécaire

Votants 78

Codet	77	élu
Letessier	1	

Secrétaire adjoint

Votants 75

Garnier	72 voix	élu
Mariot	1	
Tulève	1	
Bernier	1	

A la suite du scrutin le citoyen Riou secrétaire du Comité de Vigilance du Conseil de Prudhommes donne lecture d'une lettre du Syndicat des Chaisiers au sujet du sieur Descroix.

Le citoyen Riou est autorisé comme suite à cette lettre à écrire au Président du Conseil des Prudhommes et au Préfet.

Sur une question du citoyen Riou il est décidé que le Secrétaire général entrera en fonction dès le 24 juin.

Après une discussion à laquelle prennent part les citoyens Codet, Le Palmec, Colombe, Tulève, Riou, Chevé etc., il est décidé en outre que le bureau d'embauchage devra ouvrir aussitôt.

La Commission exécutive est chargée d'étudier la question des fournitures de registres affectés à cet usage.

La séance est levée à 10h30.

Le secrétaire adjoint
A. Le Biboul

Commission exécutive
Séance du mardi 20 juin 1893

Présidence du citoyen Richard.

Le Citoyen Colombe se fait excuser.

Sont absents les citoyens Allain, Braud, Jouanne, Nicolas et Tulleau.

Le citoyen Launay demande que la Commission exécutive nomme provisoirement deux délégués en remplacement des citoyens Le Palmec et Nicolas pour la vérification de ses livres, pour les remettre au Citoyen Barthès nommé Trésorier.

Les citoyens Chevé et Ribrac sont désignés à ce sujet.

Correspondance. - Demande d'adhésion à la Bourse du Syndicat des Charbonnages, Engrais et produits chimiques. Adopté.

Lettre de la Bourse du Travail de Saint-Nazaire au sujet de deux carnets de la Tombola du Syndicat des Sculpteurs, faisant connaître la perte d'un carnet et l'envoi du deuxième.

Lettre du syndicat des Menuisiers en bâtiments changeant leur délégué Guédon par le citoyen Leguével.

Lettre du citoyen Codet s'excusant à la réunion de la rue de Flandres.

Lettre du citoyen Deprez qui demande pourquoi le Secrétaire général n'a pas voulu lui confier une lettre de demande d'emploi et il regrette que la Bourse du Travail entre dans une voie Bourgeoise, celle du formalisme et de la routine et aussi paperassière que les administrations de l'Etat et atteste le citoyen Garnier d'avoir dit au citoyen Colombe « c'est pour les employés » de commerce comme pour tout le monde, ils ne sont pas plus « que les autres. »

A ce sujet le citoyen Garnier fait remarquer que le Secrétaire général a demandé si la lettre devait être confiée au citoyen Deprez et sur la demande du Secrétaire général, le citoyen Garnier a répondu que la lettre n'était pas plus pour les employés de commerce que pour les autres et dit que la lettre ne vise pas seulement les employés de commerce mais aussi les cochers, livreurs et manœuvres, etc.

Le citoyen Deprez dit que le citoyen Garnier tourne adroitement les choses mais il maintient le dire de sa lettre.

Le citoyen Riou fait remarquer que le citoyen Colombe devait garder la lettre, tout en en donnant communication aux Syndicats intéressés.

Le citoyen Garnier regrette que le citoyen Colombe n'est pas présent pour avoir de plus amples renseignements et demande le renvoi de la discussion au Comité général.

Le citoyen Marchand propose de ne pas donner connaissance de ladite lettre au Comité général.

Le citoyen Garnier demande au contraire que le Comité général ait connaissance des faits. Adopté.

Lettre du Syndicat des employés de Commerce donnant une adresse pour un emploi de vendeur à Brest.

Le citoyen Tulève demande de nommer jeudi au Comité général les Commissions de Contrôle, du Journal, d'administration et la Questure et propose les citoyens Le Palmec, Boishardy, Mundling, Viau, Templé et Pavy pour la Commission de Contrôle.

Les citoyens Chevé, Marchand, Deprez, David et Codet pour la Commission de rédaction du Journal.

Les citoyens Richard, Tulève et Juguet pour la Commission d'administration.

Les citoyens Ribrac, Bras, Desourme, Deniau, Guinet et Moreau Peintre pour la Questure.

La séance est levée à 11h15.

Le secrétaire adjoint
Garnier

Comité général

Séance du jeudi 22 juin 1893

Présidence du citoyen Gourdon.

Sont absents les citoyens Pasquier, Hervé, Nicolas, Chesnay, Louis Brault Hougmar, Roussetan, Gainche, Letessier, Vallée, Chasle, Lepage, Allain, Guilbert, Gueguen, Panème, Coignard, Hérault, Beausoleil, Juvin, Valade, Corgnier, Boya, Marolleau, Bruneau, les 3 délégués des chemins de fer, des Vanniers, des paveurs, des femmes métallurgistes, des ouvrières fileuses, des Menuisiers en voitures, des ferblantiers zingueurs.

Lettre des ouvriers du port changeant les délégués Worch et Gautreau par les citoyens Brunet et Trevenec.

Demandes d'adhésion à la Bourse des Syndicats des Tailleurs de pierres blanches et des charbonnages, Engrais et Produits chimiques – Adoptées.

Lettre de la Bourse du Travail de Dijon demandant des renseignements sur la manière d'obtenir une subvention de la Municipalité etc.

Le Secrétaire général rendra réponse aux Camarades de Dijon en leur donnant tous les renseignements voulus.

Le citoyen Codet s'excuse à la réunion du Comité général en raison d'une réunion à son syndicat pour savoir s'ils doivent continuer à la Bourse du Travail sur l'incident qui s'est élevé à la réunion de l'élection du Secrétaire général.

Le citoyen Chéré propose de faire connaître l'incident au syndicat des ajusteurs tourneurs.

Le citoyen Tulève n'est pas de l'avis du citoyen .

Le citoyen Riou se rallie à la proposition du citoyen Chevé.

Il est demandé la clôture de l'incident en attendant les décisions du Syndicat des ajusteurs.

Adopté.

Lettre de la Bourse du Travail de Saint-Nazaire envoyant des fonds pour les camarades Cordiers.

Le Secrétaire général adressera une lettre de remerciement à la Bourse de Saint-Nazaire.

Lettre d'une demande d'emploi de Nozay.

Lettre du citoyen Deprez discutée à la Commission exécutive.

Le citoyen Deprez fait ressortir l'incident.

Le citoyen Chevé demande la clôture de l'incident. Adopté.

Lettre du Syndicat des Employés de Commerce de Paris faisant connaître l'impossibilité d'envoyer un délégué à Nantes pour le 25 juin.

Le citoyen Barthès demande au nom de son syndicat l'avis du Comité général, s'ils doivent reprendre le travail, et fait connaître la situation fâcheuse des Camarades Cordiers.

Le citoyen. Colombe fait connaître qu'il a été très touché ce matin à leur réunion.

Le citoyen Marchand fait remarquer qu'il serait fâcheux de laisser les Camarades Cordiers dans cette situation et dit qu'il va faire remettre des subsides par son syndicat et demande que tous les syndicats font des collectes pour les Camarades Cordiers.

Le citoyen Barthès fait connaître qu'il a adressé des circulaires dans toutes les Bourses et dans tous les Syndicats Nantais et qu'il est arrivé qu'une somme bien minime.

Le citoyen Tulève dit qu'il ne faudrait pas accuser l'extérieur, vu les grèves qui existent dans toute la France.

Le citoyen Chevé propose de laisser la liberté au Syndicat des Cordiers, sur la reprise du Travail.

Le citoyen Tulève se range à l'avis du citoyen Chevé et demande que tous les syndicats mettent à l'ordre du jour la situation des Camarades Cordiers.

Les propositions des citoyens Chevé et Tulève sont adoptées.

Le citoyen Barthès fait connaître que la reprise du travail aura lieu lundi prochain et propose que lorsque l'on écrira aux Bourses du Travail, de bien faire remarquer, que c'est à bout de force qu'ils ont repris le travail- Adopté.

Le citoyen Tulève propose que l'on approuve la conduite des Camarades Cordiers. Adopté.

Le citoyen. Colombe demande de nommer la Commission de la proposition du citoyen Le Palmec.

Les citoyens Le Palmec, Ollivier, Richard, Marchand, Chevé, Tulève et Riou sont nommés pour ladite Commission.

Le citoyen Riou propose que ladite Commission soit nommée pour six mois ou un an.

Les citoyen Tulève, Viau et Marchand la propose temporaire.

Le citoyen Colombe se rallie à la proposition du citoyen Riou.

La proposition du citoyen Riou est adoptée par 36 voix contre 25.

Le citoyen Ribrac donne lecture du rapport de la Commission de contrôle et demande un vote de confiance et de remerciement pour le Citoyen Launay ex. Trésorier. Adopté.

Le citoyen Chevé donne lecture du rapport de la Commission du Bulletin qui était chargé d'en étudier les prix des imprimeurs Nantais.

Les citoyens Colombe et Tulève demandent de ne mettre que 4 pages au lieu de 8 ou de réduire le format plus petit.

Le citoyen Deprez n'est pas de l'avis des citoyens Colombe et Tulève et demande le vote tel que la Commission le propose.

La proposition de la Commission est adoptée.

En conséquence le Bulletin sera composé de huit pages dont une demi-feuille d'annonces, le format du Bulletin de Paris et l'impression confiée à M. Schwob Directeur du *Phare de la Loire*.

Le citoyen Colombe demande de faire faire des registres d'offres et demandes d'emploi et faire faire des cartes d'embauchages. Adoptée.

Le citoyen Tulève donne lecture d'une lettre signée de 75 Commerçants et Industriels Nantais adressant à M. Yves Guyot leurs félicitations pour l'attitude énergique prise par lui contre les meneurs des Bourses du Travail.

Le citoyen Colombe expose un manifeste contre la lettre des 75 Commerçants et Industriels Nantais et demande à le communiquer à toute la presse Nantaise – Adopté.

La séance est levée à 10h35.

Le secrétaire adjoint
Garnier

Commission exécutive
Séance du 27 juin 1893

Présidence du citoyen Tulève

Sont absents - Allain et Riou

Excusés - Ribrac et Juguet

Correspondance. Le citoyen Colombe donne lecture d'une lettre de remerciements et de félicitations qu'il a adressé au citoyen Launay.

Lettre du citoyen Launay remerciant le Comité général du vote de confiance de remerciements etc. qu'il lui a adressé.

Lettre du *Phare de la Loire*, pour l'acceptation du Bulletin.

Lettre du Syndicat des employés de commerce demandant à s'occuper de placer un de ses membres.

Lettre des ferblantiers adhérent à la manifestation de l'inauguration de la Bourse.

Lettre des Ajusteurs Tourneurs changeant de délégués.

Lettre du citoyen Deprez demandant la grande salle de la Bourse, pour le vendredi 30 courant, pour faire une conférence sous les hospices du Citoyen André Joly, délégué du Syndicat des Employés de Commerce de Paris.

Le citoyen Colombe fait remarquer que la Bourse est pour faire des réunions corporatives et demande si la réunion qui doit avoir lieu vendredi n'est pas public.

Le citoyen Deprez fait remarquer que la réunion a pour but de ramener les non syndiqués à la chambre Syndicale et qu'elle n'est pas public.

En conséquence la salle est accordée au Syndicat des employés de Commerce et pour la Corporation.

Le citoyen Tulève demande que deux questeurs assistent à la réunion des employés de Commerce- Adopté.

Le citoyen Bisseret fait connaître que la chambre Syndicale des serruriers a adopté la manifestation de l'inauguration et qu'il tient l'argent à la disposition du Trésorier de la Bourse.

Lettre de Dijon faisant connaître que 200 menuisiers sont en grève et demande des secours.

Le citoyen Colombe propose d'adresser la lettre à la fédération du Bâtiment. Adopté.

Lettre du citoyen Potet Coiffeur à Doulon, sur la loi du capitaliste et le prolétariat.

Le citoyen Colombe propose que ladite lettre soit adressée à la Commission du Bulletin, pour la mettre dans la partie non-officielle.

Le citoyen Deprez n'est pas d'avis de rentrer dans la polémique, toutefois il est d'avis de l'inscrire mais qu'une seule fois.

La proposition du citoyen Colombe est adoptée.

Le citoyen Colombe fait connaître qu'un cordier de Paimboeuf accompagné de sa femme sont venus lui demander des secours pour pouvoir leur permettre de se diriger sur Tours, après entente préalable entre les citoyens Colombe, Codet et Barthès il a été décidé de leur remettre 10 francs.

La Commission exécutive félicite les citoyens ci-dessus d'être venus en aide au Camarade Cordier.

Il est passé au vote de la Commission des Finances et Comptabilité composée de trois membres.

Ont obtenus : Marchand	18 voix	élu
Tulève	17	«
Richard	15	«

Deprez 5 voix, Nicolas 2 voix, Chevé 2 voix, Bras 1 voix.

Il est passé au vote de la Commission de Travail et de Statistique, composée de trois membres.

Ont obtenus : Chevé	18 voix	élu
Moreau	12	«

Rambaud et Marchand 7, Deprez 6, Ribrac 2, Braud, Tulève, Colombe, Garnier et Barthès chacun 1 voix.

Les citoyens Rambaud, Marchand, Deprez etc. n'ayant pas la majorité, il est passé à un deuxième tour de scrutin.

Ont obtenus : Rambaud	11 voix	élu
Marchand	7	«
Deprez et Douillet	1 voix	«

Le citoyen Colombe propose d'acheter une casquette pour le gardien de la Bourse, avec l'inscription Bourse du Travail. – Adopté.

Le citoyen Colombe donne lecture d'une circulaire qu'il propose d'adresser aux Commerçants, Industriels etc. faisant connaître l'ouverture de la Bourse – Adopté.

Le citoyen Chevé propose de faire faire nos imprimés que par un seul imprimeur.

Le citoyen Tulève se rallie à la proposition du citoyen Chevé et demande que les citoyens Colombe et Chevé s'occupent des prix près des imprimeurs Nantais – Adopté –

Le citoyen Colombe demande de faire faire des lettres avec entêtes et en même temps demande s'il doit faire faire des enveloppes avec entêtes.

Plusieurs citoyens demandent l'emploi des enveloppes simples – Adopté.

Le citoyen Colombe propose de faire faire des timbres pour toutes les Commissions – Adopté.

Le citoyen Codet donne un composteur à la Bourse et le Citoyen Colombe un Dictionnaire Bescherelle, mais ils en conservent la propriété.

Les citoyens Tulève et Colombe demandent que la Ville donne à la Bourse un inventaire de tout ce qu'elle nous donne et de faire un inventaire de tout ce qui nous appartient – Adopté.

Les citoyens Colombe, Tulève, Ribrac, Moreau, Jousse, Riou et Brenet sont proposés par la Commission exécutive candidats pour la commission de propagande.

Le citoyen Colombe propose d'acheter un balai pour le gardien de la Bourse et demande de renvoyer à nouveau la Commission près de l'administration Municipale pour s'occuper de notre subvention et des ustensiles que le gardien a besoin pour le nettoyage de la Bourse – Adopté.

Le citoyen Tulève annonce officieusement l'adhésion à la Bourse du Syndicat des Raffineurs.

Le citoyen Colombe fait connaître qu'il a adressé aux journaux de Nantes une circulaire donnant l'ouverture de la bourse pour jeudi prochain.

La séance est levée à 10h25.

Le secrétaire adjoint
Garnier

Comité général
Séance du 29 juin 1893

Présidence du citoyen Brevet.

Assesseurs – les citoyens Pitault et Deniau

Absents – David, Martin, Pasquier, Gilet, Joui, Roussetan, Gainche, Richard, Joreau, Leguével, Tulleau, Brunet, Trévence, Riou, Bidot, Rambaud, Vallée, Marchand (des Cordiers), Gaultier, Allain, Douilet, Faivre, Panème, Foureau, Hérault, Beausoleil, Arnault, Valade, Maillard, Huchet et Bruneau, les 3 délégués des Menuisiers en bâtiments, des chaudronniers, des Tabacs (Hommes), des Ferblantier Zingueurs, des Chauffeurs-Navigateurs, des manœuvres en bâtiments, des Carriers, des femmes Métallurgistes, des ouvrières fileuses et prépareuses, des Porteurs et Porteuses de pain, des Tisseuses et Parties Similaires.

Les procès-verbaux des cinq dernières séances sont adoptés sans modification.

Le citoyen Tulève demande de mettre à l'ordre du jour un mode d'appel.

Le citoyen Colombe est de l'avis du citoyen Tulève mais propose d'en laisser l'initiative à la Commission de la Questure. Adopté.

Le citoyen Colombe propose comme l'indique le règlement de communiquer de suite les procès-verbaux à la Municipalité.

Le citoyen Codet fait remarquer que ce serait beaucoup de travail à faire et comme notre Bulletin doit paraître tous les mois, la Municipalité pourra consulter le dit bulletin, en même temps il fait remarquer que c'est inutile que la Commission se présente à nouveau à la Municipalité, puisque l'administration a promis de faire le nécessaire à la prochaine réunion.

Le citoyen Tulève fait remarquer que l'ordre du jour de la Municipalité ne porte nullement la subvention de la Bourse.

Le citoyen Colombe fait connaître l'entrevue qu'il a eu avec l'architecte en chef de la Ville, dont ce dernier est arrêté dans les travaux d'aménagement de la Bourse, par faute d'argent, et par cette occasion demande qu'une entrevue de la Commission ait lieu avec la Municipalité et en même temps faire un devis de tout ce que nous avons besoin à la Bourse.

Le citoyen Codet est d'avis que la Commission ait une entrevue avec la Municipalité mais avec un devis bien établi de tout ce qui manque à la Bourse – Adopté.

Il est demandé de passer outre à la correspondance et de suivre l'ordre du jour.

Le citoyen Marchand demande la lecture de la Correspondance – Adopté.

Correspondance. – Lettre d'adhésion à la Bourse du syndicat des Raffineurs avec le Nom des délégués – Adoptée.

Lettre de la Bourse du Travail de Saint-Nazaire faisant connaître qu'actuellement 1200 ouvriers du port dont 700 syndiqués sont en grève et demande que les bateaux arrivant à Nantes, venant de Saint-Nazaire, ne soient pas déchargés par les ouvriers Nantais.

Lettre de la Bourse du Travail de Dijon faisant connaître les revendications des grévistes Dijonnais, (suppression du travail aux pièces) et adressant des listes de souscription.

Lettre de la Bourse du Travail de Cognac, demandant six ouvriers chaudronniers en cuivre.

Lettre de la Bourse du Travail de Blois, demandant le nombre de syndicats qu'il existe actuellement à Nantes et nous faisons connaître l'ouverture d'un Congrès régional de l'ouest les 13, 14 et 15 août prochain.

Les citoyens Jousse et Chevé demandent le renvoi de la question du Congrès de Blois à la prochaine réunion – Adopté.

Lettre du Syndicat des Coiffeurs demandant les statuts de l'Union.

Le citoyen Colombe croit que c'est le règlement de la Bourse que demande le Syndicat des Coiffeurs, en outre il se charge de faire le nécessaire.

Le citoyen Codet propose de faire connaître au Syndicat des Coiffeurs que la Bourse a déjà adressé tous les renseignements possibles, et qu'il ne sera adressé un règlement que sur la demande d'un grand nombre de membres dudit Syndicat. – Adopté.

Le citoyen Colombe demande pour quel jour il doit convoquer la Commission chargée d'étudier la question Le Palmec.

Le citoyen Tulève fait observer au citoyen Colombe que seul les Commissions doivent fixer le jour des réunions et non le Comité général.

Il est passé à l'élection des Commissions de Contrôle, de propagande, questure, du Bulletin, et de l'Administration.

Commission de Contrôle : votants 79.

ont obtenus -	Le Palmec	68 voix	élu
	Viau	64	
	Templé	64	
	Boishardy	60	
	Mundling	62	
	(Pavy) Pavy	56	

Ribrac 8, Moreau 5, Nicolas 4, Tulève et Bras 3, Marchand, Desourme, Deniau, Guinet, Jousse, Riou, et Brevet 2, Braud, Ollivier, Deprez, Metayer, Courgeol, Hervé, Legris, Fèvre, Dupré, Louvet et Colombe, chacun 1 voix.

Commission de Propagande : votants 74

ont obtenus -	Colombe	71 voix	élu
	Ribrac	67	
	Jousse	66	
	Riou	66	
	Brevet	66	
	Moreau	65	
	Tulève	64	

Codet et Nicolas 3, Deprez, Braud et Le Palmec 2, Faivre, Royan, Gilet, Richard, Guinet et Marchand chacun 1 voix.

Bulletins blancs 4.

Commission de la Questure – votants 72

ont obtenus-	Bras	68	
	Ribrac	67	
	Moreau	67	
	Deniau	66	
	Desourme	65	
	Guinet	64	

Jousse 4, Nicolas 3, Hougmard, Roujean et Tulève 2, Roussetan, Jourde, Poutremate, Hervé, Braud, Garnier, Faivre, Juguet, Codet, Colombe, Riou, Brevet, Le Palmec, Boishardy, Mundling, Templé, Pavy, Marchand et Bruneau chacun une voix.

Commission du Bulletin – 72 votants –

ont obtenus	Deprez	70 voix	élu
	Chevé	68	
	Marchand	67	
	Codet	67	
	David	64	

Nicolas 3, Braud, Bruneau, Ribrac, Jousse, Colombe et Tulève, chacun une voix.

Commission d'administration – votants 70.

ont obtenus	Juguet	66 voix	élu
-------------	--------	---------	-----

Richard 64
Tulève 63

Ribrac 4, Nicolas 3, Braud et Rougeau 2, Faivre, Codet et Brevet chacun 1 voix, Bulletin blanc 1.

Le citoyen Chev  demande la date   laquelle le Bulletin doit para tre.

Les citoyens Codet et Tul ve proposent de faire para tre le Bulletin deux jours avant les r unions du Comit  g n ral.

Le citoyen Colombe n'est pas partisan de faire para tre le Bulletin avant de s'assurer des ressources n cessaires.

Le citoyen Codet fait remarquer que dans la subvention accord e par la Municipalit  il existe une somme de 900 francs destin e sp cialement au Bulletin.

La proposition des citoyens Codet et Tul ve est adopt e.

La s ance est lev e   10h40.

Le secr taire adjoint
Garnier

Comit  g n ral

S ance extraordinaire du dimanche 9 juillet 93 [1893]

Pr sidence du Citoyen Deprez

Assesseurs les citoyens Le Palmec et Chev .

Le Citoyen Colombe fait conna tre le but de la r union et dit que c'est sur la demande du Citoyen Salmon, approuv e des citoyens Deprez et Pitault que le Comit  g n ral a  t  convoqu .

Correspondance - Lettre du citoyen Salmon s'excusant   la r union.

Lettres d'excuses des citoyens Neau Carvazeau ne pouvant assister   la r union.

Le citoyen Colombe demande s'il a bien fait de convoquer le Comit  g n ral.

Plusieurs citoyens approuvent la conduite du citoyen Colombe.

Le citoyen Tul ve d veloppe l'article 12 du r glement int rieur qui dit que le Comit  g n ral ne peut  tre convoqu  que par la Commission ex cutive ou la Commission de Contr le et bl me la conduite du citoyen Salmon.

Le citoyen Deprez fait conna tre que c' tait au citoyen Colombe de faire valoir l'article 12 du r glement lorsque la demande en a  t  faite.

Le citoyen Colombe regrette d'avoir oubli  l'article 12 du r glement. Toutefois il a fait observer au citoyen Salmon que la Commission ex cutive se r unissait le mardi suivant et que la question en serait  tudi e, mais le citoyen Salmon a trouv  que le mardi suivant serait trop tard et que le Comit  g n ral devait  tre convoqu  de suite.

Le citoyen Codet fait remarquer que c'est le citoyen Salmon qui aurait d  faire ressortir le r glement et m me fait remarquer que le Syndicat des Chemins de fer n'a jamais vers  de cotisations   la Bourse.

Le citoyen Deprez rappelle   l'ordre le citoyen Codet et dit qu'il n'est pas dans l'ordre du jour.

Bruit dans l'Assembl e.

Le citoyen Codet proteste d' tre rappel    l'ordre vu qu'il est dans l'ordre du jour.

Le citoyen Colombe fait ressortir   nouveau comment il a  t  command  de Convoquer le Comit  g n ral.

Le citoyen Codet fait ressortir que le citoyen Salmon est sorti du r glement et fait conna tre que la question a  t  pos e ce matin   sa Chambre Syndicale et qu'il a un ordre du jour   proposer sur ladite question.

Entre autres, fait ressortir qu'une campagne est men e pour supprimer les membres qui sont   la t te des Syndicats et des Bourses.

Le citoyen Deprez fait ressortir que nous sortons compl tement de l'ordre du jour.

Plusieurs citoyens protestent.

Le citoyen Codet dit qu'il est dans l'historique de la question.

Le citoyen Tulève demande au Président de mettre aux voix, si nous devons siéger oui ou non.

Le citoyen Codet fait observer que la Chambre Syndicale des Ajusteurs-Tourneurs proteste contre le Comité général de se réunir qu'une fois par mois.

Le citoyen Colombe demande de suivre l'ordre du jour.

Le citoyen Juguet regrette que le Citoyen Salmon n'est pas à la réunion.

Le citoyen Colombe fait ressortir ce qui se passe actuellement à Paris.

Le citoyen Codet demande la lecture de la lettre des Citoyen Mécaniciens.

Le citoyen Ollivier proteste et demande si nous devons siéger.

Un grand tumulte existe dans la salle où il n'est pas possible de rien entendre.

Le citoyen Colombe propose de siéger.

Le Président met la question aux voix qui est adoptée.

Le citoyen Juguet fait ressortir que la question est très délicate et demande que les délégués consultent les chambres syndicales avant de se prononcer sur la question.

Le citoyen Codet pour motion d'ordre doit rappeler pourquoi nous siégeons.

Le citoyen Colombe dit que c'est sur la conduite à tenir envers Paris.

Le citoyen Chevé se rallie à la proposition du citoyen Juguet.

Le citoyen Marchand demande un blâme pour l'auteur de la convocation et regarde la loi comme banalité et fait ressortir que si les Syndicats Parisiens s'étaient conformés à la loi la Bourse du Travail n'aurait pas été fermée.

Le citoyen Colombe approuve le citoyen Marchand.

Le citoyen Dupré fait ressortir que nous ne pouvons protester que contre la fermeture de la Bourse.

Le citoyen Tulève se rallie à la proposition Marchand.

Le citoyen Codet s'étonne que le citoyen Tulève vient parler politique et rappelle que le gouvernement ne nous poursuit pas.

Le citoyen Marchand fait connaître que le Citoyen Codet n'est nullement dans la loi et demande si l'on doit se solidariser avec Paris.

Plusieurs voix Non.

Le citoyen Jousse fait ressortir qu'il n'est pas partisan de se solidariser avec Paris mais protester contre la Police.

Il est donné lecture de la lettre du syndicat des Ajusteurs-Tourneurs encourageant le Comité général à voter l'ordre du jour suivant.

« La Bourse du Travail à l'unanimité proteste énergiquement contre les actes et violences du Gouvernement dit Républicain en foulant aux pieds les droits les plus sacrés des travailleurs, en violant illégalement leur domicile et les massacrant sans merci. Tous les membres de la Bourse se rendent solidaires des Travailleurs de Paris et les engagent à persévérer dans nos droits de nos revendications. (signé Codet) »

Le citoyen Dupré propose l'ordre du jour suivant.

Les délégués du Comité général de la Bourse du Travail de Nantes, tout en protestant énergiquement contre la fermeture de la Bourse du Travail de Paris, décide que dans l'intérêt des Travailleurs, elle se conformera à la loi de 1884. »

Le citoyen Marchand propose l'ordre du jour suivant.

« Considérant que la loi de 1884 n'entravant pas le libre exercice des syndicats, regrette que la Bourse du Travail de Paris ait cru devoir agir autrement en se mettant d'une manière irréfléchie en opposition flagrante avec la loi.

« Considérant que la solidarité dans ces conditions pourrait être nuisible aux intérêts des Ouvriers Nantais, passe à l'ordre du jour tout en protestant énergiquement contre la fermeture de la Bourse du Travail de Paris. »

Le vote à main levée est ainsi réparti.

Proposition Codet pour 36 contre 15

Proposition Dupré pour 17

Marchand pour 4

Le citoyen Juguet proteste contre l'ordre du jour Codet.

Plusieurs citoyens protestent contre le vote, vu qu'il existe 160 membres et que nous ne sommes pas en majorité.

Le citoyen Colombe demande si l'ordre du jour doit rester pour nous ou être communiqué à la Presse.

Le citoyen Codet dit qu'il doit faire connaître à la Presse que l'ordre du jour a été voté à la majorité des membres présents.

Sur une discussion du Président avec un citoyen, le Président se retire sans lever la séance.

Plusieurs citoyens rappellent le citoyen Deprez à la Présidence pour continuer la séance.

Le citoyen Deprez se retire sans observations.

Le secrétaire adjoint
Garnier

Commission exécutive

Séance du mardi 11 juillet 93 [1893]

Présidence du Citoyen Ribrac.

Absents. Les Citoyen Allain, Bisseret, Bras, Braud, Deprez, Douillet, Jouanne, Nicolas, Panème et Tulleau.

Le Syndicat des Tabacs remet pour la Bibliothèque de la Bourse les rapports du 1^{er} et 2^e Congrès de la Fédération Nationale des Tabacs.

Correspondance – Lettres des Bourses de Rouanne, Dijon et la Fédération du Havre s'excusant à l'inauguration de notre Bourse.

Lettre de M. Roch adjoint au Maire de Nantes, faisant connaître l'impossibilité de recevoir notre délégation et invitant le Secrétaire général à passer à son cabinet.

Lettre à M. le Maire de Nantes sur le placement des ouvriers boulangers et faisant ressortir que nos ressources sont tellement minimes, demande la subvention à partir du 1^{er} Mai 93 et le service d'eau dans le local de la Bourse.

Le citoyen Colombe fait connaître l'entrevue qu'il a eu avec M. Roch adjoint au Maire au sujet de l'inauguration de la Bourse du Travail, qui approuve l'inauguration mais ne prend rien sur sa responsabilité avant les décisions du Maire.

Le citoyen Marchand expose que le Conseil Municipal ne peut nous refuser la subvention à partir du 1^{er} Mai, puisqu'il n'a fait que reconnaître la Bourse et nous aurions pu la réclamer à partir du 1^{er} janvier.

Lettre du journal « Le Marin » faisant connaître la situation des marins et en même temps nous adresse le journal « Le Marin ».

Lettre du citoyen Codet donnant sa démission à la Bourse en raison des événements qui se sont produits à la réunion extraordinaire du Comité général et faisant remarquer que malheureusement une petite cotterie existe à la bourse et qui veut à elle seule mener les Syndicats.

Le citoyen Chevé trouve drôle de la part du citoyen Codet qui étant intelligent vient nous traiter de cotterie et propose pour l'avenir d'ajouter un article additionnel, dans le règlement intérieur, sur les convocations extraordinaires du Comité général.

Le citoyen Tulève fait remarquer que le Conseil d'administration peut agir sur le champ pour les convocations.

Le citoyen Chevé propose son article qui est ainsi conçu « Le Comité général ne pourra être convoqué exceptionnellement que par une lettre adressée au Secrétaire général et contenant au moins la signature de six délégués de ce même comité et pris dans six syndicats différents.

Toutefois le Secrétaire général pourra après avoir pris l'avis du Conseil d'Administration, s'il le juge nécessaire, convoquer extraordinairement dans un cas très grave. »

Le citoyen Colombe reconnaît que les Commissions Exécutive et de Contrôle peuvent convoquer mais appuie la proposition du citoyen Chevé.

Le citoyen Marchand se rallie à la proposition Chevé.

Le citoyen Riou fait observer que dans un cas grave le Secrétaire général peut convoquer le Conseil d'Administration qui ferait convoquer.

Le citoyen Moreau dit que si le cas est grave et que le Secrétaire général ne peut trouver les membres du Conseil d'Administration que fera le Secrétaire général.

Les deux paragraphes de la proposition Chevé sont adoptés à l'unanimité et en principe.

Le citoyen Chevé est nommé rapporteur par la Commission exécutive sur sa proposition au règlement intérieur.

Le citoyen Colombe demande si nous devons accepter la démission du citoyen Codet.

Le citoyen Marchand et Chevé demandent le renvoi au Comité général – Adopté.

Lettre de Saint-Etienne adoptant un ordre du jour au sujet de la fermeture de la Bourse de Paris.

Lettre de la Fédération des Bourses demandant à se faire représenter au Congrès.

Le citoyen Colombe demande de ne pas adresser la protestation décidée au Comité général en raison des événements qui viennent de se passer à Paris et de se faire représenter au Congrès et de protester énergiquement contre le Gouvernement.

Le citoyen Marchand propose de se faire représenter au congrès.

Le citoyen Colombe propose de donner mandat au Citoyen qui nous représentera, de demander à ce que le Congrès des Bourses du Travail ait lieu à Nantes en même temps que le congrès qui doit s'y tenir en 1894.

Le citoyen Tulève se rallie aux propositions des citoyens Colombe et Marchand.

Les propositions Colombe et Marchand sont adoptées.

Le citoyen Tulève, au sujet du Bulletin propose qu'il soit adressé à destination des délégués – Adopté.

Le citoyen Garnier demande que la Commission exécutive, nomme une Commission, pour régler définitivement la situation du titulaire de l'alimentation.

Plusieurs citoyens demandent la nomination de ladite Commission par le Comité général – Adopté.

Le citoyen Colombe propose de faire faire des boîtes aux lettres pour les Syndicats.

Le citoyen Tulève demande de voir l'avis des Syndicats.

Le citoyen Marchand se rallie à la proposition du citoyen Colombe et dit que chaque syndicat n'ira contre pour le paiement - Adopté.

La séance est levée à 10h20.

Le secrétaire adjoint
Garnier

Comité général

Séance du mardi 18 juillet 1893

La séance est ouverte à 8 h 1/2 sous la présidence du citoyen Tulève.

Assesseurs les citoyens Plantard et Maurice.

Le citoyen Secrétaire adjoint s'étant fait excuser le citoyen Richard est élu secrétaire de séance.

Sont absents les citoyens Melle Guérin, les 3 délégués des Bouchers, des Carriers, des Chaisiers, des Charbonnages etc., des Chemins de fer, des femmes métallurgistes, des ferblantiers zingueurs, des Manœuvres en bâtiments, des Ouvrières fileuses etc., porteurs de pain, des Tisseuses, des Vanniers, Coignard, Faivre, Briand, Garel, Hory, Lerudullier, Louvet, Joui, Chaussepied, Bras, Allain, Deprez, Valade, Pautremate, Martin, Pacaud, Beausoleil, Godron, Marchand, Boya, Cornier, Templé, Bourasseau, Chevalier, Burlaud, Ollivier, Gilet, Bouchereau,

Thil, Goulay, Moreau, Carvazeau, Langlais, Ledoeuf, Panème, Foureau, Pasquier, Juvin, Pavy, Bidot, Arnault et Juvin.

Les procès-verbaux sont adoptés après une protestation du citoyen Marchand au sujet des boîtes aux lettres et dit qu'il a demandé de les faire faire et que chaque syndicat qui en voudrait une paierait le prix convenu.

Le citoyen Codet dit que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du dimanche 9 juillet devrait être lu.

Le citoyen Colombe en donne lecture. Après la lecture de ce procès-verbal plusieurs discussions s'engagent.

Le citoyen Codet prétend que la réunion était valable.

Le citoyen Chevé proteste en disant qu'il y a des délégués qui ont voté l'ordre du jour des Ajusteurs et qui sont venus demander que l'on ne rende pas leur vote public.

Le citoyen Juguet dit que l'on n'a pas siégé.

Le citoyen Jousse blâme énergiquement les délégués qui ont demandé que leur vote ne soit pas rendu public et ajoute que l'on doit avoir le courage de son opinion.

Le citoyen Chevé proteste énergiquement contre la fermeture de la Bourse du Travail de Paris mais il ne comprend pas qu'ici l'on proteste.

Plusieurs citoyens blâment la protestation qui a été faite après le vote de la réunion extraordinaire du 9 juillet.

Le citoyen Tulève répond que les délégués qui ont signé la protestation l'ont fait pour se couvrir vis-à-vis de leur syndicat.

Le citoyen Colombe donne connaissance qu'il n'a envoyé à la presse ni ordre du jour, ni protestation. Bruit général.

Le citoyen Jousse dit qu'il n'a pas voté l'ordre du jour des Ajusteurs, mais qu'il s'est bien gardé de voter une protestation.

Le citoyen Dupré soutient que la protestation a été votée dans l'intérêt de la Bourse.

Le citoyen Le Palmec dépose l'ordre du jour suivant.

« Le Comité général demande que les décisions de la majorité soient respectées à l'avenir et passe à l'ordre du jour »

Cet ordre du jour est voté par acclamation à l'unanimité moins une voix.

Le citoyen Codet ajoute à l'ordre du jour du citoyen Le Palmec l'amendement suivant :

« Que les décisions prises en Assemblée Générale le dimanche 9 juillet soient valables et passe à l'ordre du jour ».

Cet amendement est voté par appel nominal.

Résultats. 83 votants. Pour 54, contre 28, abstention 1.

Ont voté pour les citoyens Codet, Brevet, Charrier, Joreau, Pitault, Desourme, Deniau, Wagner, Goujon, Touroud, Jamin, Garel, Puitard, Ollivier, Marchand Ernest, Roussetan, Gainche, Louis, Sourisseau, Deprez, Corguier, Ledoeuf, Pacaud, Brault, Ollivier, Hougmard, Morice, Dupré, Lequével, Richard, Lei, Jouanne, Riot, Jousse, Letessier, Goulay, Douiller, Guiller, Paillusseau, Gris, Chapon, Lagarde, Hamelin, Bisseret, Cartier, Guéguin, Le Palmec, Rougeau, Douillard, Riou, Pavy, Vallée, Gourdon et Châle.

Ont votés contre les citoyens Aubert, Ribrac, Barthès, Marchand, Lepage, Tulève, Nicolas, Angibeau, Colombe, Lambert, Marchand, Huchet, Chevé, Plantard, Moreau, Richard, Rambeaud, Bouchereau, Thil, Viau, Juguet, Mundling, Guinet, Citoyennes Giraud, Sayset et Rondeau, les Citoyen Bidot, Babonneau.

Le Citoyen Grasset s'est abstenu.

Aussitôt le vote acquis, les délégués des Tabacs se retirent protestant contre ce résultat.

Le citoyen Chevé fait des réserves au sujet de son syndicat.

Le citoyen Colombe donne lecture d'une lettre du citoyen Briand qui veut bien nous représenter au Congrès de Paris.

Lettre du citoyen Colombe au citoyen Briand lui donnant mandat de nous représenter. Lecture du mandat et donnant des détails sur notre situation.

Dépêche du citoyen Briand accusant réception de son mandat.

Le citoyen Colombe demande si l'on approuve sa conduite au sujet de ces correspondances. Adopté moins 1 voix.

Lecture d'un appel du Congrès de Blois.

Lecture de l'Ordre du jour du congrès de Zurich.

Le citoyen Codet propose de nommer une Commission pour élaborer un programme et l'envoyer au Congrès. Adopté.

Il est décidé que cette commission sera composée de 5 membres et qui sont les citoyens Brevet, Tulève, Dupré, Marchand Er. et Tessier.

Le citoyen Colombe croit qu'il est important de se faire représenter directement au Congrès de Zurich.

Le citoyen Deprez propose de demander une subvention à la municipalité. Adopté.

La Commission d'élaboration du programme est chargée d'aller trouver la municipalité pour lui demander cette subvention.

Le citoyen Colombe annonce qu'il y a deux membres de la Commission exécutive à nommer en remplacement d'Allain et Garnier.

Le citoyen Lequével réclame pour son syndicat, disant qu'il est un des plus nombreux.

Il est décidé que le vote se fera comme le précédent, c'est-à-dire sur les noms des candidats présentés par leur syndicat ; ce vote est renvoyé à la prochaine réunion.

Lecture d'une lettre du citoyen Codet donnant sa démission des emplois qu'il a à la Bourse.

Le citoyen Deprez invite le citoyen Codet à retirer sa démission.

Le citoyen Codet refuse disant qu'il veut être libre.

Le citoyen Chevé reproche au citoyen Deprez de n'avoir assisté qu'une fois à la Commission du Bulletin, et ajoute que lorsqu'on accepte un emploi on doit le remplir consciencieusement.

Le citoyen Deprez répond qu'il avait réunion à son syndicat et qu'il était obligé de remplacer le secrétaire.

Diverses discussions s'engagent, il se fait un bruit épouvantable.

Le citoyen Tulève, président, rappelle l'assemblée au calme et fait appel à sa dignité, en prêchant la Concorde, et engage tous les citoyens de la Bourse à se tenir plus sérieux à l'avenir et à ne pas se chicaner sur les questions personnelles, s'ils désirent voir la Bourse du Travail prospérer.

La séance est levée à 10h45.

Le secrétaire de séance.

Commission exécutive
Séance du 25 juillet 1893

Présidence du Citoyen Moreau.

Absents – Allain, Bras, Braud, Jouanne et Tulleau.

Excusés – Ribrac et Nicolas.

Lettre de la citoyenne Louise Solagnac de Chantenay adressant une brochure à la Bourse.

Lecture d'une lettre du Syndicat des Mineurs de Marseille nous faisant connaître leur grève et demande de secours.

Lettre du citoyen Le Biboule demandant à faire les travaux de peinture que la Bourse pourrait faire faire et avec les meilleures conditions possibles.

Le citoyen Chevé demande de prendre la lettre du Citoyen Le Biboule en considération.

Lettre de la Bourse de Saint-Nazaire faisant connaître la fin de la grève et les bons résultats.

Au sujet de l'envoi d'un délégué à l'inauguration de la Bourse de Nantes, il en sera question au Comité général.

Lettre du syndicat des Lithographes demandant son adhésion à la Bourse – Adopté.

Lettre des syndicats des fondeurs en cuivre et Menuisiers en bâtiments concernant des changements de délégués.

Lettre des syndicats des Menuisiers Ebénistes et des Serruriers donnant le nombre des membres adhérents et le nombre des payants.

Lettre du syndicat des Tabacs approuvant hautement la conduite de ses délégués dans le vote émis au sujet de la conduite à tenir sur les événements et la fermeture de la Bourse de Paris et faisant connaître qu'à l'avenir le syndicat n'enverra à la Bourse que trois délégués.

Lettre du syndicat des Tabacs se considérant comme fédération et demande à payer comme cotisation annuelle 0 Fr. 25 pour les hommes et 0 Fr 125 pour les femmes.

Après quelques observations la lettre est remise avec avis favorable au citoyen Tulève, nommé rapporteur.

Lettre du syndicat des boulangers qui demande que le citoyen Garnier continue à tenir la gérance à l'Annexe et demande que la situation du titulaire soit étudiée et légalisée.

Le citoyen Chevé est d'avis d'étudier la question.

Le citoyen Riou et Tulève demandent la nomination de la Commission – Adopté.

Le citoyen Chevé propose 5 membres – Adopté.

Les citoyens Tulève, Marchand, Richard, Chevé et Riou en sont nommés.

Lettre du Syndicat des Tourneurs - Ajusteurs sur la révision du règlement de la Bourse.

Le citoyen Colombe demande le renvoi à la Commission des règlements – Adopté.

Le citoyen Tulève demande de compléter la Commission.

Le citoyen Marchand proposé est adopté.

Le citoyen Deprez propose sa candidature – Adopté.

Lettre du Maire de Nantes demandant au Secrétaire général de bien vouloir passer à son cabinet.

Le Secrétaire général fait connaître l'entrevue.

Le citoyen Tulève dit que la permanence n'est pas régulièrement faite et demande qu'à l'avenir elle soit convoquée.

Le citoyen Chevé fait ressortir que le Bulletin indique la permanence et même la Commission exécutive ne devrait être convoquée.

La proposition Tulève est adoptée.

Le citoyen Colombe fait ressortir la visite de M. Jouon Conseiller Municipal qui est venu remercier la Bourse pour son Bulletin.

Le Secrétaire général de la Mairie demande un Bulletin pour les archives de la Mairie – Adopté.

Le citoyen Riou propose de faire faire 3 ou 400 affiches pour la vente du Bulletin.

La proposition est renvoyée à la Rédaction.

Le citoyen Deprez propose d'insérer au Bulletin les procès-verbaux des Commissions.

La Commission exécutive est de l'avis du citoyen Deprez mais propose d'attendre que tout ce qui est à la rédaction soit inséré.

Le citoyen Chevé propose d'inviter la presse à l'inauguration.

Plusieurs citoyens demandent le renvoi à la Commission.

Le citoyen Deprez propose d'en donner connaissance au Comité général.

Le citoyen Marchand fait la proposition suivante :

« Les Commissions nommées par le Comité général ne communiqueront leurs décisions et rapports qu'après leurs travaux terminés ». – Adopté.

Le citoyen Deprez fait connaître le refus d'insérer au Bulletin une lettre émanant de lui.

Le citoyen Colombe fait ressortir que la composition du Bulletin était terminée et qu'il était impossible d'insérer la lettre et même il est resté beaucoup à insérer.

Le citoyen Deprez dit que le citoyen Colombe tourne adroitement les choses.

Le citoyen Chevé dit que si le citoyen Deprez maintient sa lettre, il se retire de la Commission.

Le citoyen Colombe fait ressortir à nouveau ce qui s'est passé au Phare.
Le citoyen Deprez renouvelle qu'il est adroit.
Le citoyen Marchand fait ressortir que la Commission de rédaction se réunit tous les lundis et qu'il n'y assiste jamais.
Le citoyen Deprez dit qu'il ne connaissait pas le jour de réunion.
Une discussion orageuse s'élève.
Plusieurs citoyens demandent la Clôture – Adopté.
La séance est levée à 10h30.

Le secrétaire adjoint
Garnier

Comité général

Séance extraordinaire du 1^{er} août 93 [1893]

Présidence du citoyen Ribrac
Assesseurs les citoyens Boishardy et Bruneau.
Le citoyen Marchand rapporteur de la Commission du Congrès de Zurich, donne connaissance de son travail.
Le citoyen Colombe propose de consulter la correspondance et de savoir si nous devons envoyer un délégué au Congrès.
Le citoyen Chevé demande s'il y a des ressources.
Le citoyen Codet demande la discussion du programme.
Le citoyen Colombe propose de donner connaissance de la correspondance - Adopté.
Correspondance - Lettre du Syndicat de Couëron adressant 20 francs pour les frais de délégué au Congrès.
Le citoyen Colombe explique qu'il a eu une entrevue avec MM. le Maire et Roch auxquels il a réclamé une somme de 150 francs pour frais de délégation à Zurich, après une petite discussion, il a été entendu que l'administration Municipale ferait une souscription et qu'ils nous assureraient ladite somme.
Le citoyen Chevé suivant ces décisions croit qu'il serait bon d'envoyer un délégué et propose avant de passer à la discussion du règlement.
1° de savoir si l'on doit envoyer un délégué.
2° Nomination d'un délégué.
La première question est adoptée, seuls les Cordonniers s'abstiennent.
Pour la 2^{ème} question. Le citoyen Chevé demande le vote à bulletin secret.
Le citoyen Brevet est d'avis du citoyen Chevé, mais il croit qu'il serait bon de mettre quelques noms à l'avant.
Le citoyen Le Palmec propose le Citoyen Colombe vu sa position indépendante.
Le citoyen Codet et Riou, appuient la proposition Le Palmec.
Le citoyen Chevé est du même avis, mais pour l'honneur de la Bourse, il croit qu'il serait bon que le citoyen Colombe soit à l'inauguration.
Le citoyen Tulève fait ressortir que personne ne pourrait faire l'historique de la Bourse comme le citoyen Colombe et croit qu'il serait bon qu'il reste.
Le citoyen Letessier demande à consulter l'assemblée si l'on doit envoyer le citoyen Colombe au Congrès.
Le citoyen Chevé demande la priorité à son amendement.
Par 49 voix contre 14 la proposition Chevé est adoptée.
Les citoyens Jousse, Marchand, Tulève, Chevé, Riou sont proposés.
Les citoyens Jousse, Chevé et Tulève refusent pour plusieurs raisons.
Il est passé au vote à bulletin secret, ont obtenus, Marchand 35, Tulève 13, Codet 8, Riou 4, Colombe et Letessier 1, le secrétaire des massons [maçons] 1, bulletin blanc 1.
Le citoyen Marchand ayant obtenu la majorité est délégué au Congrès de Zurich.

Le citoyen Marchand rapporteur donne connaissance du rapport de la Commission Spéciale du Congrès de Zurich.

Après une longue discussion, sur les articles auxquels prennent part les citoyens Jousse, Brevet, Riou, Codet, Colombe, Letessier et quelques membres, les articles sont adoptés après quelques modifications.

Il est passé à la discussion de l'inauguration.

Le citoyen Le Palmec est désigné pour porter la bannière de la Bourse.

Le citoyen Bidot est désigné pour porter les trois 8.

Les citoyens Templé et Gauthier sont désignés pour accompagner les délégués des Bourses et une somme de 20 francs est mise à leur disposition.

Le citoyen Tulève demande que les Commissions de questure et de propagande sont jointes à la Commission d'inauguration, pour assurer le service d'ordre – Adopté.

La séance est levée à 11h30

Le secrétaire adjoint
Garnier

Commission exécutive
Séance du 8 août 93 [1893]

Présidence du Citoyen Moreau

Absents : Babonneau, Jouanne, Nicolas, Panerme, Richard, Riou. Excusés : Marchand et Tulève.

En l'absence du citoyen Garnier excusé, le citoyen Lambert est désigné comme Secrétaire.

Le compte du citoyen Gendron, pour le vin d'honneur, est présenté. Renvoyé à la Commission d'inauguration.

Lecture d'une lettre des employés de Commerce nommant le citoyen Barthès délégué au Comité général en remplacement du citoyen Vallade démissionnaire.

Lettre du citoyen Deprez disant qu'il n'assistera plus aux réunions de la Bourse avant que son Syndicat ait statué sur le cas qu'il a présenté à son jugement.

Lettre des Scieurs mécaniques désignant le citoyen Lemandé en remplacement du Citoyen Panème démissionnaire.

Lettre du citoyen Jouanne des menuisiers en voiture, donnant sa démission de la Commission exécutive.

Lettre des malletiers de Toulouse. Renvoyé à la Commission du Bulletin.

Le citoyen Colombe propose l'installation d'un tronc pour les dons en faveur de la caisse spéciale des Grèves – Adopté.

Lettre du Concierge de la Renaissance demandant une indemnité pour les réunions du 1^{er} Mai. Renvoyé au Comité général.

La séance est levée à 9h1/2.

Le secrétaire de séance.

Comité général
Séance du 17 août 1893

Présidence du Citoyen Marchand des Cochers.

Assesseurs les citoyens Wagner et Lepage.

Absents Brevet, Grasset, Charrier, Melle Guérin, les Citoyen Deniau, Bobon, Bras, Corgniers, Martin, Pacaud, Nicolas, Lannoue, David, Morice, Bourasseau, Blanchard, Ménard, Plantard, Dupré, Richard, Chevalier, Burlaud, Jousse, Brunet, Trivence, Goulay, Freneau, Chapon, Langlais, Cartier, Guéguen, Fourreau, Melle Giraud, Juvin des tailleurs de pierre, Pavy, Bidot, Vallée et Gourdon.

Les trois délégués des Bouchers, Charpentiers, Chaudronniers, Chauffeurs, Chemins de fer, Colleurs de papier, Corroyeurs, femmes Métallurgistes, Ferblantiers Zingueurs, frappeurs, Galochiers, ouvrières fileuses, porteurs et porteuses de pain, sculpteurs, tisseuses, Vanniers et Camionneurs.

Pour la lecture des procès-verbaux le citoyen Garnier fait remarquer qu'ils sont insérés au Bulletin et demande à passer outre.

Le citoyen Riou demande la lecture.

Le citoyen Chevé demande un vote.

A la majorité il est passé outre à la lecture des procès-verbaux.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau.

« Le passé et l'Avenir des Trade-Unions » et une brochure (Compte rendu d'un discours à la Chambre), don de M. le Cour.

Le citoyen Potel Coiffeur envoie également plusieurs brochures à la Bourse.

Chevé demande si l'on peut bien accepter tous les livres ou brochures qui nous seront envoyés.

Le Tessier demande d'accepter tout ce qui nous sera donné.

Codet fait remarquer que dans une réunion ultérieure, il avait été décidé que nous accepterions tous les livres, brochures, journaux etc. à quelque parti qu'ils appartiennent mais que nous repousserions tout ce qui porterait atteinte à la moralité.

Juguet demande un vote d'acceptation.

Le Meaux proteste contre le vote.

Après quelques observations l'incident est clos.

Chevé dit qu'il a chez lui, à la disposition de la Bourse, plusieurs volumes don de M. Gautier rédacteur au *Phare de la Loire*.

Lettre du Citoyen Riou sur les événements produits le jour de l'inauguration.

Lettre des Employés de Commerce demandant de répondre par oui ou par non sur les questions suivantes :

1° Le droit absolu d'émettre son opinion et de discuter celle des autres, existe-t-il pour tous les délégués indistinctement ?

2° Le devoir du président de séance est-il d'assurer ce droit en protégeant chaque délégué qui en use contre les procédés d'intimidation et les injures ayant un caractère personnel ?

3° Quelles mesures compte prendre à l'avenir le Comité général pour assurer la dignité des réunions de la Bourse en raison du pouvoir de police que lui reconnaît l'article 10 du titre II du règlement Général et les articles 5,6 et 7 du règlement intérieur ?

Le citoyen Riou, délégué à la Commission exécutive, a été témoin de l'incident Deprez-Tulève et demande l'application du règlement.

Codet fait observer que le règlement n'a encore pas été mis en exécution, mais qu'il le sera à l'avenir puisque tous les délégués l'ont en leur possession.

Le Secrétaire général est chargé de répondre dans ce sens.

L'incident est clos.

Le Tessier donne sa démission à la Commission des Congrès.

Lettre d'Aix, demande de fonds pour les ouvrières aux amandes, actuellement en grève.

La somme de 10 francs mise aux voix est adoptée.

Lettre du Citoyen Colombe demandant un congé de trois jours, pour affaires personnelles – Adopté.

Garnier demande que la Commission chargée d'étudier la situation du titulaire de l'alimentation se réunisse avant jeudi – Adopté.

Il est passé au vote de trois délégués pour la Commission exécutive.

Le Moine demande, avant de passer au vote, pourquoi chaque Syndicat n'est pas représenté par un délégué à cette Commission.

Colombe répond au Citoyen Le Moine que si sa proposition est adoptée on pourrait en demander autant pour toutes les Commissions et que les délégués seraient constamment en réunion. Conformément au règlement général la Commission exécutive, qui est composée de 22 membres, a pour devoir d'exécuter les décisions et de préparer le travail pour le Comité général.

Riou, avant de procéder au vote, donne sa démission de toutes les commissions.

Deprez demande s'il a toujours la confiance de la Bourse.

Plusieurs citoyens demandent le vote immédiat.

Les citoyens Hamelin, Bruneau et Templé sont nommés scrutateurs.

Résultats. Votants 50 : majorité absolue 26.

Les citoyens	Dupré		32 voix élu		
	Ledunois	30			
	Letessier		30		
	Le Moine		20 voix	-	Bulletins blancs 7

Le citoyen Riot est nommé pour la Commission de Contrôle en remplacement du Citoyen Mundling.

Le citoyen Tulève, rapporteur de la Commission des Tabacs, donne lecture de son rapport qui est adopté à l'unanimité.

Le citoyen Ledunois dit qu'il n'acceptera son mandat à la Commission exécutive qu'après la réunion de son Syndicat.

Lettre du Concierge de la Renaissance demandant une petite rétribution pour le sucre, etc. qu'il a fourni pendant les grèves. La somme de cinq francs mise aux voix est adoptée.

Le citoyen Richard fait connaître qu'un Syndicat veut se former et demande l'appui moral et pécuniaire de la Bourse.

Le citoyen Tulève est d'avis, pour la formation de ce Syndicat, de subvenir pécuniairement pour son installation.

Le citoyen Juguet demande que la Bourse prenne l'initiative de former un bureau provisoire dans ce Syndicat – Adopté.

La séance est levée à 11h20

Le secrétaire adjoint
Garnier

Commission exécutive
Séance du 22 août 93 [1893]

Présidence du Citoyen Bisseret

Absents, les citoyens : Babonneau, Bras, Deprez, Douillet, Le Tessier, Nicolas, Riou et Tulleau.

Correspondance : - Lettre du syndicat des Tailleurs de pierres blanches, changeant de délégués.

Colombe fait connaître qu'un délégué des granitiers demande à se faire entendre au sujet de leur grève- adopté-

Le délégué des Granitiers fait ressortir que depuis onze semaines ils sont en grève et demande que la Bourse subvienne pécuniairement pour les soutenir.

Templé dit que la plus grande partie des ouvriers granitiers travaillent dans des usines aux chantiers.

Colombe fait connaître qu'une somme de 10 francs avait été votée pour les ouvrières en amandes d'Aix et que la somme a été remise par erreur par le concierge aux granitiers de Nantes.

Tulève dit qu'il a été question des granitiers de Nantes mais la somme a été votée pour les ouvrières d'Aix, c'est un malentendu.

Colombe dit que les grévistes devraient faire des listes et les porter à destination des Secrétaires des Syndicats.

Barthès dit que tous les membres du bureau du syndicat des granitiers travaillent et que personne ne s'occupe de la question.

Le délégué des Granitiers fait connaître que tous les grévistes travaillent en campagne.

Colombe propose d'écrire au secrétaire des Granitiers pour demander tous les renseignements. Adopté.

Moreau est nommé rapporteur sur la somme de dix francs versée par erreur aux granitiers nantais.

Communication d'une lettre du Secrétaire général adressée au Maire lui rappelant la promesse faite de participer, par voie de souscription, aux frais de l'envoi d'un délégué au Congrès de Zurich ; installation du service d'eau ; subvention de la ville.

Le Secrétaire général rend compte de l'entrevue.

1° Au sujet de la subvention, M. le Maire a répondu qu'il n'y avait pas à nous en inquiéter. Tant qu'aux fournisseurs, la Mairie en est responsable.

2° Le service d'eau y sera installé.

3° Sur la subvention au Congrès de Zurich, M. le Maire, verra M. Roch 1^{er} adjoint.

Colombe met sur le bureau 4 volumes intitulés : Les Meurt de faim, Poésies, Martyre d'amour, Les Ruines, donnés par le citoyen général Potel.

Colombe donne connaissance des lettres de remerciements qu'il a adressées à M.M. Le Cour, Gauthier et Potel.

Marchand demande à pourvoir au remplacement des citoyens David et Deprez à la Commission du Bulletin.

Chevé demande que le Secrétaire général fasse connaître à plusieurs syndicats que quelques délégués n'assistent jamais aux réunions.

Colombe fait connaître qu'il a fait garder la composition des règlements et demande d'en faire imprimer un certain nombre.

Le nombre de 500 mis aux voix est adopté.

Chevé fait connaître que le Bulletin n'est pas bien distribué par la poste.

Colombe dit qu'il a fait une réclamation à l'Administration à ce sujet.

Ledunois demande de réduire le nombre des délégués au Comité général et en propose un seul par syndicat et que toutes les propositions soient adressées à l'étude des syndicats.

Marchand n'est pas d'avis de supprimer les trois délégués ; tant qu'à la question de vote, etc., chaque délégué doit s'inspirer des idées de son syndicat.

Plusieurs citoyens déposent la proposition suivante :

« A chaque proposition où le Comité général sera en désaccord, le vote par appel nominal pourra être demandé et alors le vote aura lieu par syndicat. Chaque syndicat n'aura droit qu'à une seule voix. Les délégués devront s'entendre au préalable avant le vote ».

Cette proposition est signée des citoyens Colombe, Chevé, Marchand, Barthès et Richard.

Renvoyée à la Commission.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire adjoint
Garnier

Commission exécutive
Séance du 12 septembre 1893

Présidence du citoyen Lambert

Absents : Moreau, Bisseret, Douillet, Brault, Riou, Babonneau, Nicolas, Deprez et Ledunois.

Excusés : Juguet et Chevé.

Lettre du citoyen Marchand donnant sa démission à toutes les commissions.

Lettres des syndicats des Chapeliers et des Coiffeurs, demandant adhésion à la Bourse – Adopté.

Colombe fait connaître qu'il a envoyé deux lingères chez M. Eustache à Saint-Nazaire et ce dernier n'a pas payé le prix convenu et a même retenu la malle à une des lingères etc. Colombe fut obligé d'aller lui-même retirer ladite malle.

Après avoir pris des renseignements, il a écrit à la Bourse de Saint-Nazaire pour poursuivre le sieur Eustache.

La Commission exécutive, à l'unanimité, a décidé de faire poursuivre le sieur Eustache devant la jurisprudence et de prendre un avocat pour la défense.

Lettre du syndicat des Couvreurs, demandant la révision du Règlement général, au sujet de la Commission exécutive (renvoyé à la Commission des règlements.)

Lettre de la Bourse de Paris, adressant un certain nombre de questionnaires sur la grève générale.

Lettre de l'Union fédérative de Bordeaux, demandant à fournir les principaux faits sur l'organisation syndicale pour l'insérer au Bulletin quotidien qui doit paraître le 15 courant.

La Commission exécutive, à l'unanimité, vote une somme de 10 Fr. pour la Bourse de Roanne, qui a vu sa subvention supprimée.

Il est passé à l'élection d'un membre pour la Commission des finances, en remplacement du citoyen Marchand, démissionnaire.

Résultats du vote : votants 10 ; majorité 6.

Tessier 4 ; Dupré 3, Tulleau 1 ; Lambert 1.

Abstention 1. – Ballottage.

2° Tour. Résultats : Dupré 5 élu :

Tessier 4 ; abstention 1.

Le citoyen Tulève dit que la permanence est très mal faite et demande que lorsqu'un membre manque deux fois, il soit mis à l'ordre du jour du Comité général.

Le citoyen Garnier demande de mettre un livre pour le Contrôle de la permanence – Adopté.

La séance est levée à 10 heures.

Garnier

Comité général

Séance du Mardi 19 septembre 1893

Présidence du Citoyen Codet

Assesseurs les citoyens Charrier et Harel.

Absents : Brevet, Hervouet, Quathouis, citoyenne Guérin, citoyen Danais, Dutheil, Marolleau, Desourme, Coignard, Léauté, Rubeau, Deniau, Bruneau, Bobon, Faivre, Lamin, Briand, Garel, Michel, Hary, Guitard, Lerudullier, Salmon, Ollivier, Neau, Joui, Louis, Chaussepied, Bras, Lepage, Le Moine, Mestayer, Pautremate, Martin, Pacaud, Morin, Chabouré, Beausoleil, Le Floch, Bourasseau, Meinard, Richard des ébénistes, Chevalier, Le Baillif, Goulay, Moreau, Viau, Gris, Colloures, Berthier, Cartier, Le Palmec, Pasquier, Hervé, Douillard, Pavy, Bidot, Vallé, Gourdon, Chasle, Leguevel, Babonneau, Arnault, Marchand des Lithographes, Michel.

Correspondance. – Lettre de Colombe s'excusant à la réunion.

Lettres de Riou et Deprez donnant leur démission à toutes les commissions ou sous-commissions. Adopté.

Lettre de Marchand donnant sa démission à toutes les commissions sauf la Commission exécutive – Adopté

Lettre des granitiers donnant la statistique de leur grève. Le délégué du syndicat demande l'annulation de la lettre sur la reprise du travail. Adopté.

Le Citoyen Moreau lit son rapport au sujet de 10 fr remis aux granitiers avec avis favorable de la Commission exécutive. Adopté.

Lettre de l'Union des syndicats d'Aix remerciant de l'envoi de 10 francs en faveur des ouvrières en amandes.

Lecture d'un ordre du jour voté par le syndicat des cordonniers. Approbation du Comité général.

Dupré proteste contre la conduite de deux ouvriers faisant partie du syndicat des menuisiers en voitures, qui ont travaillé pendant la grève au détriment des menuisiers en bâtiment.

Plusieurs citoyens déclarent que c'est l'affaire des syndicats et non celui de la Bourse.

Ledunois dit que les deux syndicats doivent s'entendre à ce sujet, et qu'au cas où ils auraient besoin d'un tiers, le Comité général est à leur disposition. Adopté.

Chevé propose que l'on écrive dans ce sens aux deux syndicats intéressés. Adopté.

Au sujet des trois membres à remplacer à la Commission exécutive, plusieurs délégués demandent à pratiquer comme par le passé. Adopté.

Le Citoyen Leguével est désigné pour la Commission du Bulletin.

Le renvoi au prochain Comité est décidé pour la nomination des deux autres membres.

Deprez des employés de Commerce propose, au nom de son syndicat, l'ordre du jour suivant :

« Le Comité général, - considérant que le camarade Deprez est « constamment resté dans la limite de ses attributions pour le bien et la cause des Travailleurs, passe à l'ordre du jour

« Signé : Deprez. »

Un certain nombre de citoyens protestent contre cet ordre du jour.

Deprez déclare que si le Comité général ne vote pas sa proposition, son syndicat se retirera de la Bourse.

L'ordre du jour est renvoyé à la prochaine réunion du Comité général.

Le Tessier demande quelle attitude doit prendre la Bourse vis-à-vis de la grève des mineurs du Nord.

Leguével dit que nous ne devons pas nous occuper des mineurs.

Grandes protestations dans toute la salle et demandes par nombre de délégués de soutenir leur grève.

Le Comité général vote la somme de 25 Fr. pour les mineurs, qui sera prise sur la caisse des grèves.

Codet demande à faire des listes de souscription et les faire circuler dans les ateliers et Syndicats – Adopté

Richard des modeleurs, rapporteur de la Commission des boulangers, donne lecture de son rapport.

Une longue discussion s'engage à ce sujet.

Tulève propose d'envoyer une délégation à la Municipalité pour demander un supplément de subvention et blâme énergiquement les boulangers qui se dérobent de la Bourse, que les cotisations sont très mal payées etc.

Garnier fait remarquer que si les cotisations ont été mal payées, c'est en raison des nombreuses dépenses occasionnées.

Riou rappelle que dans une réunion ultérieure (lors de la fondation de la gérance), il avait été décidé de soutenir le gérant jusqu'au 24 juin et qu'ensuite, le Comité général déciderait de l'avenir.

Il s'agit de savoir si l'on doit le garder ou le renvoyer.

Garnier fait observer que depuis la fondation de la gérance, le syndicat a reçu la somme de 100 Fr. et qu'il avait été décidé de demander la subvention à partir du 1^{er} mai afin de pouvoir le maintenir.

Chevé dit qu'il est indispensable que nous ayons un titulaire de l'alimentation mais que jusqu'ici le titulaire des boulangers n'a fait exclusivement que le placement de sa Corporation et cela en dehors du local de la Bourse depuis le 24 juin. Donc, il combattra toute subvention à

Garnier jusqu'à ce qu'il se décide à établir son placement à la Bourse, et cela pour une cause des plus légitimes ; les deux employés de la Bourse sont complètement insuffisants pour le placement.

Plusieurs citoyens demandent le renvoi à la prochaine réunion.

Codet propose de réunir le Comité général mardi prochain au lieu de la Commission exécutive afin de terminer cette question. Adopté.

La séance est levée à 10 h $\frac{3}{4}$

Le secrétaire adjoint
Garnier

Comité général

Séance extraordinaire du 26 septembre 1893

Présidence du citoyen Charrier.

Assesseurs : Ménard et Ocio.

Absents : la citoyenne Guérin, les citoyens Arnault, Juvin, Deniau, Bruneau, Paon, Wagner, Faivre, Aubert, Briand, Garel, Louvet, Gautier, Deprez, Pautremate, Morin, Chabouré, Brault, Hougmard, Beausoleil, Gendron, Bretesché, Bourasseau, Blanchard, Leguevel, Dupré, Riot, Bouchereau, Goulay, Vallé, Carvazo, Ledoeuf, Langlais, Cartier, Bisseret, Guéguen, Foureau, Pasquier, Pavy, Bidot, les trois délégués des ajusteurs – Tourneurs, Bouchers, Carriers, Chauffeurs-Navigateurs, Coiffeurs, Corroyeurs, Ferblantiers-boîtiers, Granitiers, Plâtriers, Tailleurs de pierres blanches, et des Vanniers.

Colombe donne lecture d'une lettre du Maire faisant connaître le refus du Ministre de sanctionner le vote de la municipalité concernant la subvention.

Après une grande protestation unanime, le Comité général décide d'envoyer sur le champ une délégation chez M. le Maire pour avoir de plus amples renseignements.

La délégation, composée de cinq membres et assistée du Secrétaire général est désignée comme suit : Tulève, Chevé, Ledunois, Templé et Richard Ebéniste.

La séance est suspendue pendant $\frac{3}{4}$ d'heure.

A la reprise de la séance, Tulève, au nom de la délégation, donne connaissance de l'entrevue.

M. le Maire assure la subvention nécessaire au fonctionnement de la Bourse, votée au Conseil municipal, et a déclaré que nous n'avons rien à craindre. Il a fait ressortir que si le Ministre n'a pas sanctionné le vote de la Municipalité, c'est que la subvention n'était pas prévue au budget primitif de 1893, mais qu'elle sera inscrite au budget additionnel. Il propose d'accompagner, le lendemain, une délégation de la Bourse du Travail à la Préfecture pour prier le Préfet d'écrire au Ministre afin de le faire revenir sur sa décision.

Le Tessier demande ce que fera la Bourse si le Ministre ne se décide pas à approuver la subvention.

Colombe dit que le Maire s'est engagé à donner les 400 Fr. par mois nécessaires au fonctionnement. Il demande de nommer la délégation pour la préfecture.

Le Comité décide d'envoyer la même délégation.

Chevé demande une réunion extraordinaire pour le jeudi suivant – Adopté

Tulève invite tous les délégués à ne pas manquer à cette réunion et demande que la questure fasse son service plus régulièrement.

Approbation générale.

Garnier demande la discussion de la question des boulangers.

Tulève donne lecture du compte-rendu de la réunion du 8 février.

Chevé répète que les deux employés ne sont pas suffisants à la Bourse et que le titulaire de la boulangerie devrait s'y tenir pour remplacer le Secrétaire général lorsque celui-ci est forcé de s'absenter, de manière à ce que la Bourse ne soit jamais fermée.

Colombe donne lecture des lettres adressées à la municipalité les 5 et 23 juillet.

Le Tessier pense qu'il n'est pas possible de garder le titulaire.

Tulève s'associe aux paroles du citoyen Le Tessier et dit que les boulangers, profitant seuls du titulaire, devraient apporter une certaine somme. Il rappelle que ce n'est pas 4.500 francs que l'on avait demandé comme subvention, mais bien 9000 Fr. Pour l'avenir, il sera demandé une subvention supplémentaire pour le titulaire.

Chevé fait remarquer que si les Coiffeurs et les Bouchers, qui ont des mutations aussi nombreuses que les boulangers, réclamaient chacun un titulaire, nous ne pourrions cependant pas les leur procurer.

Jousse déclare qu'il ne peut y avoir qu'un placement général pour tous.

Plusieurs citoyens demandent comment la subvention est déterminée.

Le Secrétaire général en donne connaissance.

Chevé remarque que le titulaire des boulangers n'a jamais été compris dans le budget et demande le procès-verbal lui accordant 125 Fr.

Colombe déclare se rappeler qu'il avait été décidé que le syndicat des boulangers donnerait 100 Fr. et la Bourse 50 Fr. par mois. Malheureusement le procès-verbal étant incomplet, ces sommes n'y figurent pas.

Barthès dit que la somme de 125 Fr. pour le titulaire n'a jamais été dans l'idée de personne et que nous avons une foule de notes à payer avec cet argent.

Tulève demande l'ajournement.

Chevé dit qu'il y a déjà trop longtemps que cette affaire est à l'ordre du jour.

La proposition Tulève est adoptée.

Colombe donne lecture d'une dépêche concernant les grèves de Saint-Nazaire.

La Séance est levée à 11h25.

Le secrétaire adjoint
Garnier

Comité général
Séance Extraordinaire du 28 septembre 1893

Présidence du Citoyen Paon

Assesseurs les Citoyen Hervouet et Juvin des Camionneurs.

Absents : Brevet, Coignard, Babonneau, Arnault, Ocio, Ménard, Wagner, Faivre, Aubert, Briand, Garel, Billy, Michel, Louvet, Gainche, Deprez, Mestayer, Pantremar, Martin, Pacaud, Morin, Chabouré, Beausoleil, Orseau, Bretesché, Bourasseau, Dupré, Leguével, Gilet, Gris, Vallé, Carvazo, Leconte, Ledoeuf, Langlais, Cartier, Guéguen, Fourreau, les trois délégués des Bouchers, Carriers, Chauffeurs-Navigateurs, Chemin de fer, manœuvres du bâtiment, Peintres en bâtiment, Tailleurs de pierres blanches, Tisseurs sur métaux, Grillageurs et les Vanniers.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans modifications.

Le Président annonce la présence de M. le Maire qui vient nous donner quelques renseignements au sujet de notre subvention.

Colombe donne lecture :

1° D'une lettre adressée à M. le Maire demandant à recevoir une délégation de la Bourse ;

2° D'une lettre invitant M. le Maire à assister à la présente réunion.

Le citoyen Chevé, rapporteur de la délégation à la Préfecture, donne connaissance à nouveau de la lettre de M. le Maire faisant connaître le refus de M. le Ministre de sanctionner le vote de la Municipalité concernant notre subvention et rend compte de la démarche faite près de M. le Préfet pour faire revenir M. le Ministre sur sa décision.

La délégation de la Bourse, assistée de M. le Maire, s'est présentée à la Préfecture pour savoir la suite donnée par M. le Ministre à la délibération du Conseil municipal concernant la subvention.

Le Secrétaire général de la Préfecture a répondu que l'ouverture de ce crédit, ainsi que plusieurs autres, a été ajournée par M. le Ministre jusqu'à l'envoi du budget additionnel qui devra prévoir les ressources correspondantes.

M. le Maire. - Citoyennes, Citoyens, je comprends qu'à la suite de ma lettre une certaine émotion se soit produite au sein de la Bourse du Travail. Vous avez nommé une délégation que j'ai reçue et dont vous en savez les résultats et soyez persuadés que j'ai été très heureux d'accepter l'invitation que vous m'avez faite d'assister à la réunion de ce soir, car je vais pouvoir vous donner quelques explications sur le refus de M. le Ministre de sanctionner le vote concernant la subvention de la Bourse du Travail.

Lorsque vous nous avez nommé au Conseil municipal nous vous avons promis une Bourse du Travail, nous vous l'avons donnée, avec une subvention et lorsqu'elle a été votée au Conseil, elle n'avait pas été mise au budget primitif de 1893 vu que le bail n'était pas traité, car vous devez savoir qu'il y a deux budgets.

1° Le budget primitif qui comprend les affaires courantes.

2° Le budget additionnel qui est soumis à la sanction de M. le Ministre en fin d'année, où le Conseil comptait mettre la subvention de la Bourse.

Citoyennes et Citoyens, le conseil prouvera qu'il vous donnera ce qu'il a voté, car jusqu'à présent j'ai remis tous les mois 400 Fr. que Colombe est venu me demander pour pourvoir au paiement des employés de la Bourse, et les 400 francs vous seront remis à la fin de chaque mois ; tant qu'au mois de mai et juin vous les aurez aussitôt la sanction du budget additionnel par le Ministre.

Il ne s'agit donc pas de mauvaise volonté de la part de l'administration ni du gouvernement. Aussitôt que les divers crédits qui se trouvent dans le même cas auront été régularisés tous les obstacles auront disparu.

Approbation dans toute la salle.

Le Président remercie M. le Maire des explications qu'il a bien voulu donner.

Colombe dit que, suivant les paroles de M. le Maire, nous n'avons rien à craindre et que si nous avons demandé de l'argent c'est qu'il en fallait pour payer les employés ; tant qu'aux dettes, nous prions les fournisseurs d'attendre en attendant que la Municipalité nous verse la somme qui nous est due.

Au sujet du logement, Colombe fait remarquer à M. le Maire que le local est trop restreint, les locataires ne demandent qu'à partir en leur supprimant le loyer de l'année, et que pour l'année prochaine il sera demandé un supplément de subvention.

Colombe demande à M. le Maire de donner ordre à M. Marchand de venir voir les quelques travaux qui sont à faire à la Bourse, car les réunions du dimanche ne peuvent se faire faute de locaux, plusieurs syndicats sont obligés d'aller ailleurs.

M. le Maire. - Dans l'intérêt que nous poursuivons, il faut laisser les locataires partir et nous arriverons à bonne fin. Pour la grande salle M. le Maire reconnaît que l'on pourrait prolonger la galerie de chaque côté.

Colombe. - La grande salle est assez grande, mais ce qui est indispensable, c'est l'immeuble tout entier.

Jousse demande de faire une cloison dans la grande salle pour ne pas déranger le syndicat qui est en réunion.

M. le Maire se retire de la réunion aux applaudissements de la salle.

Colombe demande à expédier les affaires les plus pressantes.

Tulève demande la question des boulangers.

Chevé demande de nommer deux membres à la Commission du Bulletin. Adopté.

Templé et Brasseur sont nommés pour la Commission du Bulletin.

Colombe fait remarquer à la Commission du Bulletin que la réunion a lieu tous les lundis à 8 heures.

On passe ensuite à la discussion des boulangers.

Après une longue discussion sur la question des boulangers, Tulève propose que les Commissions de Contrôle et de Finances se réunissent pour étudier le budget et pour savoir si nous avons les ressources nécessaires pour donner satisfaction aux boulangers – Adopté.

Les citoyens Juguet et Richard Ebéniste, sont adjoints aux Commissions de Contrôle et des finances.

Tulève, rapporteur de la Commission d'administration donne lecture de son rapport.

Chevé demande la discussion du rapport.

Tulève dit que le rapport reviendra de nouveau et qu'il n'en a donné qu'un simple aperçu.

La séance est levée à 9h35.

Le secrétaire adjoint
Garnier

Commission exécutive
Séance du 10 octobre 1893

Présidence du citoyen Rambaud.

Absents. Ribrac, Douillet, Tulleau, Nicolas et Dupré.

Correspondance. – Lettre de la Bourse de Reims demandant des renseignements.

Envoi de la Bourse de Nantes, à l'Intransigeant, la somme de 120 Fr. pour les Mineurs du Nord.

Produit d'une souscription (100 Fr.) pour subvenir aux frais du délégué au Congrès de Zurich.

Lettre de la Bourse de Roanne, accusant réception de la somme de 10 francs.

Lettre du syndicat des Vanniers. - Refus d'un patron de payer le tarif.

Lettre du syndicat des Granitiers accusant réception de la somme de 10 francs.

Lettre du syndicat des mouleurs, demande d'une salle tous les dimanches, de 9 à 10 h. pour la perception.

Lettre de la Bourse de Saint-Nazaire au sujet de l'affaire Eustache.

Le syndicat des savonniers-huiliers adresse la somme de Cinquante francs pour les mineurs.

nim Lettre de la Bourse de Dijon demandant à se faire représenter à l'inauguration de leur Bourse.

La Commission exécutive décide de se faire représenter par le camarade Boutinon de Dijon.

Lettres des syndicats des menuisiers en bâtiment et des voitures au sujet de l'arbitrage demandé par le Comité général.

Sur la question de l'achat d'une pendule, la Commission exécutive demande au Comité général un crédit de vingt francs.

Marchand demande de faire une réunion publique pour l'exposé de son rapport du Congrès de Zurich.

Renvoyé au Comité général.

Ledunois dit qu'à l'avenir il ne fera plus la permanence. Renvoyé au Comité général.

La séance est levée à 9h15.

Le secrétaire adjoint.
Garnier

Comité général
Séance du Mardi 17 octobre 1893

Président : Connès

Assesseurs : Paon et Louvet

Absents : Codet, Brevet, Hervouet, Quathouis, Boishardy, Coignard, Babonneau, Arnault, Juvin, Léauté, Deniau, Bruneau, Ménard, Touroud, Lepvrier, Faivre, Lamin, Aubert, Briand, Garel, Michel, Hory, Guitard, Lerudullier, Lediscorde, Chaussepied, Martin, Gautier, Corguier, Mestayer, Gergaud, Pacaud, Martin, Nicolas, Braud, Ollivier, Beausoleil, Huchet, Orseau, Lefloch, , Menard, Journée, Moreau, Legard, Chevalier, Burlaud, Lebaillif, Bouchereau, Moreau, Viau, Boueffard, Fruneau, Vallé, Gourdon, Chauvet, Guéguen, Pasquier, Hervé, Pavy, Bidot, les trois délégués des Vanniers, Tailleurs de pierres blanches, des serruriers, des maçons, des menuisiers en bâtiments, des Ferblantiers-Zingueurs.

Le citoyen Riou demande rectification du procès-verbal de la réunion du 19 octobre qu'il avait donné sa démission à toutes commissions mais réservant la Commission exécutive. Adopté.

Le citoyen Marchand commence la lecture de son rapport rendant compte de son mandat au Congrès de Zurich.

Le citoyen Chevé, pendant la lecture de son rapport interrompt l'orateur en disant que c'est une école qu'il nous fait et non le compte rendu du mandat que nous lui avons confié.

Le citoyen Marchand proteste et continue la lecture de son rapport.

A un moment donné un grand murmure se fait entendre à la tribune.

Plusieurs citoyens protestent contre les syndiqués qui sont à la tribune et disent que c'est contre le règlement.

Ils demandent la continuation du rapport. Adopté.

Le citoyen Marchand dit qu'il a fait son rapport de façon à éclairer les ouvriers.

Le citoyen Chevé dit que Marchand est sorti complètement de son rôle : qu'il n'avait pas les mêmes idées à son départ au Congrès de Zurich, ce n'est qu'après qu'il a fait volte-face et s'il a la prétention d'instruire les travailleurs et surtout de les convaincre sur ses théories, il se trompe énormément.

Plusieurs citoyens demandent le renvoi de la lecture du rapport à une prochaine séance – Adopté.

La séance est levée à 10h20.

Le secrétaire adjoint
Garnier

Colombe donne lecture d'une protestation émanant du syndicat des couvreurs, au sujet des protestations qui se sont élevées lors de la lecture de la première partie du rapport Marchand à la précédente réunion.

Letessier appuie la protestation et demande un vote de blâme contre les délégués qui ont interrompu le rapporteur.

Le Président proteste contre certaines paroles de Letessier.

Un citoyen non délégué veut prendre la parole.

Le Président fait remarquer qu'il n'y a que les délégués qui ont droit à la parole, que les syndiqués à la tribune ont des délégués au Comité général pour servir leurs intérêts.

Plusieurs citoyens demandent l'ordre du jour. Adopté.

Marchand regrette vivement la discussion et rappelle son mandat au Congrès de Zurich.

Après la lecture du rapport du Congrès de Zurich, Letessier combat l'amendement Bebel. Pour le jour de protestation de la classe ouvrière, on ne devrait pas désigner le jour. Que ce ne soit pas plus le 1^{er} Mai qu'un autre jour.

Pour les 8 heures, les Allemands les ont combattues et proteste contre Marchand et contre le congrès, d'avoir chassé les anarchistes.

Ledunois dit qu'il est impossible de lire le rapport au théâtre de la Renaissance s'il n'est pas abrégé.

Riou demande une commission de 6 membres avec Marchand pour étudier le rapport.

Ledunois dit qu'il a eu connaissance de plusieurs rapports qui sont bien plus courts et aussi explicites.

Letessier appuie la proposition Riou.

Tulève demande avant de nommer la commission si Marchand veut abréger son rapport.

Marchand dit que son rapport est fait suivant tous les faits du congrès et que c'est l'exacte vérité.

Tulève dit qu'il faut au moins 3h1/2 pour le lire, qu'il est impossible d'en donner connaissance en réunion publique aux syndiqués si le rapport n'est pas abrégé.

Bénézet dit qu'à la Renaissance il faut lire bien plus lentement ce qui fera au moins 5 heures de lecture.

Bénézet et Riou proposent l'ordre du jour suivant avec amendement de Tulève.

« Le Comité général réuni à la Bourse du Travail, le 24 octobre 1893, considérant que le rapport fait par le Citoyen Marchand à propos du Congrès de Zurich, tout en contenant une foule de renseignements précieux, n'a pas de propositions assez réduites pour pouvoir être lu en séance publique, décide que ce rapport sera remanié par une Commission spéciale de six membres, faute de quoi, il ne sera pas communiqué. »

Tulève demande le vote au scrutin public.

Colombe dit que le rapport est la propriété de la Bourse et propose si oui ou non il doit être lu tel qu'il est.

Marchand et Letessier votent pour.

Tous les autres délégués votent contre.

La proposition Riou et Bénézet donne les résultats suivants :

42 pour et 2 contre.

Ont voté pour : Charrier, Quathouis, Garnier, Boishardy, Bruneau, Wagner, Goujon, Touroud, Michel, Lediscorde, Bras, Marchand des Cordiers, Tutou, Tulève, Gergaud, Doceul, Angibeau, Colombe, Godron, Lanou, Chevé, Brasseur, Lefloch, Templé, Moreau, Legard, Niel, Richard, Ledunois, Lebaillif, Rambaud, Goulay, Gourdon, Châle, Lagarde, Bisseret, Le Palmec, Juguet, Bénézet, Riou, Blin et Barthès.

Ont voté contre : Marchand des Cochers et Letessier.

A la tribune, les syndiqués, principalement une association anarchiste, font une protestation.

Colombe demande que la questure fasse son devoir, que le Président désigne deux membres du Comité général pour y mettre l'ordre.

Marchand refuse formellement d'abrégé son rapport.

Chevé invite Marchand, au nom de la Bourse du Travail, à déposer son rapport sur le bureau.

Marchand refuse de déposer le rapport, mais donnera les imprimés du Congrès.

Chevé lui fait remarquer qu'il commet là un acte des plus blâmables, qu'il a été envoyé par la Bourse et payé par elle et qu'il lui doit un rapport.

La Bourse a le droit de l'adopter oui ou non, de faire des coupures si cela lui plait et qu'il ne devrait pas s'en formaliser.

Colombe dit que les imprimés nous pouvons les avoir quand nous voudrons. Ce qu'il nous faut, c'est le rapport du délégué que nous avons payé. En sa qualité de délégué et au nom de son syndicat, il propose de mettre les imprimés au feu.

Marchand rappelle que les imprimés sont du Congrès.

Ledunois dit que c'est un rapport de journaliste.

Sur la réponse de Marchand qui dit que le rapport des délégués au congrès de Marseille ne contient que 48 pages et que beaucoup de choses sont passées sous silence. Colombe lui rappelle que ce rapport a été fait après la journée de travail qu'il n'est que l'expression de l'exacte vérité, que Marchand ne peut les contester puisqu'il l'a réclamé afin de pouvoir s'en servir et qu'il l'a encore entre les mains. Il le prie de bien vouloir le remettre à la Bourse.

Sur le refus de Marchand de déposer son rapport sur le bureau, Tulève déclare trouver ses paroles très drôles ; car du moment qu'il a pris notre argent il doit nous donner un rapport.

Marchand dit que ce travail ce n'est pas la Bourse qui l'a payé. Il se retire en emportant son rapport.

(Grand murmure dans toute la salle.)

Benez, Barthès et Tulève proposent l'ordre du jour suivant :

« Le Comité général, en présence du refus formel du Citoyen Marchand de déposer, sur le bureau de la Bourse, un rapport qu'il avait mission d'y fournir, lui vote un blâme énergique et soumet sa conduite inqualifiable à l'appréciation de tous les travailleurs nantais, et que cette manière d'agir soit signalée à tous les syndicats ouvriers de France. »

A l'unanimité l'ordre du jour est adopté.

Colombe propose qu'à l'avenir le Comité général ne soit plus convoqué ; le Bulletin servira de convocation. Adopté.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire Adjoint
Garnier

Commission exécutive
Séance Extraordinaire du 31 Octobre 1893

Président Juguet

Absents : Bisseret, Braud, Lambert, Douillet, Babonneau, Bras, Tulleau et Dupré.

Excusés : Chevé et Nicolas.

Correspondance. – Lettre faisant connaître au syndicat des mouleurs qu'une salle sera à leur disposition tous les dimanches.

Lettre du syndicat des mouleurs faisant connaître qu'à l'avenir il n'enverra qu'un délégué à la Bourse.

Colombe dit que ce syndicat sort du Règlement.

Ledunois dit qu'un délégué est suffisant car lorsqu'il y a un vote, il arrive que les trois délégués du même syndicat ne votent pas dans les mêmes idées.

Tulève dit que si un syndiqué ne va pas son droit chemin c'est le syndicat qui doit y veiller.

Colombe dit qu'il avait fait une proposition tendant à diminuer le nombre des délégués mais qu'il a été battu : d'un autre côté pour n'en avoir qu'un il le combattra vu qu'un seul peut voter suivant ses idées personnelles.

Ledunois proteste et dit que si toutes les propositions qui sont faites à la Bourse passaient aux Syndicats, un seul délégué suffirait.

Letessier proteste contre les idées de Ledunois.

Tulève dit que si nous envoyons toutes les propositions dans les syndicats, il n'y a plus besoin de délégué ; seule la correspondance suffit.

Marchand, des Cochers, dit que si les bancs étaient divisés par syndicat les délégués pourraient se consulter et le vote serait plus facile.

Colombe propose de renvoyer la lettre à la Commission des Règlements. (Adopté).

Lettre de Jousse adressant sa démission au Comité général.

Lettre de Le Guevel faisant connaître qu'il n'assistera à aucune réunion de la Bourse d'ici que son syndicat ait pris une décision sur les événements de la réunion du 10 Septembre 1893.

Lettre de la Bourse de Saumur demandant divers renseignements.

Lettre de la Bourse de St Nazaire, au sujet de l'affaire Eustache.

Lettre du Syndicat des Cordonniers d'Angers, adressant quatre listes de Souscription.

Lettre du Syndicat des Ouvriers du bâtiment de Grollet (Tarn), faisant connaître qu'ils se sont mis en grève.

Colombe donne lecture d'une circulaire à adresser aux Syndicats :

1° Pour divers renseignements à fournir en fin d'année à la police.

2° Au sujet du renouvellement de la moitié de la Commission exécutive (Proposition de candidats.) Adopté.

Plusieurs citoyens demandent à procéder au vote pour les membres à renouveler au 1^{er} Janvier, à seule fin que les syndicats puissent présenter un autre candidat. Adopté.

Tulève, Douillet, Richard, Lambert, Marchand, Ledunois et Moreau sont à renouveler au 1^{er} Janvier à la Commission exécutive.

Tulleau, Braud, Juguet, Riou, Letessier, Bisseret, Bras, Rambaud, Chevê, Dupré et Ribrac sont désignés à continuer jusqu'au 1^{er} Juillet 1894 à la Commission Exécutive.

Colombe demande à nommer deux membres à la Commission des règlements.

Rambault et Juguet sont nommés.

Colombe fait connaître que le Citoyen Marchand a apporté toutes les circulaires du Congrès de Zurich et le rapport du Congrès de Marseille.

La séance est levée à 10 h 10

Le Secrétaire Adjoint
Garnier

Commission exécutive
Séance du 14 Novembre 1893

Présidence : Ledunois

Correspondance. – Lettre des Syndicats des Chapeliers, Chaisiers, Brossiers et Cordonniers pour changement de délégués.

Lettre du Syndicat des balayeurs de Marseille demandant un questionnaire.

Colombe demandera des renseignements à la Bourse de Marseille au sujet du dit questionnaire.

Lettre du Syndicat des Tanneurs-Corroyeurs etc., donnant sa bibliothèque à la Bourse, tout en en conservant la nu-propriété-Adopté-

La Bourse d'Angoulême adresse des listes de souscription en faveur des papetiers.

La Bourse de Lyon adresse des listes de souscription en faveur des lingères.

Le Syndicat des Tramways de Marseille demande des fonds pour venir en aide à ses grévistes.

Lettre d'Angers demandant le montant des listes de souscription en faveur des Cordonniers.

Lettre de la fédération des Bourses de France, demandant notre adhésion, et de nommer un délégué. Richard. rapporteur.

Colombe dit qu'il faudrait s'occuper sérieusement du Congrès de 1894.

Ribrac est nommé rapporteur.

Colombe demande à faire tirer le bulletin à 2.000 exemplaires. Adopté.

La séance est levée à 9 h 20

Le Secrétaire Adjoint

Garnier

Comité général
Séance du Mardi 21 Novembre 1893

Présidence - Quathoins

Assesseurs – Brevet et Bouteiller

Absents - Hervouet, Cormier, Bruneau, Jaguemot, Ocio, Marchand,

Touroud, Garel, Michel, Hory, Guitard, Gainche, Discorde, Colas, Chaussepied, Martin, Gaultier, Le Morne, Corguier, Braud, Houguemard, Beausoleil, Chapelier, Orseau, Lefloch, Bonin, Blanchard, Ménard, Richard des Ebénistes, Riot, Lebaillif, Moreau, Viau, Fréneau, Vallé, Chauvet, Foureau, Lamandé, Pasquier, Hervé, Pavy, Bidot, M. Giraud, Les trois délégués des Tapissiers, des Vanniers, des Tailleurs de Pierre blanche, des serruriers, des Raffineurs, des

Menuisiers en bâtiment, des Lithographes, des ferblantiers Zingueurs et Boitiers, des Coiffeurs, des Cochers, chemin de fer, des Charpentiers et des Camionneurs.

Le Syndicat des Brosiers donne un compte rendu du Procès-verbal de leur dernière réunion, blâmant énergiquement un faux frère.

Tulève demande que la lettre soit adressée à la Commission du Bulletin.

Ledunois demande le tableau des faux frères.

Colombe dit que sous peu le tableau sera fait et demande de renvoyer le compte rendu à l'étude de la Commission du bulletin – Adopté-

Ribrac rapporteur au sujet du Congrès de Nantes, donne connaissance de son rapport qui propose 20 membres pour la Commission du Congrès- Adopté-

Les Citoyen Le Palmec, Richard et Templé sont désignés pour faire partie d'une commission, pour proposer un certain nombre de candidats et les plus aptes, pour le reste des 20 membres à élire pour la Commission du Congrès de Nantes.

Tulève rapporteur de la Commission des boulangers donne connaissance de son rapport.

Ledunois croit qu'il serait bon de ne pas adjoindre Secrétaire Adjoint au titulaire de l'alimentation.

Colombe appuie le rapport de Tulève et dit qu'il est préférable d'adjoindre Secrétaire Adjoint au Titulaire à seul fin de faire ressortir au budget de 1894 à la Municipalité la somme nécessaire à ses appointements, pour que le Syndicat des boulangers n'ai rien à verser.

Le rapport de Tulève est adopté à l'unanimité.

Colombe fait connaître, sur la demande de Paris, d'adhérer à la fédération des Bourses du Travail et de s'y faire représenter, conformément au règlement, par un délégué.

Ledunois est d'avis d'adhérer à la fédération mais demande d'attendre au prochain Comité Général pour la nomination du délégué.

L'adhésion à la fédération est adoptée à l'unanimité.

La nomination du délégué est renvoyée au prochain Comité général.

Les citoyens Ledunois, Paon et Templé sont nommés pour faire partie de la Commission de propagande en remplacement des Citoyen Jousse, Brevet et Riou démissionnaires.

La séance est suspendue pendant 5 minutes pour prendre connaissance des candidats présentés par la Commission du Congrès.

A la reprise de séance, le bureau fait le pointage des voix pour la Commission.

Résultats

Votants 52 - majorité 27

Ont obtenus :

	Brasseur 47 voix élu	Rambaud 36 voix élu
Colombe 51 voix élu	Codet 46 «	-----
Garnier 51 «	Chevé 45 «	Brevet 35 voix
Moreau 51 «	Ribrac 45 «	Juguet 30 «
Le Palmec 50 «	Boishardy 44 «	Richard Eb. 30 «
Richard modeleur 50	Dupré 42 «	Guinet 27 «
Riou 50 «	Paon 41 «	Niel 9 «
Templé 50 «	Bras 40 «	Guillet 9 «
Tulève 50 «	Bénezet 39 «	Barthès 2 «
Ledunois 48 «	Lambert 36 «	Jaguemer 1 «

Riou demande à faire faire un timbre par le Comité de Vigilance – Adopté-

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire adjoint
Garnier

Commission exécutive
Séance du Mardi 28 Novembre 93

Présidence du citoyen Richard.

Absents, Chevé, Ledunois, Babonneau, Tulleau, Brault, Ribrac, Marchand, Le Texier, Dupré, Lambert, Moreau et Rambaud.

Correspondance – Lettre de la fédération des Bourses adressant sur notre demande, quelques noms pour nous faire représenter à ladite fédération.

Lettre de la Bourse du Travail de Paris faisant connaître qu'ils ont reçu les bulletins et qu'ils les feront distribuer à tous les Secrétaires de Syndicats.

Colombe donne lecture des réponses qu'il a fait aux lettres ci-dessus. Adoptées.

M. Desfontaine explorateur remet pour la bibliothèque de la Bourse un volume intitulé 18.000 lieues à travers le monde et plusieurs exemplaires de « La Paix » - Adopté –

Tulève demande de faire un échange de vue pour le budget de 1894 à soumettre à la Municipalité.

Riou demande de soumettre au prochain Comité général le Doit et l'Avoir de la Bourse.

Barthès dit que c'est à la commission de contrôle qu'incombe la faute.

La séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire- Adjoint
Garnier

Commission exécutive
Séance du 12 décembre 1893

Président – Dupré.

Absents – Moreau, Marchand, Douillet, Tulleau, Babonneau, Bisseré et Lambert.

Lettre des Syndicats des Serruriers, Menuisiers en bâtiment, des Savonniers et ferblantiers boitiers changeant de délégués.

Garnier demande si nous devons pratiquer comme par le passé pour l'élection des membres de la commission exécutive.

Plusieurs citoyens demandent, suivant le règlement il doit rester onze membres à la Commission et dans les onze restants deux sont démissionnaires, il serait bon sur les sortants d'en désigner deux pour les remplacer. Adopté.

Les citoyens Tulève et Lambert sont désignés, par un vote, à continuer leur mandat.

Chevé demande que le bureau seul s'occupe du classement des candidats à la commission exécutive – Adopté –

Tulève fait connaître qu'un fait des plus regrettables s'est passé au bureau du Secrétariat Général où des syndiqués sont venus insulter notre Secrétaire Général et demande de prendre une décision très ferme envers ces citoyens

Chevé dit qu'il a même été plusieurs fois témoin de ces faits.

Tulève demande d'écrire à la fédération du bâtiment pour faire connaître la conduite de deux de ses délégués qui sont venus attenter notre Secrétaire général.

Ledunois demande d'écrire au Syndicat auquel ils appartiennent.

Chevé propose d'écrire une lettre personnelle en leur faisant sentir qu'ils n'ont pas d'ordre à donner au Secrétaire général.

La proposition Tulève est adoptée.

Tulève demande pour couvrir le Secrétaire général que la lettre soit faite par le Secrétaire-adjoint et signée de la commission d'administration. – Adopté-

Ledunois demande que les recettes et dépenses soient insérées au prochain bulletin.

Garnier dit qu'il serait bon d'attendre le mois de Janvier à seule fin de pouvoir régler les comptes en fin d'année.

Tulève dit que suivant le règlement général, la commission de contrôle doit fournir un rapport tous les trimestres.

Barthès fait remarquer que la commission de contrôle a vérifié les livres au dernier trimestre, mais n'a pas fourni son rapport.

Ledunois demande d'appliquer l'article 48 du règlement général.

Au sujet du renouvellement des membres dans les commissions le citoyen Chevé invite le Secrétaire général à relire les règlements.

La séance est levée à 10 h 30

Le Secrétaire adjoint
Garnier

Comité général
Séance du 19 décembre 1893.

Présidence du citoyen Blanchard

Assesseurs les citoyens Rubeau et Désourme.

Absents les Citoyens Quathouis, Cormès, Babonneau, Arnault, Juvin, Mainvielle, Bruneau, Jaguemet, Mahaud, Ocio, Wagner, Goujon, Pavageau, Faivre, Lamin, Aubert, Lebail, Bonneau, Salmon, Ollivier, Neau, Rozier, Maillard, Billy, Michel, Rollard, Louvet, Gainche, Lediscorde, Colas, Louis, Sourisseau, Martin, Gaultier, Auffray, Corguier, Mestayer, Gergaud, Martin, Meslain, Piguët, Marin, Chabouré, Etienne, Houguemard, Beausoleil, Chapelier, Chesneau, Brasseur, Lefloch, Bretesché, Buisson, Templé, Morice, Bonin, Blanchard, Ménard, Journée, Plantard, Moreau, Chevalier, Burlaud, Niel, Lebaillif, Bouchereau, Thil, Edlin, Boueffard, Collomier, Fréneau, Leconte, Ledoeuf, Chauvet, Joguet, Bisseré, Le Mignon, Foureau, Hervé, Vallée, Douillard, Nolin, David, Radier, Leguével, Blin, Pavy, Bidot, Dudo et Cathelineau.

Correspondance – Lettre du Citoyen Barthès donnant sa démission de Trésorier de la Bourse.

Le citoyen Chevé demande de pourvoir à son remplacement.

Le citoyen Tulève propose de nommer un Trésorier provisoire.

Le citoyen Colombe dit que les Commissions de Contrôle et de finances peuvent en nommer un provisoirement, en attendant la réunion de Janvier – Adopté –

Lettre du Syndicat des Ajusteurs. Tourneurs et Raboteurs demandant l'impression du rapport du délégué au Congrès de Zurich et prenant aucune responsabilité du vote de blâme infligé au délégué du Congrès.

Le citoyen Colombe fait ressortir que si le Comité général a voté un blâme au délégué c'est parce qu'il n'a pas voulu donner son rapport à la Bourse.

Le citoyen Codet fait observer qu'il a fait valoir tous ces cas à sa chambre syndicale mais il croit que le délégué donnerait aujourd'hui son rapport.

Le citoyen Chevé fait remarquer qu'à une des réunions où avait lieu la lecture du rapport du Congrès de Zurich il était président de séance, il a invité le délégué à remettre son rapport à la Bourse, mais il a refusé catégoriquement.

Le citoyen Colombe dit que nous avons demandé au délégué de faire des coupures dans son rapport, pour pouvoir le lire en réunion publique, et fait remarquer que pour l'impression du rapport il faut au moins huit cents francs.

Le citoyen Tulève dit qu'il est très regrettable de revenir sur cette discussion qui a été débattu dans une séance ultérieure et fait remarquer que le rapport a été demandé au délégué dans toute sa teneur, pour les archives de la Bourse, il a refusé, en conséquence, il demande de passer outre.

Le citoyen Codet dit que la demande de son syndicat n'est qu'un vœu et fait remarquer que jamais le délégué lui a dit qu'il donnerait son rapport.

Plusieurs délégués protestent contre la discussion.

Le président demande au délégué du Congrès s'il veut donner son rapport à la Bourse. Le délégué. Oui mais sans coupures.

Le citoyen Ledunois fait remarquer que si le citoyen Marchand délégué du Congrès veut aujourd'hui donner son rapport à la Bourse c'est parce que le Père Peinard lui a demandé huit Cents francs pour l'impression et qu'il ne peut le faire imprimer.

Le citoyen Codet dit que si Marchand veut donner son rapport nous demanderons aux chambres syndicales les moyens pour le faire imprimer.

Les citoyens Chev , Boishardy et Rambaud d posent sur le Bureau la proposition suivante :
« Nous demandons que l'on prenne acte de la lettre du syndicat des Ajusteurs et que l'on passe   l'ordre du jour. »

Le citoyen Ledunois d pose la proposition suivante :

« Je demande, que vu la lettre du syndicat des Ajusteurs, s'il y a lieu de publier le compte-rendu du congr s de Zurich tel qu'il est ou qu'il soit discut  en une commission de 6 membres, le d l gu  « compris, pour qu'il soit modifi  et envoy    tous les Syndicats. »

La proposition des citoyens Chev , Boishardy et Rambaud est adopt e   l'unanimit .

Lettre de la Bourse du Travail de Paris nous faisant conna tre l'envoi de Circulaire annon ant la formation d'un journal.

Il est pass    l' lection du renouvellement de 11 membres   la Commission ex cutive.

Votants 51 - Majorit  26

ont obtenu :

Auffray	51 voix	�lu	Lagarde	51 voix	�lu
Bouiffard	50	«	Meslain	49	«
Bouteiller	49	«	Peltier	46	«
Chaussepied	50	«	Radier	36	«
Guillet	48	«	Riot	46	«

Guinet 50 « ensuite vient le Citoyen Blanchard avec 34 voix.

Election de deux membres   la Commission de Contr le.

Votants 51 - Majorit  26

Ont obtenu

Ledunois 41 voix  lu

B nezet 36 voix «

Les Citoyen Blanchard 9 voix, Malville 5 voix et Auffray 3 voix.

Election de 1 membre   la Commission de R daction.

Votants 48 Majorit  25

Peltier 28 voix  lu.

Benez et 15 voix et 5 bulletins nuls.

Le Citoyen Roussel de Paris est d sign  comme d l gu  de Nantes   la f d ration des Bourses.

Le citoyen Tul ve donne connaissance de son rapport, au sujet du Secr tariat G n ral, qui est adopt    l'unanimit .

Le citoyen Colombe donne connaissance d'une lettre du Syndicat des Mouleurs demandant l'insertion des comptes de la Bourse dans notre Bulletin.

Le citoyen Chev  dit qu'il est regrettable que les syndiqu s mouleurs n'ont pas pris connaissance du Bulletin qui vient de para tre, car ils sauraient   quoi s'en tenir.

Le citoyen Tulève demande que les Commissions de Contrôle et de Finances se réunissent le plus vite possible - Adopté -

Le citoyen Colombe demande de faire l'achat de 3 hamacs.

Le citoyen dit qu'il ne combat pas la question des hamacs : mais fait ressortir son rapport sur la question des boulangers qui a été adopté.

Le citoyen Riou dit qu'il ne votera rien sans connaître le compte-rendu des finances de la Bourse.

Le citoyen Codet dit que nous devons acheter tout ce qui est utile pour le fonctionnement de la Bourse.

Le citoyen Chevé dit que nous avons demandé les boulangers, nous devons assurer leur service et acheter les 3 hamacs en en gardant la propriété.

Le citoyen Colombe fait ressortir que souvent nous avons des ouvriers de passage, qui sont sans ressources, par ce fait nous pourrions les coucher, ce qui évitera une dépense pour la Bourse.

L'achat des 3 hamacs est adopté.

La Séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire Adjoint
Garnier

Commission exécutive
Séance du 26 décembre 1893

Présidence du citoyen Bisséré

Absents - les citoyens Brault, Lambert, Bouteiller, Chaussepied, Guillet et Lagarde.

Correspondance. – Lettre d'Angers, nous faisant connaître la fin de la Grève des Cordonniers et demandant les statuts du syndicat des boulangers.

Lettre de la Bourse de St Nazaire, signalant un citoyen qui a emporté deux volumes de la bibliothèque.

Le citoyen Chevé demande à ce que le bibliothécaire s'occupe sérieusement de la Bibliothèque de la Bourse, et propose que le Secrétaire général lui écrive pour lui demander s'il veut s'en occuper-adopté-

Au sujet des étrennes aux facteurs des Postes et Télégraphes, la commission décide de donner 2f.50 aux postes et 1f.50 aux Télégraphes.

Lettre de Couëron, demandant des délégués pour la commission de propagande, pour une réunion le dimanche suivant.

Le citoyen Chevé demande si la Bourse doit supporter les frais des délégués qui vont faire la propagande dans les syndicats hors la ville, il ne croit pas que la Bourse doit supporter que les frais de la propagande faite en ville et fait remarquer qu'il a vu dans un numéro de la Petite république que Colombe et Templé sont allés au Loroux Bottereau faire une conférence socialiste au nom de la Bourse.

Le citoyen Colombe dit que lorsque la Bourse a envoyé des délégués à Couëron ils n'ont eu que le voyage à payer et qu'ils ne sont allés faire une propagande socialiste au Loroux, simplement un syndicat.

Après une discussion, il est décidé d'envoyer deux délégués à Couëron, tout en donnant mandat aux délégués, de demander au syndicat de Couëron son adhésion à la Bourse, et s'il refuse à l'avenir les frais de délégation seront à leur charge.

Le citoyen Chevé demande le N° de la Petite République pour démentir cette conférence socialiste.

Le citoyen Garnier demande si à l'occasion du premier de l'an la Bourse doit faire une visite au Maire.

Les citoyens Chev  et Juguet sont d'avis   ce que la Bourse soit repr sent e   la Mairie le premier de l'an.

La proposition est adopt e.

Le citoyen Colombe demande que l'on y envoie la Commission d'Administration.

Le citoyen Chev  propose d'y envoyer le Secr taire g n ral, le Secr taire-Adjoint et un d l gu  de la commission ex cutive.

La proposition Chev  est adopt e.

Le citoyen Juguet est d sign  pour s'adjoindre aux deux Secr taires pour la visite au Maire.

Le citoyen Tul ve demande de faire faire 100 cartes de visite, avec l'inscription suivante : La Commission ex cutive de la Bourse du Travail de Nantes. – pour envoyer   toutes les Bourses de France – Adopt  –

Le citoyen Tul ve fait conna tre que les commissions n'ont pas termin  leurs travaux pour le Budget de 1894 et demande la r union des commissions de finances et de contr le, ainsi que le Comit  de Vigilance pour Jeudi 4 Janvier -Adopt - et dit que les commissions proposent le citoyen Chev  candidat Tr sorier en remplacement du citoyen Barth s d missionnaire.

La s ance est lev e   11 heures

Le Secr taire-Adjoint
Garnier

Commission ex cutive
S ance du 9 janvier 1894

Pr sident – Letessier

Absents - Biss r , Brault, Dupr , Bouiffard, Bouteiller, Meslain et Riot.

Excus s – Guinet et Peltier.

Correspondance. – Lettre du Capitaine Dupont de Bordeaux adressant les statuts du syndicat des marins, etc.

Le syndicat des Peintres d signant deux d l gu s au Comit  g n ral.

Lettre au citoyen Codet le priant de bien vouloir faire le classement des livres de la biblioth que.

Lettre du citoyen Roussel acceptant   nous repr senter   la f d ration des Bourses   Paris.

Lettre de Saumur demandant diff rents renseignements.

Lettre des auxiliaires boitiers nous faisant remarquer que leur candidat   la Commission ex cutive n' tait pas port  sur les listes lors du renouvellement de ladite Commission.

Colombe dit que c'est sa faute, la lettre  tant dans un dossier de la question Le Palmec et qu'il n'y avait pas song .

Chev  dit que le fait est tr s regrettable.

Lettre de Brest demandant divers renseignements sur l'institution des syndicats nantais.

Le citoyen Tessier adresse la somme de Deux francs dix pour la Bourse.

Riou demande de verser cette somme   la caisse des gr ves.

Garnier demande que cette somme soit vers e au bulletin – Adopt  –

M. Arcis-Sacris adresse deux volumes pour la biblioth que (titre. Fin du patronat).

Tul ve demande de prendre deux abonnements pour la Bourse – Adopt  –

Colombe dit qu'il y a quelques jours il a vu le Maire au sujet de la subvention. Mr le Maire avait promis que sous une huitaine de jours, nous aurions la subvention, ne voyant rien venir il a  crit   Mr le Maire pour lui demander   nouveau la subvention   seule fin de payer les fournisseurs.

Colombe fait conna tre que Mr Cordelier est venu lui demander   ce que la Bourse l'appui au sujet de la construction du nouvel abattoir de Nantes, etc.

Chev  demande de prendre ladite demande en consid ration et que le Secr taire g n ral se mette en communication avec M. Cordelier.

Riou demande de convoquer M. Cordelier   la prochaine r union.

Rambaud dit qu'il est préférable d'agir par correspondance.

Tulève dit que le règlement est formel.

Chevé donne connaissance de son rapport au sujet de la visite au Maire à l'occasion du premier de l'an – adopté -

Le citoyen Guillet est désigné pour faire partie de la Commission du Travail et Statistique en remplacement de Moreau ne faisant plus parti de la Commission exécutive.

La séance est levée à 9 h ½

Le Secrétaire- Adjoint
Garnier

Comité général
Séance du mardi 16 janvier 1894

La séance est ouverte à 8 h ¾ sous la Présidence du citoyen Bras à la suite du comité de vigilance.

Lettre de la fédération des Bourses du travail faisant connaître que le Citoyen Roussel a accepté définitivement notre mandat à la fédération et demandant les questions que nous jugeons être utiles d'être étudiées par le Congrès des Bourses à Lyon.

Le citoyen Marchand pour motion d'ordre rappelle l'article 3 du règlement intérieur et l'article 14 du règlement Général, en faisant connaître que les citoyens Tulève et Lambert étaient sortants à la commission exécutive du 31 octobre 1893 et désignés par le sort et à la séance du 12 décembre 1893 ces deux membres ont été désignés pour continuer leur mandat.

Le citoyen Chevé dit que si la commission exécutive a pratiqué dans ce sens c'est sur la proposition du citoyen Letessier.

Letessier dit qu'il se rappelle avoir fait la proposition à la Commission exécutive du 12 décembre.

Le citoyen Dupré rappelle l'article 15 du règlement général.

Tulève dit qu'il est vraiment regrettable d'une semblable discussion et ne voit pas pourquoi l'on revient sur une décision de la commission exécutive.

Riou fait remarquer qu'à la séance de la commission exécutive du 12 décembre il a protesté contre le mode d'agir et fait ressortir que le citoyen Richard a bien agi en ne voulant pas se faire reporter.

Ledunois dit que lui non plus n'a pas voulu se faire reporter.

Chevé dit qu'il est regrettable d'avoir des questions personnelles et propose de demander au Comité général s'il approuve la conduite de la Commission Exécutive – Adopté –

Les Citoyen Tulève et Ledunois font remarquer qu'ils s'abstiennent dans le vote.

Colombe demande à quoi s'en tenir sur la question et dit que si la Commission Exécutive n'a pas bien agi elle doit donner sa démission et demande de faire un vote secret sur ses agissements.

Dupré demande la démission en bloc de la commission exécutive.

Joguet étant tout nouveau délégué dit qu'il ne comprend pas bien la discussion et qu'il vient de voter sans savoir pourquoi, il demande toutefois de suivre les règlements. – rire dans l'assemblée –

Les Citoyens Le Palmec et Martin disent que s'il y a deux membres qui ont été nommés illégalement à la Commission exécutive il n'y a qu'à les renouveler.

Le Citoyen Chevé dit que si la Commission Exécutive a pris cette initiative, elle l'a fait sans arrière-pensée et si le Comité général vote la résiliation de ces deux membres il donne sa démission à la Commission Exécutive.

Plusieurs membres de la Commission exécutive appuient les paroles du Citoyen Chevé.

Le Citoyen Codet dit que la Commission Exécutive n'est pas infaillible, toutefois ce n'est pas une raison qu'elle donne sa démission sur une observation aux règlements.

Le Citoyen Colombe fait remarquer que la Commission Exécutive est responsable de ses actes.

Le Citoyen Ledunois dit qu'au lieu d'aller chercher des candidats dans les Syndicats, ils devraient être pris dans les délégués de la Bourse et pris à tour de rôle des syndicats.

Le Citoyen Vallée dit que l'on ne devrait pas s'éterniser sur la question et demande le vote.

Plusieurs Citoyens demandent le vote par appel nominal – Adopté –

Résultats du vote

votants 70 - majorité 36.

Ont voté pour les citoyens Boishardy, Desourme, Mainvielle, Bruneau, Wagner, Fouchard, Bras, Tison, Marchand des Cordiers, Auffray, Benezet, Corguier, Colombe, Godron, Lambert, Lanou, Bonin, Moreau, Legard, Richard, Riot, Rambaud, Thil, Edlin, Collonier, Le Conte, Ledoef, Lagarde, Bisséré, Berthier, Foureau, Lamandé, Guinet, Dudot, Blin, Goujon et Merveilleux.

Ont voté contre, les citoyens Marchand des cochers, Colas des Cordonniers, Lepage, Marchand des Lithographes, Buisson, Dupré, Malville, Ledunois, Letessier, Guillet et Riou.

Se sont abstenus- les citoyens Codet, Blanchard des Ajusteurs, Charrier, Quathouis, Martin, Bety, Jaguenet, Paon, Louis, Ribrac, Tulève, Brault, Plantard, Goulay, Gourdon, Châle, Joguet, Le Palmec, Hervé, Vallée, Cathelineau et Chevé.

Résultats - pour 37 – non 11 - abstentions 22.

Le citoyen Blanchard des ajusteurs dit qu'il regrette de voir la coterie qui existe à la Bourse.

Le citoyen Tulève demande l'application de l'article 6 du règlement du Comité général.

Le citoyen Lambert se rallie à la demande de Tulève.

Le Président donne connaissance de l'article 6.

Le citoyen Blanchard des Ajusteurs s'y refuse formellement.

Les citoyens Tulève et Lambert donnent leur démission à la Commission Exécutive ainsi qu'à toutes les commissions.

Le citoyen Codet, avant de passer à l'ordre du jour, demande pourquoi la Commission exécutive a nommé une délégation pour aller à la Mairie, faire une courbette et avoir un petit sourire de Monsieur le Maire à l'occasion du premier de l'an, il croit qu'avant de prendre des décisions semblables, la Commission exécutive aurait dû en avvertir le Comité général.

Le citoyen Chevé dit que la proposition a été lancée par le Camarade Garnier et fait remarquer au Citoyen Codet, qu'ils ne sont nullement allés faire des risettes ni des courbettes à Mr le Maire et fait ressortir qu'il a appuyé la proposition en raison que c'est la Municipalité qui nous a donné la Bourse et la subvention et demande à lire son rapport sur l'entrevue.

Le citoyen Codet dit que si la proposition avait été faite au Comité général nous aurions vu ce qu'il en serait advenu et dit que nous devons nous rappeler de la Municipalité pendant les grèves et la réunion qui devait avoir lieu, qu'elle nous a empêché, etc.

Le citoyen Chevé dit que nous avons été à la Mairie que pour parler de notre subvention etc. et donne lecture de son rapport.

Le citoyen Codet dit que les idées peuvent être bonnes mais que le Comité général en aurait dû être saisie.

Le rapport de Chevé est adopté.

Le citoyen Tulève regrette de ne pouvoir donner son rapport de la Commission des finances, vu qu'il n'était pas possible de comprendre les livres du Trésorier, qu'ils ont été obligé de faire faire une nouvelle comptabilité, cependant ceux qui voudraient prendre connaissance des livres peuvent passer dans la salle des Commissions ou les livres sont à leur entière disposition.

Le citoyen Louis demande ce que nous venons faire ici.

Le citoyen Dupré demande qui est-ce qui a permis au Trésorier de prêter 75 francs aux employés d'octroi.

Le citoyen Letessier dit qu'il serait bon de nommer un ouvrier sans travail comme Trésorier.

Le citoyen Chevé dit que c'est la Commission des finances qui l'a désigné comme candidat et ce n'est pas lui qui s'est proposé.

Grand murmure dans l'Assemblée.

Le citoyen Colombe dit que le Citoyen Dupré Trésorier n'a pas fait son devoir et il est vraiment regrettable de venir essayer de mettre une scission ici.

Pour les 75 francs des employés d'octroi, ils doivent remettre 50 francs dans le courant du mois et 25 francs le 1^{er} février.

Le citoyen Dupré donne connaissance de quelques chiffres de la caisse et dit qu'il reste seulement 0,10 centimes en caisse.

Le citoyen Colombe demande d'attendre le rapport de la Commission des finances pour savoir les conclusions.

Le citoyen Codet se rallie à la demande de Colombe.

Le citoyen Tulève fait ressortir que jamais le citoyen Dupré n'a assisté aux réunions de la Commission des finances et qu'il poursuit un très mauvais chemin dans ce moment.

Le citoyen Dupré dit que s'il n'assistait pas aux séances, c'est en raison d'une discussion de son syndicat.

Le citoyen Benezet dit que si la Commission de Contrôle a approuvé le Trésorier d'avoir pris de l'argent à la caisse des grèves, pour payer les fonctionnaires, c'est parce que les fonctionnaires en avaient besoin.

Grande protestation dans l'assemblée.

Le citoyen Colombe dit que c'est lui qui a donné l'argent aux employés d'octroi et si ces derniers ne la donne pas, il la prend sous son entière responsabilité.

Les citoyens Tulève et Richard approuvent le Citoyen Colombe et se rallient à la responsabilité de la somme avancée aux octroyeurs.

Grand murmure dans l'assemblée.

Le citoyen Tulève dit que Dupré ne devrait pas être ici parce qu'il est un peu patron.

Le citoyen Letessier dit que s'il a proposé un ouvrier sans travail pour le Trésorier c'est parce que Dupré est à l'index des Patrons.

Le citoyen Marchand demande à ce que les citoyens Colombe et Tulève paient le 2^{ème} mille du bulletin n° 5.

Plusieurs citoyens demandent l'ordre du jour.

Le citoyen Ledunois dit qu'il avait fait une proposition pour mettre le Citoyen Marchand à la porte et demande d'envoyer sa proposition à tous les Syndicats.

Le citoyen Chevé s'associe aux paroles de Ledunois et demande que l'on nomme une commission pour faire un questionnaire sur l'exclusion du citoyen Marchand.

La proposition est adoptée.

Le citoyen Malville propose le citoyen Dupré candidat Trésorier.

Il est passé au vote pour la nomination du Trésorier.

résultats - votants 71 – majorité 36
ont obtenus Chevé 56 voix élu.

Dupré 6 - Tulève 2 . Le Palmec 2 . Lamandé, Foureau et Plantard
chacun 1 voix.

bulletins blancs 2 .

Le citoyen Chevé remercie le Comité général de la confiance qu'il lui donne et dit qu'il fera tout son possible pour mener la chose à bien.

Les citoyens Quathouis, Lamandé et Desourme sont nommés à main levée à la Commission de la Questure.

Pour le renouvellement d'un membre à la Commission d'Administration plusieurs citoyens demandent le vote secret.

Résultats votants 66 – majorité 34

ont obtenus – Tulève 59 voix élu.

Marchand cocher 1 – Foureau 1. Ledunois 1

Riou 2 bulletins nuls 2.

Chevé demande vu le résultat du vote que le citoyen Tulève retire sa démission.

Tulève dit que vu la Confiance que le Comité général vient de lui donner, il retire sa démission, mais maintient celle de la Commission exécutive.

Chevé demande la nomination des deux délégués à la Commission Exécutive en remplacement de Tulève et Lambert.

Les citoyens Charrier et Blanchard des ajusteurs sont nommés à main levée membres de la Commission exécutive.

Le citoyen Colombe donne lecture d'une circulaire adressée au citoyen Garnier, d'un nombre d'ouvriers boulangers indépendants.

Le citoyen Chevé propose l'ordre du jour suivant :

« Les délégués des syndicats ouvriers de Nantes, réunis en Assemblée Générale à la Bourse du Travail, le 16 Janvier 1894, protestent contre la façon d'agir d'un groupe d'ouvriers boulangers qui s'intitule (Indépendant) cachant sous cette dénomination un bureau de placement et a recours aux annonces de la presse pour faire leurs vilainies.

Emettent le vœu :

« 1° Que le bureau de placement, tenant magasin rue du Bouffay n° 4 soit au plus vite supprimé par la municipalité et n'est qu'une copie de celui supprimé par elle il y a quelques mois.

2° Que le bureau de placement gratuit établi à la Bourse du Travail 18 rue de Flandres par le syndicat des boulangers sous le contrôle de l'Administration de la Bourse, avec le concours de la Municipalité, soit seul reconnu par les patrons boulangers qui sont certains à toute heure du jour ou de la nuit, de trouver là des hommes méritant leur confiance, tant au point de vue du travail que de la moralité. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le citoyen Colombe fait connaître qu'il a eu une entrevue avec plusieurs locataires qui habitent le devant de la Bourse et sont en procès avec le propriétaire pour le bruit qui existe le soir à la Bourse et demandent un certificat constatant que les réunions se terminent après 9 heures.

Plusieurs citoyens croient qu'il serait peut-être dangereux pour plus tard.

Après une petite discussion Colombe donne lecture du certificat ci-dessous qu'il croit bon de délivrer.

« Sur la demande de M^{me} Létourneau de nous faire déclarer que les réunions faites à la Bourse du Travail se prolongeaient très souvent après 9 heures du soir, nous faisons la déclaration suivante :

Les réunions faites par les syndicats ouvriers ne commencent en général qu'à 8 heures ½ du soir pour se terminer à 9 heures ½ ou 10 heures ½.

Les Syndicats des employés de Commerce, Cochers, Coiffeurs, etc., ne commencent qu'à 10 heures du soir, pour se terminer à 11 h ½ ou minuit. Il en est de même pour les grandes réunions générales qui ont lieu deux fois par mois et qui peuvent se prolonger très tard dans la soirée.

Ces réunions ne peuvent tomber sous le coup des règlements de la ville qui interdisent tout bruit après dix heures du soir. Elles sont soumises sous le régime de la loi de 1881, sur les réunions et la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels et si l'occasion voulait que les garçons de café, de salle, Employés d'omnibus, tramways, etc. faisant leurs réunions après minuit, la loi serait impuissante pour leur défendre.

En foi de quoi nous leur avons délivré la présente. »

Après discussion, il est décidé de remettre à Mme Létourneau le certificat ci-dessus.

La séance est levée à 11h35

Le Secrétaire-Adjoint
Garnier

Commission exécutive
Séance du 23 janvier 1894

Présidence du Citoyen Juguet.

Absents – les citoyens Brault, Dupré, Letessier, Riou, Meslain, Peltier et Radier.

Lettre du Comité de la Grève de Paris au sujet des abonnements.

Colombe propose de demander 25 numéros sous condition qu'ils reprennent les invendus.
adopté.

Lettre de M^f Cordelier au sujet de la pétition pour l'abattoir.

La pétition est adoptée.

Lettre des Tabacs donnant l'adresse de deux délégués femmes (ce qui met à 4 le nombre des délégués) et donnant plein pouvoir à ses délégués pour l'exclusion du citoyen Marchand des cochers.

Lettre au Secrétaire général de la Bourse de Tours, leur donnant différents renseignements.

Lettre des Tapissiers demandant que le citoyen Peltier soit remplacé à la Commission Exécutive par un Camarade qui n'est pas délégué au Comité général.

Le citoyen Colombe devra faire connaître le règlement à ce sujet au Syndicat des Tapissiers.

Lettre du maire de Prumecé (?) donnant des renseignements sur Yves Marie Laurent.

Lettre au Maire de Nantes adressant le vœu du Comité général du 16 Janvier 1894 au sujet des boulangers.

Lettre du cercle d'étude de Brest au point de vue syndical.

Colombe demande à ce que nous devons faire au sujet de Marchand.

Rambaud propose que la Commission Exécutive fasse elle-même le questionnaire.

Plusieurs citoyens demandent une Commission de 5 membres – Adopté-

Les citoyens Rambaud, Juguet, Bisséré, Charrier et Guinet des forgerons sont désignés pour ladite Commission.

Lettre de Cholet, adressant 200 billets de Tombola, en vue de faciliter l'existence de la Bourse du travail.

La séance est levée à 10 heures

Le Secrétaire-Adjoint
Garnier

Comité général
Séance du 28 janvier 1894

Président Lepalmec

Assesseurs Boishardy et Dupré

Lecture d'une lettre du Maire faisant connaître que le Ministre de l'Intérieur n'a pas ratifié la Subvention votée par le Conseil Municipal.

Tulève donne lecture du Rapport du Conseil d'Administration.

Ledunois sur la Réponse du Maire ne voudrait pas que l'on retourne à la Mairie faire aucune platitude.

Marchand dit que cela était prévu et ne voit pas à envoyer une délégation à la Mairie que les syndicats doivent par leur denier subvenir aux besoins de la Bourse qu'après avoir tendu la joue droite nous ne devons pas tendre la gauche que les Cochers dont il est le délégué se retireront de la Bourse si l'on envoie une délégation car dit il c'est s'avachir d'agir ainsi.

Tulève lui répond que lui Marchand s'y est mis à plat ventre et ne veut pas de manifestation dans la Rue que notre devoir est de nommer une délégation qui ira à la Mairie demander pourquoi l'on nous supprime notre Subvention.

Talmon dit qu'il croit que l'on vise les Employés de chemin de Fer mais qu'après les promesses qui nous ont été faites nous devons envoyer une délégation à la Mairie et se rallier à la proposition Tulève.

Codet dit qu'ayant été fondateur de la Bourse cela était à prévoir car la Mairie derrière elle n'a que de l'hypocrisie et qu'après nous avoir tout promis voyant le mouvement qui se produit à Nantes ils viennent nous dire Halte là Assez de groupements nous ne tiendrons pas à nos promesses et fait entrevoir qu'après avoir fermé la Bourse du Travail de Paris, ils en visaient d'autres et que la Réunion de ce soir il faut que nous en sortions libres et Indépendants et que nous regardions bien en face cette bourgeoisie en leur disant vous voulez nous détruire en supprimant notre budget et bien nous vivrons malgré tout et contre tout.

Letessier dit que s'il voulait à la Mairie il trouverait bien notre faible subvention car il y en a qui ne méritent pas tant que nous Travailleurs à qui l'on vote des 100 000 Francs et combat la proposition de la délégation à la Mairie que l'on doit s'en aller tels que nous sommes venus.

Tulève approuve la Concentration de tous les Syndicats mais qu'avec les faibles ressources que versent ces Syndicats nous ne pouvons faire vivre et gérer notre Bourse du Travail et soutient sa proposition car dit-il nous avons des Employés qui ont tout laissé pour se mettre à la tête de notre Bourse qui seront obligés peut être de quitter le pays.

Blanchard répond que nous soutiendrons nos employés jusqu'à la fin que nous devrions fermer la Bourse sans faire tant de parlementarisme ni de bassesse.

Tulève lui répond qu'à la Bourse nous ne faisons pas de parlementarisme et qu'il prend la défense de toutes les délégations qui ont été envoyées près de la Mairie et qu'ils n'ont jamais fait aucune bassesse.

Le Biboul dit que nous ne pouvons prendre aucune décision au sujet de la fermeture de la Bourse car c'est à nos syndicats de la juger mais que nous devons prendre aucune décision au sujet de l'exercice 1894 car si nous pouvions rembourser les 1600 Francs que le Maire nous réclame ce serait un grand soufflet donné à cette Bourgeoisie qui nous exploite et nous opprime et avertit selon lui les Syndicats de ne pas se laisser tomber dans le piège gouvernemental.

Dupré dit que nous devrions organiser une bourse libre mais plusieurs voix lui répondent que cela était impossible.

Ledunois propose de demander aux Syndicats s'ils approuvent la délégation et les consulter pour savoir si la Bourse du Travail doit vivre sans être sous l'esclavage de la Municipalité.

Benezet appuie la proposition Tulève.

Marchand voudrait que les Travailleurs se prononcent et s'engagent à verser une Cotisation supplémentaire pour pouvoir avoir une Bourse indépendante.

Le Président est obligé de rappeler la Tribune à l'ordre car plusieurs syndiqués prennent la parole ce qui n'est pas toléré vu qu'ils ont des délégués pour les représenter.

Codet dit que la Fédération Métallurgiste n'a jamais aussi bien marché que depuis qu'elle n'a plus de subsides gouvernementaux, puisque l'on nous supprime notre subvention, il faut que l'on ait le courage de leur dire, si nous avons formé des Syndicats c'est pour nous et non pour vous car nous vous combattons tant que nous pourrons et il invite tous les camarades à serrer les rangs pour leur jeter un défi.

Letessier dit que nous ne pouvons pas nous engager car dit-il comment ferons-nous pour subvenir aux Employés pour leur rétribution mensuelle, que nous ne devons pas compter sur la Mairie qu'au lieu de nous donner de l'argent elle nous en demande.

Le Biboul ne croit pas qu'il faut se faire les idées plus noires qu'elles ne le sont et reconnaît l'utilité d'une délégation à la Mairie pour savoir si pour l'exercice 1894 il en sera de même pour notre subvention – et propose un projet de Tombola pour couvrir les 1600 Francs que le Maire nous demande.

Ledunois dit que la question est assez étudiée et propose de passer à l'ordre du jour.

Lepalmec lui répond qu'il ne prendra plus de noms pour la parole car cela nous entraînerait trop loin.

Un orateur se présente pour parler mais il lui est dit que ne s'étant pas fait inscrire il ne peut parler.

La tribune recommence à interviewer ce qui retarde énormément la mise à l'ordre du jour.

Le Président dit qu'il y a 4 Propositions.

Tulève demande la priorité pour le Rapport du conseil d'Administration.

Le Président met aux voix à main levée si l'on doit accorder la priorité au Rapport – adopté.

Les Citoyens Moreau et Legars demandent à ce que l'on passe aux Voix pour l'envoi de la délégation par l'appel nominal adopté.

La proposition Tulève pour la délégation est adoptée par 53 oui Contre 24 non.

Ont votés. Oui Charrier, Martin, Garnier, Joreau, Gallerand, Boishardy, Babonneau, Bety, Paon, Wagner, Pavageau, Fouchard, Bras, Titon, Marchand des Cordiers, Benezet, Tulève, Le Doceul, Guinet, Brault, Ollivier, Godron, Chesneau, Templé, Moreau, Legars, Richard, Niel, Riot, Rambaud, Bouchereau, Le Biboul, Gaulay, Guillet, Collonier, Darnezin, Lagarde, Joguet, Bisséré, Berthier, Lamandé, Peltier, Lenouvel, Lepalmec, Vallée, Juguet, Guinet, Dudot, Chevé, Cathelineau, Brasseur. Les Citoyennes Legouarn et Crosnier.

Ont votés. (Non) Codet, Ulliac, Blanchard des ajusteurs, Rubeau, Jaguenet, Marchand des Cochers, Louis, Colas, Ribrac, Lepage, Auffray, Corgnier, Guillet, Houguemard, Chapelier, Marchand des Lithographes, Morice, Dupré, Malville, Ledunois, Letessier, Lebailly, Radier, Goujon.

L'on procède à la nomination de la délégation.

Sont nommés, Chevé des Typographes, Gallerand des Boulangers, Le Biboul des Peintres, Benezet des Employés de Commerce.

La séance est levée à 10 heures ¼

Le Secrétaire-adjoint
E. Templé

Séance supplémentaire des Commissions exécutive,
administration et de contrôle 12 février 1894

Présidence du citoyen Bras

Le citoyen Tulève fait ressortir le but de la séance qui est consacrée à entendre une délégation de 3 Membres de la Chambre Syndicale des Ouvriers Boulangers. Samedi dernier deux ouvriers Boulangers sont venus demander des cartes pour leur placement qui se fait dans une annexe qu'ils viennent de créer et comme la Commission d'Administration n'a rien voulu prendre à sa charge elle vient demander avis à la commission exécutive et de contrôle ce qu'il faut faire.

Le citoyen Colombe donne lecture d'une lettre du syndicat des Boulangers demandant des cartes en disant qu'ils feront partie de la Bourse malgré l'annexe.

Le citoyen Hinault des Boulangers demande dans quelles conditions nous sommes à la Bourse et le prix des cotisations.

Le citoyen Chevé dit que nous n'avons nullement à traiter la question des Cotisations.

Le citoyen Bertho des Boulangers dit que s'ils ont quitté la Bourse c'est que c'était trop loin pour leur travail.

Chevé dit qu'il ne proteste pas contre l'annexe mais qu'il n'y a plus de Boulangers à la Bourse.

Le citoyen Hinault dit qu'un homme est venu 5 fois à la Bourse demander du travail et il lui a été répondu qu'il y avait besoin d'un bedeau à St Gohard.

Plusieurs Citoyens demandent qui est ce qui a répondu cela.

Hinault dit que c'est un nommé Gallerand Boulanger et qu'il l'a dit en présence des Citoyens Garnier et Colombe.

Chevé dit que nous n'avons rien à faire avec Gallerand que c'est une question de Syndicat.

Hinault dit que lorsque Garnier était à la Bourse il recevait des lettres mais qu'aujourd'hui elles disparaissent.

Tulève dit que les Boulangers viennent ce soir avec un parti pris et que si le Citoyen Colombe recevait des lettres certainement il les ferait porter et que d'un autre côté le Syndicat aurait dû prévenir la Bourse de son annexe les Boulangers étaient très bien à la Bourse on avait demandé le téléphone à la Municipalité il ne comprend donc pas leur départ.

Hinault dit qu'il est le délégué de son Syndicat qu'il peut dire 10 paroles mais que 9 seront fausses et qu'au surplus ils ont été trompés par un individu qui nous trompe actuellement mais il veut des cartes sinon le Syndicat se retirera de la Bourse et fait ressortir que personne à son syndicat ne veut venir à la Bourse.

Chevé demande ce que doit faire la Bourse dans un cas semblable.

Tulève reprend les paroles de la lettre et dit que suivant les paroles de Hinault il n'est nullement en conformité avec la lettre.

Colombe dit que les Boulangers ont commis une grande faute en mettant l'entête de la Bourse qu'ils n'en avaient pas le droit et dit que les patrons sont venus ici pour avoir des ouvriers mais qu'il n'y en avait pas.

Le citoyen Hinault ne vient pas pour faire des contestations dit-il si la Bourse veut les garder et bien ils resteront.

Ledunois leur demande si la permanence veut se faire à la Bourse.

Hinault dit qu'il ne peut forcer personne à venir ici et qu'il n'y a qu'une chose à faire c'est de nous rayer de la Bourse.

Le citoyen Richard fait remarquer à Hinault qu'il prend un ton vraiment trop autoritaire.

Colombe dit qu'il n'est pas possible qu'il y ait une permanence ici, les patrons sont venus pour y avoir des hommes, il n'y en avait pas aujourd'hui ils ne viendront plus.

Hinault veut empêcher la parole à tous les délégués.

Chevé dit que c'est le Comité général qui doit trancher la question.

Hinault vient parler de cul etc.

Le citoyen Riou dit que Hinault est très mal embouché mais fait observer que l'on pourrait faire une Permanence.

Hinault dit que personne ne veut venir à la Bourse.

Chevé propose de leur donner des cartes jusqu'au prochain Comité général où la question sera tranchée.

Ont votés pour 4 – Contre – 9 repoussée

Le citoyen Garnier demande que le Procès-Verbal soit adressé au Syndicat des Boulangers dans toute sa teneur – adopté-

La séance est levée.

Commission exécutive
Séance du 12 février 1894

Présidence Bras

Absents Dupré, Letessier, Bouteiller, Chaussépied et Meslain.

Lettre des Tapissiers demandant à ce que le citoyen Peltier soit remplacé à la Commission Exécutive par un de leurs délégués au Comité Général.

Lettre des Couvreurs pour un changement de délégué.

Lettre du citoyen Benezet nous faisant connaître qu'il ne peut continuer son mandat à toutes les Commissions vu son nouvel emploi.

Lettre du Citoyen Dupré donnant sa démission aux Commissions de Finances et Exécutive en raison de diverses paroles prononcées par le citoyen Tulève.

Le Citoyen Riou demande à ce que cette lettre soit lue au Comité général – adopté-

Lettre du Maire faisant parvenir 2 lettres une de M^r Roch et l'autre du Ministère de l'Intérieur sanctionnant le vote de la Municipalité Concernant la Subvention de la Bourse pour l'exercice 1893.

Le citoyen Colombe dit que le Conseil d'administration l'avait chargé d'écrire à Mr le Maire à M. Roch et à M. Brunschwich pour les remercier.

Plusieurs citoyens protestent que l'on ait écrit au nom de tous les Syndicats après une petite discussion il est passé outre.

Lettre à Cholet au sujet de la Tombola.

Lettre de Cholet même sujet que ci-dessus.

Lettre de Tours remerciant de divers renseignements.

Lettre de Perpignan sur divers Renseignements.

Bourse de St Nazaire annonçant la grève des Peintres.

Envoi d'une Circulaire Fédération des Bourses.

Riou sur lecture de la circulaire demande d'attendre la suite du Congrès de Lyon.

Le Citoyen Colombe sur un vote doit écrire à la Fédération pour qu'elle écrive le mandat de notre délégué à Toulouse.

Chevé demande sur la question du Congrès de Lyon qu'elle soit mise à l'ordre du jour du Comité Général qui nommera une Commission d'Étude.

Colombe dit qu'en écrivant à la Fédération des Bourses il demandera qu'elle nous attende pour nos Cotisations. Adopté.

Lettre du journal (Sport Programme) demandant à inscrire les offres et les demandes aux prix de 0f 50.

Il est décidé de prendre la lettre en considération.

Lettre de Tessier nous faisant connaître qu'un citoyen est à l'hôpital et qui est paralysé etc.

Lettre du dit Citoyen demandant à bien vouloir s'occuper de lui.

Riou demande à donner satisfaction autant que possible à ce citoyen.

Chevé est d'avis de s'en occuper mais par quel moyen.

Tulève demande d'écrire au Citoyen Briand qui pourra nous donner quelques renseignements.

Le citoyen Lepalmec demande à quelle assurance il appartient.

Le Citoyen Riou demande d'envoyer 2 délégués prendre des renseignements près de ce citoyen.

Les citoyens Riou et Blanchard sont désignés.

Le citoyen Colombe demande si l'on doit continuer à faire paraître le Bulletin.

Plusieurs Citoyens disent que nous devons le faire paraître. La question est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 10 h 30.

Le Secrétaire adjoint

Comité général
Séance du 20 février 1894

Président Autfray. Assesseurs Chauvin, Cléreau.

(Absents) Sont Présents Blanchard des ajusteurs, Charrier, Quathouis, Martin, Bruneau, Paon, Rozier, Ribrac, Bras, Marchand des Cordiers, Auffray, Chauvin, Lérot, Benezet, Martin, Tulève, Le Doceul, Colombe, Templé, Plantard, Dupré, Malville, Moreau, Legars, Soibaud, Burleau, Riot, Richard, Ledunois, Letessier, Rambaud, Bouchereau, Thil, Le Biboul, Edelin,

Guillet, Colonnier, Darnezin, Châle, Lecomte, Lacoze, Lagarde, Bisseré, Berthé, Lamande, Peltier, Lenouvelle, Lepalmec, Hervé, Vallée, Guinet, M^{lle} Legouarn, M^{me} Crosnier, Peltier, Cathelineau, Chevé, Goujon.

Absents Codet, Jaguenet, Mahaud, Ocio, Lebaillif, Bonneau, Colas, Chaussepied, Martin, Corgnier, Metayer, Gergaud, Meslain, Guinet, Etienne, Olivier, Houguenard, Richard, Niel, Lebaillif, Goulay, Boueffard, Ledoeuf, Chauvet, Joguet, Duvot, Lefloch, Merveilleux et Teffo. Excusés. Ulliac, Mainvielle, Fouchard, Titon, Brault, Morice, Bonin, Chevalier, Renaud.

Lecture des Procès-Verbaux. Le Citoyen Le Biboul fait une petite remarque au sujet de la Tombola que ce n'était pas dans son esprit que le Bénéfice serait pour les 1600 Francs du Maire. Lettre des Employés de Commerce demandant au Comité général de bien vouloir voter l'ordre du jour suivant. Fermeture des magasins les Dimanches et jours de Fête à Midi. Mis à l'Index des Commerçants qui ne voudraient pas fermer et demandant que leurs noms soient inscrits sur un tableau et paraissent dans le Bulletin.

Le Citoyen Colombe dit que l'on ne peut pas faire figurer sur le Bulletin les noms des Commerçants mis à l'index, car cela pourrait nous entraîner quelques difficultés.

L'amendement proposé par le Syndicat des Employés de Commerce adopté.

Le Citoyen Benezet remercie au nom de son Syndicat le Comité général du vote qu'il vient de faire.

Tulève donne lecture du Rapport de la commission des Finances.

Letessier dit qu'il ne voit pas figurer sur le, Rapport diverses sommes appartenant à diverses Caisses.

Tulève lui répond qu'il n'avait à traiter que le Budget.

Colombe explique que pour établir l'équilibre de notre Budget, ils ont fait figurer l'emprunt au Trésorier, mais que l'on doit bien savoir ce qui existe.

Dupré demande qu'il soit nommé une Commission extraordinaire pour vérifier les livres depuis le 23 Juin jusqu'au 31 Décembre dernier car il ne voit pas sur le Rapport les 400 francs à Garnier.

Tulève répond que c'est le travail de la Commission de Contrôle qui jusqu'ici n'a pas fonctionné.

Benezet trouve étrange la Conduite du citoyen Dupré et demande que sa demande ne figure pas au bulletin. Car c'est peu pratique dit-il de venir ici suspecter des Camarades.

Ledunois demande à ce que la Commission de Contrôle fasse une vérification mensuelle des Recettes et des Dépenses et qu'il est prêt à donner sa démission.

Le Biboul explique au citoyen Ledunois que ce n'est pas le moment de démissionner car actuellement la Commission de Contrôle peut fonctionner et désapprouve la conduite de Dupré suspectant les Commissions de Finances et de Contrôle.

Paon répond qu'il n'approuve pas la Proposition Dupré car l'on ne doit pas suspecter ses Camarades.

La Proposition Dupré est mise aux voix à main levée 2 oui à la Majorité Non.

Le citoyen Blanchard dit que c'est très heureux le vote qui vient de se faire car c'est honteux de suspecter ceux qui font leur devoir pour l'intérêt de tous.

L'on procède à l'élection d'un secrétaire adjoint.

Tulève demande à ce qu'il soit nommé provisoire en attendant l'équilibration du Budget.

Letessier fait remarquer que c'est toujours la question d'argent que l'on met en avant et qu'il a toujours combattu la question du titulaire et qu'il ne comprend pas bien la lettre du Citoyen Garnier sur sa démission.

Le Citoyen Lepalmec dit que l'on doit nommer un secrétaire adjoint et la somme qui doit lui être attribuée.

Colombe se rallie à Lepalmec pour la rétribution.

Le citoyen Chevé demande que d'ici l'équilibration du Budget l'on pourrait en nommer un à chaque séance.

Le citoyen Colombe dit que cela est impossible car il ne peut faire que ce qu'il peut qu'il ne peut prendre la Responsabilité de tant de travail.

Lepalmec dit que l'on ne doit pas travailler pour rien et dit qu'il est impossible que cela marche bien si l'on nomme un Secrétaire à chaque séance.

Chevé dit que l'on doit attendre à ce que le budget soit voté pour trancher cette question.

Tulève appuie Chevé sur sa proposition car l'on ne doit pas s'engager sans savoir si le budget sera approuvé.

Lepalmec n'approuve pas cette Conduite.

Letessier appuie la proposition Chevé.

La Proposition Chevé mise aux voix est refusée.

Une discussion s'engage au sujet de cette question.

L'on demande au Citoyen Templé secrétaire de séance s'il accepte le poste d'ici nouvel ordre. Il répond que Oui. Le citoyen Templé est nommé Secrétaire provisoire.

Election d'un membre à la Commission du Congrès.

Tulève propose le Citoyen Le Biboul. Accepté.

Election de 3 membres à la Commission Exécutive.

Il est donné lecture d'une lettre du Citoyen Dupré au sujet de sa démission. Il dit qu'il a été insulté par le Citoyen Tulève.

Tulève trouve étrange le motif qui fait agir le citoyen Dupré et récuse qu'il n'a jamais insulté.

L'incident est clos. Les citoyens Dudot, Paon et Malville sont nommés délégués à la commission exécutive.

Election d'un membre à la commission de contrôle.

Le citoyen Guinet des Tabacs est nommé délégué.

Le citoyen Colombe demande si l'on doit renouveler la commission des Finances en entier ou bien si l'on doit seulement remplacer Dupré car suivant le règlement elle est Renouvelable.

Ledunois répond que c'est à la commission exécutive de trancher. Cette question vu l'article 34 du Règlement.

Letessier dit qu'à la Commission des Finances il lui a été donné un mandat illimité et selon lui l'on pourrait très bien remanier cet article du Règlement.

Ledunois désirerait que l'on consulterait les Syndicats pour le remaniement du Règlement.

Letessier dit que c'est au Comité général à remanier le Règlement et non aux Syndicats.

Le citoyen Paon trouve que l'on s'écarte de la question et propose que la Commission Exécutive pourvoira au Remplacement de Dupré. Adopté.

Colombe demande si l'on doit nommer une Commission pour étudier l'ordre du jour du Congrès de Lyon.

Les citoyens Le Biboul et Paon croient que cette question peut être étudiée par la Commission actuelle du Congrès. Adopté.

Colombe donne connaissance d'une proposition de locaux faite par un locataire de l'immeuble qui s'en va.

Lecture d'une lettre adressée au Maire au sujet de cette proposition.

Le citoyen Paon fait remarquer que vu le nombre de Syndicats à la Bourse l'on ne peut plus se Réunir.

Le Citoyen Chevé fait une proposition en ce sens.

Les délégués des 55 Syndicats adhérents à la Bourse du Travail de Nantes Réunis le 20 Février 1894.

Emettent le vœu que la Municipalité d'après les Promesses plusieurs fois répétées par elle profite de l'occasion qui se présente par le départ d'un locataire afin d'agrandir l'immeuble qui est jusqu'à présent trop restreint et bien insuffisant pour les Réunions des Syndicats. Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Colombe demande si l'on doit supprimer les jeux dans la Bourse.

Malville dit qu'à son Syndicat cette question a été agitée par un syndiqué en disant qu'il y avait des Voyous à jouer à la Bourse du Travail.

Tulève prie le Citoyen Colombe de donner lecture de la lettre de la Fédération du Bâtiment au Conseil d'Administration. Il est regrettable dit-il que des Travailleurs traitent leurs Semblables de Voyou et de Repris de Justice.

Letessier dit qu'ils sont bien mieux là qu'à flâner dehors et demande que l'on vote un blâme à la Fédération du Bâtiment.

Le citoyen Colombe donne lecture d'une lettre adressée par le Conseil d'Administration au Conseil Local.

Le citoyen Le Biboul explique que ce ne sont pas les Syndicats du Bâtiment qui ont donné mandat au Conseil Local d'écrire cette lettre que c'est une Coterie qui s'est permis de la faire et dit que l'on doit faire fi d'une lettre Semblable - acceptée-

La séance est levée à 10h3/4

Le secrétaire adjoint
E. Templé

Commission exécutive
Séance du 27 février 1894

Président Rambaud.

Sont présents Riou, Rambaud, Auffray, Chaussepied, Guinot, Lagarde, Blanchard, Charrier, Duvos, Paon, Malville et Bras.

Absents Bisséré, Juguet, Letessier, Boueffard, Bouteiller, Guillet, Meslain, Radier et Riot.
Excusé Braud

Lecture du Procès-Verbal de la dernière séance.

Lettre des Boulangers renvoyée à la Commission de Contrôle.

Lettre de Juguet donnant sa démission acceptée.

Lettre du Syndicat des Menuisiers donnant leur démission à la Bourse.

D'après le Citoyen Malville cette lettre serait nulle.

Le citoyen Riou appuie le citoyen Malville en assurant que la lettre du citoyen Dupré est personnelle.

Le citoyen Paon demande à ce que le Secrétaire Général écrive au Syndicat il dit que le citoyen Dupré a trop pris la responsabilité de son syndicat. Approuvé.

Le citoyen Colombe appuie la demande du citoyen Paon et désire que sur la lettre qui sera écrite au Syndicat des Menuisiers on leur demande des renseignements écrits sur les insultes qu'ils lancent au secrétaire de la Bourse - adopté.

Démission de Marchand.

Circulaire sur la Grève Générale.

Commission d'organisation de la Grève Générale.

Demande d'exemplaires pour la Propagande.

Lettre de Arcès Sacré.

Nomination d'un membre à la Commission des Finances. La question est agitée par le Citoyen Riou contre le vote du Comité général.

Le citoyen Riou demande qu'à l'avenir la Commission des Finances fournisse un rapport à la Commission Exécutive adopté.

Le citoyen Blanchard est nommé à la Commission des Finances.

Remplacement du citoyen Juguet démissionnaire à la commission des règlements intérieurs.

Le citoyen Blanchard est nommé.

Le citoyen Paon demande si c'est nécessaire de renvoyer la nomination du citoyen Blanchard à la réunion du Comité général.

D 'après un vote émis par la Commission Exécutive du 27 Septembre 1893 il est passé outre.

Sur la proposition du citoyen Chevé relative à l'affaire Hôpital, le secrétaire est chargé d'écrire au Procureur de la République.

Le citoyen Templé rend compte à la Commission Exécutive question des Boulangers ce qu'elle a décidée. Vu les arriérés de deux mois que nous ne toucherons pas avant l'approbation du Budget par le Conseil Municipal la commission de contrôle propose à la commission exécutive que l'on ne peut leur donner d'argent tout de suite mais qu'aussitôt possibilité il leur sera donné dans la plus large mesure satisfaction. Approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 10h ½

Le Secrétaire adjoint
E. Templé

Commission exécutive
Séance du 13 mars 1894

Président Riou

Sont présents : Bras, Rambaud, Riou, Auffray, Lagarde, Riot, Blanchard, Charrier, Paon.

Sont absents : Bisseré, Letessier, Boueffard, Bouteiller, Chaussepied, Guillet, Guinet (des forgerons) Meslain, Radier, Dudot, Malville.

Excusés : Braud et Juguet.

Au sujet de la conférence organisée par les employés de commerce, le citoyen Paon propose de soumettre la définition exacte de l'article 2 du règlement au Comité général, afin d'éviter de nouveaux ennuis (adopté).

Le citoyen Blanchard (des ajusteurs) est nommé rapporteur.

Lettre du Comité de la grève générale (Renvoyée au Comité général)

Lettre du Secrétariat au procureur de la République pour l'affaire Lemaistre et lecture de diverses correspondances adressées à l'intéressé par plusieurs agences de Paris.

Riou propose d'écrire à Vaughan et Briand pour obtenir des renseignements sur la moralité de ces agences (adopté).

Le Secrétaire général est chargé des démarches à faire dans cette affaire.

Colombe propose de déléguer trois membres près du Citoyen Juguet (des Tabacs) afin de l'engager à retirer sa démission (adopté à l'unanimité)

Les citoyens Guinet, Rambaud et Boishardy sont désignés.

Sur la proposition du Secrétaire général vu les promesses faites par la Municipalité et les cinq pièces qui sont à louer actuellement au 1^{er} étage, il est décidé d'envoyer une délégation près du Maire, lequel n'a pas répondu à la lettre qui lui était adressée le 2 Février dernier.

Ledunois (de la Commission de Contrôle) propose que la délégation soit aussi chargée de demander des renseignements au maire au sujet de la subvention (adopté).

Sont désignés : Riou, Chevé, Colombe.

Lettre de la fédération des Bourses nous faisant part de sa décision qui fait don à la Commission d'organisation du Congrès de six mois de cotisations, soit : 60 Francs.

Le Secrétaire général est chargé d'adresser des remerciements à la Fédération.

Il est décidé de réunir le Comité de Vigilance, mardi prochain, à l'issue du Comité général.

La séance est levée à 10 h ½

Le Secrétaire de Séance
Blanchard (des ajusteurs)

Comité général
Séance du 20 mars 1894

Présidence du citoyen Tulève. Assesseurs Guinet et Olivier

Absents Codet, Ulliac, Joreau, Bouteiller, Babonneau, Juvin, Mainvielle, Bruneau, Mahaud, Ocio, Paon, Pavageau, Faivre, Lasour, Aubert, Lebaill, Chaussepied, Auffray, Chauvin, Mestayer, Gergaud, Etienne, Braud, Bretauillère, Richard, Soibaud, Chevaliers, Letessier, Lebaillif, Thil, Goulay, Guillet, Renoud, Boueffard, Darnezin, Châle, Chénorio, Ledoeuf, Lagarde, Joguet, Peltier, Lenouvel, Hervé, Dudot, Cathelineau, Pavy, Lefloch, Radier, Leguével, Loujon ou Coujon, Merveilleux, Teffo, Leroyer. Les trois délégués des Chauffeurs Navigateurs, Employés de Chemins de fer, Cochers, Coiffeurs, Colleurs de papier, Employés de Commerce, Ferblantiers Boitiers, Ferblantiers Zingueurs, Lithographes, Manœuvres du Bâtiment, Raffineurs.

Lecture d'une lettre du Syndicat des Serruriers.

Lecture d'une lettre des Galochiers faisant connaître la conduite du citoyen Lambert.

Lecture d'une lettre de la Bourse d'Aix envoyant 100 Billets de Tombola.

Lecture d'une lettre du Comité d'organisation de la Grève Générale.

Tulève demande sur cette lettre que l'on nomme une Sous-Commission qui s'occuperait de cette question et s'aboucherait avec le Comité d'organisation.

Chevé croit que l'on doit consulter les Syndicats sur ce sujet.

Martin fait ressortir que par tous les moyens possibles nous devons chercher à arriver à la Grève Générale.

La Sous-Commission mise aux voix est adoptée. Sont nommés Blanchard, Martin, Malville, Bisseré, Burleau.

Lecture d'une lettre du Syndicat des Menuisiers.

Le citoyen Richard rend compte de son mandat près du dit Syndicat.

Tulève rend compte de l'entrevue avec M^r le Maire et fait ressortir la vilénie de Garnier.

Le citoyen Garnier demande les paroles qu'il a prononcées le lendemain de la radiation de la Subvention.

Chevé dit que la conduite du syndicat des boulangers est regrettable qu'après avoir tout sacrifié pour eux ils commettent une infamie.

Garnier dit qu'il ne s'est jamais servi des papiers de la Bourse et soulève une altercation au sujet du Trésorier.

Le citoyen Chevé combat les arguments de Garnier et ses accusations.

Tulève répond à Garnier qu'il a commis une grande lâcheté, qu'il était préférable de payer les ouvriers honnêtes que les félons.

Martin dit que Garnier s'est « écarté de son devoir en allant à la Mairie.

L'incident étant clos Colombe donne connaissance des pourparlers qu'il a eu au sujet du logement qui a été demandé à M^r le Maire dans le but d'agrandir la Bourse.

Lecture d'une lettre au sujet de l'incident Roussel adressée par le Secrétaire général.

Réponse du citoyen Roussel.

Le citoyen Le Biboul rapporteur de cet incident donne lecture d'une proposition au nom du Comité d'Organisation du Congrès demandant le Remplacement de Roussel à la Fédération des Bourses attendu qu'il n'a pas rempli le mandat qui lui a été donné.

Le Rapport de Le Biboul est adopté à l'unanimité moins une voix.

Lepalmec dit que nous agissons très mal en Blackboulant le citoyen Roussel.

Ledunois lui répond que n'ayant pas agi avec fermeté que l'on devait pourvoir à son remplacement. L'incident est clos.

Pour remplacer Roussel Ledunois propose le citoyen Brun s'il veut bien nous représenter et accepter le mandat que l'on veut lui donner.

Après discussion l'autonomie est laissée au citoyen Colombe de se charger de cette question en écrivant au citoyen Brun s'il accepte ce que nous tous lui demandons.

Blanchard rapporteur de la commission exécutive rend Compte de la décision prise par cette dite commission au Sujet de la révision de l'Article 2 du règlement d'y ajouter « Que les Patrons puissent venir en contradiction avec le Syndicat ». Adoptée.

La commission des règlements prie les délégués de demander à leurs syndicats s'ils ont quelques articles à remanier dans les Règlements.

Question du 1^{er} Mai.

Le citoyen Vallée fait savoir que son Syndicat a voté de venir à la Bourse le jour du 1^{er} Mai le Matin.

Tulève répond que chaque Syndicat doit conserver son autonomie à ce sujet.

Le Biboul propose de lancer un Manifeste au nom de la Bourse sans en atténuer toutefois les fonds.

Vallée proteste contre cette proposition vu que l'on pourrait très bien nous inquiéter.

Le Biboul dit que c'est avec peine que l'on voit le 1^{er} Mai comme politique C'est une fête Ouvrière simplement économique.

Chevé combat la proposition Le Biboul.

Après discussion Chevé propose de laisser l'initiative à chaque Syndicat le 1^{er} Mai. Adopté.

Tulève propose d'écrire une circulaire à tous les syndicats. Adoptée.

Question du Bulletin.

Colombe fait savoir que notre Bulletin froisse beaucoup la Municipalité et demande si l'on doit continuer à le faire paraître.

Il est décidé que l'on continue à le faire paraître.

La séance est levée à 10 h ½

Le Secrétaire adjoint

E. Templé

Commission exécutive

Séance du 27 mars 1894. 8 h soir

Président Charrier

Présents - Bisséré, Juguet, Rambaud, Riou, Bouffard, Lagarde, Blanchard fils, Charrier, Paon, Malville.

Absents, Bras, Letessier, Auffray, Bouteiller, Chaussepied, Guillet, Guinet, Meslin, Radier, Dudot.

Excusé : Braud.

Vu le grand nombre d'absents le citoyen Riou propose d'en aviser le Comité Général (adopté).

Lettre des ouvriers en parapluies demandant à adhérer à la Bourse du Travail (adopté).

Lettre du Secrétaire général de la Bourse du Travail de Nantes au citoyen Cordier.

Lettre du Secrétaire général au citoyen Braun.

Lettre du Secrétaire général au citoyen Roussel.

Lettre du syndicat des Tabacs de Nantes aux Chambres syndicales adhérentes à la Bourse.

Le citoyen Riou demande que l'on vote 50 centimes.

Plusieurs citoyens doutant que la Commission exécutive puisse prendre une décision le citoyen Colombe dit que dans un cas pareil de grève la Commission exécutive peut en prendre l'initiative.

Le citoyen Chevé demande que l'on vote 25 centimes. Ce qui serait proportionnel aux ressources contenues dans la Caisse des Grèves.

Le citoyen Juguet des Tabacs appuie le citoyen Chevé et donne lecture d'une lettre des syndicats du Mans et fait remarquer que le travail des femmes est très pénible.

Riou se rallie aux propositions Chevé – Juguet.

La proposition Chevé est adoptée.

Lettre des ouvriers et ouvrières chapeliers de Chazelles-sur-Lyon.

Lettre des Layetiers-Malletiers de Toulouse.

Le citoyen Chevé propose 5 centimes à chaque Syndicat (adopté).

Lettre de la Chambre syndicale des ajusteurs au sujet du Congrès de Zurich.

Renvoyé au Comité général.

Lettre de la Fédération des ouvriers Métallurgiques de France demandant à la Bourse du Travail un délégué pour relever le Syndicat de Trignac qui de quelques centaines de membres tombe à 10 ou 15 membres.

Le citoyen Chevé propose une somme de 10 Centimes pour y envoyer un délégué, mais fait remarquer que ce n'est que par ce que le cas est exceptionnel et propose que la Commission exécutive nomme un Délégué (adopté).

Le Citoyen Chevé propose le Citoyen Colombe (adopté)

Lettre du Congrès de Dijon (adopté).

Renvoyée au Congrès –

Réponse de la Fédération des Bourses du Travail de France annonçant que le citoyen Braun est absent de Paris.

Lettre du Citoyen Moreau.

Le citoyen Bouffard demande si les lettres que reçoit la Bourse du Travail doivent être distribuées aux chambres ou à quiconque vient à la Bourse.

Le citoyen Colombe fait remarquer au citoyen Bouffard qu'il met les lettres dans les boîtes respectives des Syndicats en correspondance et que pour le bon fonctionnement de la Bourse en ce qui vise l'embauchage, le livre d'adresse de chaque membre de tous les syndicats devrait être à la Bourse.

Le citoyen Chevé appuie le citoyen Colombe.

Lettre du maire de Nantes adressant les imprimés pour la liste des électeurs Prud'hommes.

La séance est levée à 10h ½

Le Secrétaire de Séance
Blanchard des ajusteurs

Comité général
Réunion du 17 avril 1894

Président – Legoyat

Assesseurs : Malville – ~~Lanier~~ Meunier

Sont présents – Blanchard des ajusteurs, Charrier, Texier, Garnier, Heaul, Boishardy, Desourme, Béty, Paon, Monmesson, Rueland, Ribrac, Godron, Lemoulec, Legoyat, Plantard, Malville, Richard, Riot, Rambaut, Le Biboul, Lollin, Guillet, Châle, Chénorio, Lagarde, Lamandé, Vallée, Juguet, Guinet, Citoyenne Legouarn, Citoyenne Crosnier, Dudot, Cathelineau, Riou, Chevé, Brasseur.

Excusés – Tulève, Templé, Miel, Richard des Modeleurs, Renaud, Braud.

Lettre du Citoyen Braun acceptant le mandat que lui propose la Bourse du Travail de Nantes pour la représenter, et indiquant qu'il mettra de côté toute idée personnelle (adopté).

Le Secrétaire général donne avis au Comité général que les Citoyens Dupré, Lambert et Garnier délégués à la Commission du Congrès sont à remplacer.

Le Citoyen Le Biboul : Ceux qui ont été nommés au Congrès avaient promis de ne pas faillir à leur mandat. Ce qui n'arriva pas.

Citoyen Colombe. – Il faut que ceux qui vont être nommés remplissent sérieusement leur mandat. Car il faut bien se pénétrer de ceci, c'est que la Commission du Congrès est étroitement liée avec les intérêts des travailleurs.

Citoyen Juguet – Je crois que pour remplacer ces trois délégués il n'y aurait qu'à prendre ceux qui, à la formation de la Commission du Congrès, n'ont pas été élus.

Après une courte discussion les citoyens Cadieux, Blanchard des ajusteurs et la citoyenne Crosnier, mis aux votes à mains levées, sont élus.

Lettre des ajusteurs au sujet du Congrès de Zurich.

Lettre des Mouleurs demandant à la Bourse de faire une Conférence au sujet des Grévistes de Trignac.

Citoyen Vallée – Pour faire une Conférence ayant une certaine portée il faut un orateur Député.

Citoyen Chevé – L'on peut très bien faire une conférence avec un orateur ouvrier.

Citoyen Paon – Le Comité Socialiste s'occupe activement de faire une conférence pour Vendredi.

Citoyen Juguet – Les mouleurs demandent à faire faire une Conférence.

Je crois que vu l'insulte faite par leur délégué Ledunois, le Comité Général s'y refusera.

Citoyen Vallée – Il ne faut pas cependant que pour une question personnelle on laisse de côté les camarades Grévistes de Trignac.

Citoyen Le Biboul – On discute toujours mais l'on n'avance à rien, il serait préférable de dire moins et de faire plus de besogne, on devrait passer outre puisque d'un côté comme de l'autre il y aura une Conférence.

Citoyen Colombe – Il ne faut pas compter sur la Renaissance pour faire la Conférence car Mr le maire, dans l'intérêt des ouvriers, l'a refusée.

Citoyen Chevé – Il faut écrire aux Mouleurs que l'on s'occupe de faire une Conférence pour Vendredi, afin de les satisfaire.

Citoyen Le Biboul – Puisque l'on est certain d'avoir une Conférence, je demanderais que l'on passe à l'ordre du jour.

Citoyen Blanchard – L'on discute beaucoup trop et je crois que nous ouvriers nous pouvons très bien prendre la parole dans une Conférence pour défendre notre cause.

Citoyen Paon – Si la Conférence que le Comité Socialiste organise n'a pas lieu la Bourse du Travail en prendra l'initiative.

Après une longue discussion la lettre des mouleurs est prise en considération.

Le citoyen Paon présente la proposition suivante :

La conférence organisée par la Bourse du Travail se fera hors ladite Bourse (adoptée).

Rapport du citoyen Malville de la commission exécutive (adopté).

Citoyen Boishardy – Faisant parti de la commission de contrôle rien n'a pu être fait vu que nous n'étions que deux délégués présents.

Le citoyen Blanchard Secrétaire du Sous – Comité de la G.G.¹⁰ donne lecture d'une lettre du Citoyen Giraud ou Giroud ? Secrétaire du Comité de la G.G. de Paris.

¹⁰ Grève Générale

Citoyen Riou – Je demande qu'au 1^{er} Mai les Employés de la Bourse soient libres – (adopté moins une voix le citoyen Juguet_des Tabacs)

Citoyen Le Biboul – Puisque l'on n'est pas libre d'écrire ce que l'on pense dans le bulletin de la Bourse je demanderais que l'on supprime le bulletin et que l'on nomme une commission chargée d'étudier les moyens de pourvoir à la formation d'un journal libre et entièrement à nous.

Citoyen Chevé – Puisqu'il y a la commission du bulletin on pourrait y adjoindre la Commission d'administration pour y étudier la proposition Le Biboul.

Citoyen Le Biboul – Je me rallie à la proposition Chevé.

La proposition Chevé mise aux voix est adoptée –

La séance est levée à 11 h 1/2.

Le Secrétaire de Séance
Blanchard des ajusteurs

Commission exécutive
Séance du [sans date]

Président Rambaud

Absents : Bisséré, Bras, Braud, Le Tessier, Auffray, Bouffard, Bouteiller, Guillet, Meslain, Radier, Charrier,

Excusé – Guinet –

Lecture de la correspondance.

Lettre de la Bourse d'Angers envoyant le règlement de la caisse de secours pour les ouvriers de passage.

Le citoyen Chevé propose de nommer une commission pour étudier ce règlement.

Après vote les citoyens Paon, Blanchard et Dudot sont nommés pour cette commission.

Lettre du Syndicat des scieurs mécaniques faisant connaître qu'il se retire de la caisse de résistance.

Lettre du Syndicat des Couvreurs demandant une salle pour les 4^{em} Dimanche du mois de 8 heure à 11 heure du matin ou sinon qu'ils se verraient obligés de quitter la Bourse.

Après étude du Règlement, qui ne porte que de 8 à 10 heures, pour pouvoir permettre de faire deux réunions le matin, la commission exécutive ordonne au citoyen Colombe de leur écrire, leur démontrant que l'on ne peut leur accorder la salle que de 8 à 10 h à tous les quatrièmes dimanches du mois.

Lecture d'une lettre de la Commission du journal du 1^{er} Mai demandant de bien vouloir faire part aux groupes qu'elle tient à leur disposition un numéro unique pour le 1^{er} Mai, dans le but de favoriser la propagande.

Après discussion, le citoyen Chevé propose avec le citoyen Riou d'en demander 850 (Adopté)

Le citoyen Malville demande au citoyen Colombe qu'il fasse son possible pour avoir ce journal samedi, car Dimanche ayant plusieurs grandes réunions, l'on pourrait en vendre beaucoup.

Lettre du Syndicat des Layetiers et Malletiers demandant des secours.

Ordre est donné au Citoyen Colombe de leur écrire leur faisant connaître que nous avons les camarades de Trignac à soutenir.

Lecture d'une lettre envoyée au Comité Fédéral lui faisant connaître que le citoyen Braun est nommé notre délégué.

Lettre de Rieul Cordier nous apprenant que Roussel est maintenant délégué de Bordeaux et nous engageant à nous faire représenter à Lyon.

Chevé demande à ce que Colombe écrive à M. Le Préfet pour lui demander de bien vouloir au sujet de l'exposition de Lyon nous donner divers renseignements sur l'argent voté par les

chambres et que ce soient les syndicats qui nomment les délégués qui seront représentés à l'exposition de Lyon adopté.

Lettre envoyée au procureur de la République sur l'incident causé par l'arrestation de Chevry placé par la Bourse du Travail.

Le citoyen Colombe nous fournit divers renseignements au sujet de cet incident et fait ressortir le complet dégageant de la responsabilité de la Bourse.

La Commission Exécutive approuve la conduite du Citoyen Colombe dans cette affaire. Recherchant les moyens pour soutenir notre caisse de secours les citoyens Chevry et Templé proposent d'organiser un Concert et de nommer une Sous-Commission chargée d'étudier ce projet adopté.

Sont nommés Templé, Paon, Blanchard, Riou, Chaussepied et Malville.

Le citoyen Riou fait la proposition de réviser l'article 35 concernant la Commission des Finances. Il lui est répondu qu'une commission est chargée d'étudier toutes demandes semblables qui lui seront faites qu'il veuille bien s'adresser à elle.

La séance est levée à 10 heures ½

Le Secrétaire adjoint
E. Templé

Séance du 8 mai 1894
Commission exécutive

Président Paon. La séance est ouverte à 8 heures.

Sont présents Bissere, Braud, Rambaud, Lavarde, Blanchard des ajusteurs, Charrier, Paon, Malville, Juguet. Excusés Templé, Chaussepied.

Lettre du citoyen Quathouis informant le Secrétaire général qu'il donne sa démission de délégué à la Bourse du travail. Renvoyée au Comité général.

Lettre du Syndicat des menuisiers informant le Secrétaire général qu'ils ont décidé de maintenir leur adhésion à la Bourse du Travail.

Lettre du Maire de Nantes invitant l'administration de la Bourse à se conformer strictement à l'article 2 du Règlement de la Bourse.

Le citoyen Colombe donne des explications à ce sujet et propose de renvoyer la lettre au conseil d'administration (adopté).

Lettre du Secrétaire général au Syndicat des couvreurs les informant qu'ils auront à leur disponibilité une salle à la Bourse de 8 heures à 10 heures ou de dix heures à midi et plus tard s'ils le veulent.

Le citoyen Malville propose une demande de réunion plénière des Syndicats pour rendre Compte d'un rapport général des travaux de la Bourse.

La séance est levée à 11 heures

Le Secrétaire de séance
Blanchard des ajusteurs

Comité général
Séance du 15 mai 1894 ouverte à 8h1/2

Président Riot. Assesseurs Richard et Ledunois.

Absents Martin, Joreau, Mainvielle, Bruneau, Mahaud, Ocio, Wagner, Pavageau, Babonneau, Juvin, Lebaillif, Louis, Ruelland, Chaussepied, Martin, Mestayer, Gergaud, Guinet, Etienne, Godron, Lemoullec, Menier, Lanou, Morice, Bonin, Richard des Ebénistes, Legars,

Letessier, Bouchereau, Thil, Coulay, Joguet, Jean, Bisseré, Hervé, Guinet, Cathelineau, André, Piou, Merveilleux, Teglo, Leroyer, Denis.

Excusés Texier, Douillard, Bras, Marchand, Tulève, Moreau, Viel, Chale, Brasseur.

Lecture d'une lettre du Maire nous reprochant d'avoir autorisé des Conférenciers étrangers.
Réponse du Conseil d'administration de la Bourse à Mr Le Maire au sujet de la lettre ci-dessus.

Codet fait ressortir que le citoyen Poulain est Syndiqué et que avec les Conseillers Municipaux lors de la fondation de la Bourse ceci était bien l'esprit de ces Messieurs mais dit il l'on a pourtant toléré Mr Roch.

Le Biboul dit que c'est bien le terme Syndiqué et non Salarié qu'il est très regrettable qu'un Conseiller Ouvrier ou un député élu n'ait pas le droit de parler. Il propose la révision de l'article.

Colombe demande à Le Biboul qu'il veuille bien écrire à la Commission des Règlements pour la révision de l'article 2 qu'il propose.

Le citoyen Ledunois donne lecture de son rapport sur la grève des fileuses.

Le citoyen Blanchard donne lecture de son rapport sur la Grève de Trignac.

Le citoyen Le Biboul proteste contre une non insertion au Procès-Verbal d'une proposition qu'il avait faite au dernier Comité Général et qui avait été acceptée au sujet de l'étude d'une transformation dans la rédaction du Bulletin.

Chevé répond au citoyen Le Biboul que sa proposition n'avait pas été mise de côté et donne lecture du Procès-Verbal de la Commission du Bulletin.

Codet dit que étant enchaînés vu que l'on ne peut mettre ce que l'on veut dessus nous devons le supprimer.

Le Biboul dit que l'on doit en étudier la transformation qu'il propose et que l'on nomme une Commission qui chercherait les moyens possibles pour avoir un organe à nous.

Colombe demande à ce que cette discussion ne paraisse pas au Bulletin, approuvé (?)

Codet se rallie à la Proposition Le Biboul.

Chevé demande à ce que l'on approuve la conduite de la commission du bulletin et d'administration dans cette affaire.

Richard explique que la Commission du Bulletin et d'administration n'a pas trouvé le moyen pour transformer la rédaction du Bulletin dans sa Réunion.

Chevé donne sa démission de Secrétaire du Bulletin.

Codet dit que personne n'ignore le travail qui incombe à la commission du Bulletin que l'on n'a rien à lui reprocher et qu'elle n'est nullement engagée.

La Commission proposée par Le Biboul est adoptée.

Sont nommés Le Biboul, Codet, Malville, Paon et Vallée.

Colombe soumet au Comité général une proposition émanant de la commission exécutive qui pour suffire à notre caisse de secours propose d'organiser un Concert Bal au Théâtre de la Renaissance et donne lecture d'une lettre adressée à M. Le Maire lui demandant le Théâtre de la Renaissance. Cette proposition est adoptée.

Le citoyen Legoyat demande un vote de blâme pour le citoyen Godron pour avoir cherché à discréditer la Bourse près de son Syndicat.

Tous les délégués approuvent la Conduite du citoyen Legoyat mais que ce vote de Blâme ressort de la Compétence du Comité général.

Chevé donne lecture d'une phrase de la préface du rapport du Congrès de Zurich que le Syndicat des Tourneurs a fait imprimer quoique insultant la Bourse du Travail et demande qu'il ne soit pas vendu à la Bourse.

Codet dit qu'il n'était pas à son Syndicat le jour où cela a été approuvé car il aurait discuté cet imprimé, que nous en avons assez avec ce rapport et que si l'on veut qu'il soit vendu que le syndicat qui l'a fait imprimer s'en charge mais qu'il disparaisse de la Bourse du Travail, approuvée

La séance est levée à 10 heures ½

Le Secrétaire adjoint
E. Templé

Commission exécutive
Séance du 12 Juin 1894 (8h soir)

Présidence Chaussepied

Sont présents : Chaussepied, Bisseret, Charrier, Riot, Paon, Blanchard fils, Malville.

Lettre du Syndicat des fournitures militaires de Nantes nous avisant de leur adhésion à la Bourse.

Lettre du Syndicat des Typographes au sujet des Candidats à la prud'homie. Lettre des chaudronniers complétant le nombre de leurs délégués qui n'étaient que 2 à la Bourse au lieu de 3 comme l'exige le règlement.

Lettre du Maire au sujet de la subvention. A ce sujet Chevé fait remarquer qu'il avait écrit précédemment une lettre au Maire et que celui-ci ne lui avait pas répondu.

Lettre de Mr Allo président de la chambre syndicale des patrons en bâtiments.

Colombe dit de laisser agir le bâtiment à sa guise mais que celui-ci n'a pas à se servir pour ses correspondances du titre de « Bourse du Travail ».

Chevé – Je propose d'adresser une lettre au président et de la faire insérer dans les journaux – (adopté)

Paon – Il faut et cela est nécessaire retourner la lettre de Doly, des entrepreneurs et du bâtiment. (adopté)

Dépêche de Trignac.

Colombe – Au sujet du classement des candidats au Secrétariat Général, à la Commission exécutive et à la trésorerie propose une Commission de trois membres à cet effet. Sont nommés Rio, Malville et Bisséré qui décident de se réunir le 15 Juin à 8 heures du soir.

Malville – Conformément à l'article 23 du Règlement je propose que la Commission des Finances fournisse un Rapport tous les mois (adopté).

La séance est levée à 10 h ½

Le secrétaire adjoint par intérim
Blanchard fils

Comité général
Séance du 19 juin 1894 (8h1/2)

Richard Président

Assesseurs – Le Biboul et Beneriou

Secrétaire de séance Peltier des tapissiers.

Présents – Blanchard fils, Ulliac, Charrier, Martin, Jouan, Boishardy, Béty, Rubeau, Mainvielle, Paon, Pavageau, Raguideau, Josselin, Hory, Neau, Lecrome, Billy, Lesimple, Cadieu, Ribrac, Bras, Auffray, Corgnier, Tulève, Meslain, Anizer, Guinet, Braud, Legoyat, Menier, Bresteché, Templé, Blanchard des manœuvres du bâtiment, Plantard, Moreau, Chevalier, Richard, Ledunois, Letessier, Rambaud, Le Biboul, Ledin, Bouiffard, Chenoin, Lacozy, Lagarde, Renaud,

Lamandé, Vallet, Jeuguet, Douillard, Peltier, Riou, Chev , Radier, Goujon, Leroyer, Boucard, Lepuis.

Ledunois rapporteur de la Commission de Contr le donne le compte rendu des recettes et d penses du trimestre dernier.

Tul ve – Demande pourquoi la Commission de Contr le a donn  ce compte rendu au lieu que ce soit la Commission des Finances et d clare protester comme membre de ladite Commission.

Ledunois – R pond qu'il est du ressort de la Commission de Contr le de faire ce compte rendu.

Riou demande la r vision de l'article 34 du R glement de la Bourse et d pose son projet – qui est renvoy e   la Commission des R glements-

Apr s une vive discussion o  prennent part un grand nombre de d l gu s, le pr sident demande si l'assemblée veut accepter le compte rendu de la Commission de Contr le (adopt )

Le Pr sident donne lecture de deux lettres, l'une du Citoyen Tul ve donnant sa d mission de la Commission des finances et l'autre des membres de la Commission de Contr le donnant  galement leur d mission.

Le Biboul demande que ces d missions soient remises   la prochaine s ance (adopt ).

L'on proc de   l' lection des membres du bureau et de 14 membres   la Commission ex cutive ; 16 syndicats proposent des candidats   la Commission ex cutive.

Votants pour le Secr taire G n ral 66

Colombe est  lu par 61 voix

Votants pour le Tr sorier 69

Chev  est  lu par 62 voix

Brasseur donne lecture du rapport de la Commission du Congr s (adopt ).

Vallet demande lecture de la lettre des sculpteurs o  ceux-ci avisent la Bourse qu'ils se retirent du Congr s et r clament leurs 10 francs. Il est d cid  par vote acquis qu'on leur remettra. Paon – demande que le secr taire du Comit  de Vigilance s'occupe s rieusement des convocations du Comit .

Tul ve d clare que la faute en est au pr c dent Secr taire Riou qui ne lui a remis aucune indication ni liste et dit que la Commission n'a rien fait.

Riou – proteste et dit que le Comit  de Vigilance a fait ce qu'il devait faire que les listes sont pr tes    tre envoy es aux syndicats, que les rapports ont  t  lus, mais qu'il attendait que les chambres r visent certains articles, ce qui a  t  fait entre autre celui o  il est dit que l'on pourra  tre  lecteur   20 ans et d clare que Tul ve ne peut conna tre le travail fait puisqu'il n'assistait pas aux s ances pass es.

Tul ve r pond qu'il avait une excuse tr s valable.

Sont  lus membres de la Commission ex cutive : Le Palmec, Lamand , Ulliac, Rochet, Houguemard, Bety, Lesimple, Guerin, Guinet, Lepri, Garnavaux, Louis, Paon et Malville.

La s ance est lev e   10 h  

Le secr taire de s ance
P. Peltier

Commission ex cutive

Pr sident Auffray

Pr sent – Auffray, Lagarde, Paon, Malville, Louis, Lamend , Rochette, Bety, Lesimple, Gu rin, Guinet, Lepri, Riot.

Il est donn  lecture d'une lettre d'Angers.

Lettre de la Bourse du Travail d'Angers au sujet d'une commission pour préparer son projet pour le Congrès des Bourses du Travail.

Lettre du Secrétaire Général Colombe relatant qu'à Paris il a été reçu avec fraternité.

Dépêche du Secrétaire Général Colombe ainsi conçue Succès magnifique. Roussel battu, n'oublie pas Dijon.

Une Délégation de 3 membres (des Boulangers) vient parlementer avec la Commission exécutive.

Le citoyen Chevé, Trésorier de la Bourse donne lecture du Compte dû au le syndicat des Boulangers par la Bourse du Travail qui se monte à 400 f.

Le citoyen Paon dit qu'ils emporteront la somme et que tant qu'aux frais d'imprimeurs ils les reconnaissent mais Garnier en serait responsable tant qu'aux hamacs ils ont servi à d'autres.

Paon ; Je ferais remarquer aux boulangers que les hamacs ont été achetés pour eux et que par conséquent ils en sont responsables.

Richard – Et ce qu'il faut bien remarquer c'est que toutes ces dépenses ont été faites pour les Boulangers et simplement pour leur service de nuit.

Paon – Les frais ont été faits par la Bourse et c'est les Boulangers qui en ont profité et le syndicat n'a montré pour la Bourse que de l'ingratitude.

Chevé – Lorsque nous avons quitté le Bouffay- nous avons fait faire 3000 exemplaires pour prévenir les commerçants. Garnier décida d'en faire faire découlant du bureau de l'Alimentation. D'un autre côté Garnier étant à la Bourse a fait des dépenses de cartes, lettres, enveloppes, etc. et pourtant on ne vous les réclame pas.

Richard – Au sujet des Circulaires le Conseil d'Administration n'a pas donné l'ordre au Citoyen Garnier de les faire imprimer.

Enfin après quelques discussions les délégués déclarent qu'ils n'abandonneront jamais la Bourse et acceptent le Compte que leur présente le citoyen Chevé Trésorier.

La Bourse doit au syndicat des Boulangers 400

Les Boulangers doivent à la Bourse 130

Reste dû aux Boulangers 270

La séance continue sur le sujet du Congrès de Dijon.

Chevé – Je demande si la commission exécutive doit sur son initiative désigner un délégué ou si elle doit convoquer le Comité général.

Paon – dit que la Commission exécutive peut très bien en désigner un et donne des explications à ce sujet et fait ressortir que si l'on ne s'y fait pas représenter on ignorera notre existence. (adopté)

Le camarade Lamandé est nommé rapporteur sur cette question.

Lettre de Trignac- annonçant que Cordier machiniste a travaillé pendant la Grève et pris la Bourse de le recevoir comme il le mérite.

(adopté)

Richard donne lecture d'un rapport de la commission d'Administration.

Sur la proposition du citoyen Paon le rapport est renvoyé au Comité général.

Juguet- donne lecture d'un rapport au sujet d'une accusation portée contre le concierge de la Bourse (Séance des Granitiers).

Lettre du Secrétaire de Séance des Granitiers approuvant la conduite du concierge de la Bourse dans cet incident.

Le Conseil d'administration fait remarquer que les Granitiers avaient fermé la porte de la salle ce qui est par trop autoritaire.

Chevé- propose d'envoyer un Délégué de la Commission exécutive leur expliquer qu'ils sont dans leur tort (adopté).

Le Camarade Paon mis aux voix est désigné.

Lettre des ajusteurs – annonçant que le citoyen Blanchard conserve ses fonctions à la Bourse et que Codet est démissionnaire même au Congrès. (Renvoyer à la Commission du Congrès).

Il est procédé à la nomination de deux membres à la Commission des Finances en remplacement des citoyens Tulève et Blanchard (?).

Malville et Lamandé sont élus.

La séance est levée à 10h1/2.

Le secrétaire de séance.

Blanchard

(adopté)

Comité général
Séance du 30 juin 1894

Président Paon

Assesseurs – Charrier – Lagarde

Présents, Blanchard, Martin, Joreau, Boishardy, Béty, Rubeau, Mainvuler, Paon, Pavageau, Raguideau, Josselin, Hory, Néau, Riot, Billy, Lediscorde, Cadiou, Ribrac, Marchand, Auffray, Metayer, Meslain, Perrin, Gunet, Brault, Legoyat, Lanou – Bretesché – Templé – Mimard, Plantard, Moreau, Chevalier, Richard, Ledunois, Lebaillif, Rambaud, Goulay, Lollin, Boueffard, Chénorio, Lacoiz, Ledoeuf, Bertien, Lamandé, Le Palmec, Juguet, Douillard, Dudot, André, Chevé, Radier, Goujon, Leroyer, Boucaud, Melle Lepril.

Il est procédé à la nomination définitive d'un secrétaire adjoint au Secrétaire général – Le citoyen Blanchard est élu à l'unanimité.

Rapport du citoyen Lamandé au sujet du Congrès de Dijon.

Chevé – on devrait d'abord lire la lettre du Citoyen Colombe pour nous éclairer. (Ce qui est fait)

Auffray – Mais il doit y avoir d'autres lettres à lire.

Chevé – Oui mais elles n'ont pas attiré au Congrès de Dijon.

Lepalmec – Allons je vois que l'on vous mène à la politique et avant peu par cela même il n'y aura plus de Bourse du Travail.

Maillet – Méfiez-vous Camarades de ces hommes qui veulent vous entraîner dans la politique, il faut chasser cette politique de chez nous, agir avec calme et quand nous serons en nombre nous dirons à nos députés voilà ce que nous voulons pour le droit à la vie maintenant il faut appliquer ces justes revendications et fait ressortir que la (ajouté dans la marge) Grève des granitiers était une question politique.

Chevé – Moi aussi je suis ennemi de la politique et je ferais remarquer que l'on n'enverra pas un délégué d'ici au Congrès de Dijon, mais que l'on demande à s'y faire représenter moralement.

Et d'abord s'il y a un syndicat qui a apporté la politique à la Bourse c'est le syndicat des Chemins de fer aussi comment en a-t-il été récompensé.

Pouzalgues – Demande l'ordre du jour et dit de laisser la politique de côté.

Lepalmec – Le Congrès de Dijon m'étonne beaucoup et celui qui en a pris l'initiative devrait donner des explications.

Ledunois – Je ferais remarquer au citoyen Maillet des Chemins de fer que la Grève des Granitiers est une question de politique économique et que l'on ne peut traiter la question économique sans y faire de politique.

Lepalmec – Je vous assure que pour notre syndicat nous nous refusons entièrement à voter des fonds pour le Congrès de Dijon car c'est purement un Congrès Politique et le camarade

Ledunois m'étonne beaucoup de vouloir appuyer le Congrès de Nantes par notre représentant à Dijon.

Ledunois – Evidemment parce que le délégué qui nous représentera à Dijon (moralement) aura pour mandat d'abord de laisser la question politique de côté, ensuite de faire de la propagande pour l'adhésion au Congrès de Nantes.

Maillet des chemins de fer – Je répondrai au citoyen Chevé que nous aussi nous sommes ennemis de la politique qu'il est évident et nous le reconnaissons que nous avons comme orateurs les Députés Roch et Sibille lesquels après de belles promesses nous ont tourné le dos. Mais je déclare que nous, qui sommes une des plus fortes organisations ouvrières de France, nous marcherons toujours avec nos frères de misère pour atteindre le but de notre émancipation : c'est à dire le droit à la vie. Tant qu'au Congrès de Nantes nous y sommes et nous y serons de tout Cœur.

Chevé – Je n'ai pas voulu incriminer le syndicat des chemins de fer car je sais qu'il tend toujours la main aux malheureux. J'ai simplement voulu faire ressortir le fait politique.

Basile – n'est pas partisan du Congrès de Dijon.

Portais – Demande des explications au sujet de ce Congrès – et quel est le nom du parti ouvrier.

Ledunois – Relit la circulaire ayant trait au Congrès de Dijon et dit que devant les questions politiques notre représentant aura à s'abstenir, tant qu'au nom du parti ouvrier il n'en connaît à son avis qu'un seul c'est le parti ouvrier et que c'est justement par cette différence de nuance de parti que l'on arrive à faire de mauvaise besogne.

Lepalmec – Enfin vous avez voulu mener tous les syndicats à votre guise mais pas nous je vous l'assure.

Lecoq – Puisque l'on vient nous dire que les délégués des syndicats sont menés par le bout du nez et qu'on les mène on ne sait où, seuls les Sculpteurs sont intelligents et nous ne sommes que des imbéciles.

Ledunois – De plus je ferais remarquer au citoyen Lepalmec que nous en avons avisé tous les syndicats de Nantes.

Portais – Vous êtes des fumistes.

Chevé – Je demande à ce que le citoyen Portais rétracte ses paroles.

Portais – C'est la Commission du Congrès que j'ai traité ainsi et je maintiens ce que j'ai dit. (murmures de l'assemblée)

Templé – Proteste Contre l'insulte du citoyen Portais et dit que la Commission du Congrès a fait entièrement son devoir.

Lepalmec – Votre Congrès de Nantes n'aura pas lieu ou du moins sera sans importance.

Chevé – C'est celui de Troyes qui n'aura pas lieu. (Lecture de l'ordre du jour du Congrès de Lyon)

Lecoq – Je ferais remarquer que le Camarade Lepalmec vient simplement semer le découragement dans les syndicats (applaudissements)

Les Sculpteurs causants tous à la fois on ne peut rien y comprendre.

Après toutes ces discussions le vote est acquis moins les sculpteurs pour se faire représenter au Congrès de Dijon.

Le Citoyen Richard rapporteur de la commission d'administration donne lecture de son rapport.

1^{er} paragraphe : au sujet des constitutions des différentes Commissions visant chaque mandant (adopté).

2^{eme} paragraphe : au sujet de l'encombrement du bureau d'embauchage qui est contraire à son bon fonctionnement et propose l'établissement d'un grillage muni d'un guichet de Renseignements et d'embauchage (Seuls l'administration et le bureau auront accès à l'intérieur du grillage) (adopté).

Plantard – demande à ce que le travail de ce grillage soit fait par les Menuisiers et grillageurs sans travail (adopté).

Malville propose d'écrire à ces syndicats à ce sujet (adopté).

3^{ème} paragraphe – incident Tulève

Lepalmec – dit qu'il faudrait une explication du Citoyen Tulève qui n'est pas là avant que le Comité s'en occupe.

Chevé – à la commission exécutive on a refusé de le convoquer.

Paon – Je ne me souviens pas de cela et pourtant j'y assistais.

Lecoq – dit que la Commission exécutive aurait dû statuer sur le cas Tulève.

Paon – n'est pas d'avis du citoyen Lecoq et dit qu'on doit lancer un blâme au Citoyen Tulève, car si cela était arrivé à lui on ne saurait trouver d'arguments pour l'écraser.

Malville – Il ne faut pas lui faire grâce au Citoyen Tulève car il a encore dernièrement prouvé son autoritarisme avant la séance des élections, vis à vis du camarade Bisseré.

Lecoq – Nous n'avons pas à nous occuper des questions personnelles. Nous devons le convoquer et l'écouter.

Le Palmec – Pour moi le Citoyen Tulève était un bon camarade.

Malville – Comme vous voudrez mais l'on ne retirera jamais de la tête des gens les paroles lancées par le citoyen Tulève à la sortie de la Bourse et de plus je crois qu'il ne fait partie d'aucun syndicat comme délégué.

Richard donne des explications à ce sujet et dit qu'il fait partie maintenant du syndicat des modeleurs à titre honoraire mais qu'il n'en est pas délégué et fait ressortir que le syndicat des facteurs d'orgues (1)

Chevé – Il faut d'abord s'occuper de la conduite du citoyen Tulève ensuite nous verrons pour la question de délégué.

Ledunois – Dans ce cas expliqué par le Citoyen Richard je demande au Comité général si oui ou non le citoyen Tulève doit siéger –

Malville – Non – Car il n'y a pas de Règlements indiquant qu'un délégué siège à la Bourse n'ayant plus de syndicat à représenter.

Chevé – demande à ce que l'on convoque le citoyen Tulève pour la prochaine Commission exécutive (adopté)

Lecoq – J'appuie la proposition du citoyen Chevé –

Il est passé ensuite à la nomination de 3 membres pour la Commission d'administration en remplacement de Juguet – Tulève et Richard.

Sont élus à mains levées – Richard – Juguet et Malville –

Commission de Contrôle 6 membres sont élus à mains levées : Ledunois, M^{lle} Lepril, Guinet (Tabac), Rio, Riou, Pouzelgues,

Archivistes :

Lot élu – Lecoq des employés de commerce

Bulletin

Le Biboul en remplacement du citoyen Codet.

La séance est levée à 11 heures

Le secrétaire adjoint
Blanchard (des ajusteurs)

(1) a payé ses cotisations jusqu'à fin Mai.

Le secrétaire adjoint
Blanchard

Commission exécutive
Séance du 10 juillet 1894

Présidence – Lagarde

Présents – Auffray, Lagarde, Paon, Malville, Le Palmec, Lamendé, Ulliac, Richard, Lesimple, Garnavaux, Rio.

Excusés – Hougmard, Guinet (des forgers).

Le Secrétaire général Colombe explique que pour l'intérêt du Congrès de Nantes il est utile de se faire représenter au Congrès de Dijon, fait ressortir l'utilité du Congrès de Lyon et dit que le Congrès de Troyes n'aura pas lieu.

Lettre du citoyen Mojonet de Dijon nous annonçant que le Secrétaire de la Bourse de Dijon accepte de nous représenter à ce Congrès et invitant de lui envoyer un mandat en règle accompagné des observations à faire à l'ordre du jour.

Lettre du Citoyen Raymond secrétaire de la Bourse du Travail de Dijon confirmant la lettre du Citoyen Mojonet.

Le Palmec – Demande si c'est la Commission du Congrès qui est réunie.

Colombe – Non. C'est la Commission exécutive mais je ferais remarquer au Camarade Le Palmec que ces lettres sont adressées à la Commission exécutive de la Bourse.

Chevé - Pour moi, il est urgent - du reste ainsi en a jugé le Comité général que notre représentant à Dijon laisse les questions politiques de côté.

Le Palmec - La question Politique économique ne doit pas être écartée ou alors nous n'avons plus raison d'être.

Paon - Se rallie à Lepalmec.

Chevé - Et bien pour couper court à toutes ces discussions il faut simplement envoyer un mandat à notre représentant à Dijon en lui indiquant de s'abstenir comme questions purement politique.

Colombe - Si on lui envoyait un mandat signé par les syndicats adhérents cela déchargerait la Bourse.

Chevé - Cela serait chose possible mais ce n'est pas là le vote du Comité général.

Paon - Il n'y a simplement qu'à écrire à notre représentant en lui indiquant de faire pour le mieux pour le sens politique.

Le Palmec - Si le Comité général a décidé d'envoyer un délégué au nom de la Bourse on ne peut aller contre - (adopté)

Il est donné lecture du questionnaire du secrétariat national du travail.

Les chambres syndicales auront à y répondre.

¹¹Question Tulève - Il est donné lecture à ce citoyen du Rapport de la Commission d'administration - Le citoyen Tulève ayant fait un écart sur sa ligne de Conduite qui jusqu'à ce jour était irréprochable et pleine de dévouement.

Le citoyen Tulève ayant été convoqué à cette séance et après avoir entendu lecture du Rapport administratif- Répond -

" Je prends toutes les responsabilités des paroles que j'ai prononcées à la sortie de la Bourse quoique ne me les rappelant pas car j'étais dans un tel état de surexcitation qu'il me serait impossible de me les remémorer et je regrette sérieusement ma conduite en ce jour.

Tant qu'à la question de délégué - Je dis ceci - Le syndicat des facteurs d'orgues existe toujours et pour cause - c'est qu'il est à jour jusqu'à fin mai et que ce syndicat par la voix de son bureau n'ayant pas voté sa dissolution je reste toujours son délégué à la Bourse du Travail.

¹¹ Pour le Comité Général 24 juillet- affaire Tulève- 10 juillet

D'un autre côté - on m'accuse de faire partie de 2 syndicats je ferais remarquer que je ne suis qu'à titre honoraire dans le syndicat des modeleurs –«

Après quelques discussions et sur la proposition du citoyen Richard - il est décidé que le Secrétaire adjoint serait rapporteur de la question Tulève devant le Comité général.

En outre la commission décide de ne pas insérer la question Tulève dans le Bulletin.

L'avis de la commission exécutive comme conclusion de l'incident est celui-ci

La Commission exécutive réuni en séance le 10 juillet 94 et après avoir entendu le citoyen Tulève - Ce citoyen prenant entièrement la responsabilité de ses paroles et regrettant sincèrement de les avoir dites ne les pensant assurément point.

Croit que le Comité général passera outre sur cet incident. Car ce serait regrettable de voir la classe travailleuse s'acharner sur un Camarade qui a fait ses preuves comme administrateur et surtout dernièrement dans une grève prolétarienne - lequel, dans un moment d'excitation, non évitable pour tous, a prononcé des paroles qui n'étant pas celle d'un traître ne les pensant point (adopté).

Le Secrétaire adjoint Rapporteur

Blanchard

Le citoyen Paon rend compte de son mandat ayant été délégué par la dernière Commission exécutive, pour assister à une réunion des Granitiers, pour leur expliquer qu'ils avaient tort de fermer la porte de la Grande salle pendant leurs séances et dit qu'à l'avenir ils la laisseront ouverte. Chevé - demande à ce que l'on s'occupe sérieusement du Comité de Vigilance.

Il est décidé de le convoquer pour Mardi 17 juillet et le Comité Général pour Mardi 24 Juillet 94.

La séance est levée à 11h 1/2

Le secrétaire adjoint
Blanchard (des ajusteurs)

Comité général
Séance du 24 juillet 1894

Présidence - Laguideau

Assesseurs - Josselin, Rochette

Présents - Blanchard des ajusteurs, Martin, Boishardy, Desourme, Béty, Mainville, Raguideau, Vallée, Josselin, Rochette, Maillet, Lesimple, Louis, Cadier, Marchand, Cléro, Tulève, Colombe, Ollivier, Hougmard, Legoyat, Baugars, Plantard, Malville, Richard, Niel, Rio,

Richard, Ledunois, Letessier, Thile, Goulay, Le Biboul, Châle, Lagarde, Rousselot, Lamandé, Vallet, Portais, Juguet, Guinet, M^{me} Crosnier, Dudot, Cevé, Brasseur, Goujon, Mlle Lepril.

Excusés - Rignault, Ulliac, Charrier, Lepré, Paon, Dauly, Rueland, Auffray, Braud, Moreau, M^{me} Legouarn, Merveilleux, M^{lle} Bosc.

Lettre de Bordeaux.

Le Citoyen Colombe donne des explications au sujet de l'incident du citoyen Noël et dit que la Bourse du travail de Nantes doit faire son possible pour venir en aide à ce Camarade, car ce sera là une preuve de solidarité que nous pouvons tous avoir besoin d'un jour à l'autre.

Malville- Si le Comité général est de mon avis et que la Bourse peut faire quelque chose pour ce camarade je proposerais de lui envoyer 10 Francs. -

Ledunois - Au nom de la commission de contrôle, il me serait très difficile actuellement si oui de dire si oui ou non la Bourse peut faire un sacrifice pour ce camarade - car nous n'avons eu aucun Compte de dernier trimestre à vérifier.

Letessier - Je n'irais pas contre d'aider ce camarade mais je ferais remarquer que dernièrement, il y a eu des camarades à Nantes d'arrêtés et l'on n'a rien fait pour eux -

Maillet - Je crois que pour le camarade de Bordeaux si la Bourse ne se trouve pas en fonds, il ne faudrait pas pour cela abandonner ce citoyen et je proposerais qu'il soit fait une collecte dans tous les syndicats ce qui, ainsi ne grèverais pas la Bourse. Car aujourd'hui plus que jamais il faut faire voir à nos maitres que nous sommes vivants et leur prouver que nous sommes la nation. (applaudissements)

Chevé - pourquoi ce camarade est-il poursuivi -

Colombe dit que le citoyen Noël de Bordeaux est poursuivi pour avoir défendu un syndicat en grève en dévoilant les manœuvres d'un marchand de matériel intéressé à soutenir la cause patronale. Les ouvriers ayant eu gain de cause le patron se venge sur le camarade Noël.

Chevé - Se trouve satisfait et dit qu'on ne peut faire autrement que de lui venir en aide et déclare qu'il lui reste quelques cents francs en caisse et que pour établir ses comptes, la commission de contrôle les lui demandant, il faut que le Secrétaire général lui donne les siens.

Colombe - Vous pouviez très bien établir vos comptes car vous saviez bien ce que vous m'aviez donné, et si je ne les ai pas encore remis c'est parce que le Congrès de Lyon ainsi que son Rapport m'ont retardé.

Ledunois - La commission de contrôle s'est réuni Jeudi pour former son bureau - les Comptes n'étant pas faits - (l'incident est clos)

Le Biboul propose 20^c pour le camarade de Bordeaux.

Colombe - Malville pourrait proposer 20^c au nom de la Commission des finances.

Richard - Je voterai pour les 20^c mais non au nom de la commission des finances.

La proposition Le Biboul est adoptée.

Colombe - demande au Comité général de discuter s'il faut qu'il donne lecture de son rapport en réunion publique plénière des syndicats.

Plantard - demande une réunion spéciale.

Le Biboul - demande une réunion plénière des syndicats (adopté).

Après quelques discussions il est décidé que la réunion plénière des syndicats pour entendre la lecture du Rapport du citoyen Colombe délégué au Congrès de Lyon aurait lieu le Mardi 31 Juillet à 8 heures du soir à la Bourse du Travail.

Colombe propose que chaque Commission nomme son secrétaire (adopté)

Malville - La Commission de Questure ne fonctionne pas régulièrement -

Lamandé et Bety appuient le citoyen Malville.

Malville - Si la questure ne veut pas faire son devoir il n'y a qu'à la remplacer.

Bety demande à ce que la questure se fasse aux deux portes donnant accès à la grande salle (adopté).

Démission du citoyen Chevé à la Commission du Bulletin (adopté)

Le citoyen Maillet des chemins de fer est élu à la Commission du bulletin en remplacement du citoyen Chevé démissionnaire -

Le Biboul - un membre de plus à cette Commission ne serait pas inutile (adopté) est élu le citoyen Blanchard (des ajusteurs).

Un vote unanime de remerciements est adressé à la chambre Syndicale des Sculpteurs pour l'encadrement, qu'ils ont offert à la Bourse, de la médaille d'inauguration de la Bourse de Nîmes.

La séance est levée à 11 h

Le Secrétaire adjoint
Blanchard des ajusteurs.

Réunion plénière des Chambres syndicales adhérentes à la Bourse
Mardi 31 juillet 1894

Présidence. Citoyen Jousse

Assesseurs. Richard (des modeleurs), Plantard.

Chambres Syndicales présentes : Ajusteurs- Tourneurs – Brossiers – Charpentiers , Chaudronniers , Colleurs de papier, Cordonniers, Corroyeurs, Cordiers, Couvreur, Employés de Commerce, Facteurs d'orgues, Ferblantiers-Boitiers, Forgerons, Frappeurs, Lithographes, Maçons, Menuisiers en bâtiment, Menuisiers ébénistes, Modeleurs, Mouleurs en fonte, Ouvriers en Voitures, Outils en bois, Peintres en bâtiment, Savonnières, Huiliers, Serruriers, Sculpteurs, Tabacs, Tapissiers d'ameublement, Typographes, Manœuvres, Métallurgistes, Fileuses.

Le citoyen Josse rappelle l'envoi à Lyon du citoyen Colombe pour représenter au Congrès de cette ville les 58 Syndicats Nantais adhérents à la Bourse et invite l'assemblée à écouter en silence il donne la parole au citoyen Colombe.

Colombe – Citoyennes et citoyens, je vous demande toute l'indulgence possible car si je n'ai pas été à la hauteur du mandat que vous m'avez confié, j'ai fait tout mon possible, je n'ai rien négligé et mon rapport n'est pas très long, chacun pourra donc après lecture le discuter à sa façon. En effet pendant la lecture de ce rapport le plus grand silence a régné dans toute l'assemblée, tous écoutaient, avides de connaître le résultat des discussions car si peu sensible que soit l'exécution des résolutions prises cela donne toujours de la force à lutter pour notre émancipation.

Le citoyen Colombe délégué à ce Congrès a fait preuve d'énergie, de sagesse et d'une tactique à toute épreuve ayant ainsi fait comprendre à toutes les organisations ouvrières de France que l'union c'est la force.

Le citoyen Jousse président après lecture du rapport félicite le citoyen Colombe et donne lecture de l'ordre du jour suivant :

Les syndicats Nantais réunis au nombre de 400 membres à la Bourse du Travail le 31 Juillet 1894 après avoir entendu le Rapport très circonstancié du citoyen Colombe notre délégué au Congrès des Bourses du Travail à Lyon et reconnaissant que le citoyen Colombe a défendu avec énergie le Mandat à lui par nous délivré lui vote une félicitation – (adopté à l'unanimité)

Chevé – Au sujet du Congrès qui va se tenir prochainement à Nantes j'invite les Syndicats qui n'ont pas voté de fonds d'y penser car 38 seulement en ont votés ce qui n'est pas suffisant car vous savez tous que la subvention demandée par ce Congrès a été refusé.

166,65

12

1999,80

Doceul – Il faudrait envoyer une circulaire à tous les Syndicats.

Colombe – Il n'y a plus qu'à la mettre sous presse et en donne lecture.

Tulève – invite les Syndicats à remplir les listes pour la prudhomie.

Colombe – demande à ce qu'une quête soit faite à la sortie pour venir en aide à trois Maçons grévistes venant de Rennes. (adopté)

La séance est levée à 10 h ½

Le Secrétaire adjoint
Blanchard des ajusteurs

Commission exécutive
Séance du 14 août 1894

Présidence Béty

Présents – Auffray – Béty – Guerin, Guinet (forgerons) Hougmard, Lamandé, Louis, Malville, Rochelu.

Excusés – Lepré, Paon, Colombe, Auffray – Pourquoi Colombe n'est-il pas à son poste. Blanchard – Ayant travaillé jusqu'à 8 heures, et pour cause la dépêche qu'il a reçue de Gressessac, il est de ce moment à souper.

Auffray – Se retire en disant qu'il en réfèrera à son Syndicat.

Chevé – Au sujet de la Loterie d'Ain, je demanderais à ce que la Commission exécutive donne ordre au Secrétaire général d'écrire à Ain à seule fin qu'ils nous répondent au sujet des deux lots gagnés, nous avons déjà écrit 2 lettres et nous n'avons pas reçu de réponse (adopté)

Malville – Au sujet de l'Affaire Letessier vis à vis de la police je désirerai que ce Camarade donne des explications au Comité Général.

Chevé – Je crois qu'il est du ressort de la Commission exécutive de voir d'abord cette affaire (adopté)

Il est décidé de réunir la commission exécutive le Samedi 18 Août (ordre du jour affaire Letessier. Marchand – Il est très regrettable de voir la nonchalance des quelques secrétaires de syndicats qui n'ont pas daigné envoyer à la Bourse les noms et adresses de leurs délégués, ils ont pourtant reçu la circulaire les invitant à cela et il ne faudra pas trouver drôle qu'au Comité Général du 21 Août 94 l'appel ne se fera qu'au moyen des noms et adresses inscrits et envoyés par les Syndicats. (adopté)

Le citoyen Lamandé donne lecture du Rapport de la Commission des finances (adopté)

Démission du citoyen Chevé à la trésorerie à cet effet il est décidé de convoquer la commission de contrôle et des finances pour le Vendredi 17 courant à 8 h du soir.

Chevé – Les Boulangers proposent de vendre à la Bourse un auto-Copiste.

Renvoyé au Comité Général du 21 courant.

La séance est levée à 9h ½

Le Secrétaire adjoint
Blanchard

Commission exécutive

Séance Extraordinaire du 18 août 1894 (8h- soir)

Présidence – Guérin

Présents – Béty, Dudot, Guinet (Tabacs), Guérin, Hougmard, Lepalmec, Lesimple, Lamandé, Lagarde, Malville, Rochelu, Ulliac.

Excusés – Guinet (forgerons), Paon.

Le Secrétaire Général donne lecture de la lettre envoyée au Camarade Letessier. L'invitant à assister à la commission exécutive du 18 Août 1894.

Malville – La raison pourquoi le citoyen Chevé donne sa démission à la Trésorerie est celle-ci, c'est qu'à plusieurs fois il a perdu de l'argent entre autres un billet de 50 Francs.

Le Secrétaire général propose le citoyen L. Lecoq des Employés de Commerce (adopté).

Plusieurs délégués proposent le citoyen Blanchard des ajusteurs comme deuxième candidat à la Trésorerie. (adopté) (Renvoyé au Comité Général du 21 août 1894)

Il est décidé d'écrire au Citoyen L. Lecoq pour lui demander s'il accepte la Candidature à la Trésorerie.

Le Citoyen Letessier n'arrivant pas le Secrétaire Général donne des explications sur l'entrevue de ce camarade avec le Commissaire Central.

Quelques minutes après arrive le Citoyen Letessier.

La parole lui est accordée :

Letessier ---- Le 24 Juillet on me faisait demander croyant que c'était pour m'arrêter j'hésitais à paraître, ma femme me dit que l'agent qui était là n'avait nullement l'air de vouloir m'arrêter.

En effet :

Agent Turpot - : Bonjour M. Letessier, j'aurais à vous dire que M^r le Commissaire Central vous demande non à mal au contraire c'est pour vous faire du bien, et comme il ne vous a jamais vu il désirerait faire votre connaissance.

Letessier ---- S'il veut me connaître il n'a qu'à venir sur le quai il me verra bien car je suis assez gros pour cela.

Agent Turpot – Oui, mais enfin donnez-nous un rendez-vous où vous voudrez, tenez au jardin des plantes par exemple ou mieux chez moi

Si vous le voulez personne ne vous verra et pour demain à 6 heures si vous le voulez.

Letessier --- C'est bon j'irai.

Le lendemain à 6 h j'étais au jardin des plantes – étant caché je les vis passer tous les deux et se diriger vers la demeure de l'agent Turpot donc j'étais plus rassuré.

10 minutes après je rentrais chez l'agent Turpot.

Le Commissaire Central y était et dit à l'agent Turpot :

Allez donc chercher quelque chose pour boire un coup. Lorsque l'agent Turpot fut revenu le Commissaire Central lui dit :

Veuillez S.V.P nous laisser seuls.

Le Commissaire Central – Voyons M. Letessier vous avez été et vous êtes malheureux et bien je veux vous retirer de la misère je vais d'abord vous donner 10 c. ensuite 60 c. par mois et ainsi de suite. Voici ce que vous aurez à faire. Aux réunions de la Bourse prendre des notes, dans les conférences de Comité etc. prendre des notes.

Si vous découvrez un Complot – nous en avertir illico – nous voulons à tout prix savoir avant la presse ce qui se passe.

Letessier – Mais quoi donc vous voulez que je vende et dénonce mes Camarades.

Le Commissaire – Mais non ce n'est pas comme délateur ni pour dénoncer vos Camarades.

Letessier. Mais c'est pourtant ce que vous voulez me faire faire.

Le Commissaire – Tenez écoutez – Je suis fils d'ouvrier, je suis plus Communiste que vous. Je vous demanderai aussi les noms des anarchistes étrangers venant à Nantes.

Letessier. Enfin M^r Le Commissaire qu'est-ce que vous appelez donc anarchistes ?

Le Commissaire – Vous savez bien comme Caserio par exemple.

Letessier : Enfin c'est bon je réfléchirai.

Comme je sortais il me donna une poignée de mains contenant 2 pièces de 100 sous, j'avais envie de les lancer par-dessus le parapet mais je me suis dit : mieux vaut me moquer d'eux et me servir de leur galette.

Et voici ce que j'en fis :

Acompte sur mon loyer	3 c.
1 chemise	5
4 litres de vin	2

Total	10
-------	----

Le Citoyen Guerin demande à la Commission de féliciter le Camarade Letessier pour sa conduite et que ce soit soumis au Comité Général du 21 Aout 94 (adopté) à l'unanimité.

Le Secrétaire Adjoint
Blanchard des ajusteurs

Comité général
Séance du 21 août 1894

Président – Charier

Assesseurs - Boishardy, Huchet.

Présents - Blanchard, Ulliac, Regnault, Charrier, Boishardy, Huchet, Rubeau, Dillot, Raguideau, Rochetu, Marlot, Dauly, Lesimple, Cadien, Ribrac, Cléro, Guerin, Edouard, Colombe, Braud, Ollivier, Legoyat, Lechlard, Baulard, Baugars, Templé, Morice, Bonin, Blanchard, Menard, Journé, Maleville, Bretauin, Guerin, Riot, Richard, Ledunois, Goujons, Luters, Letessier, Rambaud, Goulay, Châles, Rousselot, Lagarde, Berthier, Lamandé, Lepalmec, Vallet, Portais, M^{me} Crosnier, Juguet, Chevé, Bazile, M^{lle} Fortineau, Lemarchand, Guerif,

Excusés – Desourme, Couronne, Paon, Pouzelgues, Neau, Nias, Auffray, L. Lecoq, Tulève, Chauvière, Guinet (forgeron), Hougmard, Niel, Le Biboul, Chenouin, Barbier, Guinet, (Tabacs) Brasseur.

Le Secrétaire adjoint donne connaissance du procès-verbal de la commission exécutive relativement au sujet de l'affaire Letessier.

Le Camarade Letessier présent donne au Comité général les explications nécessaires devant avertir la classe ouvrière des bassesses de la police.

Un vote unanime de remerciements lui est accordé pour sa conduite digne d'un prolétaire.

Le camarade Chevé demande rectification du procès-verbal de la commission exécutive ayant trait à sa démission à la trésorerie il dit que s'il a parlé des quelques sommes perdues ce n'est qu'entre camarades et non officiellement il ne donne sa démission que par surcharge de travail.

(Cette rectification est adoptée)

Lettre du Camarade Noel de Bordeaux.

Il est décidé de lui envoyer de suite les 20 c. déjà voté précédemment.

Election d'un Trésorier en remplacement du Citoyen Chevé démissionnaire.

Votants 51 –

Blanchard (des ajusteurs)	48 – élu
(Modeleur) Richard	1
Louis	1
Bulletin blanc	1
	<hr/>
Total	51

Le citoyen Lamandé est élu Secrétaire adjoint en remplacement du citoyen Blanchard nommé Trésorier de la Bourse du Travail.

Les Menuisiers proposent à la Bourse de voter des fonds pour le Camarade Dupré – victime des menées patronales –

Après quelques discussions la somme de 20 c. lui est allouée.

Les citoyens Templé et [illisible] proposent 20 c. pour les Grévistes de Graissessac et les Maçons Grévistes de Rennes – adopté.

Au sujet de la Caisse des Grèves le citoyen Lepalmec fait ressortir que les Syndicats devraient tous sans exception y adhérer.

Regnault dit que cela est très dur que de faire payer 0^f.10 de plus par mois aux syndiqués et que cela en fait disparaître beaucoup de membres des syndicats.

Ledunois dit que pour Dupré cela doit regarder les Menuisiers car ils sont assez nombreux.
Malville – Cela se peut mais je ferais remarquer au Camarade Ledunois que la dernière Grève sur 7000 c. en caisse nous en avons dépensé 9000 c.

Blanchard dit que l'on ne doit pas regarder si l'intéressé est d'un syndicat versant ou ne versant pas à la caisse des Grèves – il ne faut dans ce cas ne regarder que la question humaine l'incident est clos.

La Séance est levée à 11h

Le Secrétaire adjoint

Blanchard des ajusteurs

Commission exécutive du 28 août 1894

La séance est ouverte à 8h ½

Présidence du Citoyen Hougmard,

Étaient présents,

Lesimple, Lamandé, Lagarde, Rochette, Riot, Hougmard,

Excusés, Malville et Paon.

Le citoyen Colombe donne lecture de la correspondance,

Lettre du syndicat des Gallochiers désignant le Citoyen Boulard Délégué à la Bourse du travail en remplacement du Citoyen Gaudran (adopté).

Colombe donne lecture d'une liste de souscription, du syndicat des Ouvriers de la poudrerie d'Angoulême

Blanchard, on pourra en distribuer au Délégué de la Bourse.

Colombe donne lecture de la Circulaire du Comité du Monument Benoit-Malon (renvoyé au Comité général)

Lettre du syndicat des Mineurs de Graissessac remercient la bourse du travail de Nantes de l'envoi de 20 francs

Lettre de M^r Martin imprimeur faisant connaître ses prix courants pour les imprimés de la Bourse Colombe propose d'envoyer la question au Comité général (adopté)

Le citoyen Colombe, donne lecture d'une lettre du Citoyen Marpeaux, quoique personnel dit Colombe elle intéresse bien tous les camarades.

Le citoyen Marpeaux demande au citoyen Colombe si il veut bien se charger de placer des brochures à son bénéfice.

Blanchard - on pourrait toujours en faire venir on trouvera toujours le moyen de les écouler,

Après une réplique Colombe en fera venir 5 N^{os}.

Lettre de la Bourse du travail de Milan (Italie) invitant la Bourse du Travail de Nantes à l'inauguration de la Bourse du Travail de Milan.

Plusieurs citoyens disent que c'est le Meilleur Moyen de nous fraterniser avec nos camarades étrangers.

Colombe propose d'envoyer la carte de la bourse comme salut fraternel et d'écrire en ce sens (adopté)

Offres de M. Poisson d'une série de volumes pour la bibliothèque de la Bourse. Colombe dit que M^r Poisson n'exige pas le paiement content

Blanchard – dit que notre bibliothèque laisse beaucoup à désirer, Colombe propose de nommer un rapporteur pour en faire la proposition au Comité général.

Le Citoyen Blanchard est nommé rapporteur

M. Poisson offre également à la Bourse le Dictionnaire de la langue Française il demande de 80 à 85 francs on pourrait le mettre en loterie en faire 500 billets à 0^f50 centimes chaque, le surplus serai pour la Bourse nous pourrons toujours trouver à placer ces billets dans nos syndicats (la proposition sera faite au Comité général.

Colombe – au dernier Comité général il a été décidé que chaque commission nommerait son secrétaire.

Mais aucune Commission ne l'a fait cependant la Commission de Contrôle devrait être ici, elle doit contrôler tous les travaux de toutes les Commissions et faire des rapports au Comité général et elle ne le fait pas

Il y a aussi la Commission des statistiques qui ne fonctionne plus du tout cette commission avait été convoquée ces jours derniers seul le Citoyen Tulève s'est présenté.

Le Citoyen Blanchard demande que les Commissions des finances et de contrôle soient convoquées pour le vendredi 31 août pour règlement de compte du Trésorier (adopté)

Colombe- dit que la commission exécutive doit se réunir le 11 septembre et le Comité général le 18 du même mois dans ce moment-là nous seront en plein Congrès je demanderai que la Commission soit remplacée par le Comité général à moins d'avis contraire.

La séance est levée à 9h1/2

Le secrétaire adjoint

Charles Lamandé

Comité général
Séance du 11 septembre 1894

Présidence du citoyen Béty

Assesseurs. Maumesson, Huchet,

Présents : Blanchard, Charrier, Boishardy, Desourme, Bety, Huchet, Maumesson, Rochette, Charenton, Cadieu, Louis, Ribrac, Martin, Chaussepied, Bras, Guérin, Colombe, Etienne, Braud, Olivier, Hougmard, M^{lles} Lepuis et Maisonneuve, Lechlard, Boulard, Templé, Plantard, Bretauière, Guérin, Niel, Riot, Richard, Ledunois, Rambaud, Bouchereau, Denis, Le Biboul, Lagarde, Berthier Jean Tersiguel, Lamandé, Lepalmec, Vallée, Portais, M^{mes} Crosnier et Leglouare, Juguet, Guenet, Douillard, Rolin, David, Dudot, Peltier, Riou, Chevé, Blin, M^{lle} Fortineau, Le Maho, Guérif.

Excusés : Martin, Paon, Dauly, Lesimple, Marchand, Tuton, Tulève, Chauvière, M^{lle} Bozec, Legoyat, Malville, Merveilleux, Tuters, Chauveau, Carric, Le Saux, Brasseur.

Le Citoyen Colombe donne lecture de la correspondance du Camarade Lepré accusant réception de 20 francs voté par la bourse du Travail

Chevé ne comprend pas du tout cette question il croyait que c'était une souscription des syndicats qui devaient faire le comble de ses 20 francs. Richard fait remarquer que le Citoyen Maillet avait dit qu'il fallait prendre la somme sur la caisse de la Bourse et ensuite faire appel aux syndicats pour rembourser les 20 francs à la caisse de la bourse
Ensuite l'accord est établi.

Lettre du syndicat des Typographes

Chevé parle en leurs noms il demande qu'une commission s'abouche avec la Commission exécutive il émet le vœu qui est adopté

Lettre de St Nazaire soumettant la conduite déplorable d'un nommé Morillon délégué à la bourse du Travail de St Nazaire qui a commis des indécrotesses vis à vis de cette bourse.

Lettre d'un Syndicat expulsant un de leur membre et délégué à la bourse du Travail.

L'ordre du jour appel le compte rendu de la fête du 10 Juin

Chevé dit que s'est a la commission de la fête de donner le compte rendu. Blanchard dit que s'est le Trésorier qui avait tout entre les mains par conséquent c'est donc a lui de donner le compte rendu de la fête. Chevé : Je n'ai aucun compte ici je vais les chercher chez moi.

Le Citoyen Colombe donne lecture d'une lettre du syndicat des broisseurs réclamant la hampe de leur drapeau qu'ils ont prêtés pour la fête du 10 Juin.

Chevé arrive et donne le compte rendu de la fête une violente discussion s'engage entre plusieurs délégués. Ledunois proteste contre la note (Eспенon) de 16 francs pour recevoir des invités de St Nazaire

Chevé dit que c'est la bourse qui les a invités et qu'il était de notre devoir de leurs donner l'hospitalité. Templé c'est une politesse que nous leurs avons faite et je l'approuve.

Ledunois – Il y a aussi des frais de voiture. Lepalmec proteste contre de pareilles accusations.

Une discussion s'engage entre Cadieu et Blanchard Colombe et Ledunois. Blanchard dit qu'il a fait son devoir en qualité de secrétaire.

Portais vous vouliez des honneurs. Blanchard, non je ne voulais pas d'honneur, je n'ai fait que mon devoir je voulais que la fête soit menée avec éclat et entrain digne des travailleurs.

Chevé : au sujet de la voiture dit que c'est lui qui a pris la voiture et il ne croit pas avoir mal fait car a une heure du matin avec 900 francs dans sa poche il est plus prudent de se rendre en voiture qu'à pied. (Applaudissements)

Le Président demande que la note Espenon soit payée par la Bourse, la question mise aux voix est adoptée. Lepalmec fait appel à tous les travailleurs Syndiqués au sujet de la caisse de résistance dont il est l'initiateur car elle est l'appui de tous les ouvriers victimes de la vindicte patronale.

Riou donne lecture du rapport de la commission de contrôle.

Richard au nom de la commission des finances fait connaître l'avoir en caisse jusqu'au 31 août 1894.

Chevé demande au Comité général d'envoyer un délégué au Congrès de Nantes représentant la bourse du Travail.

Le citoyen Colombe est désigné pour le Congrès.

Chevé propose une rétribution de 5 francs par jour, la somme de 40 francs pour 8 jours est adoptée.

M^{me} Crosnier dit que le Citoyen Portais devait envoyer une lettre d'excuses à la commission du Congrès pour une parole grossière lancée dans une séance ultérieure. Portais dit qu'il a fait oublier et assure le Comité général de ses bonnes intentions.

Colombe demande au Comité général de n'accorder la grande salle de la bourse a aucune commission ni sociétés pendant tout le congrès jusqu'au 23 septembre (Adopté)

Le Maho au nom des vendeurs de journaux demande au Comité général de baisser le prix du bulletin de la bourse a 0,05 centimes ils les vendront comme les autres journaux et ils en vendront le double (Adopté)

Le Citoyen Colombe au nom des vendeurs de journaux dit que la direction du petit journal ne paie pas le prix des autres journaux de Paris et les vendeurs se sont décidés de cesser la vente si on ne leur accorde satisfaction. Colombe dit que toute la classe ouvrière le comprendra et cesseront la lecture du petit Journal.

Colombe dit que M^r Poisson nous offre le Dictionnaire Littré non pour le mettre en loterie mais nous auront tout avantage à faire 500 billets à 25 centimes le bénéfice en sera pour la bourse car M^r Poisson ne réclame que 85 francs.

Il offre également à la bourse une série de volumes montant à 38 francs 50 pour notre bibliothèque après un échange de paroles l'acquisition est adoptée.

Colombe dit qu'il y a aussi des brochures du Citoyen Marpeaux en vente à la bourse au prix de 50 centimes chaque.

Riou fait appel aux syndicats qui n'ont pas encore acquittés le montant de leurs boîtes aux lettres. Blanchard et Colombe proposent d'envoyer une circulaire aux syndicats intéressés. (Adopté)

Le citoyen Juguet (des Tabacs) est élu membre de la commission de Questure en remplacement du citoyen Lamandé nommé Secrétaire Adjoint.

Colombe propose de nommer 7 candidats au Conseil National pour être présentés au Congrès.

Sont élus.

Lepalmec, Colombe, Blanchard, Chevé, Louis, M^{me} Crosnier, Ledunois

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire Adjoint

Ch. Lamandé

Commission exécutive et du Congrès réunie

Séance du 13 septembre 1894

La séance est ouverte à 8h1/2

Sous la Présidence du citoyen Lepalmec

Etaient présents de la commission exécutive

Auffray Béty, Guinet (des Tabacs), Lepalmec, Lesimple, Lamandé,

Louis, Lagarde, Rochette, Riot.

(Excusés) Malville et Paon

Le citoyen Brasseur secrétaire de la commission du Congrès donne lecture du procès-verbal de la précédente séance de la commission du Congrès, à laquelle s'est produit un incident entre Colombe et Ledunois, où le citoyen Colombe refuse de représenter la Bourse du travail au Congrès de Nantes, Colombe dit qu'il maintient ce qu'il a dit et qu'il ne veut pas représenter la Bourse du Travail au Congrès ni être Candidat au Conseil National.

Le Biboul fait remarquer que le citoyen Colombe doit conserver son mandat dont il a été chargé par tous les travailleurs et croit qu'il reviendra sur sa décision.

Colombe dit qu'il ne refuse pas de représenter les Travailleurs au Congrès c'est à dire les syndicats dont il a un mandat, mais pour la Bourse il ne veut pas revenir sur ce qu'il a dit.

Chevé s'étonne de la question qui ne devait pas être discutée ici ce soir.

Tulève dit que Colombe ne doit pas faillir à son devoir pendant le Congrès il ne doit pas se retirer il doit prendre sa place Lundi au Congrès comme il en a été décidé et qu'il ne doit y avoir aucune division entre nous, le Citoyen Tulève, c'est pourquoi je demande ici ce soir en réunion Plénière que le Camarade Colombe maintienne son mandat comme il en a été décidé et chargé par la Majorité des Travailleurs.

Chevé ne comprend pas du tout comment le Camarade Colombe peut ainsi refuser si catégoriquement le mandat qu'il a accepté mardi dernier au Comité général et il prie le Camarade Colombe de revenir sur sa décision.

Ledunois regrette ses paroles et veut bien les rétracter si le Camarade Colombe veut bien en faire autant.

Colombe accepte de représenter la Bourse, mais ne veut pas être Candidat au Conseil national.

Lepalmec fait remarquer que le camarade Colombe ne doit pas à la veille du congrès refuser de prendre le mandat dont il est investi par le Comité général.

Après quoi le citoyen Colombe cède aux insistances de toute l'assemblée (l'incident est Clos)

Ensuite la parole est à la commission du congrès

La séance est levée à 10h1/2

Le Secrétaire Adjoint

Ch. Lamandé

Commission exécutive
Séance du 9 octobre 1894

Président Lesimple

Etaient présents, Béty, Dudot, Hougmard, Lesimple, Lamandé, Lagarde, Malville, Rochette, Riot,

(Excusé) Paon,

Lecture de la correspondance ; lettre de la Chambre syndicale des Modeleurs désignant le camarade Tulève en remplacement du camarade Richard, démissionnaire, lettre du Syndicat des Mécaniciens de Lyon datée du 22 août partie le 30 arrivée à Nantes le 31, Blanchard, donne lecture d'une proposition de la Bourse du Travail de St Nazaire pour organiser une caisse de Grève, une Commission de 3 membres est nommée pour étudier la question.

Sont élus : Malville, Hougmard et Rochette

Blanchard – donne connaissance, au nom du Comité du monument Benoit Malon, des listes de souscription il est décidé qu'une quête sera faite à la sortie du Comité général.

Proposition des citoyens Baron et Déjoues, Charpentiers, à la Bourse du Travail au sujet des tables qui ont servi pour le Congrès, ils demandent 35 francs pour le tout en place, il est décidé, que la question sera traitée au bulletin par le Citoyen Blanchard, nommé rapporteur à cet effet,

Colombe fait la proposition d'envoyer une délégation auprès de M^r le Maire pour demander l'agrandissement de la Bourse, car dit-il un locataire ne demande pas mieux que de résilier son bail pour cause de décès, sont nommé : Blanchard, Malville, et Riot,

Colombe, dit que plusieurs Syndicats réclament les procès-verbaux des séances du Jeudi et Samedi du Congrès où le citoyen Lhermite était le secrétaire.

Colombe, dit que Lhermite a tout emporté avec lui et toutes les demandes sont restées vaines,

La séance et levée à 9h 50

Le secrétaire adjoint

Charles Lamandé

Comité général
Séance du 16 octobre 1894

Présidence, du citoyen, Josselin,
Assesseurs ; Raguideau, et Huchet,

Etaient présents ; Blanchard, Boishardy, Desourme, Lepré, Béty, Huchet, Raguideau, Maumesson, Rochette, Lesimple, Ruelland, Louis, Ribrac, Lecoq, Guerin, Colombe, Braud, Ollivier, Hougmard, M^{lle} Lepril, Lechlard, Boulard, Plantard, Malville, Riot, Ledunois, Gougeon, Rambeaud, Chauveau, Goulay, Châles, Lagarde, Berthier, Lamandé, Carrie, Lepalmec, Portais, Robin, Branchu,

(Excusés-)- Paon, Etienne, Merveilleux, Chénorio, Vallée,

Le citoyen Malville fait observer que les appels restent sans écho et que les délégués ne font pas leur devoir, il parle des délégués des Tabacs, en disant qu'ils ont donné leur démission au sein de la Commission exécutive, par conséquent on ne doit pas les convoquer.

Lamandé, répond qu'il n'a pas reçu d'avis de les rayer par conséquent il n'est pas de son devoir de rayer aucun délégué sans avis de leur syndicat,

Colombe, donne lecture de la lettre du Syndicat des Tabacs réclamant leur drapeau prêté pour le Congrès.

Lettre des Camarades Brasseur et Chevé des Typographes, donnant leurs démissions de délégués à la Bourse du Travail

Blanchard, donne connaissance du compte rendu de la visite qui a été faite à M^r le Maire qui avait pour but l'agrandissement de la Bourse du Travail, il donne lecture, également de son rapport concernant les tables qui ont servi au Congrès de Nantes offerte au prix de 35 francs, (Adopté).

Le citoyen Portais demande rectification au procès-verbal du Comité Général du 11 Septembre où il est dit (vous vouliez des honneurs) il proteste contre ces paroles en disant qu'il n'a jamais dit ces paroles.

Lamandé dit que ces paroles ont été lancées si ce n'est par le citoyen Portais c'était de son voisin car si elles n'avaient pas été prononcées elles n'auraient jamais figuré au procès-verbal.

Blanchard, dit qu'il ne se rappelle pas au juste, mais il croit que ces mots ne lui ont pas été lancés.

Le citoyen Portais, proteste également où il est dit au même procès-verbal (en réponse à M^{me} Crosnier pour la lettre d'excuses, il dit qu'il n'a jamais parlé d'envoyer de lettre d'excuses, car il les avait faites verbalement en rétractant ses paroles (l'incident est clos).

Ledunois demande au Comité Général où en est rendue la question de la Caisse de résistance Lepalmec.

Il lui est répondu que les Syndicats n'ont pas encore répondu.

Le citoyen Colombe dit que les Bulletins de la Bourse ne se vendent pas malgré l'appel continu fait aux Syndicats, personne ne s'en occupe il en reste en quantité dans les bureaux, et cependant ces Bulletins coutent beaucoup d'argent et ne rapportent presque rien, Colombe dit que des délégués dévoués devraient en prendre une quantité pour les vendre à leurs camarades.

Parlant des syndicats l'orateur dit que tous les syndicats devraient prendre un abonnement, et engagent tous les Délégués présents d'engager leurs syndicats à ce sujet.

Blanchard, parle dans le même sens, et voudrait que tous les Camarades y mettent de la bonne volonté, il propose l'un ou l'autre la suppression, ou la vente plus abondante ou le donner pour rien, Colombe s'oppose à ce que le bulletin soit donné pour rien, vaudrait mieux abaisser le prix 0^f05 centimes, et nous verrons si on en vendra d'avantage.

Blanchard appuie cette proposition qui est (adoptée).

Le Citoyen Colombe propose d'augmenter la Commission du Bulletin de quatre membres de plus.

Sont élus : Ledunois, Malville, Branchu, Boishardy

Le citoyen Malville donne connaissance de son rapport (proposition de la Bourse du travail de S^t Nazaire) qui a pour but la création d'une Fédération Régionale de tous les Départements de l'ouest, Le rapporteur, dit qu'il n'est pas du tout de cet avis, car cela sèmerait la division dans les organisations ouvrières

Le Citoyen Colombe est du même avis, la question mise aux voix est repoussée,

Ledunois demande où en est la Commission des Règlements, dans ses travaux Lepalmec n'est pas d'avis de réviser les règlements car dit-il ils ont été approuvés par la municipalité et la Bourse lors de la création.

Ledunois demande à quoi sert la Commission des finances, porter au Règlement, il voudrait que la Commission de Contrôle soit la seule et demande la suppression de ladite Commission des finances il dit que la Commission de Contrôle fera un rapport au prochain Comité général à ce sujet.

Le citoyen Colombe dit que la commission de contrôle doit tout contrôler les travaux de la Bourse et en faire des rapports au Comité Général.

Le citoyen Gougeon demande au Comité général de vouloir bien penser aux Mouleurs Grévistes de Nantes, le Trésorier consulté à ce sujet dit qu'il ne reste que 17^f50 en caisse, la somme de 17^f50 mise aux voix pour venir en aide aux Mouleurs est adoptée,

Colombe dit qu'il avait été décidé à la commission exécutive qu'une quête serait faite pour le Monument Benoit Malon à la sortie du Comité général, il propose de la faire pour les Mouleurs grévistes de Nantes (adopté)

La séance est levée à 10h10

Le secrétaire adjoint
Charles Lamandé

Commission exécutive
Séance du 23 octobre 1894

Présidence du citoyen Lagarde

Etaient présents : Lagarde, Rochette, Lamandé, Lesimple, Béty, Chaussepied, Guérin, Hougmar, d,

Excusés ; Louis et Paon ;

Lecture de la correspondance,

Lettre du syndicat des Mouleurs changeant de délégués à la Bourse du travail.

Le citoyen Colombe donne connaissance de l'invitation de la Bourse du Travail de Lyon, au Congrès scientifique d'hygiène ouvrière qui se tiendra du 27 au 31 octobre 1894 le Citoyen Colombe dit que nous devons nous faire représenter à ce Grand Congrès et annonce que la Commission d'organisation a été plus heureuse que celle de Nantes car ce Grand Congrès a été subventionné par la ville de Lyon.

Il est décidé à la majorité que la Bourse du Travail de Nantes se fera représenter à se Congrès,

Le citoyen Colombe annonce la formation d'un nouveau Syndicat qui prendra pour titre (Syndicat des peseurs Mesureurs Jurés de Nantes)

Lettre du Comité d'action pour l'extension de la Prud'homie avec envoi de liste de pétitions.

Le citoyen Colombe propose de désigner 12 membres pour le Conseil National. Plusieurs noms de citoyens sont mis en avant, sans que ce soit à titre définitif car plusieurs Citoyens désignés n'étant pas présents.

Le citoyen Blanchard donne connaissance des Travaux de la Commission de révision des Règlements, la Commission Exécutive après avoir pris connaissance a adopté les Travaux de ladite Commission sauf une légère modification à quelque Article.

Le citoyen Colombe annonce à la Commission Exécutive la visite de l'ex. Directeur de la Maison Rouxel et Compagnie à la Bourse du Travail d'un air menaçant et rouge de Colère, au sujet d'un article signé (D. Colombe) qui a paru au Bulletin du mois d'octobre, parlant de l'envoyé du dit Directeur (avec les Honneurs dus à son rang) le Citoyen Colombe dit qu'il lui demandait de rétracter ses paroles sur le champ avec toutes les insolences qui lui sont connues

Le citoyen Colombe dit qu'il lui a fait réponse, que si les faits précités n'étaient pas exacts, qu'il était tout prêt à le faire dans le prochain Bulletin et dit qu'il irait au renseignement, et si les faits sont exacts l'article resterait tel.

Le citoyen Lagarde propose de prendre un Courantin pour seconder le concierge et le Secrétaire Général car dit-il par suite de surcharge de travail le secrétaire et le concierge ne peuvent plus quitter la Bourse, car ces citoyens n'ont pas leur poste du matin au soir à arpenter les rues de la ville.

Le citoyen Colombe dit que la dépense n'est pas grande et un Courantin rendrait de grands services, après avoir entendu plusieurs Citoyens, il est décidé qu'il y aura un concours car il faut que le Courantin soit doué d'une bonne intelligence, il est décidé que ce sera le fils d'un syndiqué la proposition est prise en considération et envoyée au Comité Général.

La séance est levée à 10h40

Le secrétaire adjoint

Ch. Lamandé

Commission exécutive
Séance du 13 novembre 1894

Président : Rochette

Etaient présents : Rochette, Béty, Dudot, Hougmard, Lesimple, Lamandé, Louis,

Excusé : Paon

Le citoyen Lamandé donne lecture du procès-verbal de la précédente Séance (adopté)

Le citoyen Colombe donne lecture de la Correspondance

Lettre du syndicat des auxiliaires boitiers désignant le citoyen le Léon, délégué à la Bourse du Travail en remplacement du citoyen Charrier. Démissionnaire.

Lettre du syndicat des peseurs Mesureurs assermentés demandant leur adhésion à la Bourse du Travail et déléguant à la Bourse du travail les citoyens Barrillé et Ricordeau (adopté).

Lettre de la bourse du travail de Parme (Italie) demandant les Journaux de la localité et les statuts des syndicats agricoles

Les ouvriers de l'industrie du Cuir d'Auxerre font savoir qu'ils sont en grève depuis le 5 novembre 1894 avec envoi de souscriptions.

Le citoyen Colombe donne connaissance de la visite que M^e Desfontaines lui a rendue, qui avait pour but d'organiser une conférence à la Bourse du Travail.

Colombe s'appuyant sur le règlement général qui ne permet pas aux ouvriers non syndiqués de prendre la parole ni de faire de conférences par conséquent le droit de faire une conférence lui a été refusé.

Le citoyen Blanchard dit que beaucoup de Syndicats ne font pas leur devoir, c'est à dire ne remplissent pas leurs obligations vis à vis de la Bourse du travail, car beaucoup de Syndicats sont en retard de plusieurs mois et d'autres n'ont rien payé depuis leur fondation.

Le citoyen Lamandé dit que, le jour où il a été nommé délégué à la Bourse du travail, il s'est empressé de se mettre au courant de toutes les communications, et quand il s'est rendu compte par lui-même il a engagé son syndicat à se mettre toujours à jour avec la Bourse du travail, et il dit que tous les délégués de la Bourse doivent en faire autant, pour le bon fonctionnement.

Le citoyen Blanchard propose d'envoyer une circulaire à tous les Syndicats intéressés à ce sujet (Adopté)

La séance est levée à 9 h 40

Le secrétaire adjoint
Charles Lamandé

Commission exécutive
Séance du 27 novembre 1894

Présidence du citoyen Riot

Etaient présents : Béty, Hougmard, Lesimple, Lamandé, Louis, Malville, Rochette, Riot

Excusé Ulliac

Lecture de la Correspondance.

Lettre de la Bourse du Travail de Paris, envoyant à la Bourse du Travail de Nantes deux exemplaires du code pratique des Prud'hommes et autres correspondances concernant la Prud'homie.

Lettre de Tours faisant connaître la grève des couvreurs de cette ville.

Colombe donne connaissance d'une lettre envoyée à Monsieur Le Maire de Nantes le priant de faire remonter le poêle de la grande salle de la Bourse, lettre des hommes de peine de Saumur demandant les statuts du syndicat des scieurs mécaniques et Monteurs en caisses de Nantes, à ce sujet Colombe dit qu'il ne lui reste plus de livrets des syndicats de Nantes et voudrait adresser un appel à tous les syndicats à seule fin de pouvoir satisfaire à toutes les demandes qui lui sont faites.

La proposition Colombe mise aux voix est adoptée à la majorité des voix des membres présents.

Lettre du syndicat des cordonniers du Mans annonçant la formation d'une Bourse du Travail dans cette ville et demandant les Règlements de la Bourse du travail de Nantes et les prix courants de la fabrication de la Chaussure du Syndicats des cordonniers de Nantes.

Le citoyen Riou demande de mettre à l'ordre du jour du prochain Comité général son rapport sur l'exposition de Lyon, adopté.

Le citoyen Blanchard parlant du Bulletin de la Bourse dit qu'il n'est plus possible de faire imprimer le bulletin si les Syndicats n'en prennent pas une quantité, car dit-il après avoir abaissé le prix, la vente n'a pas augmenté et il sera inutile à l'avenir de faire des frais d'imprimerie pour que ces bulletins restent dans les archives.

Blanchard propose un nombre par Syndicat, sans cela il serait préférable de supprimer le bulletin totalement, car par suite de l'augmentation des syndicats la subvention devient insuffisante pour les frais toujours croissants de la Bourse du travail, il insiste et dit que la moyenne de bulletins que les syndicats devraient prendre serait de cinq à dix par Syndicat et suivant le nombre des membres, car dit-il il faut absolument marcher à l'économie. Plusieurs citoyens font des réserves au sujet de leurs Syndicats respectifs.

Le citoyen Colombe dit que les Syndicats ne sont rien dans la Commission exécutive et les délégués formant ladite commission sont ceux qui dirigent la Bourse du Travail et les syndicats n'ont rien à y voir.

Seul le Comité général composé de tous les syndicats où tous les délégués parlant en leurs noms et qui acceptent ou rejettent les travaux de la commission exécutive.

La proposition Blanchard est mise aux voix.

Ont voté pour les citoyens Riot, Béty, Hougmard, Lesimple, Malville, Rochette.

Ont voté contre Lamandé et Louis

Le citoyen Béty propose également de renouveler la commission du bulletin au prochain Comité général, car dit-il seul les citoyens Colombe et Blanchard fonctionnent dans ladite Commission.

La proposition Béty est adopté

La séance est levée à 9 h 45.

Le secrétaire adjoint

Charles Lamandé

Comité général
Séance du 20 novembre 1894

Présidence du Citoyen Rochette
Assesseurs, Josselin et Bidet

Étaient présents, Blanchard, Regnault, Le Léon, Boishardy, Béty, Huchet, Mainvielle, Paon, Pouzelgues, Rochette, Charenton, Bidet, Lesimple, Cadieu, Ruellau, Louis, Ribrac, Cléro,

Guérin, Josselin, Baugars, Gourbi, Plantard, Malville, Bretaudière, Guérin, Niel, Riot, Tulève, Lefèvre, Letout, Letessier, Rambeaud, Bouchereau, Chauveau, Denis, Tullais, Gaulay, Le Biboul, Douillet, Plozeau, Le Saux, Lepalmec, Vallée, Portais, Dudot, Riou, Robien, Barrillé, Ricordeau, Bidet,

Excusés, Lechlard, Boulard, Racin, Lamandé, Carrie.

Le citoyen Colombe donne connaissance de la circulaire de la Fédération des Bourses du Travail désignant comme délégués au Conseil national ouvriers les citoyens Le Biboul, Louis et Colombe. Le Comité de la grève générale désigne également son Délégué le citoyen Blanchard. Le citoyen Blanchard rapporteur de la Commission de révision du Règlement commence la lecture de son rapport. Le citoyen Lepalmec déclare qu'il est complètement impossible dans une simple lecture de se rendre compte exactement de l'utilité de cette révision et demande à ce que ces articles révisés soient inscrits en face des anciens et qu'il en soit envoyé un exemplaire à chaque Délégué

Le citoyen Le Biboul s'associe à Lepalmec et demande que ce soit inscrit au prochain bulletin, de cette façon chaque Délégué pourra étudier le Travail de la Commission.

Le citoyen Tulève ne voit pas pourquoi l'on veut réviser le Règlement si c'est sur la demande de quelques camarades on ne fera que passer son temps à réviser un Règlement que s'il avait été bien suivi n'aurait donné que de bons résultats.

Le citoyen Blanchard après avoir lu l'exposé Général de son rapport donne l'assurance que ce Travail a été très étudié par la commission qui crut ainsi pouvoir le donner de suite à l'approbation du Comité général la proposition Le Biboul et Lepalmec est adoptée.

Le citoyen Blanchard proteste pour la façon dont est rédigé le bulletin et demande à ce qu'il ne soit accepté que des articles de Syndiqués. Une discussion assez vive s'engage entre les citoyens Blanchard, Colombe et Malville qui se termine par l'adoption de la proposition Colombe convoquant la Commission du Bulletin pour le Lundi 26 Novembre, il est voté sur la proposition Malville l'achat d'une serrure pour la conciergerie.

La séance est levée à 9h30

Le secrétaire de séance
Portais

Commission exécutive
Séance du 11 décembre 1894

Présidence du Citoyen Béty

Etaient présents Béty Dudot Guérin Hougmard Lesimple Lamandé Rochette.

Excusés Riot et Louis.

Lamandé donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

Colombe donne lecture de la correspondance.

Lettre de la Bourse du travail de Dijon accusant réception des renseignements que la Bourse du travail de Nantes leur a fourni.

Colombe donne connaissance de la réponse qu'il a faite à la future Bourse du Travail du Mans en leur souhaitant bonne réussite.

La Bourse du travail d'Angers prie la Bourse du travail de Nantes de vouloir bien faire insérer au bulletin un document intéressant la classe ouvrière (Adopté).

Lettre de la Bourse du travail de Rennes faisant la proposition d'un congrès pour la création d'une caisse régionale des grèves.

Les citoyens Colombe et Guérin voudraient qu'un rapport soit fait au Comité général. Colombe est nommé rapporteur.

Colombe annonce à la commission exécutive les noms des candidats à la commission exécutive au nombre de quatre et dit que si les Syndicats n'ont pas répondu avant le 18 le Comité général en désignerait parmi les délégués de la Bourse.

Lettre des Granitiers désignant le citoyen Moreau délégué à la Bourse du travail en remplacement du citoyen Racin démissionnaire.

Lettre du syndicat des Galochiers désignant le citoyen Pouilleau délégué à la Bourse du travail en remplacement du Citoyen Legoyat

Lettre du syndicat des Brossiers désignant le citoyen Désourme à la commission exécutive en remplacement du citoyen Lepré, à ce sujet Colombe dit que Désourme ne fera que remplacer Lepré par conséquent il sera démissionnaire dan six mois.

Colombe dit que la grande salle de la Bourse est bondée toute la journée d'une bande de jeunes gens qui n'ont pour toute occupation que le jeu et le tapage, il demande à la Commission Exécutive de bien vouloir prendre les mesures nécessaires, pour faire cesser cela.

Béty, Guérin, Rochette et Hougmard disent que l'on devrait faire un règlement à ce sujet et le présenter au Comité général (Adopté)

Le citoyen Béty se plaint que les délégués ne se présentent pas à toutes les réunions et demande que les Syndicats soient avisés et qu'ils devraient remplacer les délégués qui manqueraient à trois réunions consécutives. Il est demandé qu'un relevé soit fait de tous les délégués qui auraient manqués aux réunions et que leurs syndicats soient avisés aussitôt, la question est renvoyée au Comité général.

La séance est levée à 9h45.

Le Secrétaire adjoint

Ch. Lamandé

Comité général
Séance du 18 décembre 1894

Présidence du citoyen Lesimple

Assesseurs Cadieu et Ruellaud

Étaient présents : Blanchard, Régnault, Le Léon, Désourme, Béty, Huchet, Dillot, Rochette, Charenton, Lesimple, Cadieu, Ruellaud, Louis, Ribrac, Lucas, Guérin, Colombe, Hougmard, Moreau, M^{lle} Lepril, Malville, Bretauière, Niel, Riot, Tulève, Rambaud, Denis, Chauveau, Teillais, Gaulay, Lagarde, Garnaveau, Lamandé, Carric, Lesaux, Lepalmec, Vallée, Portais, Riou.

Excusés : Paon, Pouzelgues, Cléro, Chauvin, Plantard, Letessier, Le Biboul.

Absents : Ulliac, Tessier, Martin, Harel, Joyaux, Joreau, Boishardy, Juvin, Rubeau, Couronné, Douillard, Mainvielle, Wagner, Pavageau, Raguideau, Maumesson, Vallée, Josselin, Hory, Guitard, Lerudulier, Maillet, Neau, Nias, Bidet, Lecron, Marsat, Gasnier, Gillard, Lediscorde, Dauly, Bras, Marchand, Titon, Corgnier, Lecoq, Chauvière, Weslin, Perrin, Daudot, Etienne, Braud, Ollivier, Lechlard, Boulard, Pouilleau, Beaugars, Gourbil, Bretesché, Buisson, Marchand, Templé, Morice, Bouin, Blanchard, Ménard, Richard, Legars, Guérin, Lenouveau, Chevalier, Goujeon, Merveilleux, Enters, Lebaillif, Bouchereau, Leroyer, Bocard, Conan, Douillet, Ploteau, Boëffard, Colonnier, Darnezeis, Châles, Lecoze, Flécher, Lecomte, Ledoeuff, Rousselot, Berthier, Tersiguel, M^{me} Crosnier, M^{me} Leglouare, Juguet, Guinet, Douillard, Nolin, David, Cathelineau, Dudot, Peltier, André, Pesseron, Robin, Minier, Branchu, Blin, Trochard, L'échappé, M^{me} Fortuneau, Lemaho, Guérif, Barrillé, Ricordeau, Cuguen.

Le citoyen Colombe annonce la mort du citoyen Boishardy délégué des brossiers à la Bourse du Travail, nous avons perdu dit Colombe un dévoué camarade, un des fondateurs de la Bourse du Travail que tous les délégués regretteront la perte.

Le citoyen Tulève ajoute que nous devons nommer une délégation aux obsèques du regretté Boishardy que nous ferons un devoir d'assister.

Plusieurs citoyens prennent la parole à ce sujet et une discussion s'engage entre Tulève, Blanchard et Colombe. Tulève voudrait que la délégation soit officielle et que la bannière de la Bourse soit placée en tête de cette délégation.

Le citoyen Blanchard réplique et dit que nous devons laisser la liberté à chaque délégué d'assister aux obsèques de Boishardy, comme bon leur semblera et que la Bannière de la Bourse reste hors de cette sorte de manifestation.

La proposition Tulève, mise aux voix est repoussée ensuite il a été décidé qu'une délégation se rendra aux obsèques sans emblème ni autre insigne.

Le citoyen Colombe donne connaissance du rapport de la commission exécutive concernant l'élection de ladite commission et dit qu'il n'y a que six syndicats qui ont répondu à la circulaire qui leur a adressée à ce sujet il propose de nommer une commission de trois membres pour choisir parmi les délégués de la Bourse du Travail cinq candidats à la commission Exécutive.

Sont nommés membres de cette commission les citoyens Ribrac, Béty, Rambaud.

Le citoyen Riou monte à la tribune pour donner lecture de son rapport sur l'exposition de Lyon.

Le citoyen Tulève demande le renvoi à une autre réunion, adopté.

Ensuite le citoyen Riou lit son rapport de la commission de contrôle. Une discussion s'engage au sujet des commissions de la Bourse.

Le citoyen Colombe blâme énergiquement les commissions qui ne font pas leur devoir et critique le rapport du citoyen Riou qu'il trouve incomplet et voudrait qu'une deuxième commission soit nommée pour passer en revue les travaux de toutes les commissions jusqu'à ce jour.

Le citoyen Lepalmec proteste, la proposition Tulève mise aux voix est repoussée et le rapport du citoyen Riou est adopté.

Le citoyen Tulève demande pourquoi le bulletin n'a pas paru avant la séance du Comité général.

Le citoyen Blanchard répond qu'il n'est pas une machine à tout faire, après sa journée de dix heures il ne peut pas faire grand-chose, il est le seul de la commission du Bulletin, et par conséquent il n'y a pas de commission du Bulletin.

On passe à l'élection de la commission exécutive Tulève fait remarquer que la salle se vide et que l'on n'est pas en nombre, il demande l'ajournement en une séance extraordinaire le 8 janvier 1895 adopté.

Colombe donne lecture du rapport de la commission exécutive propose un règlement pour les ouvriers sans travail, Colombe dit que ce règlement ne viserait pas les ouvriers dignes d'estime, mais une bande de jeunes tapageurs qui remplissent la grande salle à jouer aux cartes du matin au soir, ce rapport est combattu par Tulève, Lepalmec, Blanchard et Béty qu'ils voudraient qu'il serait imprimé et affiché dans l'intérieur de la Bourse ce rapport est adopté.

Lettre des ajusteurs réclamant les comptes financiers de la Bourse. Le citoyen Colombe que les comptes de fin d'année n'étant pas définitivement terminés, il ne peut quant à présent donner un compte définitif.

Le citoyen Malville demande où en est la question du congrès de Nantes au sujet du rapport officiel, car il voudrait que tous les syndicats qui ont versé pour le congrès reçoivent le rapport gratuitement.

Le citoyen Colombe répond qu'il a été bien entendu que tous les syndicats qui auraient répondu à l'appel de la commission d'organisation pour combler le déficit auraient seuls reçus gratuitement le rapport officiel.

Les délégués quittent la salle la question Malville en est restée là.

Le citoyen Colombe donne lecture de l'ordre du jour Béty adopté par la Commission exécutive.

Le citoyen Béty donne l'ordre du jour suivant
Il demande que pour le comité général du 18 décembre qu'il soit fait une liste de tous les délégués qui sont absents depuis trois réunions consécutives et qu'il soit écrit aux syndicats dont ils font partie en leur faisant observer que leurs délégués ne remplissent pas leurs mandats et qu'ils leur fassent des observations ou les remplacer Béty.

La séance est levée à 11 Heures 40

Le secrétaire adjoint
Charles Lamandé

Commissions exécutive
Et de l'administration
Séance extraordinaire du dimanche 30 décembre 1894

Cette réunion avait pour but l'envoi d'une délégation à la Mairie pour la visite du jour de l'an, quelques Citoyens n'étant pas d'avis d'une délégation, le Citoyen Tulève fait observer qu'une Délégation est obligatoire vu que nous sommes subventionnés par la municipalité, il entre dans de longs détails au sujet de la visite de l'an dernier qui n'a pas été inutile et il voudrait que cette année il en soit de même.

Les citoyens Guérin et Colombe sont du même avis.

Après quelques paroles échangées il est décidé qu'une Délégation irait officiellement à la Mairie le jour de l'an

Les citoyens Tulève, Lagarde et Guérin sont désignés pour la délégation.

Citoyen Colombe donne connaissance d'une lettre du Congrès des conseillers prud'hommes ouvriers et dit que le compte rendu des travaux du Congrès des 7, 8 et 9 octobre dernier est à la disposition des intéressés au prix de 0,50 centimes, quelques membres des conseillers prud'hommes étant présents disent qu'il serait de notre devoir d'avoir ce compte rendu qui nous rendrait de grands services.

La commission exécutive décide d'en faire venir une douzaine d'exemplaires

Le citoyen Malville se plaint que le règlement concernant la porterie n'est pas respecté et demande à la commission exécutive de bien vouloir prendre les mesures les plus rigoureuses pour respecter tous les règlements en général de la Bourse du travail notamment celui concernant le Bureau de Porterie.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire adjoint
Charles Lamandé

Comité général extraordinaire
Séance du 8 janvier 1895

Président Cadieu.

Assesseurs Ribrac Ruélland.

Sur l'invitation du Secrétaire général il est procédé, en l'absence du citoyen Lamandé à l'élection d'un secrétaire de séance. Le Citoyen Le Biboul est désigné.

Le Citoyen Colombe donne lecture de trois lettres d'excuses provenant des citoyens Lamandé Léon et Carré.

Lettre des Typographes avisant le Comité général de la candidature du citoyen Branchu à la commission exécutive. L'ordre du jour de la Séance portant spécialement sur les Elections de toutes les commissions dont les pouvoirs étaient expirés il est procédé à l'élection de trois Scrutateurs.

Sont élus : Béty Lesimple et Portais.

Les citoyens Malville et Tulève font des observations au sujet de la non réception du Bulletin par certains délégués.

Après explications fournies par le secrétaire Général, les deux camarades comprennent que la poste seule doit en être rendue responsable.

On passe immédiatement aux élections.

Résultats Commission exécutive

Pour un an : Apert des menuisiers par 34 voix. Goujon des manœuvres métallurgistes par 36 voix Guérin des Ferblantiers boîtiers par 39 Hocnard des plâtriers par 36. Huchet des Camionneurs par 38. Isambart des Couvresseurs par 36 Leléon des Auxiliaires boîtiers par 39 Maillet des chemins de fer par 38 Pouzelgues des chapeliers par 34 Rigneau des ajusteurs par 37, Tulève des modeleurs par 38. Pour six mois Desormes des brosseurs par 44 voix en remplacement de Lepré démissionnaire.

Commission de contrôle

2^{ème} tour de scrutin : Branchu des Typographes par 16 voix, Dudot des tapissiers par 11 voix, Martin des auxiliaires boîtiers par 11, Malville des menuisiers par 19.

1^{er} tour de Scrutin : Ribrac des corroyeurs par 30 voix.

Questure

2^{ème} tour de Scrutin : Béty des Camionneurs par 11 voix, Bras des cordiers par 10 voix

2^{ème} tour de Scrutin : Brault des frappeurs par 24 voix

2^{ème} tour de Scrutin : Desormes des brosseurs par 15 voix. Juguet des Tabacs par 11 voix. Péneau des modeleurs par 13 voix.

Propagande

1^{er} tour de Scrutin : Blanchard des ajusteurs par 23 voix, Colombe des forgerons par 31 voix

2^{ème} tour de Scrutin : Garnavaux des serruriers par 14 voix.

1^{er} tour de Scrutin : Le Biboul des peintres par 33 voix.

2^{ème} tour de Scrutin : Malville des menuisiers par 17 voix.

1^{er} tour de Scrutin : Ribrac des corroyeurs par 32 voix, Tulève des modeleurs par 36 voix.

Bulletin

2^{ème} tour de Scrutin : Branchu des Typographes par 37 voix.

1^{er} tour de Scrutin : Le Biboul des peintres par 33 voix.

2^{ème} tour de Scrutin : Maillet des chemins de fer par 17 voix, Portais des Sculpteurs par 16 voix

1^{er} tour de Scrutin : Tulève des modeleurs par 24 voix.

Après l'élection le citoyen Tulève lit un rapport relatif à la visite faite au Maire le jour de l'an au nom de la commission exécutive. Ce rapport soulève quelques objections de la part des citoyens Martin Lepalmec et Le Biboul. Cependant les élections ayant quelque peu fatigué les délégués la séance est levée à 11 heures avant qu'aucune sanction ait été donnée à ce sujet.

Le Secrétaire adjoint de séance
A. Le Biboul

Commission exécutive
Séance du 15 janvier 1895

Président Béty

Présents. Béty, Garnavaux, Hougmard, Louis, Lepalmec, Rochette, Desourmes, Apert, Goujon, Guérin (des Boîtiers) Hocmard, Huchet, Tulève.

Absents : Guérin (des Ebénistes), Guinet, Lesimple, Isambart, Leléon, Maillet, Rigneau, Pouzelgues

Excusé : Lamandé.

Garnavaux demande que tout membre de la commission qui manquera trois réunions consécutives soit signalé au comité Général. Le Secrétaire Général annonce que les tableaux qui sont dans la grande salle ont été fait spécialement pour cela. Plusieurs membres constatent l'absence de plusieurs des membres de la commission de contrôle et protestent contre leur absence.

Colombe répond que le tour de rôle revenait aux citoyens Dubot et Malville. Leur absence sera signalée au procès-verbal.

Lettres des Outils en bois et des Tapissiers pour le changement de leurs délégués.

Lettre du Secrétaire Général à la bourse du Travail de Rennes (approuvée).

Lettre à Lyon pour l'achat de 12 comptes-rendus du Congrès des prud'hommes. Sur la proposition du citoyen Apert il est décidé que ces brochures seront données gratuitement aux conseillers Prud'hommes ouvriers et que le prix (6 francs) serait porté au compte des élections.

Lettre de Boulogne sur Mer concernant l'abonnement au manuel des conseillers Prud'hommes au prix de 5 francs par an. Lettre de la revue socialiste demandant à ce que l'on prenne un abonnement au prix de 6 francs par semestre. Les ressources de la Bourse ne le permettant pas ces deux propositions sont rejetées.

Lettre de la question Sociale.

Il est décidé de prendre un almanach de 1895 pour la bibliothèque au prix de 1^f 50^c.

Liste de souscription de la fédération socialiste Toulousaine. La Bourse ne peut personnellement y donner suite.

Affaire Matard : Le Secrétaire général donne connaissance de la visite de M. Matard qui venait chercher deux ouvriers carriers et qui prenait l'engagement de faire de l'un d'eux un chef de chantier et d'intéresser ses ouvriers dans les bénéfices. Il dit qu'il a été joué par les ouvriers qui se sont présentés et donne lecture de la correspondance échangée.

La commission exécutive approuve la conduite du Secrétaire général et le charge d'écrire au Syndicat des Carriers pour lui signaler le fait et l'inviter à rembourser les frais de lettres et de dépêches échangées.

Lettre du citoyen Potel des tailleurs d'habits d'Alger. Cette lettre devra être insérée au Bulletin. Lettres des conditions passées entre les patrons et ouvriers couvreurs à la suite de la grève. Renvoyé au Bulletin.

Lettre de Cordier secrétaire de la Fédération des Bourses du travail concernant le projet de loi élaboré pour la reconnaissance d'utilité publique en vertu de la décision du Congrès de Lyon.

Colombe rappelle la décision du Congrès et pense que ce projet doit être étudié immédiatement et qu'il soit nommé un rapporteur pour le Comité général.

Lepalmec déclare qu'en principe il repousse toute ingérence de loi, mais que néanmoins il reconnaît que les Bourses ayant besoin de Subventions sont forcées de subir la tutelle des municipalités.

Tulève également préférerait les Bourses libres, indépendantes, mais devant les nombreuses dépenses que nécessite leur fonctionnement il reconnaît que cela est impossible. Aussi est-il partisan de la reconnaissance d'utilité afin que les municipalités soient tenues de créer des Bourses partout où il y a des organisations et que les subventions soient assez élevées pour que les Syndicats n'aient pas un centime à déboursier.

A l'unanimité la Commission après quelques observations donne un avis favorable à la proposition et désigne le Citoyen Lepalmec comme rapporteur.

Lettre de Limoges annonçant l'envoi du premier numéro de leur journal et divers renseignements au sujet du 7^{ème} Congrès national.

Colombe dit qu'il n'a pas reçu le numéro annoncé.

Lecture des mandats de pouvoir donnés aux citoyens Maillet pour la fédération des chemins de fer et Tulève pour la fédération métallurgique au conseil national ouvrier.

Lettre de la librairie Marpon et Flammarion demandant le prix de l'abonnement au bulletin. A ce sujet une discussion s'engage à la suite du vote du Comité général qui a diminué le prix du numéro.

Plusieurs propositions sont faites. Il est décidé qu'un projet serait soumis au Comité Général. Le citoyen Béty est nommé rapporteur.

Houguemard et Béty annoncent que leurs syndicats ont décidé de prendre chaque mois un certain nombre de numéros.

Questionnaire de l'Office du Travail. Le Secrétaire général est chargé de répondre. L'ordre du jour appelle la réglementation de la permanence du soir. Lepalmec dit qu'il y a quelque chose de bien plus sérieux que la permanence c'est l'installation du Téléphone.

Il regrette que cette question soit restée lettre morte, Il demande à ce qu'elle soit reprise sérieusement et avec énergie.

Une discussion assez longue et toute courtoise s'engage entre Lepalmec, Tulève, Garnavaux, Colombe et Apert, il en résulte la nomination d'une sous-commission de trois membres qui devra établir un devis des frais que l'installation nécessiterait, le soumettre à l'approbation du Comité général et le présenter ensuite à l'administration municipale.

Les trois membres de cette sous-commission sont : Garnavaux, Lepalmec, Apert.

Sont nommés membres de la sous-commission des finances Guérin (des boitiers), Louis et Tulève, pour la nomination de la commission du travail et de statistique Tulève demande le renvoi à la prochaine réunion (Adopté).

Au sujet de la révision des règlements Tulève demande que l'on fasse un nouvel essai de celui qui existe en engageant les commissions à fonctionner régulièrement, afin de ne pas jeter la perturbation dans le fonctionnement de la Bourse. Lepalmec ne partage pas cet avis et demande la discussion à la prochaine réunion Générale (adopté).

La commission fixe l'ordre du jour du Comité général.

La séance est levée à 11 heures

Le Secrétaire général
D. Colombe